This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

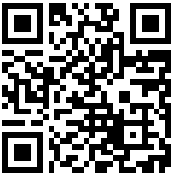

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN HXHY C

Digitized by Google

ALPHONSE PICARD & FILS
EDITEURS
82 RUE BONAPARTE
PARIS VI^E ARROND^T
LIBRAIRIE ANCIENNE D'OCCASION
COMMISSION LIVRES NEUFS FRANÇAIS & ETRANGERS

Digitized by Google

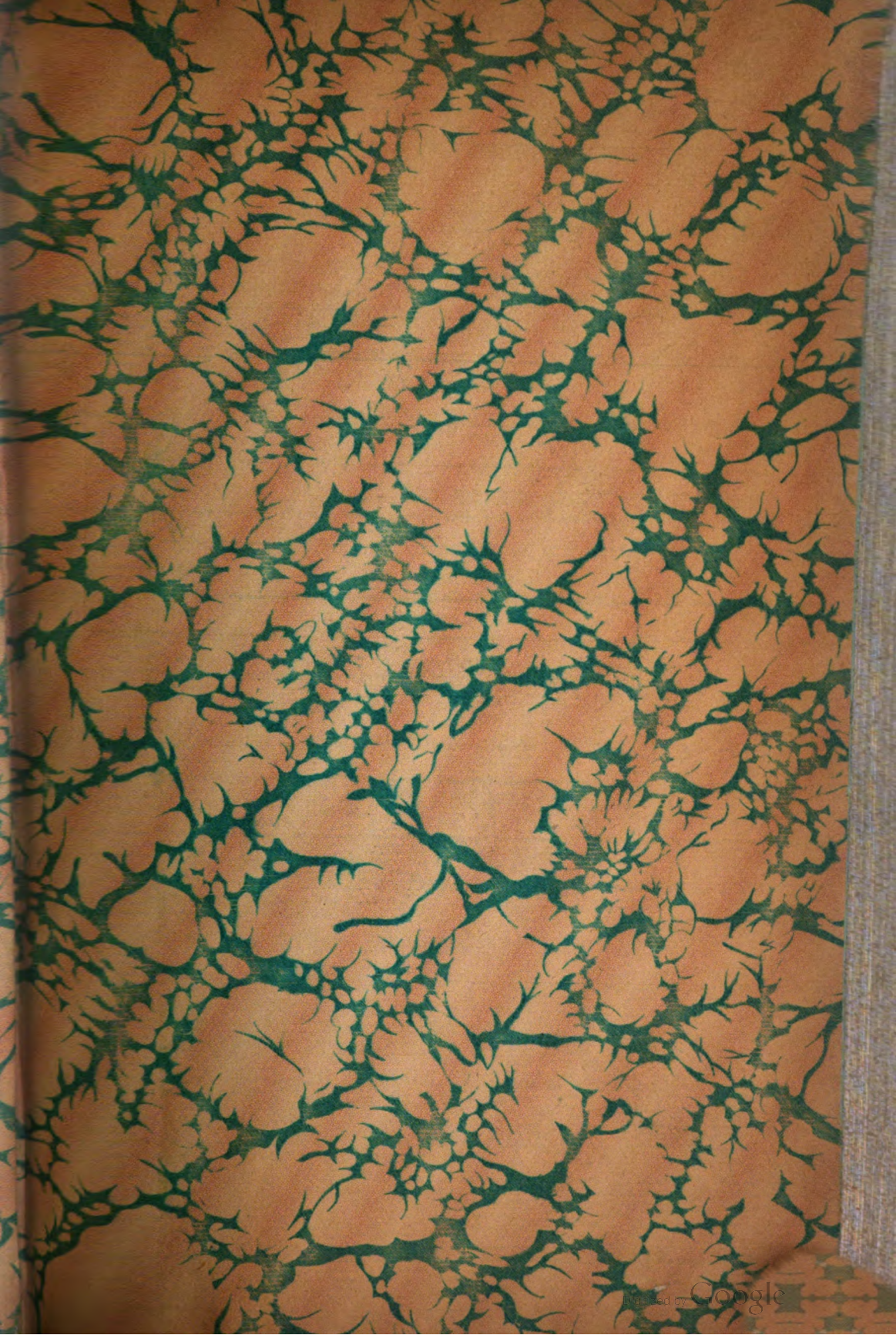
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX.

ANNÉES 1850 ET 1851.

PARIS.

DERACHE, libraire, rue du Bouloy, 7.

BAYEUX.

St.-Ange DUVANT, fils et Ce., imprimeur de la Société.

—

1852.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

La Société déclare qu'elle laisse aux Auteurs seuls la responsabilité des faits et des opinions contenus dans leurs Discours, Mémoires et autres écrits.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX.

ANNÉES 1850 — 1851.

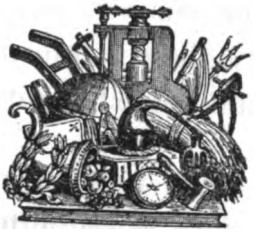

PARIS.

DERACHE, libraire, rue du Bouloy, 7.

BAYEUX.

St.-Ange DUVANT, fils et Ce., imprimeur de la Société.

Digitized by Google

L Soc 1626.5
Fr 28.10

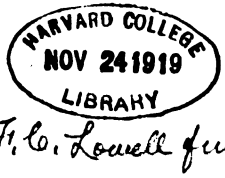

F. C. Lowell fund

Digitized by Google

Lors de sa formation, la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux décida qu'elle publierait ses *Mémoires* en volumes *in-octavo*, de 25 à 30 feuilles d'impression; et les tomes Ier, II, III et IV ont paru, de 1842 à 1850, à des intervalles plus ou moins éloignés. Ce mode de publication présentait quelqu'avantage sous le rapport bibliographique; mais il était essentiellement préjudiciable aux intérêts de l'Association, parce que ses travaux paraissaient trop tardivement et que beaucoup de délibérations et de décisions importantes n'étaient point imprimées.

Dans un siècle où tout passe si rapidement, les Sociétés scientifiques et agricoles doivent tenir leurs membres au courant des découvertes, innovations ou essais utiles, faire naître et entretenir l'émulation parmi eux et les initier à leurs travaux par de fréquentes publications; c'est ce qui a lieu partout, et ce qui contribue si puissamment à augmenter la richesse productive de la France.

Digitized by Google

Voulant se mettre au niveau des besoins de notre époque et suivre l'exemple des Compagnies savantes avec lesquelles elle a établi des rapports de confraternité utiles, la Société d'Agriculture de Bayeux a, par délibération du 2 février 1850, décidé qu'elle publierait un bulletin trimestriel, contenant les procès-verbaux des séances générales et particulières, les mémoires, notices, communications diverses dont l'impression sera ordonnée, et les comptes rendus des Concours agricoles.

Pour donner à ce bulletin l'importance, le mérite et l'utilité désirables, la Société fait un appel au patriotisme et aux lumières de ses membres. Elle compte sur le concours des amis du progrès, de tous les citoyens qui peuvent l'aider à réaliser les améliorations qu'elle a en vue. La publicité immédiate qui sera donnée à leurs travaux devra être pour eux un actif stimulant, parce qu'elle présentera une garantie certaine de priorité aux idées neuves et aux propositions utiles qui seront formulées.

Maintenant les membres qui ne peuvent assister régulièrement aux séances seront tenus au courant des travaux de la Société; ils connaîtront les décisions qui ont été prises, et prendront par cela même plus d'intérêt à la prospérité d'une

Digitized by Google

institution qui a réuni dans une pensée commune tous les hommes marquants de l'arrondissement, qui a puissamment contribué à améliorer toutes les branches de la production locale et qui s'honore d'être en rapports d'échanges et de communications avec un grand nombre de Compagnies savantes, nationales et étrangères.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX.

Concours Agricoles de 1849.

Le dimanche 16 septembre 1849 ont eu lieu, à Bayeux, par un temps magnifique et au milieu d'une affluence considérable de spectateurs, les Concours agricoles établis par la Société d'Agriculture. Ces Concours ont commencé à midi, sur la place du Château, par l'examen des taureaux. Le Jury a exprimé le regret que les animaux présentés ne fussent pas en plus grand nombre et que tous ne réunissent pas les qualités propres à conserver et améliorer une race connue par ses qualités laitières et la beauté sinon la régularité de ses formes. Toutefois, on a remarqué avec satisfaction qu'il y a tendance de la part des agriculteurs à sortir de l'indifférence qui a trop longtemps présidé au choix de leurs reproducteurs de l'espèce bovine. Le temps n'est pas éloigné, il faut l'espérer, où ils reconnaîtront qu'il ne leur importe pas moins de bien choisir les taureaux qu'ils donnent à leurs vaches que les étalons par qui ils font saillir leurs juments. Dans tous les pays de production, notamment dans la Haute-Normandie, le Berry, le Charollais, on s'occupe avec persévérance et succès de l'amélioration des races bovines; des résultats satisfaisants ont été obtenus de croisements judi-

Digitized by Google

cieux ; et notre contrée ne peut rester en arrière de ce mouvement progressif, parce que son honneur et ses intérêts y sont engagés.

Au concours de taureaux a succédé celui de génisses et vaches laitières. Plus de vingt ont été présentées, et presque toutes étaient d'une beauté hors ligne. Le Jury a dû faire preuve de connaissances tout à fait spéciales pour distinguer celles qui réunissaient le plus de qualités et décerner judicieusement les trois primes qui étaient à sa disposition.

Les opérations du Jury des bestiaux ont été terminées par l'examen des béliers et des verrats présentés aux Concours. Ces animaux n'étaient pas en grand nombre, mais la plupart étaient d'une belle conformation.

A deux heures, le bureau de la Société, les autorités et les membres du Jury, réunis en cortége et précédés de la musique de la garde nationale de Bayeux, se sont rendus dans une pièce de terre nommée le *Clos du Cerisier*, sur le bord du chemin de Bayeux à Longues, où devait avoir lieu le Concours de labourage. Ce clos n'a pas tardé à se couvrir d'une masse considérable de spectateurs, parmi lesquels on remarquait un grand nombre de dames, tant de la ville que de la campagne, venues pour assister à la lutte pacifique qui allait s'engager, et ajouter, par leur présence, à l'éclat de la fête.

Bientôt les concurrents sont entrés dans la lice et le tournoi agricole a commencé au milieu de l'attention générale. Situé près de la belle vallée de l'Aure, encadré dans des haies vertes et touffues et couvert d'une quantité de curieux, le champ du concours présentait, à ce moment, un magnifique coup d'œil. La beauté du paysage, les brillantes toilettes des dames, la diversité des costumes, le passage répété des charrues qui se croisaient ou marchaient parallèlement, les sons de la musique, tout se réunissait pour donner au spectacle

Digitized by Google

une grande animation et un vif intérêt.

Moins d'une heure a suffi aux concurrents pour labourer les deux sillons qui formaient leur tâche respective. Le Jury a ensuite procédé à ces opérations, et, lorsqu'elles ont été terminées, le cortége est revenu sur la place du Château, où devait être faite la distribution des récompenses.

Cette distribution a eu lieu à trois heures et demie, en présence des autorités, du corps d'officiers de la garde nationale et d'un grand nombre de membres de la Société, sous un élégant pavillon élevé au milieu de la place et entouré d'une masse compacte de spectateurs. M. Pezet, président de la Société, a ouvert la séance et a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» Si, aux yeux du philosophe, l'Agriculture est l'action de la puissance de l'homme sur la nature, fécondant par le travail l'œuvre de la création, elle est à ceux de l'économiste et du politique la base et le fondement de la richesse et de la prospérité des nations.

» A ce titre, le premier devoir comme le premier intérêt des gouvernements, quels que soient d'ailleurs et leur nom et leur forme, doivent être de développer sa puissance et de hâter sa marche et ses progrès.

» Un monarque, qui ne fut pas seulement un illustre conquérant, mais l'habile fondateur d'un vaste empire, le grand Frédéric, exprimait heureusement cette pensée en écrivant au surintendant de ses finances : *Si j'avais dans mon royaume un homme qui enseignât à mes peuples à produire deux épis pour un, je le préférerais à tous les génies politiques.*

» Et cependant combien de siècles se sont écoulés pendant lesquels l'agriculture est restée stationnaire, délaissée dans les ornières de la routine, livrée aux tâtonnements du

Digitized by Google

hasard, sans excitations et sans encouragements!

» L'isolement des nations, les guerres, les entraves de la féodalité, les discordes civiles, les oppressions de tout genre formèrent autant de barrières que ne purent, pendant long-temps, franchir ni la science, ni les enseignements de l'expérience, ni la puissance des gouvernements eux-mêmes.

» Vainement Sully et plus tard Colbert proclamèrent-ils l'agriculture le plus nécessaire, le plus noble des arts, le seul qui pût préserver les peuples de la misère et des besoins;

» Vainement la révolution de 1789 vint-elle effacer dans une même nuit et les priviléges et les servitudes, et rendre l'homme et la terre à toute leur liberté;

» Vainement Napoléon au faite de sa gloire, portant ses pensées sur les véritables conditions de la prospérité des peuples, s'écriait-il: *Avant tout l'Agriculture, c'est la richesse la plus solide, c'est la richesse de tous, c'est la base, c'est la racine de toute richesse....*

» Ces vœux des ministres d'Henri IV et de Louis XIV expirèrent impuissants devant les exigences et les préjugés d'une législation restrictive de la liberté du commerce et de la circulation des denrées.

» La révolution noya bientôt la liberté dans les larmes et le sang; et, dérision amère de ses promesses! ruina le laboureur par ses violences, ses réquisitions, son *maximum* et son papier monnaie.

» Le génie de Napoléon, entraîné par ses instincts guerriers ou peut-être par une nécessité fatale, aspira à de moins fécondes victoires, et préféra l'admiration des peuples à leur reconnaissance que lui eussent acquise de pacifiques conquêtes.

» Après de tels exemples, il faut bien le reconnaître, l'agriculture ne peut fleurir que loin des discordes civiles et d'un despotisme glorieux, à l'ombre des lois et de la paix

Digitized by Google

publique, sous l'égide de l'ordre et de la liberté.

» Ce sera, Messieurs, un insigne honneur pour les pouvoirs, que deux tempêtes successives ont emportés sous nos yeux, d'avoir profité du silence des armes pour imprimer l'impulsion aux études économiques, à l'examen des rapports entre les forces de la production et l'équilibre des lois de douane.

» A leur voix, la tribune nationale s'ouvrit aux besoins, aux souffrances de l'agriculture, et fit entendre des vérités jusque-là restées sans interprète et sans écho. La presse libre lui prêta, sous toutes les formes, son puissant et quelquefois son ardent concours : les noms les plus illustres de nos anciennes et de nos récentes annales demandèrent à la vie des champs un asile contre les déceptions de la vie sociale, et introduisirent et le goût et l'exemple des améliorations.

» De l'élan donné à la production sortit l'esprit de spontanéité et d'association. Des sociétés d'Agriculture s'élevèrent sur tous les points du territoire, et devinrent l'intermédiaire du pouvoir dans la distribution de ses encouragements et de ses récompenses. L'industrie agricole se perfectionna, les voies d'écoulement se multiplièrent, les sciences naturelles furent appelées à éclairer, à rectifier tous les essais, toutes les espérances : en un mot l'aisance et le bien-être gagnèrent de proche en proche tous les rangs de la société.

» C'est à l'une des pensées fécondes et généreuses de cette époque que sont dues ces fêtes solennelles de l'agriculture, où le travail est ennobli aux yeux des populations, où la persévérance dans les efforts, l'intelligence et la fidélité aux devoirs sont signalés à l'estime de tous.

» Ne nous y trompons pas, Messieurs, les encouragements et les récompenses décernés dans ces comices agricoles ne se

Digitized by Google

bornent pas à développer le besoin des innovations et des améliorations utiles; elles ont un résultat plus moral, plus élevé encore, celui d'honorer la condition du laboureur, de lui inspirer l'amour des champs qui l'ont vu naître, de faire pénétrer dans nos campagnes, avec le goût d'une agriculture progressive, l'esprit d'ordre et de moralité.

» Pendant que quelques hommes, les uns égarés, les autres coupables, cherchent encore dans d'irréalisables théories l'amélioration du sort des classes laborieuses, vous avez compris par ces solennités et vous cherchez à leur faire comprendre que la richesse ne se trouve point dans ces vagues et trompeuses chimères qui excitent les appétits sans les satisfaire, mais dans ces efforts d'un travail honoré et récompensé, dans la pratique de ces vertus paisibles qui siégent au foyer domestique, et qui donnent la véritable paix et le vrai bonheur.

» En effet, Messieurs, à mesure que le progrès amènera l'aisance, le sentiment religieux trouvera le laboureur plus sensible à ses inspirations, lorsqu'il aura sous les yeux le spectacle des merveilles d'un travail chaque jour mieux récompensé par la Providence.

» Victime désignée par l'histoire de toutes les révolutions à en payer toujours les frais, son respect pour l'ordre et l'autorité des lois s'accroîtra de son intérêt personnel à les maintenir et à les défendre.

» Le travail qui fertilise le sol arrosé de ses sueurs, cette ardeur d'acquérir, de posséder, de transmettre, ces trois actes de la vie civile qui flattent le plus ses secrets penchants, l'attacheront davantage à la propriété quand il l'aura accrue par ses efforts.

» Là, dans la famille agricole, âge, force, capacité, tout sert à l'aisance commune. Les vieux parents aident de leurs conseils; les enfants, dès l'âge du travail, sont les premiers collaborateurs; l'accroissement des forces des plus jeunes

Digitized by Google

est escompté d'avance comme une espérance d'avenir. L'amour de la famille n'y sera donc pas seulement un besoin du cœur, mais il y développera le goût de l'épargne, qui est inséparable de la prévoyance, de l'économie et de la sobriété.

» C'est ainsi que le véritable progrès est essentiellement moralisateur, et que la religion, l'ordre, la propriété, la famille, ces principes éternels qui sont la base de la société, trouveront des garanties et de nouvelles assurances dans l'essor donné à l'activité de nos campagnes.

» C'est ainsi, Messieurs, que, réunis aujourd'hui dans le même champ, propriétaires, fermiers, laboureurs, ouvriers, commerçants, juges ou spectateurs de ce concours, en présence de Dieu qui a couvert cette année nos champs de fécondes moissons, sous le feu de ce soleil qui s'est dérobé aux nuages pour éclairer cette solennité, nous concourons, dans la mesure de notre puissance, non-seulement à l'accroissement futur de nos richesses agricoles, mais à une œuvre progressive et civilisatrice à la fois, à une œuvre d'intelligence, de moralité et d'avenir. »

Après ce discours, M. Aubin, secrétaire de la Section d'Agriculture et rapporteur de la Commission (1) qui avait été chargée de visiter les exploitations agricoles du canton de Bayeux, a obtenu la parole et a donné lecture du rapport dont suit le texte :

« MESSIEURS,

» En prenant, pour la première fois, la parole au milieu de vous, qu'il me soit permis de vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à remplacer votre si digne et si regrettable secrétaire M. Coueflin,

(1) Cette Commission était composée de MM. de Laboire, président de la Section d'Agriculture, Le Sueur, vice-président de la Section, de Bonnechose, vice-président de la Société, Pitard-Dumesnil, Vautier-Dubourg, Godefroy, d'Arganchy, Ovide Gast et Aubin, secrétaire de la Section d'Agriculture, *rapporteur*.

Digitized by Google

sitôt enlevé à ses nombreux amis, et dont la mémoire restera toujours parmi nous comme un modèle de désintéressement et de loyauté.

» Je suis trop heureux, Messieurs, et j'ai trop de raisons de me souvenir que j'appartiens à une famille de cultivateurs, pour jamais l'oublier; en recevant donc ici l'expression de toute ma gratitude, recevez aussi l'assurance de mon entier dévouement aux intérêts de notre agriculture.

» Organe de la Commission que vous avez chargée de visiter les exploitations agricoles du canton de Bayeux, cette tâche eût été au-dessus de mes forces si je n'avais été encouragé et dirigé dans ce rapport par le concours des agriculteurs éclairés qui composent votre Commission, et dont aucune considération personnelle n'a pu diminuer le zèle et l'activité dans l'accomplissement de la tâche laborieuse que vous leur aviez confiée.

» La Commission avait à rechercher et à vous signaler :

» 1° Les propriétaires non exploitant qui ont fait le plus de constructions utiles aux fermes qu'ils possèdent;

» 2° Les propriétaires et fermiers dignes de vos récompenses par la tenue et la direction de leurs exploitations;

» 3° Les pépiniéristes, propriétaires ou fermiers qui ont élevé et planté le plus d'arbres forestiers, et montré le plus d'intelligence dans la culture et l'élagage de ces arbres;

» 4° Les cultivateurs dont les fumiers sont le mieux aménagés;

» 5° La meilleure culture des racines à substances alimentaires;

» 6° Enfin, les agriculteurs du canton qui ont fait le plus de sacrifices pour l'amélioration de la race chevaline.

» Nous aurons l'honneur de vous rendre compte des travaux de la Commission, en suivant l'ordre que nous venons d'indiquer.

» Notre canton, Messieurs, est riche en belles exploitations et en cultivateurs intelligents; aussi, dans les trente fermes qui ont été visitées, votre Commission a-t-elle remarqué une tenue et une direction parfaites, un progrès considérable dans toutes les branches de l'agriculture, des innovations faites avec intelligence et discernement, des sacrifices importants pour les engrais, malgré les rudes épreuves que notre agriculture a subies depuis deux années. La Commission a été frappée surtout de la beauté des récoltes en blé rouge d'Écosse; le chaume de ce blé, dont les épis sont magnifiques, semble résister davantage aux variations de notre température qui couchent trop souvent nos blés francs et chicots ordinaires. Cette culture nouvelle dans notre pays nous paraît destinée, si le rendement et la qualité des farines répondent à la beauté des récoltes sur pied, à remplacer, avec succès, les autres espèces de froment cultivées jusqu'à ce jour.

» Votre Commission, en présence de tant d'exploitations habilement dirigées, a cru devoir vous proposer de porter à sept le nombre des mentions

Digitized by Google

honorables ; elle a même regretté de ne pouvoir les augmenter encore, car tous les cultivateurs qu'elle a visités sont dignes, Messieurs, de vos encouragements et de vos éloges. »

CONSTRUCTIONS RURALES.

Dans les rapports qui, chaque année, vous ont été faits sur la visite des exploitations agricoles de notre arrondissement, vous avez été frappés, Messieurs, du mauvais état des constructions rurales et du peu de zèle des propriétaires à approprier les cours et les bâtiments de leurs fermes aux besoins de l'exploitation. Cette négligence, si nuisible aux intérêts de l'agriculture, ne pouvait échapper à votre sollicitude ; aussi, Messieurs, avez-vous admis en tête de votre programme *une médaille d'honneur en argent* pour le propriétaire non exploitant qui aura fait le plus de dépenses utiles aux fermes qu'il possède dans le canton de Bayeux pour « *approprier les » bâtiments de ces fermes aux besoins de la culture perfectionnée, pour » construire des étables ou hangars nécessaires à la stabulation des bes- » tiaux pendant l'hiver et pour donner à ses fermiers les moyens de recueil- » lir et d'utiliser les engrais liquides.* »

Malheureusement, Messieurs, toutes les constructions rurales sont encore loin d'être satisfaisantes ; nous sommes heureux cependant de pouvoir vous signaler trois fermes dans lesquelles des améliorations importantes et dignes d'exemple ont été faites.

M. Louis Carpentier.

M. Louis Carpentier est propriétaire, à St.-Martin-des-Entrées, d'une ferme qu'il loue 5,000 fr. et à laquelle il vient de faire pour plus de 20,000 fr. de constructions rurales et réparations. Les cours et les bâtiments sont parfaitement disposés pour l'aménagement des fumiers. L'habitation du fermier a été exhaussée et couverte en ardoise. La laiterie et la beurrerie sont fort belles. Un fourneau a été établi dans la cuisine par le propriétaire. Les remises, le pressoir, les écuries, les burets ne laissent rien à désirer. Dans la grange nous avons remarqué de beaux enduits et une batterie en pierre dure d'Orival. Un très-beau hangar a été construit pour la stabulation de bestiaux pendant l'hiver.

Déjà, Messieurs, en 1845, au concours d'Isigny, vous avez accordé à M. Carpentier une médaille d'honneur en argent pour travaux et améliorations faits à la ferme qu'il possède à Neuilly. La Commission, en rappelant aujourd'hui cette distinction, signale de nouveau, comme digne de tous vos

Digitized by Google

éloges, les travaux faits par ce propriétaire intelligent et soigneux à sa ferme de St.-Martin.

—

M. de Menou.

M. de Menou est propriétaire, à Gueron, de la ferme du Mesnil, l'une des plus belles du canton. Presque tous les bâtiments d'exploitation sont couverts en ardoises. L'habitation du fermier est fort belle. La laiterie et la beurrerie sont bien disposées. De superbes greniers à blé et à fourrages, une remise et une grange remarquables sont autant de constructions nouvelles.

M. Paris, de Caen, qui régit cette ferme avec soin et intelligence, assistait à la visite de la Commission; il se propose de faire construire très prochainement un hangar pour la stabulation des bestiaux pendant l'hiver et d'établir des dalots et un réservoir pour recueillir les engrais liquides.

Lorsque ces travaux seront faits, les constructions rurales de la ferme du Mesnil seront, sans contredit, les plus belles et les plus importantes du pays.

M. de Menou, Messieurs, mérite tous vos encouragements; nous vous proposons de lui accorder la *médaille d'honneur en argent*.

—

M. Ad. Desclosières.

Les bâtiments de la ferme que possède M. Ad. Desclosières, à St-Martin-des-Entrées, sont aussi parfaitement appropriés aux besoins de l'exploitation; tous sont couverts en ardoise. Deux petites cours séparées servent à renfermer les veaux et les porcs; l'écurie est fort belle; des dalots conduisent les urines à la fumière.

La Commission a regretté de n'avoir qu'une médaille à décerner; elle vous propose, pour M. Desclosières, *une mention honorable*.

TENUE ET DIRECTION DES EXPLOITATIONS.

MM. Bence et de Baussy.

En première ligne, parmi les agriculteurs du canton, nous devons vous signaler MM. Gustave Bence, à Vaucelles, et de Baussy, à Sully.

Ces deux cultivateurs laborieux et d'une intelligence peu commune dirigent l'un et l'autre, avec un ordre et une capacité remarquables, une exploitation de près de 20,000 fr. de fermages.

Digitized by Google

M. Bence possède trente belles vaches à lait, nourries avec le système du piquet, un bon taureau, une vingtaine d'excellentes élèves, un bel attelage, plusieurs bonnes juments à poulains, six antenais, deux chevaux de 2 ans d'une belle espèce et une jolie troupe de moutons.

La laiterie et la beurrerie sont admirablement tenues. Mme Bence, dans sa laiterie, n'emploie que des vases en zinc.

Les fumiers de M. Bence sont parfaitement aménagés; il cultive, avec succès, plusieurs espèces de racines à substances alimentaires. Ses récoltes en colza et blé sont de toute beauté.

—

M. de Baussy se fait remarquer aussi par la beauté et la qualité de ses bestiaux. En outre de quarante vaches à lait excellentes, deux bons taureaux et trente belles élèves, il possède une troupe de 120 moutons fort beaux, et herbage 50 à 60 bœufs par année.

La laiterie et la beurrerie sont bien tenues.

L'aménagement des fumiers est dirigé avec soin. Toutes les récoltes sont belles.

Votre Commission a été frappée surtout de la quantité considérable d'engrais que cet habile cultivateur emploie sur toutes les terres de sa vaste exploitation ; partout de belles tombes sont préparées avec une intelligence et une direction dignes de tous vos éloges.

MM. Bence et de Baussy ont obtenu, au Concours de 1844, les deux médailles d'argent pour la bonne tenue des fermes; vous leur accorderez, Messieurs, *un rappel très-honorable* de ces distinctions.

—

M. Talbot, à Gueron.

M. Talbot dirige avec une activité et une intelligence très-remarquables la belle ferme du Mesnil, appartenant à M. de Menou.

La laiterie et la beurrerie sont parfaitement tenues; le jardin est cultivé et approprié avec beaucoup de soin.

M. Talbot possède trente bonnes vaches à lait, d'excellentes élèves, un beau taureau, un bon attelage.

Les labours sont bien cultivés et engraissés, les récoltes fort belles.

La tenue des herbages surtout est admirable; les herbes, sans *raclage*, sont parfaitement dépouillées.

M. Talbot, Messieurs, a droit à tous vos encouragements, et nous vous proposons de lui décerner la 1re *médaille en argent* pour la tenue et la direction des exploitations agricoles.

—

Digitized by Google

M. Thézard, à Cottun.

M. Thézard exploite, à Cottun, la ferme du Marais, appartenant à M. de Molandé.

Sa vacherie, composée de vingt-cinq vaches à lait, est excellente; ses élèves sont bien choisis; la laiterie et la beurrerie sont bien tenues.

Les labours sont cultivés et engraissés avec soin.

M. Thézard se distingue surtout par la tenue de ses herbages; les fossés sont parfaitement entretenus, le plus petit éboulement est aussitôt réparé; les abreuvoirs sont notamment très-remarquables; les approches en sont nettoyées et curées une fois au moins la semaine, et une balise placée à l'entrée retient les bestiaux en-dehors suivant la hauteur de l'eau, ce qui la conserve toujours limpide et d'une salubrité parfaite.

M. Thézard est un agriculteur soigneux et intelligent. Nous l'avons jugé digne de vous être proposé pour la 2e *médaille d'argent.*

—

M. Gilles dit Martinière, ferme de Mme Gaugain, à Arganchy.

Toutes les parties de l'exploitation de M. Martinière sont bien dirigées. Nous avons remarqué une bonne vacherie et deux belles juments poulinières.

La laiterie et la beurrerie sont convenablement tenues.

Les fumiers sont parfaitement amenagés; les labours sont bien cultivés; les récoltes bonnes.

Cet agriculteur laborieux fait des sacrifices d'engrais considérables. Il emploie avec succès la charbonnette sur ses herbages. Nous avons vu partout des tombes préparées ou répandues. Il cultive avec soin, mais en petite quantité, les betteraves et les carottes.

Tout enfin dans cette exploitation donne des preuves du travail et de l'intelligence de M. Martinière. Nous vous proposons, en conséquence, de lui décerner la 1re *médaille de bronze.*

—

M. Dubosq, maire de St-Vigor-le-Grand, doit être compté aussi, Messieurs, au nombre de nos meilleurs cultivateurs.

Ses bestiaux et ses chevaux sont d'une qualité remarquable; ses herbages sont bien tenus; les labours surtout sont parfaitement engraissés et cultivés; les récoltes sont fort belles. Il cultive des blés d'Ecosse, rouge et blanc, du franc-blé et du chicot ordinaire.

En 1844 vous avez accordé à M. Dubosq une mention honorable; nous vous le proposons aujourd'hui pour la 2e *médaille de bronze.*

—

Mme veuve Hallard, ferme de Mme Lubin, à St-Martin-des-Entrées.

Mme Hallard mérite aussi, Messieurs, tous vos éloges. Restée seule avec

Digitized by Google

ses trois enfants, encore jeunes, mais qui, du reste, la secondent avec un zèle et une intelligence remarquables, elle a su donner à son exploitation, fort importante d'ailleurs, une direction parfaite.

La laiterie et la beurrerie ne laissent rien à désirer.

Les herbages sont engraissés avec soin. Nous avons remarqué une vacherie excellente, cinq juments à poulains et trois bons antenais.

Les labours sont convenablement cultivés.

Vous aviez décerné à Mme Hallard la 2e mention honorable au dernier Concours; nous vous proposons de lui accorder aujourd'hui la 1re, pour elle et ses enfants que vous serez heureux de pouvoir encourager, et qui, sous la direction de leur mère et avec leur amour du travail et leur intelligence, sont destinés à devenir d'excellents cultivateurs.

—

M. Pierre Chatel, fermier de M. d'Aigneaux, à Monceaux, auquel vous aviez accordé une 6e mention honorable au Concours de 1844, nous a paru digne, à tous titres, de vous être présenté pour la 2e.

Sa laiterie est parfaitement tenue et d'une propreté remarquable; sa vacherie se compose de vingt-cinq bonnes vaches à lait.

Les herbages sont bien engraissés, les labours parfaitement cultivés, les récoltes en blé excellentes.

—

M. Bailleul, fermier de M. Salles, à St-Vigor-le-Grand, fait valoir, outre sa ferme, une propriété voisine qui lui appartient.

L'ensemble de l'exploitation de M. Bailleul est très-satisfaisant. La vacherie est bonne; la laiterie et la beurrerie sont parfaitement soignées; les herbages sont engraissés avec soin.

Les labours sont bien tenus, les récoltes bonnes.

M. Bailleul mérite, Messieurs, vos éloges et vos encouragements. Nous vous proposons de lui décerner la 3e *mention honorable*.

—

M. Periaux, ferme de M. Mayer, à Monceaux.

Cette ferme, remarquable par la beauté des bâtiments d'exploitation, est dirigée par M. Periaux avec intelligence.

La vacherie est bonne, la laiterie bien tenue.

Les herbages sont convenablement engraissés; les labours bien cultivés.

Nous avons remarqué une bonne culture de racines à substances alimentaires et une belle récolte de blé d'Ecosse rouge et blanc.

Nous vous proposons d'accorder à M. Periaux la 4e *mention honorable*.

—

Digitized by Google

M. Lamy, à Subles, ferme de Pezerolles, a une bonne vacherie ; sa laiterie est belle et bien tenue ; les herbages sont dépouillés avec grand soin ; les labours bien cultivés.

Nous avons admiré une belle plantation de pommiers sortis d'une pépinière cultivée sur la ferme.

M. Lamy est un agriculteur laborieux et intelligent. Nous vous proposons pour lui la 5e *mention honorable*.

—

M. Félix Guillot, ferme de Mme. de Torçay, à Nonant, mérite aussi, Messieurs, tous vos encouragements, et nous a paru digne de vous être proposé pour la 6e *mention honorable*.

Quoiqu'il n'exploite que l'herbage de huit ou dix vaches à lait, il en nourrit quinze et des élèves au moyen de prairies artificielles. Sa laiterie est parfaitement tenue ; son beurre est toujours vendu à un prix fort élevé.

Les labours sont bien cultivés ; il obtient de bonnes récoltes.

—

M. Guerard aîné, fermier de Mme de Sallen, à Monceaux.

Nous vous proposons de décerner une 7e *mention honorable* à M. Guerard aîné, fermier de Mme de Sallen, à Monceaux. M. Guerard a reçu de son père une direction trop éclairée pour ne pas être un bon cultivateur.

La vacherie est bonne ; la laiterie, malgré la mauvaise disposition de l'appartement, est très-soignée.

Les herbages et les labours sont convenablement engraissés ; les récoltes sont bonnes.

—

Nous vous le disions, Messieurs, au commencement de ce rapport, nous regrettons que les limites du programme ne nous aient pas permis d'augmenter le nombre des distinctions pour la bonne tenue des fermes ; nous aurions alors à vous rendre compte encore de plusieurs exploitations remarquables qui toutes sont dignes de vos félicitations. Nous vous citerons notamment :

Mme veuve Ecolasse, fermière de M. de Bricqueville, à Gueron.

M. Guerard jeune, fermier de Mlle Conseil, à Monceaux.

M. Charles Dudouet, à Saint-Loup-Hors.

M. Jean Dudouet fils, fermier de M. de Molandé, à Cottun.

M. Le Bosquain, fermier de M. Gardin-Nery, à Subles.

M. Chesnel, fermier de M. A. Carpentier, à St-Martin-des-Entrées.

M. Le Romain, fermier de M. Dulongbois, à St-Vigor-le-Grand.

Digitized by Google

M. Le Veziel, fermier de Mme Le Rouge, à Saint-Sulpice.
M. Le Grand, fermier de M. Pastey, à Ranchy.
M. Bazire, fermier de Mme de Courseulles, à Barbeville.
M. Seigle, à Barbeville.
M. Sorel, à Nihault.
M. Pierre Le Canu, à Arganchy.

—

Nous ne terminerons pas cette partie de notre rapport sans mentionner l'exploitation de M. de Gomiecourt, à Agy, dont nous vous aurions parlé plus tôt s'il n'avait exprimé à la Commission le désir de ne pas concourir.

Toutes les parties de cette vaste exploitation sont convenablement tenues; les labours et les herbages sont cultivés et engraissés avec soin.

Nous avons remarqué, avec intérêt, de fort beaux hangars pour la stabulation des bestiaux pendant l'hiver et l'établissement de plusieurs citernes pour la conservation des engrais liquides.

PÉPINIÈRES. — PLANTATION ET ÉLAGAGE DES ARBRES FORESTIERS.

Au premier rang, Messieurs, parmi les propriétaires du canton de Bayeux qui ont élevé et planté le plus grand nombre d'arbres forestiers, nous devons vous signaler M. de Bricqueville, à Gueron.

M. de Bricqueville possède de magnifiques pépinières entretenues avec une sollicitude extrême; ces pépinières se composent :

De 1,200 chênes vigoureux de quatre à cinq ans, bons, pour la plupart, à être plantés en ligne.

De 1,000 pieds d'orme au moins de quatre à six ans, d'une fort belle venue, et de quatre planches de semis de deux ans, pour pépinières et tablettes.

D'une belle planche d'épine vigoureuse, contenant 15 à 20,000 pieds.

En outre de ses arbres forestiers, M. de Bricqueville possède encore 600 coignassiers bons à écussonner et à servir de nourrices, et près de 2,000 pommiers de un à cinq ans.

Ce propriétaire intelligent et soigneux a déjà planté, à neuf, sur sa terre de Gueron, près de 3,000 mètres de fossés en ormes, chênes et épines provenant de ses pépinières, et il se propose de renouveler en peu d'années toutes les clôtures de sa propriété.

Ces plantations, Messieurs, sont rares dans notre pays où les meilleures

Digitized by Google

essences de bois diminuent chaque jour ; elles méritent vos encouragements les plus flatteurs. Nous vous proposons de décerner à M. de Bricqueville la *médaille d'argent*.

—

M. Auguste Bellanger, clos St-Nicolas, à Bayeux, est un de nos pépiniéristes les plus distingués ; il élève et cultive avec intelligence et succès toutes les espèces d'arbres forestiers ; ses pépinières sont parfaitement entretenues. Nous citerons particulièrement :

1,500 ormes bons à être plantés, et 30,000 au moins de deux à trois ans pour tablettes et pépinières.

Plusieurs planches de chênes et frênes d'une belle venue.

Quatre planches d'épine et deux de châtaignier.

800 tilleuls de trois, quatre et cinq ans.

De beaux peupliers du Canada et d'Italie.

Près de 300 sapinettes de trois à quatre ans.

Ce pépiniériste, Messieurs, mérite vos éloges, et il nous a paru digne de vous être proposé pour la *médaille de bronze*.

—

M. Martin, pépiniériste, route de Port, a droit aussi, Messieurs, à vos encouragements. Ses pépinières sont tenues avec soin.

Nous avons remarqué de beaux ormes de quatre, six, sept et huit ans et des planches d'épine, de châtaignier, de frênes, de charmille, d'aunes et de sycomores.

M. Martin possède en outre un plant de pommiers fort remarquable. Nous vous proposons de lui décerner une 1re *mention honorable*.

—

Les pépinières de M. André (Charlemagne), rue St.-Patrice, sont remarquables aussi par leur bonne tenue, le nombre et la variété des plantations.

Il possède près de deux mille ormes dont la moitié de cinq à six ans, de belles planches d'épine, de chêne, de châtaignier et de charmille, des peupliers du Canada, de cinq à six ans, des tilleuls de trois, quatre et cinq ans, une variété d'arbres verts de tous âges, une planche de sycomores de deux ans.

Nous l'avons jugé digne de vous être proposé pour une 2e *mention honorable*.

Digitized by Google

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS.

Un bon aménagement de fumiers est, sans contredit, Messieurs, une des causes les plus puissantes d'abondance et de prospérité pour l'agriculture ; aussi tous nos cultivateurs font-ils plus ou moins d'efforts pour la conservation et l'amélioration de leurs fumiers ; malheureusement ces efforts ne sont pas toujours secondés par la disposition des cours et par le zèle des propriétaires dont, jusqu'à ce jour, un très-petit nombre seulement ont fait à leurs fermes les travaux nécessaires pour une appropriation convenable des fumiers et la conservation des engrais liquides.

Nous vous citerons, surtout, comme dignes de vos félicitations et de vos encouragements, trois exploitations entre lesquelles votre Commission a cru devoir diviser les deux prix portés au programme.

—

M. Gustave Bence, à Vaucelles, malgré la disposition d'une cour beaucoup trop petite, aménage ses fumiers avec une grande intelligence. Votre Commission a remarqué une fort belle fumière en dehors de la cour, encadrée dans un petit mur. Cette fumière est disposée de manière à laisser entre elle et le mur d'encadrement un espace libre pour recueillir les jus qui servent à arroser dans les temps de sécheresse et dont le trop plein, au moyen d'une écluse, est envoyé dans un réservoir où sont engraissés les *vaupas*.

M. Bence exploite aussi la ferme de M. A. Desclosières, à St.-Martin-des-Entrées. Ses fumiers, comme à Vaucelles, sont bien aménagés. Des dalots conduisent les urines à la fumière.

—

M. de Baussy, à Sully, est un cultivateur d'une capacité trop reconnue pour ne pas avoir compris l'utilité d'un bon aménagement de fumiers. Son intelligence a suppléé à la disposition peu convenable des lieux. Toutes les urines sont conduites vers les fumières entre lesquelles elles sont recueillies dans une fosse avec les jus pour servir à arroser pendant l'été.

—

Chez M. Gilles dit Martinière, à Arganchy, nous avons remarqué trois belles fumières fort bien tenues, amenagées et arrosées par les mêmes moyens que M. de Baussy.

Si M. Martinière prenait des mesures pour recueillir ou faire conduire à sa fumière les urines de son écurie, son aménagement de fumiers ne laisserait rien à désirer.

—

Digitized by Google

MM. Bence et de Baussy ont chacun une belle troupe de moutons, si utiles, dans une ferme, pour la qualité et l'excellence des engrais qu'ils procurent. M. Martinière, auquel son exploitation ne permet pas d'avoir une troupe à l'année, fait l'abandon de ses herbes moyennant un séjour de moutons dans sa bergerie pendant quatre mois.

Nous vous proposons donc, Messieurs, de diviser les primes entre ces trois agriculteurs distingués et soigneux, et d'accorder :

Le premier prix de 60 fr., à M. Bence.
Le deuxième, de 50 fr., à M. de Baussy.
Le troisième, de 40 fr., à M. Martinière.

CULTURE DE RACINES A SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

Quoique la culture des racines à substances alimentaires n'ait pas encore acquis, dans notre pays, une importance en rapport avec son utilité, il faut avouer cependant que depuis plusieurs années elle a fait des progrès remarquables. Il existe aujourd'hui fort peu d'exploitations où cette culture, qui offre une ressource si puissante pour l'alimentation des bestiaux pendant la mauvaise saison, ne soit l'objet des soins et de la sollicitude du cultivateur intelligent.

Parmi les agriculteurs du canton de Bayeux qui, cette année, ont cultivé les racines, en quantité remarquable et avec le plus de succès, nous vous signalerons, à Vaucelles, MM. Bence et Hebert, et à Monceaux, M. Périaux, auxquels nous vous proposons de décerner les primes ainsi qu'il suit :

La première, de 60 fr. à M. Bence.
La deuxième, de 50 fr., à M. Hébert.
La troisième, de 40 fr., à M. Périaux.

AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE.

M. Le Sénécal, à Bayeux.

Nul plus que M. A. Le Sénécal n'a fait de sacrifices, dans notre pays, pour l'amélioration de la race chevaline; il a su créer à Bayeux, qu'il habite depuis quinze années, un des établissements hippiques les plus beaux de notre département.

Ce magnifique établissement, remarquable surtout par une bonne tenue et une direction parfaites, renferme près de trente étalons, tous faisant la monte et dont plus de la moitié sont pensionnés par l'administration des haras.

Digitized by Google

En outre de ses étalons, M. A. Le Sénécal, qui fait valoir en agriculteur fort soigneux deux fermes dont il est propriétaire à St.-Vigor et Arganchy, possède neuf juments poulinières de pur sang, 1|2 et 1|4 de sang, quatorze chevaux de deux ans, et seize antenais de pur et 1|2 sang de la plus belle espérance.

Ami du progrès, doué d'une capacité et d'une intelligence reconnues, M. A. Le Sénécal nous a paru digne de vos félicitations et de vos encouragements. Nous vous proposons de récompenser ses efforts en lui décernant la *médaille d'argent* pour l'amélioration de la race chevaline.

—

M. Gustave Bence mérite aussi, Messieurs, de vous être signalé pour les sacrifices et les efforts qu'il a faits depuis plusieurs années pour l'amélioration de ses écuries. Il possède un bel attelage, trois bonnes juments de 1|2 sang, suivies de leurs poulains, six antenais remarquables et deux chevaux de deux ans, de la meilleure origine.

Nous vous proposons de lui décerner la *médaille de bronze.*

—

M. Pierre Dubosq, à St.-Vigor-le-Grand, possède aussi un fort bon attelage et trois bonnes juments poulinières.

Nous l'avons jugé digne de vous être proposé pour *une mention honorable.*

—

En terminant ce rapport qu'il me soit permis, Messieurs, au nom de la Commission dont je ne suis ici que l'interprète, de remercier MM. les Agriculteurs du canton de Bayeux, de leur accueil bienveillant et de l'empressement avec lequel ils nous ont secondé dans nos visites.

M. Aubin a ensuite fait un rapport verbal au nom de la Commission chargée d'apprécier les titres des domestiques agricoles des deux sexes à des distinctions pour leurs longs et honorables services chez le même maître; et, conformément aux conclusions de ce rapport, les récompenses ont été décernées ainsi qu'il suit :

PRIX DE MORALITÉ.

HOMMES.

1er *Prix*, 60 *fr.* : A Nicolas Marie, pour 30 années de services consécutives chez M. Vautier-Dubourg, de St.-Martin-des-Entrées.

Digitized by Google

2e *Prix*, 40 *fr.* : A Pierre Le Pailleur, pour 12 années de services chez M. de Baussy, de Sully.

FEMMES.

1er *Prix*, 60 *fr.* : A Félicité André, pour 23 années de services chez M. Lamy, de Subles.

2e *Prix*, 40 *fr.* : A Catherine Mosque, Ve Fossey, pour 30 années de services chez M. Félix Guillot, de Nonant.

Mention honorable : A Prudence Parfouru, pour 16 années de services chez M. Le Marchand, d'Arganchy.

M. Mourière, au nom de la Commission qui avait été chargée de visiter les jardins de la ville et du canton de Bayeux, a obtenu la parole et a lu le rapport suivant :

Messieurs,

Une réputation d'habileté était acquise depuis longtemps aux jardiniers de la ville de Bayeux et de ses environs. De très-vieux espaliers, que l'on remarque dans plusieurs jardins, prouvent en effet que les soins donnés à l'arboriculture n'ont pas été sans succès. Quelques-uns de ces arbres, véritables monuments de l'horticulture Bayeusaine, ont vu passer bien des générations d'hommes. Cependant ils donnent encore des fruits aux jardiniers qui les cultivent actuellement, et ils promettent d'en donner à ceux des générations futures qui sauront leur en demander.

Parmi ces doyens de la végétation, nous citerons seulement le poirier de *Messire Jean* existant aujourd'hui dans le jardin du collége de Bayeux. Il porte seize mètres d'envergure, sur cinq mètres de haut. Une tradition constante, conservée dans le quartier Saint-Patrice, nous apprend que cet espalier existait déjà du temps des religieux Billettes ou Frères de la Charité qui ont possédé le jardin du collége de 1328 à 1634. Des recherches historiques, faites par feu M. Guilmard, principal, il résulterait que ce bel arbre aurait vécu sous François Ier, et qu'il aurait ainsi trois cents et quelques années d'existence. Son aspect ne dément pas son grand âge. Cependant il est encore assez sain et très-vigoureux. Il peut donner, année moyenne, mille poires de bonne qualité, quand il reçoit d'une main intelligente les soins qui lui sont dus.

Une telle longévité n'a rien qui doive nous étonner dans les arbres fruitiers; on sait qu'elle est moins l'effet de la nature seule que celui de l'art dont nous honorons, en ce jour, les succès.

Cependant les procédés suivis dans l'ancienne taille n'étaient pas irré-

Digitized by Google

prochables. La direction surtout était incertaine, car la science de l'arboriculture n'était réellement pas née. Aussi, depuis que cette science a formulé ses principes, le progrès se faisait-il ailleurs, et les jardiniers de Bayeux allaient y rester étrangers.

Mais vous n'avez pas voulu, Messieurs, que les jardiniers bayeusains fussent moins éclairés que d'autres. Vous avez appelé ici, il y a deux ans, le directeur du jardin des plantes de Caen, M. Manoury, pour professer un cours de la taille des arbres fruitiers. Les jardiniers ont répondu à vos intentions : ils se sont empressés de venir écouter les leçons d'un maître qui a su, nous devons le dire ici, se faire aimer et se faire comprendre de ses auditeurs.

Aujourd'hui, vous voulez récompenser et honorer, parmi les jardiniers du canton, ceux qui ont le mieux appliqué les principes de la science et pratiqué, avec le plus d'intelligence, la taille et la direction des arbres fruitiers. C'est dans ce but que vous avez désigné, dans la dernière séance générale, les membres de la Société auxquels vous vouliez confier la mission de décerner les récompenses spécifiées dans le programme de vos Concours.

Organe de la commission qui a visité les jardins (1), je viens déposer entre vos mains le rapport qu'elle m'a chargé de vous faire.

Votre Commission, Messieurs, n'a pas cru devoir attendre que les concurrents vinssent se présenter ; elle est allée les chercher partout où elle a cru qu'ils pouvaient se rencontrer. Il s'agissait, pour elle, afin de seconder les efforts de la Société, de faire passer dans l'art du jardinier les principes d'une science encore bien moderne, celle de l'éducation des arbres fruitiers taillés et soumis à des formes que la nature ne donne pas seule. Sous ce rapport, la Commission ne croit pas avoir manqué de dévouement pour stimuler le zèle des horticulteurs qu'elle a visités. Elle a vu bien des jardins; et si elle n'a pas toujours été pleinement satisfaite, elle a au moins rencontré beaucoup de bienveillance et de très-bonnes dispositions.

Deux années d'enseignements ont suffi pour que, sur de nouvelles plantations, nous ayons déjà vu se montrer des formes régulières et les avantages d'une pratique raisonnée. Plusieurs habitudes fautives, qui étaient pour ainsi dire des principes dans les anciens procédés, ont été abandonnées. Le pincement commence à faire place à la taille. Les forces vitales des arbres sont mieux équilibrées. La sève est mieux répartie, et la puissance de la végétation est dirigée avec plus d'intelligence. L'air et la lumière, ces deux moteurs de la végétation, sont mieux distribuées aux organes qui en ont besoin.

(1) Cette commission était composée de MM. de Bonnechose, vice-président de la Société, Georges Villers, adjoint et vice-secrétaire général, Aubin, secrétaire de la section d'Agriculture, Malherbe, horticulteur et pépiniériste, Perrée, pépiniériste, Mourière, professeur de sciences physiques, *rapporteur*.

Digitized by Google

Beaucoup de vieux espaliers ont été corrigés et améliorés. Des formes géométriques se montrent à présent où il n'y avait que des branches irrégulièrement attachées sur une muraille. L'éducation des arbres ainsi réformée se continue maintenant comme si elle avait été commencée il y a longtemps. On dirait que l'arbre a vécu bien des années sous une forme qui pourtant est nouvelle.

Nous avons attaché beaucoup d'importance à ces transformations, parce qu'elles supposent, lorsqu'elles sont bien faites, plus d'intelligence et d'habileté qu'il n'en faut pour former un jeune arbre.

Les pyramides sont des formes modernes dans l'histoire des arbres fruitiers. Presque partout elles ont avantageusement remplacé les anciens contre-espaliers; elles sont devenues très-nombreuses, surtout depuis quelques années, dans beaucoup de jardins. La plupart de ces arbres, ordinairement des poiriers, réclamaient des améliorations. Nous pouvons dire que les réformes ont été souvent conduites avec intelligence et pratiquées avec succès.

Enfin, Messieurs, nous avons vu qu'une révolution utile et toute pacifique s'opère dans l'éducation, j'allais dire le gouvernement, des arbres fruitiers, et qu'elle sera poursuivie, avec succès, par des hommes ordinairement les plus paisibles, les plus dévoués à la propriété et les plus bienveillants que l'on rencontre dans la classe ouvrière. Les jardiniers sont habituellement observateurs et le plus souvent réfléchis. Aucun événement n'a pu, l'an dernier, les distraire de l'objet de leurs études, dans le cours professé par M. Manoury.

Deux membres de la Commission se sont retirés du Concours, auquel ils auraient pu prendre part comme pépiniéristes, à cause des arbres fruitiers qu'ils élèvent et dont ils poursuivent l'éducation depuis plusieurs années.

A cette occasion, Messieurs, la Commission croit devoir appeler l'attention de la Société sur les pépiniéristes qui élèvent les arbres fruitiers destinés à être plantés dans les jardins, pour être soumis à des formes régulières. Le mérite des arboriculteurs ne doit pas seulement consister à produire beaucoup d'arbres jeunes et vigoureux; leur intérêt le leur commande assez; et, sous ce point de vue, il est difficile de les faire concourir avec les jardiniers. Ils deviennent, au contraire, les auxiliaires de ces derniers, plutôt que leurs rivaux, quand ils donnent, aussitôt que possible, aux jeunes sujets de leur pépinière la forme que ces arbres devront avoir, plus tard, dans les jardins où ils seront transplantés. Le jardinier instruit est ainsi dispensé d'opérer des mutilations dangereuses pour la santé de l'arbre, quand il faut en réformer les défauts naturels. L'horticulteur le moins éclairé trouve, à son tour, dans la pépinière, un exemple vivant de la forme qu'il n'a plus qu'à maintenir sur un plan donné par l'arbre même qu'il va planter.

Digitized by Google

Nous avons pensé que la Société voudrait bien prendre cette note en considération et accorder, dans les Concours à venir, des mentions et des récompenses spéciales pour les pépiniéristes dont nous venons de parler.

Il y a aussi, Messieurs, des plantes, telles que les melons, les groseillers..., etc., qui doivent être, tout comme les arbres, soumis à une taille raisonnée, soit pour donner aux fruits les qualités requises, qu'ils n'auraient pas eues naturellement, soit pour éviter la confusion et multiplier les produits sur une moindre étendue. Nous avons cru devoir signaler ce fait à l'attention de la Société ; car la taille de ces plantes n'a pas été omise dans le cours d'horticulture, et nous en avons vu des applications. Le programme du Concours pourra donc être modifié pour une autre année.

Nous allons maintenant faire connaître les noms des jardiniers qui nous ont paru les plus dignes des récompenses accordées aujourd'hui, pour la taille des arbres, à ceux qui habitent le canton de Bayeux.

Celui qui a incontestablement obtenu les résultats les plus remarquables est Ferdinand Bordel, ex-jardinier de l'hôpital général. Non-seulement cet horticulteur a réformé les vieux arbres avec habileté, mais son intelligence s'est encore plu à montrer, sur de jeunes sujets, des formes variées, que nous avons vues avec plaisir. Ferdinand Bordel appartient à une famille de jardiniers : il est fils et frère de ceux qui ont cultivé le vieux poirier dont je parlais en commençant. La Commission l'a jugé digne de la *médaille d'argent*.

Les deux concurrents qui viennent ensuite sont :

Louis Eudine, jardinier de M. Gustave de Germiny, à Bayeux, et Pierre Eudine, jardinier de M. Adrien Le Sénécal, à St.-Ouen.

Frères et élèves du Cours d'horticulture professé à Bayeux, ils sont devenus à peu près également habiles à diriger les arbres fruitiers. Le dernier nous a montré des pyramides et des pêchers conduits avec beaucoup de soin et d'intelligence ; mais le premier nous a paru un peu plus hardi dans les réformes qu'il a pratiquées. Les sujets qu'il nous a montrés sont d'ailleurs plus nombreux et plus variés. C'est ce qui nous a déterminés à accorder à Louis la *médaille de bronze*. Mais comme la tenue de leurs jardins est excellente, la Commission a cru devoir demander une seconde *médaille de bronze* pour Pierre, et vous avez bien voulu, Messieurs, l'accorder.

Nous vous proposons maintenant de décerner les trois mentions honorables dans l'ordre suivant :

La première au jardinier Montroty, employé chez M. Jahiet, à Nihault.

La deuxième au jardinier Masson, employé chez M. Deshameaux, à Bayeux.

La troisième au jardinier Le Maitre, employé chez M. de Crux, à Sully.

Ces trois jardiniers ont pratiqué avec intelligence les opérations du pin-

Digitized by Google

cement et de la taille. De jeunes sujets ont déjà pris, sous leurs mains, les formes régulières qui signalent une pratique éclairée. De vieux arbres améliorés et des transplantations faites avec succès attestent les soins qu'ils ont donnés à des opérations aussi importantes. Nous avons pensé qu'il devait y avoir trois mentions en même temps que trois médailles.

Beaucoup d'horticulteurs, outre ceux que nous venons de nommer, auraient encore droit à nos éloges ; mais nous devons nous restreindre et nous renfermer dans l'arboriculture proprement dite.

Nous nous contenterons donc de signaler à la Société ceux des arboriculteurs dont les noms suivent, sans discuter le mérite de chacun d'eux en particulier. Ce sont les jardiniers :

Couespel, chez M. Olive, à Bayeux.

Planquais, au Beauregard.

Huet (Charles), à Saint-Patrice.

Perchée, chez M. Sureau, à Saint-Loup.

Maufras, à Saint-Loup.

Eudine (Jean), chez M. Le Couteulx.

Lobi, chez M. O. Guillot, à Sully.

Thomas, chez Mme ve Douesnel, à Saint-Loup.

Dans cette liste, indiquant seulement l'ordre dans lequel nous avons visité les jardins, nous devons comprendre un propriétaire plus que septuagénaire, M. Etienne, marchand, qui a montré, pour suivre comme pour pratiquer les leçons de M. Manoury, toute l'ardeur d'un jeune homme. Il est l'auteur du doigtier à pincer que j'ai eu l'honneur de présenter à la Société.

Nous ne pouvons non plus omettre M. Bazire, ancien chapelier, propriétaire à Bayeux, pour ses petits buis, à formes si élégantes et si variées. Son talent, s'il était appliqué aux arbres fruitiers, produirait des merveilles, et nous avons l'espérance qu'il y sera bientôt employé.

Plusieurs des jardiniers que nous venons de citer, et beaucoup dont nous ne parlons pas, parmi ceux qui ont reçu nos visites, auraient encore besoin des leçons de la théorie et des exemples de la pratique. A quelques-uns il ne manque, sans doute, que d'être placés dans des circonstances plus favorables.

Nous terminons, Messieurs, en faisant des vœux pour que la Société et les propriétaires viennent en aide aux jardiniers. Ceux-ci, alors, nous en sommes convaincus, sauront reconquérir, comme arboriculteurs, la réputation d'habileté qu'ils avaient autrefois.

Sur le rapport des jurys des concours de bestiaux et de

Digitized by Google

labourage, les primes ont été distribuées ainsi qu'il suit :

CONCOURS DE TAUREAUX.

1re *Prime*, 200 *fr.* : A M. Pelfresne, de St.-Loup-Hors, pour un taureau brange-caille, de race cotentine, âgé de 5 ans.

2e *Prime*, 160 *fr.* : A M. Talbot, de Gueron, pour un taureau brange-caille de race cotentine, âgé de 3 ans.

3e *Prime*, 140 *fr.* : A M. Tranquille Seigle, d'Agy, pour un taureau brange, âgé d'un an.

CONCOURS DE GÉNISSES ET VACHES LAITIÈRES.

1re *Prime*, 125 *fr.* : A M. Vautier-Dubourg, de St.-Martin-des-Entrées, pour une génisse brange, âgée de 2 ans.

2e *Prime*, 100 *fr.* : A M. Dudouet, de St.-Loup-Hors, pour une vache tigrée, âgée de 3 ans.

3e *Prime*, 75 *fr.* : A M. Gustave Bence, de Vaucelles, pour une vache brange, âgée de 5 ans.

CONCOURS DE BÉLIERS.

1re *Prime*, 60 *fr.* : A M. Angerard, de Bayeux, pour un bélier de race de Dishley, âgé de 2 ans.

2e *Prime*, 40 *fr.* : A M. Guillot, de Sully, pour un bélier de race de Dishley, âgé d'un an.

CONCOURS DE VERRATS.

1re *Prime*, 60 *fr.* : A M. Guerard, de Monceaux, pour un verrat de race du pays, âgé de 2 ans.

2e *Prime*, 40 *fr.* : A M. de Baussy, de Sully, pour un verrat de race Baltimore, âgé de 2 ans.

CONCOURS DE LABOURAGE.

1er *Prix*, 80 *fr.* : A François Bisson, employé agricole chez M. de Baussy, à Sully.

2e *Prix*, 70 *fr.* : A M. Alexandre L'Hermite, employé agricole chez M. Le Romain, à St.-Vigor.

3e *Prix*, 50 *fr.* : A M. Le Viland fils, cultivateur à Bayeux.

A cinq heures a eu lieu, dans la salle des Pas-Perdus du tribunal civil, un banquet de 130 couverts. Cette vaste salle, élégamment décorée, offrait, lorsque tous les convives ont été

Digitized by Google

assis, un magnifique coup d'œil. Trois grandes tables parallèles allaient aboutir à une quatrième où les membres du bureau de la Société et les Autorités étaient placés. Les parois des murs étaient ornées d'inscriptions en l'honneur des hommes illustres que l'arrondissement a vus naître et des principales sociétés agricoles et scientifiques de la Normandie. Des écussons et des légendes rappelaient aux agriculteurs les noms des grands citoyens qui ont rendu d'importants services à leur art, parmi lesquels ils voyaient avec plaisir ceux de Sully, d'Olivier de Serres, de Colbert, de Mathieu de Dombasle.

M. Pezet, président, avait à sa droite MM. Lécuyer, sous-préfet de l'arrondissement, Pilet des Jardins, l'un des adjoints de la ville de Bayeux, Carabeuf, membre du Conseil d'arrondissement, de Bonnechose, vice-président de la Société, Le Sueur, vice-président de la section d'Agriculture, Victor Vautier et Tavigny, président et vice-président de la section dss Sciences et des Arts; à sa gauche étaient placés MM. Douesnel, représentant du Peuple et membre du Conseil général du département, Grosvalet, capitaine de la garde nationale, Teyssier, commandant de la gendarmerie de l'arrondissement, du Manoir, vice-président de la Société, Aubin et Richard Dubois, secrétaire et vice-secrétaire de la section d'Agriculture.

A la table du milieu, étaient assis MM. les Membres du Conseil municipal, les officiers de la garde nationale, les membres du Jury, Castel et Georges Villers, secrétaires généraux de la Société, et les lauréats de divers concours.

Au dessert, M. le Président s'est levé et a porté un toast à l'Agriculture et à l'Autorité municipale. Dans une allocution chaleureuse, M. Pezet a payé un juste tribut d'hommages : aux honorables citoyens qui emploient tout ce que Dieu leur a donné d'énergie, de talent et d'intelligence pour faire pro-

Digitized by Google

gresser le premier des arts; à l'Administration municipale de Bayeux, qui a prêté à la Société un si puissant et utile concours pour donner à la fête agricole l'éclat et la solennité que comportait son importance.

M. Pilet des Jardins, au nom de l'Administration municipale de Bayeux, a répondu au toast de l'honorable Président par quelques paroles vivement senties. Il a énuméré brièvement les services que la Société d'Agriculture a rendus à l'arrondissement, les améliorations qu'elle a provoquées, les résultats qu'elle a contribué à obtenir; et, en terminant, il a rappelé, dans des termes qui ont provoqué d'unanimes applaudissements, la part considérable que M. Pezet a prise dans cette œuvre de propagande pacifique et de progrès réel. L'assemblée toute entière a été heureuse de s'associer, par des témoignages d'affection non équivoques, à ces éloges adressés à un homme d'un mérite supérieur qui a rendu d'importants services au pays.

Cette belle journée, qu'un soleil brillant a constamment éclairée, a été terminée par un feu d'artifice qui a été tiré, sur la place du Château, en présence d'une foule immense et attentive.

Digitized by Google

RÉUNIONS GÉNÉRALES.

—

Séance du 2 Février 1850.

—

Présidence de M. PEZET.

La séance est ouverte à une heure et demie après midi, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : MM.

Pezet, *président*, Despallières, de Bonnechose, G. Villers, Lambert, Médéric Labbey, de Laboire, Le Sueur d'Esquay, Aubin, Victor Vautier, Tavigny, Coeffet, Louvet, Tailpied, Le Breton, Fouchaux, de Gomiecourt, Munier, Niobey, Dupont de Vaux, Auguste Enault, Lair, Gast, Mallet, de Vacognes, Declomesnil, Châtel, Laurent, Le Quesne, Le Verdier, de Toustain, Henri Ygouf, Faucon de Lalonde, Le Mulois, Le Cavelier, Olive, Senot de Balleroy, Henneguy, Guérin Lacouture, Gustave Pezet, Charles James, Turgis, Le Doyen, Gustave Bence, Pelfresne, Mulot, Le Monnier de Bucels, Pierre Le Petit de Deux-Jumeaux, Person, Canu, Vimard, Daon, Buisson Delanoë, de Béchevel, de Molandé, Achille de La Rivière, Le Grix, Jean Delamare de Trévières, Guilbert-Duclos, Aubin Simon, Adeline, Le Sueur de Huppain, Le Duc, Le Guedois, Lebas, Cyris Philippe, Huvet père, et Castel, *secrétaire général.*

Le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans réclamation.

Digitized by Google

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ PAR :

M. Travers : *Annuaire du département de la Manche. Année* 1849.

M. Le Chanteur de Pontaumont : *Voyage au Paradis terrestre.* Par M. Le Chanteur de Pontaumont. In-8°, 4 pages.

MM. Alfred et Edélestand du Méril : *Dictionnaire du Patois normand.* Par MM. Alfred et Edélestand du Méril. 1 vol. in-8°.

M. Person : *Mémoire présenté pour le Concours ouvert en* 1849 *par la Société vétérinaire du Calvados et de la Manche.* Par M. F. Person. In-8°, 46 pages.

M. Constantin de Nettancourt : *Le Jugement dernier*, poëme dédié à S. S. Pie IX. Par M. Constantin de Nettancourt.

La Société reçoit en outre les Publications suivantes :

1° *Annales de la Société d'Agriculture de l'Allier.* Année 1849. — 1re, 2e, 3e, 4e et 5e livraisons.

2° *Annales scientifiques, Littéraires et Industrielles de l'Auvergne.* Tome xxii. — Mai à août 1849.

3° *Bulletin de la Société d'Horticulture de Caen.* Mai 1849.

4° *Bulletin de la Société centrale et des Comices agricoles du département de l'Hérault.* Année 1849.—Janvier et février.

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* Année 1849. — Nos 1er, 2 et 3.

6° *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.* Année 1849. — 1er, 2e et 3e trimestres.

7° *Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis.* 1er semestre de 1849. — *Séance publique du 27 août* 1849.

8° *Catalogue des Ouvrages imprimés et manuscrits concernant l'Auvergne*, extrait du Catalogue général de la bibliothèque de Clermont (Puy-de-Dôme). 1 vol. in-8°, 224 pages.

9° *Mémoires de l'Académie nationale de Metz.* Année 1849.

10° *Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.* 3e série. — Tome 5.

11° *Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy.* Année 1847.

12° *Procès-verbaux des séances tenues par la Société vétérinaire du Calvados et de la Manche en* 1849.

13° *Séance publique tenue le* 24 *juin* 1849, *par la Société nationale et centrale d'Agriculture.* In-8°, 56 pages.

14° *Statuts du Comice agricole de la province d'Alger.* In-8°, 32 pages.

Digitized by Google

ÉLECTIONS.

Sur la proposition du bureau, il est procédé à l'élection de six membres titulaires. L'admission étant prononcée à l'unanimité, M. le Président proclame membres de la Société :

MM. DE BÉCHEVEL, propriétaire, à la Folie,
ETIENNE (Alfred), propriétaire, à Bayeux,
MULOT, propriétaire, à Bayeux,
SÉRAUDIN, vérificateur des poids et mesures, à Bayeux,
TALBOT, propriétaire-agriculteur, à Gueron,
YGOUF (Henri), propriétaire-agriculteur, à Vierville.

CORRESPONDANCE.

M. le Président donne lecture d'une circulaire par laquelle la Commission d'organisation de la VI^e^ session du Congrès central d'Agriculture annonce que cette session ouvrira, à Paris, le 18 mars, et invite la Société à nommer ses délégués.

La Compagnie désigne pour la représenter à ce Congrès :

MM. DOUESNEL, représentant du Peuple,
DE LABOIRE, président de la Section d'Agriculture,
Frédéric DE CUSSY, membre de plusieurs Sociétés savantes,
PERSON, propriétaire, à Graye, ancien constituant.

PROPOSITIONS ET COMMUNICATIONS.

PUBLICATION D'UN BULLETIN TRIMESTRIEL.

Le secrétaire général expose que, lors de sa formation, la Société décida qu'elle publierait ses *Mémoires* dans le format *in-octavo*; que trois volumes ont paru en 1842, 1844

Digitized by Google

et 1846; mais que le quatrième est sous presse depuis 1847, et n'est point encore terminé, faute de matières; que ce mode de publication présente quelque intérêt sous le rapport bibliographique; mais qu'il est essentiellement contraire à l'intérêt commun, parce qu'un mémoire qui est trois ans imprimé avant de paraître court le risque d'être suranné au moment de sa publication, ou au moins d'avoir notablement perdu de sa valeur; que, dans notre siècle de publicité, alors que tout passe si rapidement, les Sociétés scientifiques et agricoles doivent tenir leurs membres au courant des découvertes et des innovations utiles, et entretenir l'émulation parmi eux en les initiant à leurs travaux par de fréquentes publications; que presque toutes les Compagnies savantes, sentant le besoin de conserver leur prépondérance et leur utilité, publient, sous le titre de *Bulletin* ou *d'Annales*, un recueil périodique; que la Société d'Agriculture de Bayeux doit s'empresser de suivre cet exemple, afin de maintenir son rang parmi les établissements d'utilité publique. En conséquence, M. Castel propose qu'il soit publié, à partir du 1er janvier 1850, un bulletin trimestriel sous le titre de *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité; et la Société prend, en conséquence, la délibération suivante :

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux,

Considérant que la publicité est l'âme de toute association scientifique ou agricole;

Considérant que le mode de publication actuel de ses travaux présente de graves inconvénients;

Qu'en effet, le tome IV des *Mémoires* est sous presse depuis le commencement de l'année 1847, faute de matières pour le terminer, et que le compte rendu des concours agricoles de 1848 n'est point encore imprimé;

Considérant que la plupart des Sociétés correspondantes publient un recueil périodique qui donne à leurs travaux le mérite de l'actualité;

Digitized by Google

Qu'il y a lieu de les imiter, afin de conserver avec elles des rapports et des échanges avantageux;

ARRÊTE :

ART. 1er. A partir de 1850, il sera publié, par les soins du Secrétaire général, un bulletin trimestriel, sous le titre de *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.*

ART. 2. Ce bulletin contiendra le compte rendu des Concours agricoles, les procès-verbaux des séances générales et des séances particulières de chaque Section, les mémoires, notices et travaux divers dont l'impression sera ordonnée par le Conseil d'administration et de publication.

ART. 3. Plusieurs trimestres pourront être réunis pour composer un numéro du Bulletin.

ART. 4. Chaque membre de la Société aura droit à un exemplaire de ce bulletin.

SURTAXES ÉTABLIES SUR LES BEURRES.

L'ordre du jour appelle l'examen de la question touchant les surtaxes imposées sur les beurres expédiés à Paris.

M. le Président expose que l'objet principal de la réunion a pour causes les plaintes unanimes élevées contre les surtaxes imposées récemment sur les beurres expédiés à Paris, soit à destination, soit à la Halle, et qui sont perçus à partir du 1er janvier dernier; que ces surtaxes portent : 1° sur les droits d'octroi des beurres à destination perçus au profit de la ville de Paris, élevés de 5 à 10 centimes par kilog., avec maintien du double décime, suivant un décret du Président de la République en date du 31 décembre 1849; 2° sur les droits de vente à la Halle, portés, par un arrêté du Préfet de police de la Seine, de 2 1/2 à 5 %;

Que ces surtaxes ont d'autant plus ému les cultivateurs du pays que, après avoir annoncé qu'il était question de les établir, les journaux s'étaient empressés de faire connaître que le Gouvernement les avait repoussées; que, trompé par cette annonce il n'avait pas cru devoir réunir la Société pour délibérer sur des projets qui lui semblaient sinon abandonnés,

Digitized by Google

au moins ajournés; mais qu'il s'est empressé de la convoquer aussitôt qu'il a eu connaissance de leur adoption; il termine en donnant lecture de deux lettres : l'une de M. Le Sueur, de Huppain, contenant l'énumération des charges nouvelles imposées aux producteurs et expéditeurs de beurres par les surtaxes dont il s'agit; l'autre de M. Trottrot, facteur à la Halle, indiquant approximativement les quantités de beurres des provenances du Calvados et de la Manche vendus annuellement par lui et ses confrères, et exprimant le désir que la Société, en réclamant la suppression des nouveaux droits, se prononce contre l'augmentation projetée du nombre des facteurs préposés à la vente des beurres.

La discussion est ouverte sur les mesures à prendre pour provoquer le rapport du décret et de l'arrêté en vertu desquels les surtaxes sont perçues.

M. Le Sueur, d'Esquay, est d'avis que la Société ne doit pas se borner à réclamer contre les nouveaux droits, qu'elle doit également demander que le nombre des facteurs de la Halle ne soit pas augmenté, les quatre qui existent actuellement pouvant suffire à toutes les exigences des expéditeurs.

M. de Laboire sans se prononcer pour ou contre la dernière partie de la proposition de M. Le Sueur, dit que les facteurs auraient dû faire connaître aux expéditeurs la délibération de la Commission municipale de Paris, aussitôt qu'elle a été soumise à la sanction de l'autorité supérieure; que, en négligeant de le faire, ils ont manqué à leurs devoirs envers leurs commettants.

M. Canu s'étonne qu'un des facteurs contre lesquels de graves plaintes ont été portées, et qui ont été forcés de renoncer à des droits qu'ils s'étaient arbitrairement arrogés, vienne ainsi mêler ses propres intérêts à ceux du pays, si gravement compromis par les surtaxes qui excitent des plaintes unanimes. Il est d'avis que la Société ne doit pas confondre

Digitized by Google

deux choses tout à fait distinctes : les nouveaux droits établis sur les beurres, que tout le monde s'accorde à réprouver, et l'augmentation du nombre des facteurs, qui est approuvée par les uns et combattue par les autres.

M. Pezet exprime l'opinion qu'il est utile de nommer une Commission pour rédiger une réclamation qui sera adressée aux ministres compétents, aux préfets de la Seine et de Police, et aux représentants du Calvados à l'Assemblée nationale ; que les délégués de la Société au Congrès central d'Agriculture devront s'entendre avec les Représentants pour faire en commun les démarches qu'ils jugeront utiles à l'effet de faire rapporter ou modifier le décret et l'arrêté qui excitent de si nombreuses et justes plaintes.

M. de Laboire demande que l'Assemblée se prononce sur l'étendue de la mission qui sera confiée aux délégués. Il pense qu'ils devront non-seulement appuyer les réclamations de la Société, mais encore s'enquérir si les beurres de la Belgique qui sont expédiés à Paris par le chemin de fer du nord payent des droits de douane, et s'il est opportun de toucher en ce moment à l'organisation des facteurs.

M. de Toustain dit que si l'augmentation du nombre des facteurs qu'on paraît craindre était préjudiciable aux intérêts du pays, se serait contraire aux règles de l'économie politique, car plus il y a de vendeurs d'une denrée plus la consommation augmente.

M. Le Sueur, de Huppain, répond que les quatre facteurs actuels peuvent suffire à tous les besoins, car deux d'entre eux vendent les deux tiers des beurres expédiés de la Basse-Normandie. Il ajoute que la confiance ne se commande pas ; que les facteurs doivent être non-seulement des agents vigilants, mais que, ayant presque toujours en caisse des sommes considérables pour leurs commettants, il est nécessaire qu'ils présentent des garanties de solvabilité ; que ceux qui sont

Digitized by Google

maintenant en exercice jouissent d'une telle confiance que leur papier est reçu dans toutes les banques du pays; qu'il n'y a donc aucune raison d'apporter des changements à une organisation qui a fait la fortune des agriculteurs du Bessin.

M. de Laboire assure qu'il a assisté plusieurs fois à la vente des beurres à la halle de Paris, et que, d'après ses observations, l'ordre de choses actuel est favorable à notre pays.

M. Castel pense qu'on s'émeut peut-être à tort des changements projetés par l'administration ; que ces changements, d'après ce qu'il a appris, se borneraient à régulariser et à spécialiser la factorerie des Halles, c'est-à-dire qu'il y aurait des facteurs spéciaux pour les œufs et les beurres, tandis que, maintenant, ce sont les mêmes qui procèdent aux ventes de ces deux denrées, et que ce cumul n'est peut-être pas toujours favorable aux expéditeurs.

M. le Président résume la discussion et consulte l'Assemblée sur la question de savoir s'il sera nommé une Commission pour rédiger une réclamation contre l'établissement des nouveaux droits sur les beurres à l'octroi et à la halle de Paris, et s'il devra être parlé, dans cette réclamation, des changements projetés dans l'organisation des facteurs.

La Société décide :

1° A l'unanimité, qu'il sera nommé une Commission composée des membres de droit et de quatre citoyens désignés par le bureau;

2° A la majorité, que la réclamation devra exprimer le vœu qu'il ne soit, en ce moment, apporté aucune innovation dans le mode de vente des beurres sur le *Carreau*;

3° Que, vu l'urgence, la Commission est chargée de rédiger la réclamation au nom de la Société et de prendre toutes les mesures nécessaires pour la faire parvenir à qui de droit.

Conformément au premier paragraphe de cette décision,

Digitized by Google

le bureau désigne pour composer la Commission, avec le président et le secrétaire général, MM. de Laboire, Le Sueur, d'Esquay, Cyris Philippe et Canu [1].

Établissement d'un Comptoir d'escompte.

M. Mulot a la parole pour une communication relative à l'établissement, à Bayeux, d'un comptoir national d'escompte. Il expose les avantages que plusieurs villes ont retirés de ces comptoirs, notamment Caen, Vire, St.-Lo, etc.; il dit que

(1) Cette Commission s'est réunie quelques jours après la séance et a rédigé, au nom de la Société, la délibération suivante, qui a été adoptée à l'unanimité, à l'exception du paragraphe relatif au mode de vente des beurres, contre lequel MM. Canu et Philippe ont présenté des observations :

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux,

Considérant qu'en matière d'octroi il est une règle établie par la législation, et commandée autant par l'humanité que par l'économie politique, c'est que les objets de première nécessité, dont le pauvre comme le riche a un égal besoin, soient dispensés des droits qui frappent sur ceux destinés à la consommation alimentaire; que c'est par application de ce principe que l'art. 16 de l'ordonnance du 9 décembre 1814, auquel il n'a point été dérogé par les art. 147 et 148 de la loi du 20 décembre 1816, exempte de tous droits d'octroi les grains, farines, *beurre*, lait, légumes et autres denrées; que cette ordonnance est applicable à Paris comme aux départements;

Considérant que les beurres qui servent à l'alimentation de toutes les classes, qui suppléent en partie la viande, surtout pour la classe indigente, qui vit particulièrement de soupes et de légumes, auraient dû être toujours exempts du droit d'octroi; que si la ville de Paris a perçu abusivement, depuis quelques années, malgré la prohibition de la loi, un droit de 5 cent. par kilog. de beurre, c'est qu'aucune réclamation ne s'était élevée, eu égard sans doute et à l'état prospère alors de l'industrie beurrière, et à la modicité du droit perçu;

Mais considérant que le décret du 31 décembre 1849 élevant ce droit de 5 cent. à 10 cent., non compris le double décime, double la taxe perçue jusqu'à ce jour; qu'il rend nécessaire qu'une protestation s'élève contre cette violation de la loi, qui atteint les besoins de la classe ouvrière et aggrave les pertes de l'Agriculture; que l'injustice semble même en être reconnue par le décret lui-même, qui ne consacre la perception de ce droit que momentanément et jusques au 1er janvier 1853; qu'il importe d'autant

Digitized by Google

plusieurs citoyens ont pensé qu'une de ces utiles fondations pourrait rendre d'importants services à notre pays; il donne lecture d'une pétition adressée, dans ce but, à M. le Préfet du département par un grand nombre de commerçants et d'in-

plus de protester dès à présent qu'un impôt établi d'abord temporairement finit presque toujours par prendre un caractère définitif;

Considérant que cette augmentation de charges imposées à l'industrie beurrière n'est pas la seule qu'elle subisse au 1er janvier 1850; que les *droits de vente à la Halle*, perçus en vertu des arrêtés du préfet de Police, s'élevaient, d'après le tarif fixé, à 2 1/2 pour cent; que, par un nouvel arrêté, ils sont portés à 5 pour cent, c'est-à-dire que, comme le droit d'octroi, ils se trouvent portés au double de ce qu'ils étaient le 31 décembre 1849;

Considérant que les droits nouveaux soit sur les beurres à destination, soit sur les beurres vendus à la Halle, viennent frapper cette denrée au moment où, par suite des événements politiques, elle a éprouvé un abaissement sans exemple jusqu'ici; de sorte que le cultivateur éprouve deux causes de perte à la fois, et par le droit nouveau qu'il est contraint de payer, et par la dépréciation sensible du prix de la marchandise qu'il vend;

Qu'il n'y eut donc jamais un moment plus inopportun pour élever les droits perçus sur les beurres que celui ou ils diminuent de prix; qu'il n'y en eut donc jamais ou l'Agriculture soit mieux fondée à faire entendre ses réclamations;

Considérant que ce concours de l'abaissement du prix des denrées et de l'augmentation des droits ajoute d'autant plus à ses souffrances, que, d'une part, la valeur locative des fermes a été calculée sur un taux élevé à l'époque où l'industrie beurrière était prospère, où l'élévation du prix des denrées alimentaires assurait à l'exploitant des bénéfices dont il se trouve privé aujourd'hui par la vileté du prix des produits de toute espèce; et que, d'autre part, les impôts actuels ont été ou établis sur les bases d'une estimation cadastrale, ou rectifiés lors des opérations de péréquation, en prenant pour point de départ des évaluations supérieures à la valeur actuelle;

Considérant que l'abaissement du prix des bestiaux vient encore lourdement peser sur les cultivateurs des pays d'herbages; que la réduction de ces deux sources de produits, le beurre et les bestiaux, menace d'une ruine imminente cette partie si importante de l'Agriculture, et frappe de toutes ses rigueurs les départements les plus grevés d'impôts;

Considérant que les calculs les plus modérés élèvent au moins à 160,000 fr. par année les nouveaux droits que la ville de Paris prélèverait sur les beurres des provenances du Cotentin et du Bessin au préjudice des proprié-

Digitized by Google

dustriels de Bayeux, et il appelle la Société à émettre son avis sur l'utilité de ce comptoir, qui serait non-seulement ouvert au commerce, mais à l'agriculture, qui pourrait y puiser des fonds à un intérêt raisonnable.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Niobey,

taires et cultivateurs de ces deux contrées ;

Considérant enfin que de vagues rumeurs font supposer que l'administration municipale de Paris médite des innovations dans le mode de la vente des beurres ; que, sans pouvoir se prononcer dès à présent sur des projets qui ne sont pas suffisamment connus, on doit constater que l'industrie beurrière a prospéré depuis l'existence des réglements actuels, et exposer qu'il serait périlleux peut-être de les modifier dans un moment où la diminution du prix fait redouter toute innovation ;

Arrête ce qui suit :

ARTICLE 1er.—MM. les Ministres de l'Intérieur et des Finances sont instamment priés de proposer à M. le Président de la République le rapport *immédiat* du décret du 31 décembre 1849 qui homologue, en ce qui concerne le droit sur les beurres, la délibération du Conseil municipal de Paris, en date du 20 novembre précédent.

ART. 2. — M. le Préfet de police est instamment prié de rapporter *immédiatement* son arrêté, en ce qui concerne la fixation des droits de vente des beurres à la Halle, et de maintenir le précédent arrêté qui fixait ces droits à 2 1/2 °/o.

ART. 3. — MM. les Représentants du Calvados à l'Assemblée législative, auxquels sera adressé un exemplaire de la présente délibération, sont invités à se rendre près du Gouvernement les interprètes des vœux de la Société.

ART. 4. — MM. les Délégués de la Société d'Agriculture de Bayeux au Congrès central d'Agriculture, qui se réunira le 18 mars prochain, sont spécialement chargés d'appeler sur cette importante question et sur celles qui concernent le tarif de l'introduction des bestiaux étrangers, l'attention du Congrès et de faire près de MM. les Ministres de l'Intérieur, des Finances, de l'Agriculture et du Commerce, et de MM. les Préfets de la Seine et de Police les démarches nécessaires pour assurer le succès de la présente réclamation.

Digitized by Google

de Toustain, Guérin-Lacouture, Mulot et de Laboire, l'Assemblée reconnait l'utilité de la mesure proposée et prend la délibération suivante :

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux,

Vu une pétition adressée à M. le Préfet du Calvados par les commerçants et industriels de Bayeux;

Vu le décret du 7 mars 1848;

Considérant que l'établissement des comptoirs nationaux d'escompte a produit d'heureux effets dans les villes de commerce et d'industrie, notamment à Caen, à Vire et à St.-Lo;

Considérant que les commerçants et les industriels ne profitent pas seuls de ces utiles fondations; que les agriculteurs peuvent aussi en retirer des avantages incontestables, en y puisant des fonds à un intérêt moins élevé que dans les banques particulières;

Considérant que l'arrondissement de Bayeux, sans être essentiellement industriel, a une importance qui ne peut être méconnue;

Qu'en effet, le commerce des beurres, des bestiaux gras et maigres, des œufs, du colza, des céréales et des cidres s'élève à un chiffre annuel qui n'est point inférieur à dix ou douze millions de francs;

Que l'industrie céramique, la tannerie, la corroyerie, la mégisserie, les salaisons d'Isigny, la vente du poisson et des coquillages, les produits de la mine de Littry, la fabrication de la chaux, le commerce des bois du Nord, de la houille et de l'épicerie sont l'objet d'un mouvement de fonds qui ne peut être évalué à moins de cinq à six millions chaque année;

Considérant que ce mouvement de capitaux est plus que suffisant pour motiver la création d'un comptoir d'escompte;

Que, dans ce moment surtout, où la crise financière se fait vivement sentir dans le pays, à cause du bas prix des beurres et des bestiaux, cette création rendrait les plus importants services;

Considérant que l'arrondissement de Bayeux, par l'élévation du chiffre des impositions qu'il paye et l'importance de ses produits agricoles et industriels, est digne de toute la sollicitude du Gouvernement;

Qu'il a d'autant plus de motifs de réclamer l'établissement, au chef-lieu, d'un comptoir d'escompte que les agriculteurs sont obligés de payer des intérêts ruineux dans un moment où la vileté du prix de leurs produits diminue tellement le capital dont ils disposent qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de charger leurs herbages, ce qui les conduit à une ruine imminente;

Qu'ils ont donc intérêt à se réunir aux commerçants et industriels pour réclamer l'établissement d'un comptoir d'escompte à Bayeux;

Digitized by Google

Que la Société d'Agriculture, organe vigilant des uns et des autres, doit se rendre près du gouvernement l'interprète de leurs besoins;

Émet le vœu qu'un comptoir national d'escompte soit établi, le plus tôt possible, dans la ville de Bayeux, et que ses opérations s'étendent par tout l'arrondissement. Elle appuie vivement la demande adressée à cet effet à l'autorité supérieure par les commerçants et les industriels, et décide qu'une expédition de la présente sera transmise à M. le Préfet, en le priant de vouloir bien la recommander spécialement à la sollicitude éclairée du Gouvernement.

Chambre de Commerce.

M. le Président donne lecture d'une proposition de M. Guérin-Lacouture, secrétaire de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Bayeux, tendant à ce que la Société appuie une demande adressée à M. le Préfet du Calvados, par des commerçans, dans le but d'obtenir qu'il soit nommé, pour siéger à la Chambre de commerce de Caen, un membre élu dans l'arrondissement de Bayeux.

S'associant aux vœux exprimés par M. Guérin, et reconnaissant que l'arrondissement de Bayeux a le droit d'être représenté dans le sein de la Chambre de commerce de Caen, qui est souvent appelée à donner son avis sur des questions intéressant non-seulement la ville où elle siége, mais toutes les localités de sa circonscription, l'Assemblée prend la délibération suivante :

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux,

Vu les lois des 16 juin 1832 et 11 juillet 1848;

Considérant que la Chambre de commerce de Caen, instituée par l'arrêté du 3 nivose an xi et la loi du 16 juin 1832, a pour attribution de donner son avis sur les moyens d'accroître la prospérité du Commerce, de faire connaître au Gouvernement les causes qui en arrêtent le progrès, de surveiller les travaux publics relatifs au commerce, etc. ;

Considérant que la circonscription de cette chambre comprend plusieurs arrondissements, qui ont tous plus ou moins intérêt à être représentés dans son sein;

Que, quels que soient les lumières, le zèle et le patriotisme des membres qui la composent, il est certaines questions qui intéressent plus spéciale-

Digitized by Google

ment une localité que les autres, et qu'il est utile que toutes aient la possibilité d'exprimer directement leurs besoins et leurs vœux ;

Considérant que le législateur a bien prévu que le chef-lieu ne pourrait toujours représenter suffisamment toute la circonscription composant une Chambre de commerce, puisqu'il a donné aux commerçants des autres arrondissements le droit de s'y faire représenter par un membre élu par eux ;

Considérant que l'arrondissement de Bayeux, par son importance et sa richesse, a intérêt à revendiquer le droit qui lui est conféré par la loi ;

Que la Société d'Agriculture, qui compte parmi ses membres les principaux commerçants de l'arrondissement, doit s'empresser d'appuyer une demande fondée sur la justice, la raison et les convenances ;

Émet le vœu qu'il soit nommé dans l'arrondissement de Bayeux, un membre de la Chambre de commerce de Caen, en plus de ceux qui sont élus au chef-lieu de la circonscription de cette chambre ; elle appuie la demande des commerçants faite dans ce but, et décide qu'une expédition de la présente sera adressée à M. le Préfet, qui est instamment prié de la prendre en grande considération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures et demie.

Séance du 13 Mai 1850.

Présidence de M. PEZET.

La séance est ouverte à deux heures après midi, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : MM.

Pezet, *président*, de Bonnechose, du Manoir, G. Villers, Lambert, Médéric Labbey, de Laboire, Le Sueur d'Esquay, Aubin, Pitard-Dumesnil, Lair de Beauvais, Le Sueur de Huppain, Gustave Bence, Le Verdier, Frédéric de Cussy, Person, Dupont de Vaux, Mourière, Le Grix, Guerin Lacouture, Félix Barbey, Alphonse Carpentier, Turgis, Vimard,

Digitized by Google

de Béchevel, de Vacognes, Delanoë, Mulot, Laurent, Blaise, Adrien Le Sénécal, Alfred Etienne, Senot de Balleroy, Siraudin, Henry Ygouf et Castel, *secrétaire général.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par le secrétaire général, et adopté sans réclamation.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ PAR :

M. Charma : *Lanfranc, notice biographique, littéraire et philosophique.* Par M. A. Charma. In-8°, 160 pages.

M. Bocher : *Discours prononcé par M. Bocher, représentant du Peuple, dans la discussion du budget général des dépenses de 1850 sur l'administration des Haras.* In-8°. 16 pages.

M. le Cerf : 1° *De l'Assistance et de la Prévoyance privées, pour faire suite au rapport de M. Thiers sur l'Assistance et la Prévoyance publiques.* Par M. Le Cerf. In-8°, 108 pages; 2° *Du Gouvernement et des Citoyens, de leurs droits et de leurs devoirs respectifs.* Par M. Le Cerf. In-8°, 40 pages.

M. Durand : *Rapport général sur l'enquête agricole et industrielle qui a été faite dans le département du Calvados.* Par M. Durand. In-8°, 32 pages.

M. Pillet : *Julien de Paulmier.* Par M. V.-E. Pillet. In-8°, 32 pages.

M. Gautier : *Biographie du général Decaen.* Par M. L.-E. Gautier. In-8°, 88 *pages.*

La Société reçoit en outre les publications dont l'indication suit :

1° *Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.* Année 1849. — 4e trimestre.

2° *Annales de la Société d'Agriculture de l'Allier.* Année 1849. — 3e *et* 4e trimestres.

3° *Annales Scientifiques, Littéraires et Industrielles de l'Auvergne.* Tome xxii.—Septembre, octobre, novembre et décembre 1849. Tome xxiii. — Janvier et février 1850.

4° *Bulletin de la Société centrale d'Agriculture et des Comices agricoles du département de l'Hérault.* 36e année. — Mars, avril, mai et juin 1849.

5° *Bulletin agricole de la Société d'Agriculture, du Commerce, des Sciences et des Arts de Boulogne-sur-Mer.* Séance semestrielle du 15 novembre 1849.

6° *Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère.* Année 1850. — Nos 1er, 2 et 3.

Digitized by Google

7° *Compte rendu et Procès-verbaux des séances de la 6e session du Congrès central d'Agriculture.* Un vol. in-8°.

8° *Extrait des travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure.* — CXVe cahier.

9° *Extrait des séances de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen.* Année 1849.

10° *Journal d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts, rédigé par des membres de la Société d'Emulation de l'Ain.* XXXIXe année. — Janvier, février et mars 1850.

11° *Journal du Lycée des Arts, Sciences, Belles-Lettres et Industrie de Paris.* Tome 1er. — Janvier 1850.

12° *Mémoires de la Société d'Archéologie et de Numismatique de St.-Pétersbourg,* publiés par le dr B. de Köhne. 3 vol. in-8°.

13° *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.* Années 1844, 1845 et 1846. Un vol. in-8° et 17 planches in-f°.

14° *Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy.* Année 1848.

15° *Programme de la* XVIIe *session du Congrès scientifique de France.* In-4°, 16 pages.

ÉLECTIONS.

Il est procédé à l'élection de sept membres titulaires. L'admission étant prononcée à l'unanimité, M. le Président proclame membres de la Société :

MM. Belliard-Delisle, avocat, à Isigny,
Brunel, propriétaire, à Bayeux,
St.-Ange Duvant, imprimeur, à Bayeux,
Gautier, médecin, à Cormolain,
Lélu (Emile), propriétaire, à Bayeux,
Suzanne, maître de pension, à Bayeux.
Thézard, propriétaire-agriculteur, à Cottun.

CORRESPONDANCE.

Le secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. de Caumont, directeur général de l'Institut des Provinces, qui

Digitized by Google

annonce qu'un *Festival académique* aura lieu à Lisieux les 9, 10 et 11 juin, à l'occasion de l'exposition régionale, et invite la Société d'Agriculture de Bayeux à se faire représenter à cette fête de l'industrie et des arts par trois délégués, qui feront de droit partie des commissions et concourront à la distribution des récompenses.

Obtempérant à cette bienveillante invitation, la Société nomme pour la représenter au Festival MM. de Bonnechose, Georges Villers et Bertot.

CONCOURS AGRICOLES DE 1850.

L'ordre du jour appelle la discussion du programme des Concours agricoles de 1850.

Après une courte discussion, le programme est adopté dans les termes qui suivent :

AMÉLIORATIONS AGRICOLES.

CONSTRUCTIONS RURALES.

Art. 1er.— *Une* médaille d'honneur, en argent, sera décernée au propriétaire non exploitant qui aura fait le plus de dépenses utiles aux fermes qu'il possède dans le canton de Ryes pour approprier les bâtiments d'exploitation de ces fermes aux besoins de la culture perfectionnée, pour construire des étables ou hangars nécessaires à la stabulation des bestiaux, pendant l'hiver, et pour donner à ses fermiers les moyens de recueillir et d'utiliser les engrais liquides.

TENUE ET DIRECTION DES EXPLOITATIONS.

Art. 2.—Il sera décerné *deux* médailles d'honneur en argent, *deux* en bronze et *deux* mentions honorables aux propriétaires et fermiers du canton de Ryes qui auront été reconnus dignes de cette distinction par le système rationnel d'assolement, la beauté des bestiaux, la bonne tenue des étables et les produits divers de leur exploitation.

PLANTATION ET ÉLAGAGE DES ARBRES FORESTIERS.

Art. 3.—Il sera décerné *une* médaille d'argent et *une* médaille de bronze aux deux propriétaires ou fermiers du canton qui auront élevé ou planté le

Digitized by Google

plus d'arbres forestiers et montré le plus d'intelligence pour la culture et l'élagage de ces arbres et la bonne tenue des haies vives.

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS.

Art. 4.— Deux prix seront distribués aux agriculteurs du canton dont les fumiers sont le mieux aménagés, et qui ont pris des mesures pour recueillir et utiliser les engrais liquides.

Premier prix, 90 fr.
Second prix, 60 fr.

CULTURE DES RACINES.

Art. 5.—Une somme de 150 francs sera affectée à la culture des racines à substances alimentaires, et divisée en trois primes, savoir :

La première, de 60 fr.
La deuxième, de 50 fr.
La troisième, de 40 fr.

AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE.

Art. 6.— *Une* médaille d'argent et *une* médaille de bronze seront décernées aux deux agriculteurs du canton qui auront fait le plus de sacrifices pour l'amélioration de la race chevaline.

Art. 7.— Une commission spéciale sera chargée de visiter les exploitations de grande et de petite culture, et de faire à la Société un rapport d'après lequel les récompenses ci-dessus seront décernées à la séance du 15 septembre.

MM. les propriétaires et agriculteurs qui voudront concourir pour les constructions rurales, pour la bonne tenue des fermes, pour la culture et les plantations d'arbres forestiers, pour l'aménagement des fumiers, pour la culture des racines et l'amélioration de la race chevaline, sont invités à faire connaître leur intention à cet égard avant le 15 juin, soit à la mairie de Ryes, soit au secrétariat de la Société.

TAILLE DES ARBRES FRUITIERS.

Art. 8.—Sur le rapport de la commission chargée de visiter les fermes, il sera accordé *une* médaille d'argent et *deux* mentions honorables aux jardiniers du canton de Ryes qui auront pratiqué avec le plus d'intelligence et de succès les méthodes nouvelles concernant la taille et la disposition des arbres fruitiers.

Art. 9.— Les jardiniers qui voudront concourir devront en faire la déclaration, avant le 15 juin, soit à la mairie de Ryes, soit au secrétariat de la Société.

Digitized by Google

PRIX DE MORALITÉ.

Art. 10.— Il sera accordé des prix et des mentions honorables aux domestiques des deux sexes qui seront restés et auront été employés plus de *dix ans* chez le même maître, aux travaux agricoles *exclusivement*, dans le canton précité, et qui auront donné, dans leur service, le plus de preuves de fidélité, de moralité et de dévouement, savoir :

HOMMES.

Premier prix, 60 fr.
Deuxième prix, 40 fr.
Deux mentions honorables.

FEMMES.

Premier prix, 60 fr.
Deuxième prix, 40 fr.
Deux mentions honorables.

Art. 11.— Les domestiques de l'un et de l'autre sexe qui ont obtenu un prix en 1844 seront admis au concours de 1850; et s'ils ont acquis de nouveaux droits à une récompense, il leur sera accordé un rappel très-honorable, sans attribution de fonds.

Art. 12.— Les cultivateurs qui croiraient que leurs *domestiques* et leurs *servantes* seraient dignes d'obtenir ces récompenses sont invités à donner, *par écrit*, les renseignements nécessaires au maire de leur commune, lequel voudra bien les adresser, avec son avis sur chaque demande, soit au président de la Société, soit à M. de Laboire, président de la section d'Agriculture, soit au secrétariat général, à Bayeux, avant le 15 juin.

La commission chargée de visiter les fermes sera chargée également de désigner les domestiques qu'elle croira dignes de récompenses.

BESTIAUX.

RACE BOVINE.

Art. 13.—Une somme de 500 francs sera affectée au concours de taureaux de 1 à 5 ans, *sans distinction d'âge*, en ne s'attachant qu'à la meilleure conformation; cette somme sera divisée en trois primes, savoir :

La première, de 200 fr. | Fonds votés par le Conseil général.
La deuxième, de 170 fr.
La troisième, de 130 fr.

Art. 14.—Une somme de 300 fr. sera affectée au concours de génisses amouillantes et de vaches laitières, et divisée en trois primes, savoir :

La première, de 125 fr.

Digitized by Google

La deuxième, de 100 fr.
La troisième, de 75 fr.

Les génisses et les vaches qui seront présentées au concours devront avoir été élevées dans le canton, ou y avoir été importées avant le 15 avril 1850.

RACE OVINE.

Art. 15.— Une somme de 100 francs sera affectée au concours de béliers d'un an et au-dessus, et divisée en deux primes, savoir :

La première, de 60 fr.
La deuxième, de 40 fr.

RACE PORCINE.

Art. 16.— Une somme de 100 francs sera affectée au concours de verrats de huit mois et au-dessus, et divisée en deux primes, savoir :

La première, de 60 fr.
La deuxième, de 40 fr.

Art. 17.— Le Jury chargé de prononcer sur le mérite des concurrents, pour les concours de taureaux, de génisses ou de vaches laitières, de béliers et de verrats, se composera du président et du secrétaire de la section d'Agriculture, d'un vétérinaire et de quatre cultivateurs de l'arrondissement.

Art. 18.— En acceptant les primes les propriétaires de taureaux, de génisses ou de vaches laitières, de béliers et de verrats prendront l'engagement de les conserver pendant un an et de les représenter, à l'expiration de ce délai, sur la demande qui leur en sera faite, soit au maire de la commune où le concours aura lieu, soit à un membre délégué par le Conseil d'administration, ou de rendre le montant de la prime dans le cas où ils ne rempliraient pas cette obligation.

CONCOURS DE LABOURAGE.

Art. 19.— Une somme de 200 francs sera affectée au concours de labourage, et divisée en quatre prix, savoir :

Le premier, de 70 fr.
Le deuxième, de 60 fr.
Le troisième, de 40 fr.
Le quatrième, de 30 fr.
} Fonds votés par le Conseil général.

Art. 20.— On n'admettra à concourir que les cultivateurs domiciliés depuis plus d'un an dans le canton.

Les charrues seront conduites par les propriétaires, fermiers, leurs fils ou leurs domestiques employés habituellement au labourage; mais ces derniers ne seront admis qu'en présentant un certificat de leur maître constatant

Digitized by Google

que leur conduite est régulière, qu'ils ne maltraitent point les chevaux qui leur sont confiés, et qu'ils servent depuis *un* an au moins dans la ferme où ils se trouveront au moment du concours.

Art. 21.—Une commission, composée du président et du secrétaire de la section d'Agriculture et de quatre cultivateurs de l'arrondissement, sera chargée d'apprécier le travail des concurrents et de désigner ceux qui auront mérité les quatre prix.

Art. 22.—Les concours ci-dessus désignés auront lieu à Ryes, le 15 septembre 1850, à onze heures précises du matin.

Art. 23.—Les prix et les primes seront publiquement décernés, le jour des concours, par la Société, réunie en séance solennelle.

Discuté et arrêté par la Société, en séance générale, le 18 mai 1850.

RAPPORT.

MM. de Laboire, de Cussy et Person, délégués de la Société au Congrès central d'Agriculture étant présents, M. le Président les invite à rendre un compte sommaire des travaux du Congrès, en ce qui concerne principalement les intérêts de notre pays, et des démarches qu'ils ont faites pour provoquer l'abrogation du décret et de l'arrêté en vertu desquels les droits d'entrée et de vente des beurres expédiés à Paris ont été doublés depuis le 1er janvier dernier.

M. de Laboire a la parole et passe rapidement en revue les travaux du Congrès. Il dit que les questions qui doivent être discutées dans une session ont été posées dans la session précédente, et que celle touchant les surtaxes imposées sur les beurres ne figurant pas dans le Programme, les délégués de la Société ont éprouvé quelques difficultés pour l'y introduire ; mais qu'ils sont parvenus à la faire comprendre dans les propositions soumises à l'examen de la Commission dite de *la Viande*, comme intéressant essentiellement le commerce d'approvisionnement de Paris ; que cette Commission, composée de délégués des pays de production, a élu pour son président M. Hervé de Kergorlay, qui, s'étant

Digitized by Google

trouvé indisposé, a été remplacé par M. Frédéric de Cussy, l'un des représentants de la Société d'Agriculture; qu'elle a examiné avec beaucoup de soin les questions qui lui étaient soumises, et que ses conclusions ont été formulées ainsi qu'il suit par M. de Tourdonnet, son rapporteur :

La Commission,

Considérant que la production animale est la source la plus féconde du progrès agricole, et que la viande tient l'un des premiers rangs parmi les denrées alimentaires;

Considérant qu'il est urgent d'augmenter la production animale et l'usage de la viande;

Considérant qu'il est indispensable de dégréver la production et d'abaisser par là le prix de la viande, de manière à ce qu'il s'équilibre avec le prix normal de revient des denrées qui la produisent;

Considérant que toute atteinte portée légèrement aux droits qui protègent la production animale peuvent la compromettre gravement sans profit pour les consommateurs;

Considérant que l'organisation actuelle de la boucherie de Paris est nuisible aux véritables intérêts de l'agriculture;

ÉMET LE VŒU,

Tout en maintenant les vœux émis par le Congrès dans ses sessions précédentes, relativement à la production et à l'intervention de l'Etat :

1° Que le tarif protecteur de 50 fr. par tête perçu sur les bestiaux étrangers à la frontière soit maintenu;

2° Que le commerce de la boucherie soit déclaré libre et réglementé par l'administration;

3° Que, dans tous les cas, si le régime de la liberté est adopté, la caisse de Poissy soit conservée et réglementée, de manière à servir toujours de garantie aux producteurs;

4° Que, subsidiairement et jusqu'au jour où la liberté du commerce sera adoptée, les animaux destinés à la consommation de Paris, qui auraient été présentés et marqués sur les marchés d'approvisionnement, en cas de mévente, puissent être abattus dans les abattoirs de Paris, au compte du producteur, soit directement, soit par des représentants, et vendus entiers ou par moitié, soit à la criée sur les marchés, soit à l'amiable, à l'abattoir même;

5° Que le droit de libre concurrence accordé aux bouchers forains soit maintenu, ainsi que le droit de la vente à la criée établi au marché des Prouvaires;

Digitized by Google

6° Que le nombre des concours régionaux soit étendu aux cinq grandes divisions territoriales, et que les races ovines et porcines soient appelées au bénéfice de ces concours ;

7° Que le gouvernement veuille bien recueillir et publier des renseignements précis sur les systèmes d'engraissement et sur le prix de revient des animaux non primés, mais présentés, comme il le fait pour les animaux primés ;

8° Que le tarif des chemins de fer soit abaissé et uniformisé, afin d'équilibrer dans une juste mesure les transports des diverses provenances de bestiaux ;

9° Que les droits d'octroi à l'entrée des villes soient diminués ;

10° Que le décret du 31 décembre 1849, concernant le droit à l'entrée sur les beurres, et que l'arrêté du préfet de police concernant la fixation des droits de vente des beurres à la halle de Paris soient rapportés ;

11° Que la statistique officielle de la production animale soit dressée et publiée ;

12° Que le gouvernement soit prié d'activer l'organisation des bureaux de bienfaisance dans les villes et communes rurales, comme étant l'un des moyens les plus puissants et les plus pratiques de faire aboutir la viande aux classes les plus pauvres.

Continuant son rapport, M. de Laboire dit que les conclusions et les vœux ci-dessus avaient été adoptés par la Commission dont il faisait partie avec ses deux collègues de la délégation de la Société, sans qu'il eût été fait aucune objection en ce qui concerne les droits d'octroi et de vente nouvellement établis sur les beurres ; mais que la discussion sur les conclusions du rapport de M. de Tourdonnet ayant eu lieu la veille du Concours de Poissy, alors que beaucoup de membres du Congrès étaient partis pour cette ville, afin de recevoir les bestiaux qu'ils devaient exposer, plusieurs orateurs parlèrent contre les vœux exprimés sous les numéros 9 et 10, attendu que le Congrès ne devait pas s'immiscer dans les questions d'octroi des villes, qui n'étaient pas d'intérêt général, et parvinrent, malgré les délégués des pays de production, à faire rejeter ces vœux à une faible majorité.

M. de Laboire rend ensuite compte des démarches que les

Digitized by Google

délégués de la Société, réunis aux représentants du Calvados à l'Assemblée législative, ont faites auprès du ministre de l'Intérieur et du préfet de Police de la ville de Paris pour faire rapporter le décret et l'arrêté en vertu desquels les droits d'octroi et de vente antérieurement établis sur les beurres ont été doublés à partir du 1er janvier dernier. Il dit que la députation a été favorablement accueillie par le ministre, qui a promis d'examiner sérieusement les réclamations de la Société et d'y faire droit, s'il y avait lieu, pour 1851, aucuns changements ne pouvant être apportés aux tarifs pendant l'année courante.

En ce qui concerne l'organisation des facteurs de la halle aux beurres, M. de Laboire annonce que les Délégués ont appris à la préfecture de police qu'il était question d'y faire quelques changements ; mais que M. le Préfet les a assurés qu'il n'y avait encore rien d'arrêté, et qu'il leur a promis de n'apporter aucunes modifications sérieuses au régime actuel avant d'avoir consulté les représentants et expéditeurs qui alimentent le marché.

MM. de Cussy et Person ajoutent quelques renseignements au compte rendu de M. de Laboire. Il résulte de ces rapports que les honorables Délégués ont rempli avec conscience, distinction et dévouement la mission qui leur avait été confiée; et, sur la proposition de M. le Président, la Société, à l'unanimité, leur vote de remerciments.

La séance est levée à trois heures et demie.

Digitized by Google

SECTION D'AGRICULTURE.

Séance du 23 Février 1850.

M. DE LABOIRE, président.

M. AUBIN, secrétaire.

La Section d'Agriculture s'est réunie, à une heure après midi, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

La présence de M. le sous Préfet et d'un grand nombre des principaux agriculteurs de l'arrondissement témoigne de l'importance des questions qui doivent être soumises à la section.

M. de Laboire donne lecture de la lettre suivante de M. le sous Préfet :

« *A Monsieur le Président de la Société d'Agriculture, à Bayeux.*

» Monsieur le Président,

» Par suite d'une circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce du 31 janvier dernier, j'ai à fournir les renseignements suivants, qu'il réclame comme nécessaires pour l'étude de la question des bestiaux :

» 1° Le chiffre des *existences* en bétail (bêtes bovines et ovines) dans l'arrondissement;

» 2° Le nombre et les principales provenances des bestiaux importés pour compléter l'approvisionnement;

» 3° Le chiffre des abattages;

» 4° Le prix moyen du bétail sur pied et de la viande de

Digitized by Google

boucherie pendant chacune des dernières années, avec indication de la plus value qu'ajoute le droit d'octroi payé à l'entrée des villes;

» 5° Le chiffre de la consommation totale de l'arrondissement et celui de la consommation moyenne par habitant.

» Ces renseignements, que le Ministre désire recevoir avant la fin du mois, sont pour la plupart difficiles à recueillir avec une exactitude rigoureuse, surtout dans un aussi bref délai; je ne désespère pas toutefois, avec votre concours, de les obtenir aussi exacts et aussi complets que possible.

» Vous avez pu apprécier déjà l'importance de la question qui occupe en ce moment l'administration supérieure. Le tarif des bestiaux intéresse à la fois l'agriculture et la consommation. Faut-il le maintenir? Faut-il le modifier, et dans quelle mesure? Les avis sont depuis longtemps partagés.

» Je vous prie de me faire connaître qu'elle est, au sujet du tarif actuel, l'opinion générale de la Société d'Agriculture.

» Agréez, Monsieur le Président, etc. »

Après la lecture de cette lettre, M. le Président a fait observer que c'est la première fois que les Sociétés d'Agriculture sont officiellement appelées par l'administration à donner leur avis sur des questions d'une si haute importance, et que les renseignements demandés par le Ministre ne peuvent être fournis avec trop d'exactitude; qu'il s'agit en effet d'une des questions les plus graves pour l'avenir de notre pays; que le projet de modification des tarifs existant à l'entrée des bestiaux étrangers serait, s'il était adopté, la ruine de notre agriculture, si cruellement éprouvée déjà par l'abaissement du prix de tous ses produits.

M. de Laboire fait observer, en outre, que parmi les questions posées dans la lettre de M. le sous Préfet, celles relatives au chiffre des existences en bétail, des abattages, de la consommation totale de l'arrondissement et de la consom-

Digitized by Google

mation moyenne par habitant sont des questions de statistique qui ne peuvent être résolues séance tenante ; sur sa proposition, une commission est nommée pour recueillir et transmettre à M. le sous Préfet les renseignements demandés. Cette commission est composée de :

MM. DE LABOIRE, président de la Section d'Agriculture ; LESUEUR, vice-président ; Adolphe DESCLOSIÈRES, membre du Conseil Général ; PERSON, ancien membre de l'Assemblée Constituante ; GUILBERT, maire de Trévières, membre du Conseil d'Arrondissement ; COEFFET, maire de Colombières ; AVELINE, maire de Foulognes ; PLANQUETTE, percepteur à Bernesq ; ADELINE père, de Blay ; VAUTIER-DUBOURG, de St-Martin-des-Entrées ; LEVERDIER, de Colleville-sur-Mer ; César ROGER, de Livry ; Pierre LE PETIT, de Deux-Jumeaux ; Gustave BENCE, de Vaucelles ; FOUCHAUX, de Ryes ; Théodore LE CHARTIER, de Mestry ; Ovide GAST, de St-Vigor-le-Grand ; Philippe LESUEUR, de Huppain ; AUBIN, secrétaire de la Société d'Agriculture [1].

La Société s'occupe ensuite des autres questions qui lui sont soumises ; et après une discussion approfondie, à laquelle prennent part les principaux herbagers et cultivateurs de l'arrondissement, il est reconnu :

1° Que l'arrondissement de Bayeux loin de recevoir aucuns

[1] La Commission s'est occupée immédiatement du travail qui lui était confié. Après s'être entourée de tous les documents et renseignements statistiques qu'il lui a été possible de recueillir, elle a répondu ainsi qu'il suit aux demandes formulées sous les nos 1er, 3 et 5 dans la lettre de M. le sous Préfet :

1° Les existences en bétail dans l'arrondissement de Bayeux (bêtes bovines et ovines) sont de 71,374 têtes ;

2° Le chiffre des abattages, non compris les porcs, est de 26,911 têtes ;

3° La consommation totale de viande dans l'arrondissement, non compris le lard, dont on fait, dans les campagnes surtout, une consommation importante, est de 2,021,410 kilogrammes par année ;

4° La consommation moyenne par habitant est de 25 kilogrammes.

Digitized by Google

bestiaux étrangers en fournit un grand nombre pour alimenter les marchés de l'intérieur et peupler les étables de vaches-mères ;

2° Que le prix moyen du bétail sur pied, viande nette, (en comprenant toutefois dans le prix le cuir, le suif et les abats, qui sont le bénéfice du boucher) a été dans les années 1845 et 1846 de 1 fr. le kilogramme.

En 1847 de. . . . . 90 c.
En 1848 et 1849 de. . . . . 80 c.

3° Que le prix moyen de la viande de boucherie s'est élevé en 1845 et 1846 à. . . . . 80 c.
Et dans les trois autres années à. . . . . 70 c.

4° Enfin, que la plus value que donne à la viande le droit d'octroi a été pendant les mêmes années de 10 c. par kilog.

En réponse à la dernière partie de la lettre de M. le Sous-Préfet, la Société, par un vote unanime, a réclamé le maintien du tarif actuel, et a protesté contre toute modification, soit dans la quotité des droits d'entrée, soit dans le mode de perception.

L'ordre du jour appelait ensuite la discussion sur l'emploi et l'influence du sel en agriculture, questions sur lesquelles la Société était encore consultée par le ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Tous les membres présents ont unanimement reconnu que l'emploi du sel était complètement nul dans notre pays, où les tangues, les plantes marines et les engrais calcaires, dont il est abondamment pourvu, seront toujours préférés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures du soir.

Digitized by Google

SECTION D'AGRICULTURE.

Séance du 1er juin 1850.

M. DE LABOIRE, président.

M. AUBIN, secrétaire.

La Section d'Agriculture s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances pour procéder, conformément à l'ordre du jour annoncé par les lettres de convocation, à la nomination des membres de la Commission chargée de la visite des fermes dans le canton de Ryes, pour les concours agricoles de 1850.

Ont été élus Membres de la Commission :

MM. de Laboire, président de la Section d'Agriculture; Le Sueur, vice président; de Bonnechose, vice président de la Société; Person, ancien constituant; Pitard-Dumesnil, maire de St.-Sulpice; Désétables, maire de Vienne; Ch. de Bonvouloir, maire de Magny; François Lecocq, de Colombiers-sur-Seulles; Prempain, de Crépon; Jean-Louis Guilbert, de Marigny; Bence, de Vaucelles; Fouchaux, de Ryes; Philippe Lesueur, de Huppain; Ovide Gast, de St.-Vigor-le-Grand; Desramé-Dubois, vice secrétaire de la Section d'Agriculture; Aubin, secrétaire.

M. de Laboire donne communication d'une lettre adressée à M. le sous Préfet par le directeur de l'administration de *l'engrais Bickès*, par laquelle celui-ci demande que cet engrais, dont il envoie plusieurs kilogrammes, soit expérimenté dans l'arrondissement de Bayeux.

L'Assemblée prie M. de Laboire, qui veut bien s'en charger, de faire l'expérience dans toutes les hypothèses prévues par le prospectus et d'en faire par suite un rapport à la Société.

La séance est levée à trois heures du soir.

Digitized by Google

Séance générale du 27 Juillet 1850.

—

Présidence de M. PEZET.

La séance est ouverte à une heure trois quarts du soir dans la grande salle de l'Hôtel de ville.

Sont présents : MM.

Pezet, *président*, Despallières, de Bonnechose, Georges Villers, Lambert, Médéric Labbey, Le Sueur d'Esquay, Aubin, Victor Vautier, Tavigny, Mallet, Siraudin, Girard, Pitard-Dumesnil, de Courson, Suzanne de Balleroy, Lebas, Regnauld, Laurent, de Béchevel, Guérin-Lacouture, Turgis, Leraître, Senot de Balleroy, Bessin, de Molandé, Charlemagne Jean Delamare, Urbain Dupont, Alfred Etienne et Castel, *secrétaire général*.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans réclamation.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ PAR :

M. Le Cerf : *Des Partis politiques*. Par M. Le Cerf. In-8°, 52 pages.

M. Caillieux : *Quelques réflexions sur la cause déterminante de quelques boiteries et sur les procédés suivis et à suivre dans la ferrure des chevaux*. In-8°, 10 pages.

La Société reçoit en outre les Publications suivantes :

1° *Annales des Sciences physiques et naturelles, d'Agriculture et d'Industrie*, publiées par la Société nationale d'Agriculture, etc., de Lyon. Tomes x et xi. — Années 1847 et 1848.

2° *Annales de la Société d'Agriculture de l'Allier*. Année 1850, 1er trimestre.

3° *Annales Scientifiques, Littéraires et Industrielles de l'Auvergne*. Tome xx^{e} ; septembre, octobre, novembre et décembre 1847.— Tome xxi^{e},

Digitized by Google

janvier, février, mars, avril, septembre, octobre, novembre et décembre 1848. — Tome xxiie, janvier, février, mars et avril 1849.

4° *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.* Année 1849, 4e trimestre. — Année 1850, 1er trimestre.

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* Année 1850. — N° 1er.

6° *Bulletin de la Société centrale d'Agriculture et des Comices agricoles du département de l'Hérault.* Année 1849, 2e trimestre.

7° *Extrait des Travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure.* cxvie cahier. — 1er trimestre de 1850. — *Liste des Membres et Table des matières du tome* xve.

8° *Journal d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts,* rédigé par des membres de la Société d'Emulation de l'Ain. Nos 4 et 5, avril et mai 1850.

9° *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai.* Tome xxi.— Année 1848.

10° *Mémoires de la Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube.* 2e série. — Tome 1er. — Année 1848.

11° *Séance trimestrielle tenue le 23 mars 1850 par la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts de Boulogne-sur-Mer.* In-8°, 24 pages.

12° Société archéologique de Beziers. *Séance publique du 9 mai 1850 et Programme des Concours de 1851.*

ÉLECTIONS.

Sur la proposition du bureau, il est procédé à l'élection d'un membre titulaire et de quatre correspondants. L'admission étant prononcée à l'unanimité, M. le Président proclame M. Blanlot, maire de Ryes, membre titulaire de la Société, et MM. le baron de Koehne, secrétaire de la Société d'Archéologie et de Numismatique de St-Pétersbourg; le chevalier de Le Bidart de Thumaide, secrétaire de la Société d'Emulation de Liége; Le Coq, directeur des Annales de l'Auvergne, et Mulsant, bibliothécaire-adjoint de la ville de Lyon, membres correspondants.

Il est ensuite procédé à la nomination d'un membre de la Société pour faire partie du Jury qui sera chargé de distribuer les primes du Concours départemental de bestiaux et d'instruments aratoires de 1850. M. Le Bas, maire de Bucels, est désigné pour remplir cette mission.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

M. le Président donne lecture :

1° D'une lettre, du 18 mars dernier, par laquelle M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce annonce qu'il a reçu la délibération prise par la Société, le 2 février précédent, pour demander l'abrogation du décret du 31 décembre 1849 et de l'ordonnance de police du 29 du même mois, qui ont augmenté les droits établis à Paris sur les beurres de toutes natures, tant à l'octroi qu'à la vente en gros sur les marchés; qu'il s'est empressé d'appeler sur cette réclamation l'attention spéciale de M. le Ministre de l'Intérieur, et que la Société peut être sûre que les considérations invoquées à l'appui de sa réclamation seront aussi l'objet d'un sérieux examen de la part du ministère de l'Agriculture ;

2° D'une autre lettre du même ministre, en date du 22 juin, relative à une demande qui lui a été adressée, au nom de la Société, d'une somme de 1,000 francs pour acquérir une machine propre à la fabrication de tuyaux destinés au *drainage* des terres humides : M. le Ministre dit qu'il a le regret d'annoncer que l'état d'épuisement du crédit alloué à son ministère au budget de 1850 pour encouragements à l'Agriculture le met dans l'impossibilité absolue d'accueillir cette demande; mais qu'il espère que l'Assemblée nationale le mettra en position de donner, pour l'année prochaine, une satisfaction légitime à ce grave intérêt;

3° D'une pétition adressée par la Société d'Agriculture de Compiègne à l'Assemblée législative pour demander que la vente des allumettes chimiques soit soumise à un droit, et que l'achat, le transport et l'usage de ces allumettes soient interdits aux enfants par des peines sévères qui atteindraient leurs parents en cas de contravention ;

4° D'une lettre par laquelle le Président de cette Société

Digitized by Google

réclame le concours des Associations agricoles pour appuyer une mesure qui aurait des résultats satisfaisants, en diminuant les causes des incendies occasionnés dans les campagnes par l'usage imprudent que les enfants font des allumettes chimiques.

La Société, tout en approuvant les motifs de la réclamation et reconnaissant qu'il serait utile d'établir un droit sur les allumettes chimiques qui, sans en augmenter sensiblement le prix, aurait pour résultat d'en restreindre l'usage aux véritables besoins de la consommation, ne croit pas devoir réclamer, par voie de pétition, l'établissement de ce droit et des autres mesures indiquées par la Société d'Agriculture de Compiègne; elle décide seulement que mention sera faite au procès-verbal de la lecture, en séance, de la pétition, sauf à donner, plus tard, son avis motivé sur la question si elle est consultée par le Gouvernement.

MOTION D'ORDRE.

M. le Président expose que, dans sa dernière séance, la Société a fixé au 15 septembre prochain ses Concours agricoles de 1850; mais que le Concours départemental devant avoir lieu cedit jour à Caen, il croit devoir appeler l'assemblée à décider s'il est convenable de maintenir le programme arrêté, ou d'avancer ou retarder l'époque fixée, afin que les agriculteurs du canton de Ryes puissent être libres de présenter des bestiaux à l'un et à l'autre concours.

Après une courte discussion, l'Assemblée prend la délibération suivante :

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux,

Considérant que le Concours départemental d'Agriculture devant avoir lieu cette année à Caen, beaucoup d'agriculteurs de l'arrondissement de Bayeux ne manqueront pas de s'y rendre, soit comme curieux, soit comme concurrents;

Que ce concours étant fixé au 15 septembre, il y a nécessité de prendre

Digitized by Google

un autre jour pour la tenue du Comice de Ryes ;

Considérant que le 8 septembre doit être choisi de préférence au 22 de ce mois, parce que les animaux primés à Ryes pourront être présentés au Concours départemental avec l'avantage d'avoir déjà été reconnus propres à améliorer l'espèce :

DÉLIBÈRE :

ART. 1er. — Les Concours agricoles de Ryes auront lieu le 8 septembre 1850, au lieu du 15 de ce mois, jour qui avait été précédemment fixé.

ART. 2. — Les autres articles du programme des Concours sont maintenus.

La séance est levée à trois heures.

CONCOURS AGRICOLES DE 1850.

Les Concours agricoles annuels dirigés par la Société ont eu lieu, à Ryes, le dimanche 8 septembre 1850, par un temps superbe et avec tout l'éclat désirable. Ces concours ont commencé à onze heures et demie du matin. Le Jury des bestiaux, composé de MM. de Laboire, *président*, Vautier-Dubourg, Gustave Bence, Prempain père, Le Cocq, Yvon et Richard Dubois, *secrétaire*, a procédé à l'examen des taureaux. Dix ont été présentés. Tous n'avaient pas à un assez haut dégré les formes et les qualités qui caractérisent les beaux types de la race cotentine ; mais plusieurs ont été jugés propres à faire de bons reproducteurs ; et tout le monde a pu constater une grande amélioration depuis six ans dans cette branche si importante de notre industrie agricole. Les cultivateurs du canton de Ryes sont largement entrés dans la voie du progrès ; et tout fait espérer qu'au prochain Concours ils tiendront à honneur de présenter tous sujets d'élite.

Au Concours de taureaux a succédé celui des génisses et vaches laitières. Vingt-quatre ont été soumises à l'examen du Jury ; et presque toutes étaient fort belles, de bonne nature et dignes d'être primées.

Le Jury a terminé ses opérations par l'examen des béliers

Digitized by Google

et des verrats. Comme les années précédentes, ces animaux étaient en petit nombre. Il n'existe plus que quelques troupeaux de moutons dans l'arrondissement, et il y a eu peu d'importation de reproducteurs étrangers ; de sorte que, en général, les béliers ne sont pas d'un prix élevé. Quant aux verrats, des croisements intelligents ont été faits déjà dans beaucoup de fermes ; mais la grande race du pays se trouve encore en immense majorité dans les exploitations agricoles.

A deux heures après-midi, les membres de la Société et les Autorités, précédés de tambours, se sont rendus sur la pièce de la *Cavée*, appartenant à M. Lucien Jahiet, où devait avoir lieu le Concours de labourage. Ce concours a été fort animé et très-brillant. Douze concurrents y ont pris part, et tous ont fait preuve d'adresse et de talent.

A trois heures la Société s'est réunie en séance publique sous une tente dressée sur le champ du Concours de labourage. Siégeaient au bureau MM. Pezet, *président;* Douesnel, représentant du peuple; Joret-Desclosières, membre du Conseil général; Despallières, maire de la ville de Bayeux, membre du Conseil d'arrondissement; Tallevast, juge de paix du canton; Blanlot, maire de Ryes ; de Bonnechose et du Manoir, vice-présidents de la Société ; Castel et Villers, secrétaire et vice-secrétaire généraux ; de Laboire et Le Sueur, président et vice-président de la Société d'Agriculture ; Aubin et Richard Desramé-Dubois, secrétaire et vice-secrétaire de cette section; Person, ancien constituant ; les membres du Jury, etc. Une foule d'agriculteurs et de curieux se pressait autour de la tente.

M. de Laboire a obtenu la parole et a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» Le bonheur que nous éprouvons en nous retrouvant ainsi, chaque année, au milieu de vous, dans ces solennités agricoles, est aujourd'hui mêlé d'amertume.

Digitized by Google

» Nous aimons trop l'agriculture pour ne pas voir ses souffrances; et lorsque nous entendons ces plaintes qui retentissent à nos oreilles de toutes parts, plaintes, hélas ! trop fondées, nous ne pouvons nous empêcher de jeter un regard vers le passé.

» Lorsque nous avons établi ces Concours, il y a bientôt dix ans, la France était riche et heureuse; son agriculture prospérait, à l'abri d'une paix profonde au dehors, d'une sécurité complète au dedans. Depuis cette époque, une révolution a passé sur la France, comme un génie malfaisant, semant partout des ruines, et tarissant toutes les sources de sa fécondité.

» Notre pays est trop juste pour ne pas reconnaître les efforts énergiques que font les grands pouvoirs de l'Etat pour rétablir l'ordre, cette condition première de toute prospérité. Le commerce et l'industrie en ont déjà ressenti l'heureuse influence et ils ont pu réparer une partie de leurs pertes; mais l'agriculture, au contraire, gémit et s'épuise chaque jour davantage, sous le poids des impôts et des charges de toute nature qui l'écrasent, en même temps que la consommation diminue et que ses produits sont dépréciés.

» Aussi, Messieurs, nous craindrions d'insulter aux souffrances dont nous sommes témoins, en nous livrant à la joie; et c'est, pour ainsi dire, en habits de deuil que nous venons aujourd'hui célébrer la fête de l'Agriculture.

» Nous voudrions du moins pouvoir vous apporter des paroles de consolation et d'espérance; c'était notre plus vif désir; mais nous les avons vainement cherchées; nous n'avons pu les trouver. Chaque jour amène de nouvelles déceptions. Hier encore, nous apprenions, par un rapport fait au Conseil général de notre département, que nous étions de nouveau menacés d'un projet de loi destiné à favoriser l'importation des bestiaux étrangers par la frontière de l'Est, projet que nous avions cru abandonné, mais qui paraît devoir être soumis à l'Assemblée, aussitôt après la prorogation.

» C'est ainsi que l'agriculture est sacrifiée par tout et toujours aux convenances de politique, d'ambition, de popularité des gouvernants! Victime des révolutions qu'elle ne fait pas, mais dont on lui fait payer les frais, écrasée de charges toujours nouvelles, on veut encore aujourd'hui la livrer, sans une protection efficace, à la concurrence étrangère qui n'a pas ces mêmes charges et qui produit dans des conditions bien plus avantageuses.

» Et pourtant, Messieurs, nous pouvons le dire hautement, l'agriculture française n'a pas manqué à sa mission. Grâce à ses progrès et à ses efforts, les denrées alimentaires sont partout abondantes et à bas prix. La Providence a béni nos moissons et multiplié nos troupeaux, au-delà peut-être des besoins de la consommation. Dans un pareil moment, lorsqu'il faudrait

Digitized by Google

chercher des débouchés pour nos produits et en faciliter la vente, au moyen d'un système d'approvisionnement bien entendu, on croit devoir céder aux exigences de populations turbulentes et hostiles, pour ouvrir une partie de nos frontières aux bestiaux étrangers, et augmenter encore la détresse des populations agricoles qui sont les véritables et les fermes soutiens du pays,

» On proclame cependant bien haut qu'on veut honorer et encourager l'Agriculture, et on ne la consulte même pas, dans ces occasions décisives où il y va de son existence. Tandis que le commerce et l'industrie manufacturière ont, depuis longtemps, leurs chambres consultatives, l'Agriculture, cette grande industrie qui nourrit le pays, malgré ses réclamations incessantes, n'a pu encore obtenir d'être représentée par des organes spéciaux et officiellement reconnus.

» On croit avoir fait beaucoup pour elle, parce qu'on a créé à grands frais et avec un grand luxe de professeurs et d'agents de toutes sortes, des instituts agronomiques qui n'ont en réalité d'autre but, et qui n'auront probablement d'autre résultat, que de satisfaire ce besoin effréné de places et de fonctions publiques qui tourmente notre époque, et qui retombe, en définitive, comme un nuage chargé de grêle, sur notre pauvre agriculture, condamnée à payer chèrement tous les essais, toutes les folles expériences de ses prétendus médecins.

» Tout cela, Messieurs, est fort triste, et nous prouve, une fois de plus, que l'Agriculture n'est pas suffisamment représentée, qu'elle n'est pas comprise dans les grands conseils de la nation. Espérons que, dans un avenir prochain, les cultivateurs français sauront faire usage, pour sauver le pays, du remède que la Constitution a remis entre leurs mains, en leur assurant, par le suffrage universel, la majorité dans les élections. Ils doivent avoir appris à se défier des prestiges de l'éloquence, et ils n'iront plus sans doute chercher parmi les poètes, les romanciers et les journalistes les hommes qui décident des destinées du pays. De tristes et récentes expériences viennent encore de démontrer que le génie des poètes ne vaut pas, pour la conduite des affaires, le bon sens des plus humbles. C'est un flambeau que l'orgueil allume trop souvent, mais dont la lueur est trompeuse et mène aux abîmes : c'est une vapeur énivrante qui trouble et qui égare la raison. Nous n'avons pas besoin, pour sauver le pays, de cette orgueilleuse éloquence trop commune aujourd'hui ; mais nous avons besoin, et nous devrons surtout chercher le bon sens, la droiture d'esprit, la fermeté, le désintéressement, vertus trop rares, sans doute, mais qu'on peut trouver lorsqu'on les cherche sincèrement, loin des foyers de l'intrigue et de la corruption. Rome, au jour du danger, n'écoutait plus ses orgueilleux tribuns, ni ses brillants sophistes ; elle faisait silence au *forum ;* puis elle allait respectueusement chercher à sa charrue un *Cincinnatus* ; elle se con-

Digitized by Google

fiait aux vertus sévères de *Fabius*, et Rome était sauvée !

» En attendant que le jour de la réparation et de la justice se lève enfin pour l'Agriculture, faut-il donc se laisser aller au découragement et désespérer de l'avenir ? Non, Messieurs, c'est dans l'adversité, dans les épreuves, que doivent se retremper les mâles courages de nos cultivateurs. Pour traverser ces mauvais jours, il faut redoubler d'efforts et de persévérance dans les améliorations. Il ne suffit plus de faire bien, comme faisaient nos pères, comme nous faisions nous-mêmes, il y a dix ans, il faut faire plus, il faut faire mieux encore ; il faut avancer chaque jour, dans cette voie de progrès où nous entraîne le génie de la civilisation qui a pris la vapeur pour emblème et pour signe distinctif de notre époque.

« Vous l'avez compris ainsi, MM. les Cultivateurs du canton de Ryes. Bien loin de céder au découragement qui pouvait être la suite de la dépréciation de vos produits, vous avez voulu, au contraire, améliorer encore vos cultures et développer la fertilité de vos terres : en parcourant vos belles campagnes que nous n'avions pas vues depuis cinq ans, nous avons été frappés des progrès que vous avez réalisés, des perfectionnements que vous avez apportés dans toutes les parties de vos exploitations. Nous sommes fiers de pouvoir vous le dire, la culture du colza est maintenant plus avancée dans votre canton que dans le pays même d'où a été importée cette plante si précieuse pour notre agriculture.

» C'est ainsi, Messieurs, qu'au milieu de la souffrance générale, tout en éprouvant des pertes et des privations, vous avez pu cependant résister à la crise qui désole l'Agriculture ; vous avez souffert, sans doute, mais beaucoup moins que les pays qui vous environnent. Vous n'avez reculé devant aucun sacrifice pour propager ces belles cultures et ces nombreux travaux qui ont déjà banni la misère de vos campagnes, et qui répandront bientôt l'aisance au sein des populations, si l'Agriculture voit refleurir ses beaux jours.

» Honneur donc, Messieurs, honneur aux cultivateurs de ce canton ! ils ont donné un exemple salutaire ; ils ont bien mérité du pays !

Au nom de la Commission qui avait visité les exploitations agricoles du canton, M. Person a ensuite donné lecture du rapport dont la teneur suit :

MESSIEURS,

Organe de la Commission chargée par vous de la visite de fermes dans le canton de Ryes, je respecterai votre juste impatience de connaître le résultat de ses investigations, et j'entrerai en matière sans autre préambule.'

Digitized by Google

Votre Commission avait à s'enquérir :

1° Quel était le propriétaire non exploitant qui avait fait le plus de dépenses aux fermes qu'il possède dans le canton, pour approprier les bâtiments d'exploitation de ces fermes aux besoins de la culture perfectionnée; pour construire des étables ou hangars nécessaires à la stabulation des bestiaux pendant l'hiver, et pour donner à ses fermiers les moyens de recueillir les engrais liquides;

2° Quels étaient les propriétaires ou fermiers qui, par leur système d'assolement, la beauté de leurs bestiaux, la bonne tenue de leurs étables et les produits divers de leurs exploitations, avaient le plus de titres à vos récompenses;

3° Quels étaient les deux propriétaires ou fermiers qui avaient élevé ou planté le plus d'arbres forestiers et montré le plus d'intelligence pour la culture et l'élagage de ces arbres et la bonne tenue des haies vives;

4° Quels étaient les deux agriculteurs dont les fumiers étaient le mieux aménagés, et qui avaient pris les mesures les mieux entendues pour recueillir et utiliser les engrais liquides;

5° Quels étaient les trois agriculteurs qui avaient donné le plus de développement et de soins à la culture des racines à substances alimentaires;

6° Quels étaient les deux agriculteurs qui avaient fait le plus de sacrifices pour l'amélioration de la race chevaline;

7° Quels étaient les jardiniers du canton qui avaient pratiqué avec le plus d'intelligence et de succès les méthodes nouvelles concernant la taille et la disposition des arbres fruitiers.

La Commission enfin avait à examiner les titres des domestiques des deux sexes et à vous signaler ceux que l'ancienneté de leurs services ou le zèle et le dévouement dont ils avaient fait preuve, rendaient le plus dignes des récompenses de la Société.

CONSTRUCTIONS RURALES.

Parmi les propriétaires non exploitants qui ont fait le plus de dépenses utiles aux fermes qu'ils possèdent dans le canton, votre Commission doit vous citer au premier rang M. Constant Le Barillier, ancien représentant du peuple à l'Assemblée constituante, propriétaire d'une ferme située à Fontenailles, dont la majeure partie se trouvait dans un état de vétusté, et dont les dispositions d'ailleurs ne répondaient que d'une manière très-imparfaite aux besoins de l'exploitation. M. Le Barillier, au lieu d'entreprendre de ces réparations partielles que conseille trop souvent une écono-

Digitized by Google

mie mal inspirée, et qui coûtent presque toujours beaucoup plus qu'elles ne valent, a eu le courage de tout refaire à neuf. Une maison manable, grande, commode, bien ventilée et plafonnée, deux granges, un grenier à blé planchéié, une charretterie, deux écuries, deux étables, des toits à porcs, des caves, une citerne à purin, munie d'un déversoir qui maintient les eaux à un niveau toujours égal, et d'un acqueduc couvert qui permet d'en employer l'excédant à féconder les prairies qui se trouvent sur le versant de la colline au sommet de laquelle se trouve placée la ferme ; tels sont les travaux exécutés par M. Le Barillier dans sa propriété de Fontenailles, et pour lesquels nous vous proposons de lui décerner la *médaille d'argent.*

Nous devons également des éloges au zèle avec lequel il a été secondé par M. Le Rat, qui exploite cette ferme depuis longues années avec une intelligence remarquable.

La Commission, de plus, croit devoir *une mention honorable* aux travaux exécutés par M. Alexandre Douesnel, représentant du peuple, à sa ferme de Sommervieu, et dont les principaux sont : une écurie, une cave, une étable à vaches, sur lesquels de beaux greniers, le tout couvert en ardoises, une fumière entourée de murs, une citerne avec déversoir, le tout pavé et disposé de manière à mettre à profit toutes les provenances des écuries et des étables.

Plusieurs autres propriétaires, parmi lesquels nous vous citerons spécialement MM. Yvray, de Manvieux, et Artur, de Longues, ont fait exécuter des constructions importantes ; mais cultivant eux-mêmes, ils ne se trouvaient pas dans les conditions du programme, et n'ont pu concourir.

TENUE ET DIRECTION DES EXPLOITATIONS.

Il y a six ans, dans un Concours qui réunissait les cantons de Bayeux et de Ryes, vous décerniez trois médailles d'argent à des agriculteurs de ce dernier canton : MM. Pierre Girard, de Bazenville ; François Le Cocq, de Colombiers-sur-Seulles ; Fouchaux, de Ryes. L'un d'eux, M. Le Cocq, a bien voulu nous aider de ses conseils et désirait que son nom ne fût pas prononcé ici ; nous n'avons pas cru devoir nous rendre à ce désir, et c'est par les fermes qu'exploitent ces trois honorables agriculteurs que nous avons commencé le cours de nos explorations.

Tels ils étaient il y a six ans, tels nous les avons trouvés.

M. Pierre Girard, l'agriculteur modèle, l'homme du progès continu, croyant n'avoir rien fait tant qu'il lui reste quelque chose à faire ; tout était bien chez lui lors du dernier concours ; tout est très-bien à celui-ci. Tout

Digitized by Google

sera encore mieux au prochain. Comment s'y prendra-t-il? nous l'ignorons, mais il en sera ainsi. Et cependant la disposition de ses bâtiments, la tenue de ses fumiers, la culture de ses terres, la qualité de ses bestiaux dépassent tout éloge ; mais pour M. Girard ce n'est pas assez ; et toute idée ingénieuse, toute invention nouvelle qui lui paraît digne d'examen est passée au creuset de sa longue expérience, et adoptée si elle le mérite. Au moment où la Commission se présenta chez lui, nous le trouvâmes occupé d'une de ces expériences dont il attend des résultats satisfaisants : c'est l'emploi sur les couvertures en ardoises de ce résidu du gaz auquel nous avons conservé le nom anglais de Coal-Tar, et qui devra consolider les ardoises et les préserver de la mousse. Nous vous citerons également un garde-manger qui, placé en plein soleil, conserve par sa disposition ingénieuse toute la fraîcheur que lui pourrait procurer l'orientation la plus favorable.

M. François Lecocq, qui du reste appartient à une famille privilégiée dont chacun des membres est l'honneur et l'orgueil de l'agriculture normande, est un de ces hommes qui, n'importe qu'elle carrière ils embrassent, trouvent toujours le moyen de se placer au premier rang. Laborieux, actif, intelligent, il est un des cultivateurs de notre pays qui ont le plus puissamment contribué à supprimer les jachères, à développer la culture du colza et à en tirer des produits avantageux. Dans l'immense quantité de ses magnifiques récoltes, ses plantations de colza en quinconce, à vingt-deux pouces de distance, permettant ainsi de nettoyer le sol dans tous les sens, nous ont paru surtout admirables.

M. Fouchaux, plus jeune que les précédents, marche de près sur leurs traces. Nulle part nous n'avons vu de fumiers mieux soignés, de bestiaux mieux tenus, de colzas plus vigoureux, de blés plus beaux que chez lui.

Nous vous proposons le rappel très-honorable des médailles d'argent décernées le 8 septembre 1844 à MM. Pierre Girard, François Lecocq et Fouchaux.

Il est encore un nom que nous vous demanderons la permission de citer avec les éloges dont il est digne, c'est celui de M. Le Sueur, maire d'Esquay et vice président de la Société, dont M. le rapporteur du Concours de 1844 disait : « Cultivateur expérimenté, novateur intelligent, M. Le Sueur, qui depuis longtemps est placé au premier rang de nos agriculteurs, peut offrir son établissement comme modèle. Si M. Le Sueur n'avait déclaré se retirer du concours, il aurait un droit incontestable à la médaille d'honneur destinée au cultivateur qui a fait le plus de sacrifices pour la bonne confection des fumiers et l'amélioration des engrais. »

Ce qui était vrai alors l'est encore aujourd'hui ; M. Le Sueur, toujours prêt à sacrifier son intérêt privé à l'intérêt général, a consenti à faire par-

Digitized by Google

tie de votre Commission ; et c'est uniquement sur son refus formel qu'en 1850, comme en 1844, vous ne le trouvez pas au nombre de ceux que vous auriez infailliblement couronnés.

M. Urbain Dupont, à Vaux-sur-Aure, est sans contredit un des cultivateurs les plus distingués du canton. Des herbages en excellent état, des vaches fort belles, une laiterie parfaitement tenue, des récoltes et surtout des blés magnifiques nous ont été présentés par lui. M. Dupont possède un nombreux troupeau de moutons qu'il parque aussi longtemps que la saison le permet, et dont il se félicite beaucoup. Entre autres travaux exécutés aux frais de M. Dupont, dans la ferme qu'il habite, nous citerons un chemin qui la relie au chemin vicinal et a dû lui occasioner une dépense considérable.

Nous vous proposons d'accorder à M. Urbain Dupont *une de vos médailles d'argent* pour la bonne tenue des fermes.

M. Bourguais, à Crépon, est encore un des cultivateurs que l'opinion publique classe, à juste titre, parmi les plus recommandables. La tenue de ses fumiers, la qualité de ses chevaux et de ses vaches à lait, la beauté, l'abondance de ses foins, de ses colzas et de ses blés justifient cette opinion. Nous devons à la vérité d'ajouter que M. Bourguais, placé dans une des localités les plus fertiles du canton, est parfaitement secondé par une nombreuse famille, dont il est le patriarche.

Nous vous demandons pour lui la seconde *médaille d'argent.*

M. Aubrée, au Manoir, avait de fort belles récoltes dans des terrains de diverses natures et dont quelques-uns sont loin d'être bons ; ses fumiers sont bien tenus, ce qui ne l'empêche pas d'en acheter des quantités considérables. Il nous a fait voir entr'autres le résultat d'expériences par lui faites sur l'emploi du guano dans un herbage voisin de sa ferme, et qui démontre combien cet engrais est puissant lorsqu'il est possible de se le procurer dans sa pureté. M. Aubrée emploie simultanément des bœufs et des chevaux qui nous ont paru les uns et les autres bien choisis et bien soignés. A l'appui de cette dernière assertion, nous vous citerons un fait probablement unique dans toute la contrée, nous voulons parler d'une jument de trente-six ans que nous avons remarquée chez lui ; ce fait, déjà suffisamment remarquable en lui-même, a surtout à nos yeux le mérite de prouver avec quel soin et quels ménagements doivent être traités les animaux dans la maison où l'on trouve un tel exemple de longévité. Et aussi quelle leçon pour tant de personnes qui, dans une position de fortune plus élevée, après avoir tiré d'un vieux serviteur tous les services dont il était susceptible, ne rougissent pas, pour l'appât de quelques francs, de le livrer à la brutalité d'un misérable qui l'accable de coups et de mauvais traitements, jusqu'à

Digitized by Google

ce qu'une mort toujours trop lente vienne apporter un terme à ses souffrances !

Nous vous proposons d'accorder à M. Aubrée une de vos *médailles de bronze.*

M. Le Fevre, à Sommervieu, tire le meilleur parti possible d'une ferme qui laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'état des bâtiments et de la qualité des terres. Il y supplée par des travaux incessants et des achats d'engrais ; ses récoltes étaient très belles, et ses herbages fort bien soignés ; ses vaches sont d'une bonne qualité et sa laiterie est bien tenue.

Nous avons pensé que la seconde *médaille de bronze* ne pouvait être mieux placée qu'entre ses mains.

Mme veuve Lacour, à Tierceville, jouit d'une ferme considérable dont une partie consiste en terres de médiocre valeur. Des fumiers bien aménagés, une belle vacherie, des récoltes de bonne qualité, notamment des sainfoins fort beaux, dans de très mauvaises terres, nous ont paru mériter de vous être cités avec éloges et d'obtenir de vous une *mention honorable.* Mme Lacour est secondée par son fils, jeune homme de vingt ans, qui promet de devenir un agriculteur du premier mérite et que nous croyons digne dès aujourd'hui d'être adjoint à la mention accordée à sa mère.

M. Caquenée, à Ryes, nous a présenté une des fermes les mieux tenues du canton ; il est vrai de dire qu'il s'en trouve rarement dont l'ensemble et la qualité des terres offrent de plus grandes facilités. M. Caquenée n'en mérite pas moins une *mention honorable.*

M. Labey, à Magny, a une ferme de très mauvaises terres, qu'il cultive d'une manière remarquable, et fait dit-on de bonnes affaires, là où ses prédécesseurs s'étaient ruinés. C'est vous en dire assez pour justifier la *mention honorable* que nous vous demandons pour lui.

M. Pierre Aubin, à Magny, est le digne fils d'un digne père. Votre Commission, il y a six ans, parlant de ce dernier, vous disait qu'il était parfaitement secondé par ses fils, qui, à coup sûr, seraient comme lui de bons cultivateurs. La prophétie s'est réalisée; vous avez eu la douleur de perdre M. Aubin, mais ses fils ont marché sur ses traces, et celui-ci nous a fait parcourir une ferme qui, si l'on tient compte des difficultés qu'elle présente, fait le plus grand honneur à celui qui l'exploite. Au demeurant si dans quelques circonstances nous avons eu à regretter que les propriétaires ne fissent pas tout ce qui dépendait d'eux pour l'amélioration de leur propriété, ici le cas est tout différent ; et à cet égard quand nous aurons prononcé le nom de Bonvouloir, si justement honoré dans le pays, nous n'aurons besoin de le faire suivre de commentaires d'aucune espèce.

Nous demandons pour M. Aubin une *mention honorable.*

Digitized by Google

M. Queudeville, à Sommervieu, est un jeune homme rempli de zèle et de capacité ; ses fumiers sont bien soignés, ses terres propres et bien cultivées ; ses bestiaux de bonne qualité ; ses récoltes abondantes et belles.

Nous le croyons digne d'une *mention honorable*.

M. Baton, à Manvieux, est également un jeune cultivateur chez lequel nous avons cru reconnaître l'existence du feu sacré. Actif et industrieux, il a su triompher des difficultés que lui présentait une ferme en mauvais état, une cour sans clôture et des plus incommodes, et des terres de qualité médiocre. Ses récoltes sont belles, ses bestiaux remarquables et ses prairies bien soignées.

Nous croyons qu'il mérite une *mention honorable*.

Un dernier mot, Messieurs, avant de terminer ce chapitre. Sur tous les points du canton que nous avons visités, dans presque toutes les fermes où nous avons pénétré, nous avons trouvé la culture dans un état de progrès des plus satisfaisants. Ce n'est qu'après de longues délibérations que nos choix se sont arrêtés sur les noms que nous vous avons désignés, et desquels on peut dire avec vérité : *primi inter pares*; et nous sommes heureux de pouvoir citer avec les éloges qu'ils méritent, les noms de MM. Prempain et Etienne Mezaise à Crépon; Bidet, à Graye; Mezaise, à Tierceville; Menard, à Meuvaines; de Cussy, à Sainte-Croix ; Langlois, à Fresnay ; Manoury et Blanlot, à Ryes; Le Rat, à Fontenailles ; Chesnel, à Sommervieu; veuve Desmares, au Manoir. A ces noms nous ajouterons avec une mention spéciale ceux de MM. Marc Le Boulanger, qui ne cesse depuis déjà longtemps d'améliorer sa propriété des Capelles, à Vienne, par des travaux de toute nature, et spécialement par des opérations de dessèchement des mieux entendues ; et Le Neveu, à Marigny, qui par la bonne disposition donnée à sa cour fermière, a su à la fois la dessécher et utiliser ses eaux pour l'irrigation de ses prairies ; mais surtout qui, par l'établissement de fours à chaux au milieu de terrains de la plus mauvaise qualité, a ouvert, pour lui comme pour ses voisins, une source féconde d'amélioration.

Cette liste déjà si longue le serait bien autrement si la nature de notre programme ne nous eût forcés de concentrer nos investigations sur les fermes les plus considérables du canton, et ne nous eût interdit ainsi de vous rendre compte de tout ce qu'il existe d'amour du travail et de progrès de toute espèce dans ce que l'on nomme la petite culture.

Digitized by Google

PLANTATION ET ÉLAGAGE DES ARBRES FORESTIERS.

Sur les hauteurs qui couronnent Magny il existait, il n'y a pas longtemps encore, de vastes terrains en friche qui ne produisaient que des herbes sures, des bruyères et autres plantes inutiles. M. MALLET, ancien notaire à Bayeux, étant devenu propriétaire de ces terrains, entreprit de les améliorer et de montrer ce dont l'homme est capable quand il réunit l'intelligence et la volonté. Il les divisa en plusieurs compartiments séparés par des fossés doubles. Sur les massifs de ces fossés il planta du bois de diverses essences, telles que chêne, orme, châtaignier, frêne et autres qu'il défendit des atteintes des bestiaux par des épines placées sur les bords intérieurs des fossés. Il 'relia ces diverses pièces entre elles et avec la route d'Arromanches à Bayeux par un chemin qu'il planta d'arbres de haute-futaie. Au centre de sa propriété il établit une pompe au moyen de laquelle il put alimenter des auges en pierre disposées de façon à ce que des différentes pièces les bestiaux pussent s'y abreuver en tout temps. Grâce à ces travaux, il est parvenu à y nourrir jusqu'à des bœufs; cependant, sous ce rapport, il reste encore beaucoup à faire; et ce n'est pas sur ce point que nous venons aujourd'hui appeler votre attention. Ce qui nous a frappés et semblé au-dessus de tout éloge, ce sont ses plantations. Il est impossible de rien voir de plus frais, de plus vigoureux, de mieux venant, de mieux soigné; et quand on compare ce qui est à ce qui était naguère, on ne peut s'empêcher d'éprouver de la reconnaissance pour celui qui a su transformer ce lieu désert en une délicieuse oasis. Espérons qu'il trouvera des imitateurs parmi ses voisins, et que d'autres n'hésiteront pas à entrer dans la voie qu'il a eu le mérite de leur tracer.

Nous vous proposons de décerner à M. Mallet la *médaille d'argent* destinée au propriétaire qui aura élevé ou planté le plus d'arbres forestiers, et montré le plus d'intelligence pour la culture et l'élagage de ces arbres.

Après ce que nous vous avons dit de M. Pierre GIRARD vous auriez droit d'être surpris d'entendre parler d'une chose utile à laquelle son nom ne fût pas associé, et que la confection de clôtures, ainsi que la plantation de haies vives et d'arbres forestiers lui fussent restées étrangères. Aussi n'en est-il rien, et avons-nous trouvé la majeure partie de sa propriété divisée en enclos de diverses grandeurs et entourés de plantations d'épine et de bois franc de la plus belle venue et de la tenue la plus irréprochable.

Nous vous proposons de décerner la *médaille de bronze* à M. Pierre Girard.

Digitized by Google

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS.

Cent cinquante francs, divisés en deux prix de 90 et 60 f., avaient été destinés par vous à récompenser le meilleur aménagement des fumiers. Nous vous demandons un changement à cette disposition et le partage de cette somme en trois prix de 60, 50 et 40 francs.

Le premier prix serait accordé à M. Fouchaux, de Ryes.

L'exquise propreté de sa cour, l'extrême soin avec lequel ses fumiers sont relevés, surtout l'établissement à ses frais d'une citerne couverte et d'une pompe au moyen desquelles toutes les eaux ménagères sont recueillies, utilisées et répandues sur tous les points où le besoin en est reconnu, nous ont paru des titres incontestables à cette récompense.

Mme ve Lacour, de Tierceville, nous a paru mériter le second prix par la quantité considérable de ses fumiers et les soins dont ils sont l'objet.

M. Queudeville, de Sommervieu, mettant à profit les bonnes dispositions données à sa cour par le propriétaire, M. Douesnel, nous a également présenté des fumiers parfaitement soignés et nous lui croyons des droits au troisième prix.

CULTURE DES RACINES.

Vous aviez affecté une somme de 150 francs à la culture des racines à substances alimentaires. Vous l'aviez divisée en trois prix de 60, 50 et 40 francs. Nous avons cru devoir vous demander de changer cette distribution et d'y substituer un prix de 60 francs et trois de 30. Le motif de ce changement, vous le comprenez aisément, vient de ce que dans une seule ferme nous avons trouvé les racines cultivées sur une grande échelle, et que dans les autres si nous en avons vu de cultivées d'une manière réellement remarquable, elles n'étaient pas en assez grande quantité pour mériter des prix très-considérables. En conséquence, Messieurs, nous vous proposons de décerner le premier prix de 60 francs à M. Baton, à Magny, pour la belle récolte de betteraves et de carottes qu'il a fait voir à votre Commission.

Et les trois autres prix de 30 fr. à

MM. Th. Vintras, de Fontenailles ;
Jacques Le Romain, de Longues ;
Et Théodore Savary, de Longues.

Nous réclamons de plus une *mention honorable* pour M. Jean-Baptiste Dagoubert, du même lieu.

Digitized by Google

AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE.

Comprenant que l'élevage du cheval n'est pas seulement une branche de l'industrie agricole, mais qu'il se rattache à des intérêts généraux de l'ordre le plus élevé, vous avez voulu que deux médailles fussent spécialement décernées aux deux cultivateurs du canton qui auraient le plus fait pour l'amélioration de la race chevaline.

Nous devons être francs, Messieurs, et convenir que sous ce rapport nos recherches ont été loin d'être satisfaisantes. Dans un grand nombre de maisons, sans doute, nous avons trouvé des chevaux en bonne condition, bien soignés, bien nourris; mais au point de vue de l'amélioration, rien, ou bien peu de chose. Cette fâcheuse situation s'explique jusqu'à un certain point par l'extrême difficulté que présente au laboureur la majeure partie des terrains du canton; mais elle doit être attribuée surtout à l'état déplorable du commerce de chevaux en France, état que nous ne pouvons espérer de voir cesser aussi longtemps que des mesures efficaces ne viendront pas protéger l'industrie indigène placée dans des conditions de production beaucoup plus difficiles et plus dispendieuses que l'industrie étrangère.

Cependant M. Vauquelin, à Vaux-sur-Aure, nous a présenté quelques juments suivies de produits assez bons. Une entre autres nous a paru remarquable. M. Vauquelin est d'ailleurs un cultivateur rempli de zèle et d'amour de son état. Son exploitation est fort bien tenue, et sa vacherie très-bonne. Il paraît aimer les chevaux, et nous sommes convaincus qu'en lui accordant la *médaille d'argent* que nous vous demandons pour lui, il y trouvera un motif de redoubler d'efforts et de faire encore mieux par la suite.

Dans les herbages de M. Vauquelin, mais n'étant pas à lui, nous avons remarqué une jument suivie de son poulain. Cette bête, incontestablement la plus belle du canton, appartient à l'héritier d'un nom qui nous fut cher à tous : M. Anatole Deshameaux. C'est le début de notre jeune compatriote dans la carrière de la production chevaline. La manière dont il y est entré est trop honorable pour que nous résistions au désir de vous la faire connaître. Cette jument fort remarquable, nous le répétons, était sur le point d'être vendue et peut-être perdue pour le pays; voulant la lui conserver, M. Deshameaux, qui n'en avait aucun besoin, n'hésita pas à l'acheter à un prix assez élevé. Nous l'en félicitons; et nous croyons de plus qu'en faisant une bonne et patriotique action il aura fait une bonne affaire.

M. Bourguais, à Crépon, déjà cité par nous, possède un étalon passable et un certain nombre de juments dont il tire, en général, des produits suffisants pour renouveler son écurie, qui nous a paru bien tenue et garnie de

Digitized by Google

bêtes en bon état. S'il n'a offert à nos regards rien de supérieur, l'ensemble était du moins satisfaisant.

Nous vous demandons pour lui la *médaille de bronze.*

M. Chatel, maire à Vaux-sur-Aure, possède également un étalon et quelques juments auxquelles il fait rapporter des poulains. M. Châtel, propriétaire riche et agriculteur distingué, nous a paru mériter *une mention honorable*, et nous ne doutons pas que si jamais l'industrie chevaline devait revoir des jours plus prospères, M. Châtel ne fût un des habitants du canton qui s'y livreraient avec le plus de zèle.

Il nous reste, Messieurs, à vous rendre compte de l'examen auquel s'est livrée la Commission sous le rapport de la taille des arbres fruitiers. Entreprendre cette tâche en présence du savant horticulteur que nous sommes assez heureux de posséder parmi nous, serait une témérité dont je ne me rendrai pas coupable, et vous permettrez que je lui cède momentanément la parole.

M. de Bonnechose, au nom de la Commission qui a visité les jardins du canton, a lu le rapport suivant :

Messieurs,

Organe de la Commission chargée de constater les meilleures applications des principes de la taille des arbres fruitiers dans le canton de Ryes, nous venons vous rendre compte du résultat de ses investigations. Plusieurs jardins lui avaient été désignés comme devant remplir les conditions du programme ; elle s'est fait un devoir de les visiter avec attention ; et elle vient aujourd'hui vous signaler les jardiniers qui lui ont paru avoir des droits incontestables aux encouragements et aux félicitations de la Société.

Dans ses excursions, votre Commission était loin de s'attendre à rencontrer autant de jardins où une application bien raisonnée des divers principes de la taille fût pratiquée avec autant d'intelligence et d'habileté. Elle a vu, avec satisfaction, que les préjugés et les vieilles routines commençaient à disparaître, et combien avaient été utiles pour le pays les cours d'horticulture professés, depuis quelques années, tant à Caen qu'à Bayeux. Votre Commission a pu également se convaincre que soit que l'on pratiquât les tailles anciennes ou les plus modernes, toutes présentaient de bons résultats, lorsqu'elles étaient exécutées avec soin ; aussi partout où une bonne méthode avait été suivie avec régularité, les arbres étaient généralement char-

Digitized by Google

gés de fruits nombreux et annonçaient encore, pour l'année prochaine, les présages d'une récolte assez abondante.

Maintenant, Messieurs, grâce aux encouragements que vous accordez chaque année et aux exemples multipliés d'une bonne pratique que les jardiniers ont sous les yeux, vous devez espérer que la plupart d'entre eux se rendront à l'évidence, et abandonneront des méthodes défectueuses et contraires aux intérêts des propriétaires pour se livrer à une taille plus régulière, mieux raisonnée et plus en rapport avec les principes de la science horticole.

Neuf jardins ont été visités par votre Commission ; nous allons successivement vous en entretenir, en suivant l'ordre de mérite dans lequel ils ont été classés :

Le jardin qu'elle a jugé devoir être placé en première ligne, comme offrant une bonne application des diverses formes de tailles pratiquées toutes avec un égal succès, est celui de M. DE BOISLAMBERT, à Banville, dirigé avec une haute intelligence par M. Charles LE GRIX; ce jardinier, qui a travaillé dans plusieurs grands établissements de Paris et de ses environs, a su donner à ses différents arbres fruitiers une direction bien calculée selon leur position et l'élévation des murs; les pincements successifs, l'ébourgeonnement et le palissage avaient été, partout, exécutés avec soin. Votre Commission a principalement remarqué quelques arbres en espalier et plusieurs pyramides de poiriers de la plus grande beauté et dans un état très-brillant de végétation. La plupart de ces arbres ont été élevés par lui et présentaient des modèles parfaits dans tous les genres. M. Le GRIX s'occupe également de l'élève des différents arbres fruitiers; ses pépinières étaient bien tenues, surtout une de pêchers qui paraissaient très-vigoureux : cette culture a, jusqu'à présent, offert de grandes difficultés dans notre pays. Cet horticulteur est digne des plus grands éloges; nous vous proposons de lui décerner *une médaille d'argent.*

Le deuxième jardin que la Commission croit devoir signaler à votre attention est celui de M. Charles DE BONVOULOIR, à Magny, dirigé, depuis quelques années, par M. Tranquille BERNARD. La taille des différents arbres est pratiquée avec une habileté qui témoigne que ce jardinier possède une connaissance approfondie de ses principes. La Commission a vu, avec satisfaction, que presque tous les arbres en espalier, placés à toutes les expositions, ne laissaient, sous aucun rapport, rien à désirer : tous offraient la plus belle végétation; elle vous propose donc, comme encouragement bien mérité, d'accorder *une médaille de bronze* à M. Tranquille BERNARD.

M. Pierre VARIN dirige, depuis peu d'années, les jardins du petit séminaire de Sommervieu, placés sur un terrain de médiocre qualité. A force de soins et d'intelligence, il est parvenu à donner à ses arbres une bonne di-

Digitized by Google

rection et à en rajeunir la plupart, en leur appliquant une taille raisonnée et en rapport avec leur peu de vigueur. Votre Commission a surtout remarqué quelques pêchers et cerisiers qui avaient une forme parfaite et dénotait, chez ce jardinier, la connaissance des bons principes de la taille; elle l'a jugé digne *d'une mention honorable.*

La culture d'arbres fruitiers de M. Person, à Graye, est, sans aucun doute, la plus étendue de cet arrondissement : elle compte plus de 800 espèces de tous genres, tant en espalier qu'en plein vent, distribués dans trois jardins assez vastes, entourés de murs, et sur ceux d'un parc considérable dans lequel se trouve sa belle habitation. Il faut tout le zèle et la capacité de son jardinier, M. Pierre Lepage, pour effectuer un travail aussi considérable et qui présente de si nombreuses difficultés. Cependant, quoi qu'il lui soit, pour ainsi dire, impossible de tailler, en saison convenable, une si grande quantité d'arbres, la majeure partie offrait des formes assez régulières, et le pincement était pratiqué avec assez de succès. Des efforts aussi soutenus méritent d'être encouragés, et nous vous proposons de décerner *une mention honorable* à M. Pierre Lepage.

Votre Commission a également visité le jardin de M. Hervieu, à Ryes. La plupart des arbres, quoique vieux, n'en sont pas moins pincés et palissés avec assez de soin. Son jardinier, M. François Simon, désirant les remplacer successivement, en a planté de jeunes dans les intervalles qui sont, en général, bien conduits, ce qui annonce qu'il connaît les principes de la taille. Une vigne, remarquable par son grand développement, en présentait une assez bonne application; la Commission se plaît à lui adresser des félicitations bien méritées.

M. Victor Le Bret dirige, depuis quelques années, le jardin de M. Alexandre Douesnel, à Sommervieu. Les espaliers, quoiqu'en majeure partie assez vieux, offraient, néanmoins, une taille suivie avec assez de régularité. Plusieurs arbres avaient été rajeunis; leurs branches étaient distancées et palissées avec attention; quelques jeunes également établis sur de bons principes ont paru à votre Commission donner à ce jardinier des droits bien acquis à vos éloges.

La partie des jardins de Sommervieu qui dépend du grand séminaire, est cultivée, à journée, par M. Alfred Barette. Ce jardinier connaît assez bien les principes de la taille; plusieurs poiriers palissés avec régularité en ont donné la certitude à votre Commission. Les absences multipliées qu'il est obligé de faire pour travailler dans d'autres jardins ne lui laissent pas le temps nécessaire pour pratiquer une taille régulière et dans son temps; cependant nous le croyons digne de vos félicitations.

Il ne nous reste plus qu'à vous dire quelques mots des jardins de M. Lan-

Digitized by Google

clois, à Sommervieu, et de M. Bertauld, à Asnelles, dirigés par MM. Louis Suzanne et Jean-Louis Philippe; ces deux jardiniers pratiquent encore les tailles anciennes sans pincement; cependant nous avons remarqué quelques améliorations dans la tenue de leurs arbres, qui étaient généralement assez bien palissés.

En terminant, Messieurs, cette esquisse bien incomplète sur ces divers établissements horticoles, votre Commission doit vous dire, avec plaisir, que partout elle a trouvé de véritables progrès et une tendance bien prononcée dans l'application des nouvelles pratiques de la taille; elle n'a eu qu'un regret à exprimer, c'était de n'avoir pas un plus grand nombre de récompenses à décerner; elle ne peut également trop vous répéter que, partout, elle a rencontré l'accueil le plus favorable et un empressement bien louable, de la part des jardiniers, à lui faire distinguer les différents arbres fruitiers qui méritaient le plus de fixer son attention.

M. Person a obtenu de nouveau la parole pour rendre compte du travail de la Commission des prix de moralité, et s'est exprimé en ces termes :

Nous avons maintenant, Messieurs, à vous entretenir des Domestiques dont les titres à vos récompenses nous ont été communiqués.

Si nous avons eu à nous féliciter de l'état de l'agriculture dans le canton, il est un autre point qui ne nous paraît pas moins digne de fixer votre attention; c'est le nombre toujours croissant de domestiques dont les longs services vous sont signalés. Cette année, seize serviteurs des deux sexes se sont présentés à nous, porteurs de certificats les plus honorables.

FEMMES.

Jeanne Le Page.

Parmi eux et au premier rang nous devons vous citer Jeanne Le Page, servante de M. Bourguais, propriétaire-cultivateur, à Marronne, laquelle depuis cinquante-cinq ans présente une suite non interrompue de services d'une fidélité et d'un dévouement exceptionnels.

Déjà au dernier concours, Jeanne Le Page avait reçu de vous le premier prix; nous ne pouvons vous demander pour elle qu'un rappel de ce prix.

Marie-Anne Paris.

Au service de M. Mallet, au Manoir, depuis quarante-cinq ans, Marie-Anne Paris n'a depuis cessé d'y donner des preuves de moralité, de dévouement, de zèle et d'aptitude; nous vous proposons de lui accorder le *prix de 60 fr.*

Digitized by Google

Madeleine Anne,

Servante chez M. Cottun, à Vaux-sur-Aure, pendant vingt-neuf années sans interruption, Madeleine Anne nous a paru mériter le *second prix de 40 fr.*

Marie Marie,

Au service de la famille Aubin, à Magny, d'abord comme femme de journée pendant quinze ans, ensuite comme servante pendant quinze autres années, Marie Marie a dirigé dans une exploitation importante, le ménage, la laiterie et la beurrerie avec une intelligence, une probité et un dévouement au-dessus de tout éloge. A la mort de ses maîtres, elle fut forcée d'interrompre ses services ; mais aussitôt que leur fils a recommencé à se livrer à des travaux agricoles, elle est accourue vers lui, refusant des offres beaucoup plus avantageuses.

Si ces diverses circonstances ne nous ont pas permis de lui accorder le prix, nous vous demandons pour elle la plus honorable des *mentions,* dont elle est digne à tous égards.

Madeleine Bataille

A servi M. Pierre Yvray, à Manvieux, pendant vingt-huit ans consécutifs, avec fidélité, probité et exactitude, et mérite également de voir ses bons et loyaux services mentionnés de la manière la plus honorable.

Bien que votre programme n'annonce que deux mentions honorables, nous croyons devoir en solliciter de vous une troisième en faveur de Virginie Yvonnet, servante chez M. Le Bas, à Arromanches. Quoique cette jeune fille n'ait que quatorze ans de services à faire valoir, ils sont de telle nature que l'on ne peut les passer sous silence. C'est qu'en effet pour elle ils ne se bornent pas à des soins de ménage et à la direction d'une ferme, mais ils sont encore ceux d'une garde malade ; et tous les moments qu'elle peut dérober à ses travaux sont consacrés à un vieillard impotent et grabataire auquel elle prodigue les soins d'une piété presque filiale. Nous vous demandons une *troisième mention honorable* pour Virginie Yvonnet.

Nous citerons encore avec éloges Madeleine Le Roy, servante chez M. Girard, à Bazenville, depuis 22 ans, — Suzanne Bouillie, chez M. Artur, de Longues, depuis 15 ans, et Véronique Françoise, chez M. Le Canu à Vaux-sur-Aure, depuis 14 ans.

HOMMES.

Parmi les domestiques nous vous citerons en première ligne :

Baptiste Le Retour, domestique chez M. Rolland, maire de Graye, depuis 32 ans,

Digitized by Google

Et Jacques JAMES, au service de Mme veuve Lefèvre, de Fontenailles, en qualité de berger pendant 30 ans.

Nous vous demandons le *prix de* 60 *francs* pour Baptiste Le Retour, et celui de 40 *francs* pour Jacques James.

Thomas DÉSÉTABLES, domestique chez MM. Duhamel et Jourdain, à Tracy-sur-Mer, pendant 29 ans consécutifs,

Et Jean AUGER, domestique chez M. Mezaise, à Tierceville, pendant 27 ans, méritent, pour leurs longs et fidèles services, les *deux mentions honorables* dont vous pouvez disposer.

Michel LE BOSQ, chez M. Le Vacher, à Commes, domestique pendant 24 ans ;

LE PAGE, berger chez M. Morice, à Bazenville, pendant 23 ans, méritent aussi de vous être signalés; et nous ne doutons pas qu'au prochain concours ils ne se trouvent en mesure de recevoir de vous une récompense encore plus élevée, et que nous regrettons de ne pouvoir leur accorder dès aujourd'hui.

Enfin, Jean MARIE, depuis 15 ans au service de M. Girard, à Bazenville, et un autre Jean MARIE également depuis 15 ans chez M. Renaude, à Crépon, sont porteurs de certificats les plus satisfaisants.

Cette longue nomenclature de serviteurs fidèles nous est d'autant plus agréable à vous présenter que si, en première ligne, elle est honorable pour ceux dont elle contient les noms, elle ne l'est pas moins pour leurs maîtres, et que de cet échange de bons services et de bons procédés il ne peut sortir que le plus heureux exemple.

Honneur donc aux bons domestiques ! mais honneur égal aux bons maîtres !

Sur le rapport de M. Richard Dubois, organe du Jury des concours de bestiaux et de labourage, les primes ont été distribuées ainsi qu'il suit :

CONCOURS DE LABOURAGE.

1er *Prix*, 70 *fr.* : A M. François GUILBERT, chez Mme veuve Lahaye, à Fontenailles.

2e *Prix*, 60 *fr.* : A M. Joseph VINTRAS fils, cultivateur, à Fontenailles.

3e *Prix*, 40 *fr.* : A M. Honoré LE CANU, chez M. Mézaise, à Tierceville.

4e *Prix*, 30 *fr.* : A M. Louis LÉCLUSE, chez Mme Desmares, au Manoir.

Digitized by Google

CONCOURS DE TAUREAUX.

1re *Prime*, 200 *fr.* : A M. Le Sueur, d'Esquay, pour un taureau brange âgé de 20 mois.

2e *Prime*, 170 *fr.* : A M. Auguste Bourguais, de Meuvaines, pour un taureau brange-caille, âgé de 16 mois.

3e *Prime*, 130 *fr.* : A M. Maurice Le Canu, de Vaux-sur-Aure, pour un taureau brange foncé, âgé de 15 mois.

CONCOURS DE GÉNISSES ET VACHES LAITIÈRES.

1re *Prime*, 125 *fr.* : A M. A. Douesnel, représentant du Peuple, pour une génisse brange-clair, agée de 2 ans (1).

2e *Prime*, 100 *fr.* : A M. Aubrée, du Manoir, pour une vache branche de 5 ans.

3e *Prime*, 75 *fr.* : A M. Georges Chatel, de Vaux-sur-Aure, pour une génisse tigrée, âgée de 2 ans.

CONCOURS DE BÉLIERS.

1re *Prime*, 60 *fr.* : A M. Urbain Dupont, de Vaux-sur-Aure, pour un bélier de race du pays, âgé d'un an.

2e *Prime*, 40 *fr.* : A M. Aubin, secrétaire de la section d'Agriculture, pour un bélier métis Dishley, âgé de 15 mois.

CONCOURS DE VERRATS.

1re *Prime*, 60 *fr.* : A M. Fouchaux, de Ryes, pour un verrat de race du pays.

2e *Prime*, 40 *fr.* : A M. A. Douesnel, déjà cité, pour un verrat noir de race anglo-chinoise.

La fête agricole a été terminée par un banquet auquel ont pris part le bureau et bon nombre de membres de la Société, les Autorités, les principaux agriculteurs de l'arrondissement,

(1) M. Douesnel a déclaré, par l'organe de M. le Président, qu'il ajoutait 275 fr. aux 125 fr. qui lui ont été accordés pour former une prime de 400 fr. qui sera décernée, au mois d'avril prochain, dans un Concours spécial, au propriétaire du meilleur taureau de race cotentine élevé ou importé dans le canton de Ryes. Cette déclaration de l'honorable membre de l'Assemblée législative a été accueillie par d'unanimes applaudissements.

Digitized by Google

les vieux domestiques qui venaient de recevoir des récompenses et les lauréats du concours de labourage. Au dessert, M. Pezet, président du banquet, s'est levé et a porté le toast suivant:

« *A M. le Maire de Ryes !*

» *A MM. les Membres de la Commission d'organisation !*

» MESSIEURS,

» C'est un beau jour pour la Société d'Agriculture que celui où elle vient présider, dans chacun des cantons de ce bel arrondissement, à ces fêtes agricoles fondées par elle pour exciter l'émulation, encourager le travail et décerner des récompenses au progrès, à l'intelligence, à la moralité.

» Comment une telle solennité n'élèverait-elle pas le cœur et ne serait-elle pas une source de douces jouissances ?

» Dans cette fête de famille tout est libre, cordial, affectueux : le propriétaire, le fermier, le laboureur s'asseoient à la même table : le riche y applaudit le pauvre sans orgueil, le pauvre y applaudit le riche sans jalousie : le vieux serviteur y paraît sous le patronage du maître dont il a longtemps et fidèlement gardé le foyer : tous les rangs y sont confondus, égaux, mais de cette égalité qui n'abaisse personne, et qui relève, par l'honneur fait au travail, la plus humble condition.

» Les lauréats de comice agricole de Ryes conserveront un long souvenir de cette journée où, sous les feux du soleil qui a fécondé leurs semences, sous les yeux de leurs concurrents, de leurs émules, en présence des hommes les plus honorables de la contrée, de ceux qui représentent dignement ce canton à l'Assemblée législative et au Conseil général du département, ils ont reçu la récompense de leurs efforts et entendu proclamer publiquement leurs noms. Ils n'oublieront

Digitized by Google

pas que ces médailles, ces diplômes solennellement remis dans leurs mains sont pour eux des titres de noblesse, de la noblesse du travail, et que toujours et partout *noblesse oblige*.

» Que les vaincus ne se découragent point ; qu'ils redoublent d'ardeur et d'efforts, et le soleil qui luit pour tous éclairera demain le triomphe de celui dont il éclaire aujourd'hui l'insuccès.

» Un dernier mot encore, Messieurs, qui exprime votre pensée et la mienne,

» Honneur à la population agricole du canton de Ryes si morale et si paisible !

» Honneur à cette population dévouée et laborieuse de notre littoral, à ces marins-laboureurs qui toujours prêts à servir sur les mers la patrie avec leur sang, la servent et l'enrichissent dans nos campagnes avec leurs sueurs ! »

Ce toast a été salué par une triple salve d'applaudissements.

A huit heures, tous les amis de l'Agriculture réunis dans cette fête fraternelle se sont quittés en se donnant rendez-vous au prochain Comice, qui aura lieu, en 1851, à Isigny.

Séance générale du 30 novembre 1850.

Présidence de M. DE BONNECHOSE, vice-président.

La séance est ouverte à une heure et demie après midi dans la grande salle de l'Hôtel de ville :

Sont présents : MM.

De Bonnechose, *président*, Despallières, Georges Villers, Lambert, Médéric Labbey, de Laboire, Le Sueur d'Esquay,

Digitized by Google

Aubin, Tavigny, Théodore Labbey, Frédéric de Cussy, Huvet père, Siraudin, Suzanne de Bayeux, Laurent, Bessin, Pelfresne, Bence, Le Verdier, Postel, Brunel, Belliard Delisle fils, Regnauld, Le Mulois, Turgis, Aveline, Letot et Castel, *secrétaire général.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par le Secrétaire général et adopté sans réclamation.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ PAR :

M. DE LE BIDARD DE THUMAIDE : 1° *Des Vices de la législation pénale belge ;* par M. le chevalier de Le Bidard de Thumaide ; un vol. in-8° ; 2° *Des Améliorations que réclame la législation pharmaceutique belge ;* par M. le chevalier de Le Bidard de Thumaide ; un vol. in-8° ; 3° *Annales du Conseil de salubrité publique de la province de Liége.* Tome 1er.—Année 1844.

M. DE REUME : 1° *Variétés bibliographiques et littéraires*; par M. le capitaine Aug. de Reume ; un vol. in-8° ; 2° *Généalogie de la noble famille Elsevier ;* par M. Auguste de Reume ; in-8°, 24 pages ; 3° *Louis Schoonen;* par M. Auguste de Reume ; in-8°, 8 pages ; 4° *Notice sur M. B.-J.-F.-C. Gyseleers-Thys, archiviste de la ville de Malines ;* par M. Auguste de Reume ; in-8°, 8 pages.

M. Félix BOGAERTS : *Eloge historique de sa majesté Louise-Marie la Bien-Aimée, reine des Belges.* Par M. Félix Bogaerts. In-8°, 32 pages.

M. BORDES : *Cris de guerre et Chants d'amour,* poésies. Par M. Adolphe Bordes. Un vol. in 8°.

M. BOISARD : *Annuaire du Calvados.* Année 1850.

M. LAIR : 1° *Concours agricole dans le canton de Troarn*; in-8° ; 12 pages ; 2° *Concours départemental d'Agriculture tenu à Caen le dimanche* 15 *septembre* 1850. In-8°, 8 pages.

M. LE ROY-MABILLE : *La Pomme de terre guérie par la plantation d'automne, et la cause de la maladie expliquée par la guérison.* Par M. Le Roy-Mabille. In-8°, 56 pages.

M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE : 1° *Institut agronomique de Versailles* ; in-4°, 26 pages ; 2° *Concours national d'animaux de boucherie, à Poissy* ; in-8°, 8 pages.

LA SOCIÉTÉ REÇOIT EN OUTRE LES PUBLICATIONS SUIVANTES :

1° *Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.* Année 1850. — 1er et 2e trimestres.

Digitized by Google

2° *Annales Scientifiques, Littéraires et Industrielles de l'Auvergne.* Tome XXIII. —Mars, avril, mai et juin 1850.

3° *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences et Commerce du Puy.* Tome IV.—2e semestre de 1849.

4° *Annales de la Société d'Emulation des Vosges.* Tome VII. — Année 1849.—1er cahier.

5° *Annales de la Société d'Agriculture de l'Allier.* Année 1850. —2e et 3e trimestres.

6° *Bulletin de la Société géologique de France.* Liste bibliographique par noms d'auteurs des ouvrages et mémoires géologiques publiés en 1847 et 1848, suivie d'une table alphabétique des matières; par MM. Ch. Martins et Al. Rouault, secrétaires pour l'étranger.

7° *Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis.* 1er semestre de 1850.

8° *Bulletin des travaux de la Société d'Agriculture d'Alger.* Année 1849.

9° *Bulletin de la Société d'Horticulture de Caen.* Juin 1850.

10° *Extrait des travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure.* CXVIIe cahier.—2e trimestre de 1850.

11° *Journal d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts*, publié par des membres de la Société d'Emulation de l'Ain. XXXIXe année.—Juin, août et septembre 1850.

12° *Procès-verbaux des Séances publiques tenues par la Société libre d'Emulation de Liége, les 23 juillet 1812, 10 juin 1819, 23 décembre 1822, 29 janvier 1825 et 19 juillet 1842.—Remise solennelle du cœur de Grétry à la ville de Liége.*

13° *Procès-verbal de la Séance tenue le 14 avril 1850 par la Société vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche.* In-8°, 20 pages.

ELECTIONS.

Il est procédé, sur la proposition du bureau, à l'élection de trois membres correspondants. L'admission étant prononcée à l'unanimité, MM.

Auguste DE REUME, capitaine d'artillerie, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles,

ARTUR, agrégé suppléant, docteur ès-sciences, à Paris,

Léopold DELISLE, ancien élève de l'école de Chartes, etc, à Paris,

Sont proclamés membres correspondants de la Société.

—

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

Le Secrétaire général donne lecture des lettres par lesquelles MM. de Le Bidart de Thumaide, Mulsant et Le Coq remercient la Société de les avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

—

RAPPORT

SUR L'EMPLOI DE L'ENGRAIS BICKÈS,

Par M. DE LABOIRE, président de la section d'Agriculture.

MESSIEURS,

Dans sa séance du mois de mai dernier, la Société m'avait chargé d'expérimenter, sur la culture du sarrasin, le chaulage, à l'aide des poudres composées par le procédé chimique de M. Bickès; elle avait bien voulu me confier, à cet effet, un paquet de cette poudre qui lui avait été adressé par l'intermédiaire de M. le sous-Préfet, avec les instructions nécessaires pour faire l'essai de cette substance. Indépendamment de ces instructions, M. Rabbin, agent de la Compagnie Bickès pour le Calvados, m'écrivit deux lettres, à la date du 28 mai et du 2 juin 1850, pour m'indiquer avec précision le mode d'opérer et la quantité de poudre qu'il fallait employer par chaque litre de semence.

Je dois faire remarquer que ces deux lettres étaient contradictoires, et ne s'accordaient pas davantage avec les instructions imprimées qui se trouvaient jointes à l'engrais.

Je crus devoir m'arrêter à la dernière lettre du 2 juin, qui m'était adressée, comme émanant directement de M. Bickès, et qui, indiquant d'ailleurs une plus forte proportion d'engrais, ne pouvait que rendre plus certain le résultat de l'expérimentation. Cette lettre prescrivait d'employer dix centilitres de poudre, pour un litre de semence et de ne semer que les trois quarts de la semence qu'on emploie ordinairement.

En conséquence, le 7 juin dernier, ma terre à sarrasin étant bien préparée, je mesurai le paquet de poudre Bickès qui m'avait été confié et qui contenait un litre, j'opérai le mélange très-soigneusement et suivant toutes les indications prescrites, avec dix litres de petit sarrasin St-Hilaire. La semence était fortement saturée, et je crois qu'on aurait pu chauler convena-

Digitized by Google

blement avec ce liquide une quantité de grain presque double. J'ai fait remuer le tas, de nouveau, une heure après, et le lendemain 8 juin, par un très-beau temps, j'ai procédé à l'ensemencement. Le grain préparé avec l'engrais Bickès était sec, mais il était gonflé et comme praliné, par suite de l'opération; de telle sorte qu'au lieu de 10 litres, je reconnus, après l'avoir exactement mesuré, que le mélange fournissait près de 16 litres, que j'ai semés de la manière suivante :

1° Dans la pièce dite les *Forgettes*, dépendant de la ferme de Quiry, commune de Vaubadon, sur une terre convenablement labourée, et engraissée avec de bon fumier d'étable, trois sillons ont été semés avec le grain chaulé par le procédé Bickès, et chacun de ces sillons était séparé par deux sillons semés avec le grain ordinaire; un quatrième sillon a été semé dans cette même pièce, avec le grain préparé, sur terre maigre qui n'avait pas reçu de fumier depuis plusieurs années, et un autre sillon, également privé d'engrais, a été semé, à peu de distance, avec grain ordinaire. Ces quatre sillons contenaient ensemble 18 ares et quelques centiares ;

2° Dans la pièce dite le *Grand Désert*, commune du Tronquay, sur une terre de défrichement de bois, qui n'avait jamais reçu de fumier, mais un premier chaulage en 1816, et qui était épuisée par trois récoltes successives de céréales, trois petits sillons, contenant ensemble un peu moins de 5 ares, ont été semés avec le grain préparé, et trois autres sillons, séparés par un intervalle de 4 mètres restés en jachères, ont été ensemencés avec grain ordinaire.

3° Enfin une petite portion de terrain inculte, contenant environ 40 centiares, formé d'une argile pure mélangée de sable et provenant de l'extraction du gravier, a été ensemencée, moitié avec ce qui restait de la semence préparée, moitié avec grain ordinaire.

Ainsi les dix litres de sarrasin, chaulé avec l'engrais Bickès, ont ensemencé près de 24 ares, c'est-à-dire plus d'une vergée, proportion aussi faible que possible, et conforme à l'instruction qui prescrivait de n'employer que les 3/4 d'une semence ordinaire.

J'insiste sur ces détails, pour bien constater que j'ai pris toutes les précautions nécessaires pour faire une expérience consciencieuse et instructive. Je n'avais jamais eu de confiance, je l'avoue, dans ces engrais séminaux qui sont supposés contenir, sous un volume infiniment restreint, une masse énorme de principes utiles, et je n'avais pas cru devoir, jusqu'à présent, les essayer à mes dépens. Mais la Société d'Agriculture de Bayeux a pensé, avec raison, en présence de cette nouvelle spéculation qui s'attaque à nos cultivateurs, avec un charlatanisme effréné, qu'il serait utile de faire une expérience sérieuse et d'en publier le résultat.

J'ai accepté avec empressement la mission dont elle m'a chargé; et vous avez pu juger, Messieurs, d'après les détails que je viens de vous donner,

Digitized by Google

que je l'ai remplie soigneusement.

Je disais tout à l'heure que je n'avais aucune confiance dans les propriétés merveilleuses de ces nouveaux engrais chimiques, si fortement concentrés, à en croire les inventeurs, qu'on pourrait bientôt, sans fumier, engraisser un hectare avec quelques pincées de poudre fécondante.

Je dois ajouter cependant que j'ai toujours pensé que certaines matières actives, calcaires, salines, azotées, mises en contact intime avec les graines, pouvaient hâter la germination et favoriser le premier développement des jeunes plantes. C'est ainsi que le chaulage du blé a été reconnu avantageux et généralement adopté. J'ai souvent employé moi-même certaines substances, telles que le noir animal et le jus de fumier, pour préparer et activer des semences, et je m'en suis quelquefois très-bien trouvé, au point de vue de la première germination. Je croyais donc que l'engrais Bickès aurait au moins ce résultat, et je m'attendais à le constater.

Il n'en a rien été cependant. J'ai observé très attentivement le premier travail de la germination, et je me suis assuré qu'il s'opérait partout identiquement de la même manière, et que la semence préparée avec l'engrais Bickès n'avait aucun avantage sur la semence ordinaire; elle a levé exactement en même temps, pas une heure plus tôt, pas une heure plus tard.

Au bout de quelques jours, dans la pièce *des Forgettes*, qui avait été bien labourée et fumée, les premières feuilles de sarrasin se sont développées, larges et vigoureuses, sur toute la surface du champ, et si les sillons semés avec le grain préparé n'avaient pas été marqués, il aurait été impossible de les distinguer : il n'y avait aucune différence. Je me trompe, il y en avait une assez sensible en faveur d'un sillon, sur lequel on pouvait remarquer une végétation plus forte encore, et ce sillon, par un étrange caprice de végétation, était précisément celui qui, pour servir de contre épreuve, n'avait reçu aucun engrais, et dont la semence n'était pas préparée. J'ai suivi attentivement toutes les phases de la végétation, pendant le développement des plantes, la floraison, la fructification, et je n'ai pu apprécier aucune différence, si ce n'est en faveur du sillon semé sans aucun engrais, lequel a conservé son avantage jusqu'à la fin.

Dans la pièce, dite le *Grand Désert*, (terre de défrichement) le résultat a été exactement le même, c'est-à-dire que je n'ai pu observer, pendant toute la durée de la végétation, aucune différence appréciable entre les plantes des deux parties de terrain consacrées à l'expérience; le sarrasin, moins vigoureux que sur la terre fumée, était relativement très-bon, et pareil sur les deux parcelles d'expérimentation.

Quant à la troisième expérience, sur le terrain d'argile pur, mêlé de gros sable, le résultat, ainsi que je l'avais prévu, a été complétement nul. La semence préparée avec l'engrais Bickès, comme celle qui n'avait reçu aucune préparation, a levé péniblement. Au bout de quelques jours, les pre-

Digitized by Google

mières feuilles ont jauni, la tige a rougi et s'est desséchée avant la floraison.

Je dois faire remarquer, au surplus, que la saison a été très-favorable, cette année, pour la levée et le développement des sarrasins, qui ont tous été bons, même dans les terres médiocres et mal cultivées.

Lorsque le sarrasin *des Forgettes* et *du Désert* a été coupé et mis en *binots*, j'ai examiné soigneusement les têtes, et je crois pouvoir affirmer qu'il n'y avait aucune différence, pour la quantité et pour la qualité du grain, entre les plantes des diverses parties de terrain soumises aux expériences.

Le sillon qui n'avait reçu aucun engrais, et dont la végétation avait été cependant plus remarquable, n'avait pas plus de grain que les autres.

J'aurais désiré, pour rendre l'expérience plus complète, faire battre séparément le sarrasin des sillons semés avec l'engrais Bickès, mais le mauvais temps et les vents continuels qui ont retardé cette opération avaient tellement mêlé les binots que la séparation était devenue impossible.

En résumé, je crois pouvoir conclure que le résultat de cette expérience, consciencieusement faite, est complètement négatif.

La seule chose que je puisse affirmer, c'est que l'engrais *Bickès* n'a fait aucun tort au développement de la plante et à la récolte. C'est déjà quelque chose, mais ce n'est pas assez pour justifier son programme.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

M. Belliard-Delisle fils demande la parole et annonce qu'il est question d'établir un service de bateaux à vapeur entre l'Angleterre et Carentan; qu'un agent de la compagnie a été chargé d'examiner les divers points du littoral du Bessin et du Cotentin, et quelles ressources peut offrir la contrée pour assurer le succès de l'entreprise; que cet agent était à Isigny il y a quelques jours; qu'il a visité la baie dont il a paru fort satisfait, et est allé de là à Carentan; que cette visite de la baie d'Isigny ferait supposer que le choix du port d'embarquement n'est point encore fait définitivement, et qu'Isigny pourrait sinon obtenir la préférence, au moins être desservi concurremment avec Carentan; que le service paraît devoir s'établir sous les auspices de M. Moselman, concessionnaire des canaux de la Manche, et que déjà plusieurs citoyens de

Digitized by Google

St-Lo se sont associés pour faire les frais d'un premier chargement pour Londres.

M. Delisle dit qu'il a convoqué à Isigny les principaux agriculteurs de l'arrondissement afin d'aviser aux moyens à employer pour doter notre pays d'une communication facile, prompte et économique avec l'Angleterre, notamment avec Londres, ce grand centre de consommation, où nous pourrions expédier avec avantage plusieurs de nos produits, et il termine en demandant que la Société veuille bien user de son influence pour appuyer les mesures que proposera la réunion dont il s'agit.

L'Assemblée remercie M. Delisle de la communication qu'il vient de lui faire et qui l'a vivement intéressée; elle le prie d'assurer la réunion, qu'il a provoquée, de sa vive sympathie, et elle invite tous ses membres à favoriser une entreprise qui ne peut qu'être avantageuse au pays, en ouvrant de nouveaux débouchés à ses produits et des communications faciles entre la Basse-Normandie et l'Angleterre.

M. Castel commence la lecture d'un voyage agronomique, descriptif et archéologique dans le centre et l'est de la France.

La séance est levée à quatre heures.

Digitized by Google

SECTION D'AGRICULTURE.

Séance du 6 juillet 1850.

M. DE LABOIRE, président.

M. AUBIN, secrétaire.

La section d'Agriculture s'est réunie le 6 juillet 1850, à une heure après midi, au lieu ordinaire de ses séances.

L'ordre du jour, annoncé d'avance, avait attiré une nombreuse réunion de cultivateurs, venus de tous les points de l'arrondissement. Notre honorable représentant, M. Douesnel, assistait à la séance, et a pris une part active à la discussion.

Après avoir exposé l'objet spécial de la réunion et rappelé la délibération du 2 février dernier, par laquelle la Société a protesté contre des innovations *qui n'étaient pas encore suffisamment connues*, M. le Président a donné lecture de la pétition présentée à M. le Préfet de police, au nom d'une Commission formée à Carentan, pétition insérée dans *l'Echo Bayeusain* du 26 avril dernier, où se trouvent formulés les projets de réforme aujourd'hui soumis à la discussion de l'Assemblée. Il propose de passer en revue chacune de ces innovations et de les discuter, dans leur ordre, en appelant ceux de MM. les délégués de Carentan, *qui font partie de la Société d'Agriculture de Bayeux, et qui ont été personnellement convoqués*, à donner des explications, d'abord sur les plaintes qu'ils auraient à produire contre le régime actuel de la vente des beurres à la halle de Paris; en second lieu sur les avan-

Digitized by Google

tages qu'ils se promettent de leurs projets de réforme dans l'intérêt de l'industrie beurrière.

Aucun des délégués, régulièrement convoqués, ne s'étant présenté, et personne ne demandant la parole, en leur nom, plusieurs membres examinent néanmoins ce que les attaques contre le régime actuel du carreau de la Halle, ce que les innovations proposées peuvent avoir de sérienx. Un membre, tout en déclarant préalablement qu'il n'entend pas être considéré comme l'organe de l'Association de Carentan, élève, avec l'assentiment de l'Assemblée, un débat contradictoire, en appuyant quelques-unes des réformes proposées, notamment celle qui consisterait à accorder aux marchands de beurre d'Isigny la faculté laissée aux marchands de Gournay de vendre *eux-mêmes* leurs beurres, à l'amiable, sur le carreau des halles. Cette mesure, prise isolément, ne soulève pas d'objection sérieuse; et encore bien qu'elle ne paraisse devoir offrir aucun avantage réel à notre industrie beurrière, il résulte de la discussion qu'elle serait, au besoin, appuyée par la Société, dans un eprit de justice et de respect pour la liberté du commerce.

Il n'en est pas de même des autres projets de réforme, après un examen approfondi des faits et des considérations sur lesquels se sont appuyés les délégués de l'Association de Carentan, dans leurs publications, la section d'Agriculture les repousse tous successivement, comme funestes au pays, à l'unanimité des membres présents, moins une voix; et avant de se séparer, elle nomme une Commission spécialement chargée de formuler, dans le procès-verbal de la séance, sa double protestation, d'abord contre le droit que s'attribuent les délégués de Carentan de représenter exclusivement l'industrie beurrière du Calvados, et ensuite contre les prétendues réformes qu'ils sollicitent.

En conséquence, les membres de la Commission, soussi-

Digitized by Google

gnés, s'étant réunis pour résumer la discussion, et arrêter les termes de la délibération prise par la Société, reconnaissent et déclarent :

1° Que la Société d'Agriculture de Bayeux, composée de plus de 300 membres, propriétaires ou cultivateurs, comptant dans son sein les deux représentants de l'arrondissement à l'Assemblée législative, les principaux fonctionnaires et magistrats, tous les membres des grands conseils électifs, est spécialement instituée pour étudier et défendre les besoins et les vœux de l'agriculture locale, et doit seule être considérée comme l'expression vraie des intérêts d'une contrée, dont la principale industrie consiste dans la fabrication du beurre;

2° Qu'une Commission fondée au point de vue de quelques intérêts particuliers, peut bien, sans doute, pétitionner en faveur de ces intérêts, mais qu'elle n'est pas compétente pour élever la voix, au nom, et *comme déléguée* de l'industrie agricole des deux départements qui trouvent leurs organes naturels dans leurs Sociétés et leurs Comices;

3° Que les prétendues réformes et les mesures sollicitées par les membres de cette association, se disant *les délégués de l'industrie Beurrière*, forment, dans leur ensemble et dans leurs détails, un système dont le but bien connu et les conséquences certaines seraient d'arriver successivement à détruire l'institution du factorat et à décourager l'expédition directe des beurres au carreau de la halle de Paris, par les producteurs du pays, afin de favoriser l'intérêt exclusif du commerce local, qui tend à s'interposer entre ces producteurs et le consommateur de Paris;

4° Que ces mesures, bien loin de réaliser un progrès ou une amélioration, auraient pour résultat inévitable, si elles étaient adoptées, de rétrograder vers le passé, en replaçant le commerce du beurre dans la position déplorable constatée par l'ordonnance de police du 23 prairial an 8, qui a eu pour

Digitized by Google

but de *réprimer des désordres de toute espèce*, en instituant les facteurs et le mode actuel de vente sous l'influence duquel se sont développées, au sein de la plus entière sécurité, les relations des contrées beurrières avec Paris.

En conséquence, la Société d'Agriculture de Bayeux, après avoir pris connaissance des plans de réforme soumis à M. le Préfet de police, par les délégués de Carentan,

Maintient les termes de sa délibération du 2 février dernier, proteste de nouveau contre des mesures qu'elle croit contraires à l'intérêt général du pays, et prie instamment M. le Préfet de police, dans le cas ou quelqu'une de ces mesures lui paraîtrait mériter un examen sérieux, de vouloir bien, avant de fixer son opinion, consulter la Société d'Agriculture de Bayeux et l'administration départementale du Calvados.

Délibéré en séance, à Bayeux, le 6 juillet 1850.

Les Membres de la Commission :

Ch. DE LABOIRE, président.—LE SUEUR, maire d'Esquay, vice-président de la section d'Agriculture.—JORET-DESCLOSIÈRES, maire de Longues, membre du Conseil général.—GUILBERT-DUCLOS, maire de Trévières, membre du Conseil d'arrondissement.-Aubin SIMON, maire de Saonnet.-PERSON, membre de l'Assemblée Constituante, cultivateur à Graye.—Paul DE CAUVIGNY, maire de Vierville.—Gustave BENCE, cultivateur à Vaucelles.—Philippe LE SUEUR, cultivateur à Huppain.—PITARD-DUMESNIL, maire de St.-Sulpice.—ACHARD DE VACOGNES, propriétaire à Tour.—AUBIN, secrétaire.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES.

Séance du 18 décembre 1850.

M. Victor VAUTIER, *président.*
M. Théodore LABBEY, *secrétaire.*

La séance est ouverte à 6 heures et demie du soir dans une des Salles de l'Hôtel de Ville.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

NOTICE EXPLICATIVE

SUR UN POÈME MANUSCRIT DU COMMENCEMENT DU XIV[e] SIÈCLE,

AYANT POUR TITRE :

LA CHAPELLE DE BAÏEX,

Par M. PEZET,

Président du Tribunal civil de Bayeux, président de la Société académique, etc.

Bayeux, la vieille cité normande que nos pères appelaient Baïex, possédait un vaste château construit au moyen âge par Richard I[er], duc de Normandie. Elevé sur les débris des monuments de la civilisation romaine, assis sur les blocs de pierre arrachés à ces vieilles constructions mutilées (1), il a disparu à son tour sous l'outrage des temps, et sous l'influence de la civilisation moderne.

Le duc Richard l'avait fondé vers l'an 960 (2). Ce duc, savant et lettré, grand constructeur d'églises et de monastères, avait passé son enfance et sa jeunesse dans la ville de

(1) Lambert. — Mémoires des antiquaires de Normandie. 17[e] vol. P. 452.
(2) Beziers. — Histoire de Bayeux. P. 11.

Digitized by Google

Bayeux, la plus importante alors de la Basse-Normandie, la seule où les lettres fussent en honneur. C'était là que son père, Guillaume Longue-Epée, l'avait envoyé pour faire et soigner son éducation; là que Richard, suivant le portrait que nous en trace le roman de Rou, avait appris à

> En daneiz (1) et en normant parler,
> Une charte lire et les parts deviser.

L'élément chrétien dominait à cette époque. La pensée morale et philosophique était représentée par l'église, la force matérielle était représentée par la féodalité, double caractère de la période du moyen âge, de cette époque de rénovation de la société, où elle se dépouillait de sa forme antique pour revêtir la forme moderne.

Avec les idées de ce temps, l'œuvre de Richard eût été incomplète si une église, un oratoire n'eût été élevé près de cette forteresse ; il fonda donc une chapelle dans l'intérieur même du château, plaçant ainsi près l'une de l'autre ces deux personnifications de l'intelligence et de la matière, de l'esprit et de la force.

L'époque de cette construction remonte aux années du x^e^ siècle qui précédaient l'an *mil*, chiffre mystérieux et fatal, époque redoutée de ce grand cataclysme de la fin du monde prédit de toutes parts. La vie de la société n'était alors qu'un long gémissement, et partout s'élevaient des temples, des moutiers, des chapelles élevées à la gloire de Dieu pour désarmer son courroux.

Ce fut au retour d'une brillante et magnifique cérémonie que Richard avait ordonnée, à Rouen, pour la translation des reliques de St.-Ouen, qu'il fit édifier cette chapelle. Ces reliques avaient été placées dans un riche reliquaire dont il avait fait

(1) *Bajocassensis frequentius Dacisca eloquentia utitur.* Dudon de St.-Quentin. Lib. III.

Digitized by Google

la principale dépense; et pour témoigner de son respect pour ces restes pieux, il les confia à l'abbaye fondée sous l'invocation de ce saint et donna à ce monastère sa terre de Rotz près Bayeux, à la charge de faire la garde de ce précieux dépôt. Le même sentiment de vénération lui inspira de placer la chapelle qu'il ajoutait à son château, sous la même invocation (1). Il la dota généreusement de biens situés en divers lieux de la Normandie et destinés à fournir une riche prébende au chapelain. Elle fut consacrée et bénie sous le vocable de St-Ouen du Château.

Richard, 28e évêque de Bayeux, avait accompagné le duc à la grande cérémonie de la translation. Au retour, il avait béni la chapelle; le duc l'en créa le chapelain (2).

Mais tout en nommant l'évêque premier chapelain, le duc Richard réserva pour lui et les ducs ses successeurs le *droit de présentation*, ainsi que nous l'apprend l'historien Béziers. Cette nomination de l'évêque et cette réserve du droit de présentation sont deux faits dignes de remarque, parce qu'ils caractérisent une des idées de l'époque, et révèlent une des causes de la lutte sourde qui commençait déjà entre le clergé et la puissance séculière.

C'est ce droit de présentation de la chapelle Saint-Ouen qui fait l'objet du poème dont nous allons nous occuper; c'est lui qui donna lieu au procès dont ce poème célèbre le triomphe. La suppression des droits féodaux, et l'organisation nouvelle du clergé ont effacé les derniers vestiges de ce droit, objet jadis de tant de controverses, inconnu aujourd'hui à une grande partie de la génération actuelle. Il importe cependant de l'expliquer pour faire connaître son importance dans le poème et dans le procès.

L'obligation de pourvoir au service des églises, de préposer

(1) Hermant. P. 123.

(2) Hermant P. 124. — Béziers. P. 113.

Digitized by Google

des prêtres pour y exercer le saint ministère était naturellement tout à la fois une prérogative et un devoir de l'épiscopat. Dans les premiers siècles de l'église il lui appartenait sans partage. Cependant à mesure que le développement des sentiments religieux conduisit les puissants et les seigneurs à édifier des églises, à fonder et à doter des chapelles, les évêques reconnaissants se montrèrent moins rigoureux dans l'exercice de leur privilége. Insensiblement la propriété et la fondation de l'église emportèrent avec elles le choix du prêtre, et le droit de le nommer, autrement dit le *droit de Patronage* devint annexé à la glèbe du fondateur.

Les évêques tentèrent souvent de resaisir ce droit, trop légèrement tombé de leurs mains ; plusieurs conciles frappés des abus et quelquefois du scandale que présentaient des sujets indiscrètement choisis, réclamèrent au nom du bon ordre et de la discipline ecclésiastique en faveur de l'intervention des évêques. Les capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire adoptant une sorte de juste-milieu, firent droit à ces plaintes, en reconnaissant au seigneur, au *Patron*, le droit de *présenter* à l'évêque le prêtre par lui choisi, et conférant au prélat le droit de le *refuser* ; mais aussi en exigeant qu'il fût fait un examen rigoureux des raisons du refus, et en l'interdisant lorsqu'il n'y avait aucun reproche fondé du côté des mœurs et de la conscience (1). De là cette double désignation de *droit de patronage et de présentation*.

Lors qu'après le règne de Charlemagne, la puissance féodale prit un caractère de fixité et de domination, les barons cherchèrent à se soustraire à cette *présentation* qui, suivant eux, entravait leur prérogative féodale ; les évêques n'en devinrent que plus ardents à défendre la leur. Ceux-ci se montrèrent surtout plus difficiles à l'égard des prêtres chargés de

(1) Dictionnaire du droit canonique.—Dictionnaire de droit normand.—V° Patronage.

Digitized by Google

desservir les chapelles particulières, fondées dans l'intérieur des châteaux ou forteresses.

Le chapelain, au moyen âge, était l'homme du foyer du seigneur. C'était lui qui instruisait ses enfants, qui récitait les longues prières, qui célébrait les offices du matin et du soir aux hommes d'armes qui défendaient le château. Dans les longues veillées, sa parole charmait leur ignorance un peu superstitieuse et exerçait une haute influence sur leurs esprits naïfs. En rapports journaliers avec le seigneur, avec les gens du monde, il devait nécessairement participer de l'esprit de la maison où il vivait, et se séparer plus ou moins de la dépendance de l'autorité épiscopale. La création d'un chapelain était aussi un moyen pour les seigneurs de se procurer les secours religieux et de remplir leurs devoirs de piété sans recourir absolument à l'évêque. Cette institution formait donc un clergé disséminé dans la société séculière, moins étroitement uni au corps de l'église, et plus disposé à faire cause commune avec le peuple et avec le siècle (1).

On doit donc voir dans le choix fait par le duc Richard de l'évêque de Bayeux pour premier chapelain de la chapelle St-Ouen, et dans la réserve expresse de son droit et de celui de ses successeurs pour l'avenir un acte de diplomatique déférence envers le prélat, et une sorte de protestation d'où l'on ne pouvait induire la reconnaissance en faveur de l'évêque du droit contesté de nommer à l'avenir le chapelain.

Hermant, dans son *Histoire du diocèse de Bayeux*, et l'abbé Béziers, qui l'a copié, nous apprennent que cette chapelle *Saint-Ouen du Chastel*, qu'il ne faut pas confondre avec l'ancienne église St-Ouen placée à l'extrémité de la rue Saint-Laurent, vers le Pont-Trubert, « fut saisie en 1321 en » vertu d'un mandement du vicomte de Coutances, que l'é- » vêque Guillaume de Tryc le cita aux assises de Bayeux, et

(1) Guizot. — Histoire de la Civilisation. 15e leçon.

Digitized by Google

» le fit condamner à donner main-levée comme appartenant » à la mense épiscopale (1).

Le hasard a fait découvrir non pas les pièces de ce procès qui donna gain de cause à l'évêque de Bayeux, mais ce qui est plus intéressant peut-être et surtout plus curieux, un poème en vers pour célébrer le procès et le triomphe du prélat.

Dans la bibliothèque d'Evreux, couvertes de la poussière des années, ont été trouvées récemment quelques feuilles de parchemin écrites sur deux colonnes en gothique moyenne du XIV^e^ siècle. Ces feuilles provenaient de l'ancienne abbaye de Lyre, et avaient été portées à Evreux pendant la première révolution. Leur examen fit connaître qu'elles contenaient quatre poèmes manuscrits intitulés *Dialogues de St-Grégoire*, *La vie de St-Grégoire*, *L'advocacie Notre-Dame*, *La chapelle de Baïex* (2). Nous ne parlerons pas des trois premiers, étrangers à l'objet de cette notice.

Quel est l'auteur de ces poèmes ?

Rien ne révèle son nom.

Celui seul de l'écrivain, du copiste est indiqué à la fin du poème de St-Grégoire par ces vers :

Ici se définе (3) mon livre
Et mestre *Jehan Le Confez*
Qui en a bien porté son fez (4)
Quant est de faire l'escripture,
Dieu li envoit bonne avanture.

L'auteur quel qu'il soit était évidemment, non pas un moine obscur de quelque communauté, mais un dignitaire, un chanoine de la Cathédrale. Comme on le verra, il était admis dans les conseils de l'évêque ; il a assisté aux délibérations du chapitre, il a accompagné le prélat dans les démarches

(1) Hermant, pag. 260.
(2) Recueil des travaux de la société d'Evreux. 1840-1847.
(3) Se finit.
(4) Fardeau.

Digitized by Google

qu'il a faites, il a entendu ses paroles, il a versé des larmes au spectacle du courage et des efforts de son évêque, il a tenu et vu les pièces du procès.

Témoin des luttes que deux évêques avaient eu successivement à subir pour repousser les entreprises des officiers du roi, l'indignation lui a mis la plume à la main :

Bien me souvient, *dit-il*, de la chapelle
Du châstel le Roi de Baïex
Qui bien s'entend et qui a 1ex (1).
Et soit ceu que j'en ei veu
Doit être de légier meu
A croire qu'elle est preuz et sage
A défendre son héritage.
Je sais bien comme elle en chevi (2)
Et par deux fois que je le vi.

Il est donc bien démontré que ce poème est contemporain du procès, puisqu'il a été écrit par un témoin oculaire, par un des acteurs qui y ont pris part, et qu'il remonte ainsi au commencement du XIV^e^ siècle.

La singularité de ce poème, le triomphe qu'il célébrait, cette lutte vive et opiniâtre entre un roi et un évêque pour une chapelle, les ruses et les détours de la vieille chicane, ce spectacle animé des passions ardentes des plaideurs, faisaient de cette œuvre un document véritablement précieux. L'Académie d'Evreux en a apprécié le prix en le faisant imprimer dans le recueil de ses Mémoires (3).

La Société académique de Bayeux ne pouvait laisser passer inaperçue une publication qui intéresse à un si haut degré son histoire locale et en forme un des plus curieux documents.

L'analyse de ce poème écrit en langue franco-normande,

(1) Yeux.

(2) Sortit.

(3) Recueil des travaux de la Société d'Evreux. 1848-1849.

Digitized by Google

considéré non-seulement sous le rapport historique, mais aussi au point de vue de la littérature, des mœurs, de la jurisprudence et du langage du 14e siècle, nous a paru une étude utile et intéressante à la fois. Composé plus de cent ans avant les poésies d'Alain Chartier, il est un des premiers bégaiements poétiques de notre langue; il offre, probablement, les premières rimes françaises écloses sur le vieux sol de la Basse-Normandie, aux rives de l'Aure et de la Drôme.

Ce poème contient 876 vers. C'est beaucoup pour un pareil sujet; mais il ne faut point s'en étonner. Le 14e siècle dont pendant longtemps l'étude a été trop négligée, cachait sous sa rudesse des semences qui depuis sont devenues productives entre les mains des littérateurs ou des antiquaires qui ont su les cultiver. C'était l'époque des chroniques en vers, de ces légendes, analyses poétiques et populaires de la période féodale. Ces chroniques ou récits sont dans de larges proportions. Les poètes y racontent comme ils parlent, longuement et naïvement, avec une allure vive et franche, avec une imagination débordant sous le poids des traditions et des souvenirs. Sans citer l'exemple de la vie de Duguesclin écrite par un trouvère du temps dans une série de chroniques de plus de 30,000 vers, le Roman de Rou qui contient 16,540 vers, d'après M. Pluquet, son traducteur, et le Roman de la Rose, si célèbre chez nos pères et qui n'avait pas moins de 22,000 vers, l'auteur de la *Chapelle de Baïeux* nous fournit lui-même la preuve de cette fécondité, puisque les quatre poèmes que nous avons cités plus haut contiennent 29,825 vers.

Du reste ces œuvres, par cela même qu'elles associent la réalité à la poésie, permettent de saisir mieux qu'un récit purement historique tout ce qui est relatif aux mœurs, aux sentiments, à la vie extérieure, aux préjugés et aux passions de l'époque.

Digitized by Google

C'est même ce qui fait le mérite du poème de la *Chapelle de Baïex*. On y voit l'auteur se livrer sans déguisement et sans détour à l'animation dramatique que lui inspirent son amour et son dévouement aux intérêts de l'église, ainsi qu'aux attaques les plus passionnées contre leurs agresseurs et laisser couler sur eux le fiel de la bile la plus amère.

Ecrivain historique, il n'eût fait que raconter dans le langage froid et modéré de la raison la cause et les moyens du procès. Poète, il s'abandonne aux élans de son imagination, et les préventions, les préjugés qui échauffent et excitent sa verve expliquent les mœurs et les croyances populaires d'alors.

Pour juger une œuvre, pour en faire sortir une étude de mœurs, il ne faut pas l'isoler des temps où elle est écrite et des événements qui en sont les contemporains. Il faut apporter la foi dans l'étude des temps de croyance. Ce n'est point avec les idées sceptiques et hautaines de notre siècle qu'on doit apprécier les légendes et les chroniques du moyen âge.

Le *grand* procès dont le poète célèbre l'issue eut deux phases, la première sous l'épiscopat de Pierre de Benais, qui occupa le siége de Bayeux de 1276 à 1306, la seconde sous celui de Guillaume de Trie qui l'occupa depuis 1310 jusqu'en 1324, époque à laquelle il fut appelé à l'archevêché de Rheims, où il eut l'honneur de sacrer Philippe de Valois dont il avait été le précepteur.

Ces dates indiquent suffisamment que ce procès était contemporain des luttes violentes entre la papauté et la royauté, entre Boniface VIII et Philippe-le-Bel. Il y a loin de cette époque à celle de 1662 où Bossuet, d'une main ferme, posait les limites jusqu'alors contestées entre la puissance temporelle et la puissance spirituelle.

Ce n'est point ici le lieu d'analyser ces affligeantes querelles, de rappeler les tentatives du pape menaçant les souverains d'une domination temporelle, et proclamant, dans des

Digitized by Google

bulles réitérées, que si la puissance terrestre s'égare elle doit être jugée par la spirituelle, défendant aux peuples de payer aucuns subsides aux princes sans l'autorité du saint siége, soutenant qu'à lui seul appartenait l'investiture de tous les bénéfices et l'entière disposition des biens de l'église, et frappant le monarque d'excommunication et le royaume d'interdit; de peindre le fier et impétueux Philippe-le-Bel, convoquant les États-généraux de son royaume, en appelant au futur concile, défendant avec raison, mais avec trop de violence, les prérogatives de sa couronne, repoussant avec hauteur et même avec insolence les attaques de la papauté, oubliant ce qu'il devait au caractère sacré du pontife, arrêtant ses légats au mépris du droit des gens, envoyant en Italie, pour se saisir de sa personne, des séides aveugles et irrités au point d'abuser de la force sans danger et sans gloire, et d'accabler d'injures et d'outrages un vieillard faible et désarmé. Cette longue querelle du sacerdoce et de l'empire qui occupa si longtemps la scène politique ne finit point avec la catastrophe et l'emprisonnement de Boniface; elle survécut longtemps à la mort de ce pontife et ne fut calmée que par la sagesse de ses successeurs.

Le choc de ces deux puissances, représentées par deux caractères aussi altiers, avait nécessairement engendré au sein du royaume, entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, de vifs ressentiments. Si Boniface VIII avait intéressé à sa cause le clergé tout entier, Philippe-le-Bel avait de son côté fait appel à tout ce qui possédait en France le pouvoir et l'influence. Les avocats surtout, répandus sur toute la surface du royaume, prirent une part fort active à cette lutte contre la cour de Rome. La Normandie n'avait pas été la dernière à entrer dans la lice, et l'histoire de ce temps a conservé le nom de Pierre Dubois, avocat du Roi à Coutances, qui, dans plusieurs écrits, et notamment dans une savante *consultation*, démontra, non sans quelque violence, l'indépendance du trône

Digitized by Google

de France vis-à-vis du saint siége.

De là dut naître un sentiment de défiance respective entre les deux pouvoirs; l'autorité civile devint plus ardente à faire valoir ses droits, l'autorité ecclésiastique plus âpre à défendre les siens.

Le diocèse de Bayeux dut d'autant plus subir le ressentiment de ces querelles que le légat envoyé par Boniface pour signifier au roi l'interdit que ce pape mettait sur son royaume, fut Jean Le Moine de Cressy, qui avait été doyen de l'église cathédrale de Bayeux, avant de devenir cardinal et vice chancelier de l'église romaine (1). De quelque esprit de sagesse et de modération qu'on doive le supposer doué d'après les historiens, il est impossible de ne pas croire qu'il avait été tout dévoué à la mission qu'il était venu remplir, et qu'il avait transmis au clergé du diocèse les sentiments dont il était animé. Ces circonstances expliquent l'importance du procès de la chapelle de Bayeux, contemporain de ces querelles, l'ardeur du poëte, la violence de ses invectives contre tout ce qui peut porter atteinte de la part des officiers du roi aux prétentions de son évêque. C'était sur un petit théâtre la répétition du grand spectacle qui préoccupait le monde.

Ces explications préalables étaient nécessaires pour faire comprendre surtout l'intérêt historique qui ressort du poëme, tableau animé des passions de ce temps, mises en jeu pour la possession d'une modeste chapelle qui, comme les monuments du x^e^ siècle, était sans doute bien informe, simple comme la pierre, sans autre ornement que quelque statue ou quelque tombeau, mais à laquelle était joint un riche et opulent bénéfice.

Voirs (2) est qu'il s'émut un contens (3)
Et une très grande plederie (4)

(1) Hermant. P. 298. — Biographie universelle. V° Le Moine.
(2) Vrai. — (3) Procès — (4) Plaidoirie.

Digitized by Google

Entre le roy d'une partie
Et l'évêque de Baïex Pierres
Qui plus ferme que fer ne que pierres
Fut pour bien garder son église.

Cet évêque Pierre était Pierre de Benais, ainsi qu'il a été dit, prélat de mérite. Pendant son épiscopat il augmenta de plusieurs domaines par lui achetés la mense de l'évêché, dota de ses propres deniers la chapelle de Neuilly, força malgré leur résistance les grands seigneurs de la contrée à s'acquitter de leurs services personnels envers lui, se montra supérieur aux préjugés de son époque en s'opposant aux procès pour cause de sortiléges, et employa tous ses efforts au rétablissement de la discipline et à la réformation des mœurs.

A son nom s'attache dans ce diocèse le souvenir d'un synode fort remarquable qui décréta 113 statuts dans le but de faire refleurir la discipline ecclésiastique. L'histoire trouverait dans ces statuts une ample moisson d'observations sur les mœurs, sur les usages, sur les cérémonies, sur les costumes. Les avocats eux-mêmes y trouveraient l'explication de leurs devoirs, l'interdiction de certains abus qui portaient atteinte à la considération de leur ordre et des injonctions dignes de recommandation.

Hermant assure, d'après les registres de l'évêché de Bayeux, que ce prélat, qui administra le diocèse pendant plus de trente années, s'était attiré le respect et la vénération de ses diocésains par la pureté de ses mœurs, son intégrité, son affabilité envers tout le monde et son humilité dans toutes ses actions (1). La connaissance de son caractère n'est point indifférente pour apprécier la part qu'il prit au procès et le rôle qu'il y joua.

Le poëte expose d'une manière fort nette et fort claire la

(1) Hermant. P. 228.

Digitized by Google

cause du *contens* et les moyens des parties :

Le Contens mut en cette guise. (1)
Le roy de fet sans ajourner
Vouloit à luy les biens tourner
De la devant dite chapelle,
Et maintenait en sa querele (2)
Que la chapele était assise
En son fieu (3) et en sa franchise
Et les biens qui y apendaient
Par luy être donnez devaient ;
Et bien y apent à m'entente (4)
II CC livres de rente.

Cette valeur de deux cents livres de rente qui *appendaient* à la chapelle en faisait un bénéfice considérable. En effet, d'après Le Blanc, *Traité historique des monnaies de France*, de 1300 à 1321 le marc d'or varia de quarante-quatre livres à cinquante-huit livres. Il est aujourd'hui de sept cent soixante-quinze francs. Deux cents livres de rente à cette époque représentaient donc de 2,700 à 3,200 francs de revenu actuel. On conçoit combien chacune des parties avait intérêt à *vouloir tourner* à elle les biens de la chapelle.

Le conseil le roy réquéroit
Quand la chapele vaqueroit
Que le roy de son héritage
Eust le droit de patronage :
Quer (5), c'est que nulluy en die, (6)
La coustume de Normandie.

Les principes invoqués par le roi étaient, en effet, ceux de l'ancien droit normand qui annexait le droit de patronage à la glèbe, et l'attribuait au propriétaire du fief. Or le château dans l'enceinte duquel était la chapelle était devenu un fief royal par suite de la réunion de la Normandie à la France qui avait transmis à Philippe-Auguste les droits des ducs de Normandie. Le droit du roi semblait donc incontestable.

(1) De cette manière. — (2) Prétention. — (3) Fief. — (4) A ma connaissance. — (5) Car. — (6) Qui que ce soit.

Digitized by Google

Mais

L'évêque disait au contrere
A cui ce devait moult (1) desplere
Que celuy sembleit impossible
Quer en sa possession pesible
En avait II cc ans été
Et si était tout appresté
De montrer comme le roy Guillame
A cui Dieu fasse bien à l'âme
Avait à son frère donnée
La chapelle devant nommée
Qui fut évêque et vaillant homme
Et la fist confirmer de Komme
Et puis sans interruption
Avait en possession
L'église de Baiex sans faille
Dont est ce droit qu'elle lui vaille.

Ainsi sans contester les principes du droit normand, l'évêque opposait 1° la donation qui aurait été faite par Guillaume-le-Conquérant à Odon, son frère, évêque de Bayeux; 2° la prescription que les évêques auraient acquise par une possession de plus de 200 ans.

Si l'évêque eût représenté l'*acte* de donation fait par Guillaume, toute difficulté eût été levée; car, pour employer l'expression du droit normand, le patron se serait présenté *le titre en main*. Cette donation aurait de longtemps précédé la réunion de la Normandie à la couronne de France, et par conséquent le roi aurait été contraint de respecter les faits accomplis avant la naissance de ses droits régaliens.

Mais on voit dans le récit du procès que l'évêque, quoiqu'il se fût dit tout *appresté à monstrer* comment le roi Guillaume avait donné la chapelle à son frère Odon, ne représenta aucun titre. Cette prétendue donation n'était probablement invoquée que comme formant une tradition admise dans le diocèse, et servant de point de départ à la possession alléguée par l'é-

(1) Beaucoup.

Digitized by Google

vêque et remontant à plus de 200 ans.

Cette tradition au reste n'était pas sérieuse. Il existe, en effet, une charte de 1198 par laquelle Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre et duc de Normandie, institue pour chapelain de la chapelle St-Ouen Richard de St-Amand. La copie de cette charte extraite du livre rouge de l'évêché, se trouve dans la curieuse collection de M. Lambert qu'il a bien voulu nous communiquer. Il est évident que si les évêques de Bayeux eussent été possesseurs de cette chapelle depuis Odon, mort à Palerme en 1097, le duc de Normandie n'en aurait pas en 1198 nommé le chapelain.

On lit dans Hermant que pour témoigner sa bienveillance à Robert des Ablèges, 38e évêque de Bayeux et l'un des descendants de Tancrède de Hauteville, le roi Philippe-Auguste, après la réunion de la Normandie à la France, lui donna la chapelle de St.-Ouen, située dans son château de Bayeux, avec toutes ses dépendances, et que l'acte de donation fut expédié à Anet au mois d'avril de l'année 1207 (1). Cet acte, qui confirme d'ailleurs qu'au moins jusqu'au dernier duc de Normandie la chapelle n'avait point appartenu aux évêques, est aussi recueilli dans la collection dont nous venons de parler. Les termes en sont très équivoques, et semblent s'appliquer plutôt à l'institution de Robert des Ablèges comme chapelain, à l'imitation du duc Richard, qu'à une donation perpétuelle de la chapelle et de son bénéfice. Il faut qu'il ait été considéré comme n'étant point attributif du droit à la propriété de cette chapelle, car l'évêque n'eût pas manqué d'opposer à l'avocat du roi Philippe-le-Bel la concession faite par le roi Philippe-Auguste.

Si cet acte eût eu ce caractère de donation, peut-on croire que l'évêque l'eût ignoré? Il remontait à peine à un siècle avant le procès. Combien n'eût-il pas été préfé-

(1) Hermant. P. 209.

Digitized by Google

rable pour lui de baser son droit sur une donation récente et formelle, plutôt que d'invoquer une tradition obscure, incertaine et se perdant dans la nuit des temps ! Il est vraisemblable qu'à la mort de Robert des Ablèges, investi du titre de chapelain par Philippe-Auguste, les rois de France, nouveaux possesseurs de la Normandie, auront négligé d'exercer leur droit de patronage sur cette chapelle, que les évêques se seront perpétués sans opposition dans les fonctions de chapelain, et que c'est sur cette perpétuation qu'était fondée la prescription de deux cents ans qu'ils invoquaient et à l'abri de laquelle il fut jugé, comme on le verra plus tard,

Que l'évêque r'aurait sa possession
Pour sa longue prescripcion.

Cette prescription était le véritable point du procès.

La vieille Coutume de Normandie avait rejeté la prescription en matière de droit de patronage. Elle excluait même la possession quadragénaire; et l'article 521 de la Coutume réformée contient encore cette prohibition. On ne voulait pas que la possession toute nue, sans autre appui qu'elle même, pût faire acquérir la prescription, parce qu'il était possible qu'un ecclésiastique nommé à un bénéfice pût vivre 40 ans, et qu'ainsi une seule nomination aurait pu prescrire le droit de patronage; mais après des hésitations et des doutes, tous les légistes et les docteurs canoniques avaient admis la prescription, en exigeant, pour la constituer, des présomptions capables de justifier la bonne foi du possesseur, d'écarter toute idée d'usurpation et de donner à la possession un caractère loyal et pacifique. Cette jurisprudence avait enfin exigé comme constitutives du droit de possession *trois* nominations successives : il est évident, en effet, que toute présomption d'usurpation devait disparaître devant l'usage trois fois répété du droit (1).

(1) Houard. Dictionnaire du droit normand. V° Patronage.

Digitized by Google

Le litige entre le roi et l'évêque s'était élevé dans ce temps d'incertitude de la jurisprudence, à une époque de transition entre le droit jusqu'alors inprescriptible du possesseur du fief, du maître de la glèbe, et le droit contesté qui s'attachait à une possession plus ou moins longue, plus ou moins paisible et loyale. Cette incertitude donnait donc un intérêt plus sérieux au procès.

Les officiers du roi ne s'arrêtèrent point devant les raisons de l'évêque, et l'action fut intentée par eux contre le prélat.

Mes tout cela poy (1) li valut
Quer aux gens le Roy n'en chalut (2)
Et à l'escequeir (3) li fut mise
La cause au partir (4) de l'assise
Pour oir (5) en droit par les sages.

Il est bon d'observer cette circonstance que ce fut devant l'Echiquier, c'est-à-dire devant la juridiction civile, que la cause fut portée. La compétence de ces sortes d'affaires qui concernaient des intérêts ecclésiastiques avait été très contestée.

Les papes et les canonistes avaient fait beaucoup d'efforts pour rattacher à leurs tribunaux la compétence de ces actions. Le pape Alexandre III s'était même déclaré le juge de toutes les causes de cette nature dans un rescrit adressé à Henri II, roi d'Angleterre, arrière petit-fils de Guillaume-le-Conquérant, celui là que l'histoire accuse du meurtre de Thomas Beket. Le roi et les barons anglais refusèrent leur soumission à ce rescrit; et lorsqu'un siècle plus tard la Normandie fut réunie à la France, les barons normands, convoqués par Philippe-Auguste, placèrent parmi les conditions de l'accession de la province à la couronne la réserve de la compétence séculière en matière de patronage, à l'exclusion de la justice ecclésiastique. Ce droit de compétence, digue contre les envahis-

(1) Peu.—(2) N'en fut souci.—(3) Echiquier. —(4) Jugement.—(5) Entendre.

Digitized by Google

sements du pouvoir clérical, qui plaçait le patronage au rang des choses temporelles, qui mettait *l'église* sous la dépendance du *fief*, passa de l'ancien droit dans la coutume réformée, dont l'art. 71 est conçu dans ces termes : de patronage l'on doit plaider devant le juge royal et en l'assise (1).

Le poëme n'indique point où siégeait l'échiquier lors de ce procès. Il est présumable que c'était à Bayeux même, l'une des villes qui reçut le plus souvent les délégués de l'échiquier. On sait que dans l'origine ce tribunal, composé des comtes et barons était ambulatoire, et que ce ne fut que par un édit de 1302 que Philippe-le-Bel le rendit sédentaire à Rouen, supprimant ainsi les assises ambulatoires et locales qui laissaient trop d'influences à la puissance féodale que la royauté voulait déjà contenir. La mort de l'évêque Pierre de Benais étant antérieure à l'édit de Philippe-le-Bel, il est évident que le procès était né avant cet édit, et que ce fut encore devant l'échiquier ambulatoire que la cause fut portée.

L'évêque ne s'y fit point représenter par procureur. Il alla lui-même plaider sa cause.

Il ni envoya pas message,
Il y fut tout présentement
En sa personne proprement,

Ce qui fait supposer que les assises se tenaient dans sa ville épiscopale.

Cette démarche personnelle de l'évêque, si peu en rapport avec sa dignité, prouve que de graves intérêts, des intérêts qui excitaient le ressentiment et les passions étaient cachés sous l'intérêt moins important de la chapelle.

Le roi était représenté par son *procuratour*, son procureur. En plaideur mécontent, le poëte injurie son adversaire même auparavant d'avoir fait connaître son nom.

(1) Basnage. Comment. sur l'art 71.

Digitized by Google

Ce procuratour était

Ung hapart,

C'est-à-dire un homme sans consistance, qui happe avec avidité l'occasion de faire une mauvaise action,

Qui avait nom Lorens Héroult
Qui le cœur fel (1) et amer out (2)

Il cria fort haut; il menaça l'évêque,

Et juroit Dieu et sa puissance
Que c'iert (3) le droit au roy de france.

L'évêque Pierre affirmait avec indignation,

Et souvent sur son âme
Que c'était le droit Nostre-Dame. (4)

Puis enfin poussé à bout par ce déloyal adversaire qui voulait

. . . . . l'enlacier
. . . . . comme à une roy (5)

L'évêque s'écria en plein échiquier :

Ha ! Lorens, Lorens
Tu ne seras pas encore ens (6)
De ceu que tu cuides (7) avoir,
Tu n'auras ja (8) tant de savoir
Que tu puisses par tricherie
Déshériter sainte Marie.
. . . . . .

Puis, par un mouvement d'invocation, levant les yeux au ciel vers la mère de Dieu :

Lors dit haut en plein eschequier :
Ha ! mère de Dieu je te requier

(1) Traître. — (2) Eut. — (3) C'était.
(4) Le droit à notre Dame, parce que la Cathédrale de Bayeux était sous l'invocation de la sainte Vierge.
(5) Filet. — (6) En possession. — (7) Désires. — (8) Jamais.

Digitized by Google

Qui en ment de moi ou de li
Qu'il soit brièment (1) enseveli
Et estranglé de mort amère.
Ha ! glorioúse vierge mère
Defends ton droit et ta reson ;
Venge-toi de ce mauvais hon (2)
Qui te veult par son grand oultrage
Fortrère (3) ton propre héritage.
Je n'en suis que serjant et garde;
C'est ton droit, madame; or le garde.

Ce n'était point là un argument de légiste, et qui sans doute fût de nature à justifier auprès de l'échiquier le droit de l'évêque.

Aussi Laurent Héroult, sceptique au XIV^e^ siècle comme eût pu l'être depuis un esprit fort du XVIII^e^,

Ne fit oncques que rire
Quand il s'oy (4) ainsi maudire.

Mais la *Mère Dieu* avait entendu les imprécations de son loyal et ardent défenseur; la cause fut renvoyée par continuation, et Laurent Héroult, quittant l'assise, était à peine de retour à son hôtel qu'il tomba frappé de mort subite,

Qu'il chay (5) mort à (6) grand hachié (7)
Demi pied la langue sachié (8).

Cette vengeance terrible ne s'était pas fait attendre. La mort de l'offenseur des droits de la vierge et de son évêque, d'un *lierre* (traître), d'un *trichierre* (trompeur), vint punir soudainement,

Son parjurer et son mentir.

Au bruit de cette mort rapide comme la foudre on accourt de toutes parts; quelques marques de pitié lui sont données;

(1) Promptement.— (2) Homme —(3) Te soustraire.— (4) S'entendit.
(5) Tomba.— (6) Avec.— (7) Tourment — (8) Tirée.

Digitized by Google

mais ceux qui connaissaient les menaces et les malédictions que l'évêque venait de prononcer,

Qui savaient
De l'évêque la maudichon
En furent tous en grant frichon,
Et disaient : Vez (1) ci merveilles
Nos avons huy (2) à nos oreilles
Oy à l'évêque maudire
Celui qui est mort par grant ire (3)
Et le reprenoit comme sage
Qu'il vouloit le droit héritage
Oster à la virge Marie.
Or est cette chapelerie
A notre dame demourée
Qui est à Baïex honnourée.

Le bruit de ce trépas vint promptement aux oreilles des juges : chacun en fut tout tremblant, tout *accouardi*. Les plus clairvoyants disaient :

. . . L'évêque reson demende,
Cette demonstrance est trop grande
Que notre Dame en a montrée
A nous tous en cette journée,
Et l'évêque est bien son affin. (4)

Triomphant de ce miracle, l'évêque retourna le lendemain en l'assise, où l'échiquier s'était réuni. Il était impatient de connaître la décision que l'échiquier allait prononcer.

Il disait bien que jamais vivre
Ne voulait-il en nulle guise (5)
S'il perdait le droit de l'église.
Quand il vint, chascun li fit feste
Et quand il eut fait sa requeste
Et dit ses griez, ses domages
Il fut jugié par tous les sages
Qu'il raurait sa possession
Pour sa longue prescription.

(1) Voyez. — (2) Aujourd'hui. — (3) Colère. — (4) Ami. — (5) Façon.

Digitized by Google

Cette sentence qui fut rendue, selon l'auteur,

Par reson et droiture

fut rédigée par écrit.

De la sentence enporta lettre;
Je ley, *dit-il*, plusieurs fois veue
Et entre mes deuz mains teneue.

Il est impossible de douter de la véracité de ce récit, contemporain de l'événement, et mis en vers par un témoin oculaire. La mort de Laurent Héroult fut sans doute une mort naturelle, causée par une apoplexie foudroyante à la suite d'une violente discussion. La superstition naturelle à une population peu éclairée y vit un miracle du ciel; mais il est peu vraisemblable que les *mestres*, que les *sages* aient partagé cette populaire opinion, et les raisons de droit sur lesquelles s'appuyait l'évêque Pierre, sa longue possession, étaient probablement près des juges des motifs plus graves et plus sérieux pour déterminer leur conviction que la mort spontanée du procureur du Roi après les menaces et la malédiction de l'évêque.

Sans être accusé d'une excessive crédulité, on peut toutefois s'étonner de cet étrange accord entre l'appel à la vengeance divine et la prompte exécution qu'il reçut. Aussi le poëte voit-il une ressemblance frappante entre cet événement et la mort d'Ananias qui fut frappé de mort par la malédiction de St.-Pierre pour avoir

Par convoitise
Voulu deffrauder Ste Eglise.

Le poëte de Bayeux insiste et revient souvent sur cette comparaison. Avis aux puissances qui luttent contre les droits cléricaux ! On voit là évidemment les traces de la lutte ardente existante entre l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle, l'une voulant conserver, l'autre voulant reconquérir.

Digitized by Google

Si pour un modique patronage de 200 l. de rente la vierge Marie frappe de mort celui qui veut le lui ravir, que ne fera-t-elle pas lorsque pour de plus graves intérêts la puissance séculière voudra toucher à l'encensoir? Si un simple évêque défendant les droits de l'église sur le patronage d'une chapelle est exaucé par Dieu qui à sa voix foudroie l'officier de justice agissant au nom du Roi, que ne fera-t-il pas lorsque ce sera le Pape, le vicaire de Jésus-Christ qui appellera lui-même les foudres vengeresses sur le souverain qui osera méconnaître sa voix ou attaquer les droits de son héritage !

Telle est évidemment la morale de ce récit en harmonie avec les luttes de l'époque.

La puissance souveraine ne se tint pas pour battue par cette décision de l'échiquier. Nous allons la voir renouveler ses prétentions. Nous reverrons aussi la crosse placée dans d'autres mains, défendre non moins énergiquement ses droits, et l'auteur du poëme entonner non moins solennellement la trompette lyrique pour en proclamer le nouveau triomphe.

A quelque temps de là un vicomte de Bayeux, Adam Dorlieux, ignorant ou feignant d'ignorer la décision de l'échiquier

Fit au roi de France accroire
Que la chapelle devant dite
Dont la rente n'est pas petite
Pouvait de son droit présenter
Pour ung de ses grants clercs renter,
Quer moult y avait belle rente.

On consulta de tous côtés

Pour savoir
Si le roy pouvait droit avoir
En ladite chapelerie.

Si l'on en croit notre poëte

..: Moult y mirent grande étude
Pour le Roy. . . . . .
Mes rien ni sourent que remordre.

Digitized by Google

Et, *ajoute-t-il*, ceux la mêmes me le diront
Qui de cel conseil s'entremirent.

Néanmoins le roi crut,

le vicomte, et de fet sans justice,

donna ce bénéfice à un clerc nommé Pierre Larchier, neveu de Pierre de Condé, homme puissant à la cour, qui

Avait fait par son jargonner (1)
Cel bel bénéfice donner
A son niez (2). . . .

Adam Dorlieux mit ce clerc en possession de la chapelle en se conformant aux usages du temps,

En baillant luy calice et livre
Et corporanx et vêtements
Et en prenant les serrements,

Et sans faire aucune information ultérieure.

Il fit plus : Mu par l'importance pécuniaire de ce bénéfice, *dont la rente n'était pas petite*, il s'empressa de conduire des arrêts sur tous les biens qui en dépendaient.

L'évêque devait être d'autant plus blessé de l'acte d'autorité des gens du roi que Pierre Larcher n'était pas un prêtre, mais bien un laïc à qui le roi faisait don de ce bénéfice, c'est-à-dire qui avait les produits des rentes y attachés, et qui devenait à perpétuité pour lui et les siens propriétaire du droit de patronage, pour en jouir de la même manière que le roi en jouissait lui-même, à charge de faire desservir la chapelle. Cette donation était autorisée par les règles du droit canonique qui permettaient la cession du patronage par voie de donation, pourvu qu'elle fût complètement gratuite, à la différence de la cession par voie de vente qui était prohibée, à moins qu'elle ne fût la conséquence de l'aliénation de toute

(1) Langage. — (2) Neveu.

Digitized by Google

la glèbe entière, le droit de patronage n'en pouvant être détaché (1).

Aux yeux de l'évêque c'était faire dégénérer un patronage ecclésiastique en un patronage laïc.

Non-seulement Pierre Larcher était laïc, mais il était marié, ce qui fait dire à notre chroniqueur en parlant de l'investiture de la chapelle :

Mes sans faille que je ne mente
Sa femme n'était pas présente.
Je ne sçais pas bien à voir (2) dire
Lequel d'eulz deux était le pire;

Et dans son indignation il compare Larcher qui avait une femme et une chapelle à un homme qui aurait deux femmes, à un bigame :

Pour ce en mon conte la main (3)
Qu'à saintes choses mist la main
Cil qui est bigamus vilain.

Cette investiture qui avait un caractère de violence, rappela le souvenir de l'événement de Laurent Héroult, et répandit le

Deuil en l'église
Et aussi par toute la vile.
Il eut des mandichons (4) cent mile
Le jour, que de clercs que de lès (5).

Lors de cette attaque nouvelle des officiers du roi, le siége épiscopal était occupé par

L'évesque Guillaume de Trie
Celui où essemple prenoient
Ceux qui hardiment vouloient
Les droits de l'église deffendre.

Cet évêque issu des maisons de Clermont et de Dreux, ap-

(1) Dictionnaire du droit canonique. V° Patronage. — (2) Vrai. — (3) Je me plains.— (4) Malédictions.— (5) Laïcs.

Digitized by Google

partenait à tout ce que la cour avait de plus illustre, et c'était à la puissante influence du maréchal de Trie, son frère, qu'il avait dû, en 1300, son élévation à l'épiscopat de Bayeux.

Il trouvait poy (1) ne duc ne comte
Ne baron, quel part qu'il venist (2)
Celui de sang n'appartenist (3).

Convaincu de son bon droit, Guillaume était aussi plein d'espoir dans ses relations de famille.

Mes sans faille (4) sa grant noblesse
Lui donna cuer (5) et hardiesse
Quer j'ai oy (6) souvent retrère (7)
Que qui de bons est (8) souef flère (9)

Aussi lorsqu'Adam Dorlieux eut commis son usurpation, Guillaume

Ne fut pas trop alenté (10)
Ne de rien ne s'en effréa (11)
Mais tout maintenant s'arréa (12)
Pour aller au roy à Paris;

Agissant ainsi

Com fet bon mari
Qui doit deffendre comme sage
S'espouse (13) et son droit héritage
Et son douaire et sa franchise.

Guillaume devait espérer d'autant plus dans le succès de cette démarche, que cette contestation s'élevait vers la fin du règne de Philippe-le-Long, prince religieux, de mœurs douces et porté à la modération. Plusieurs années s'étaient écoulées depuis la lutte de Philippe-le-Bel contre Boniface, dont Clément V avait cherché à effacer les derniers ressentiments.

L'évêque se montrait résolu à ne rien abandonner de son droit.

(1) Peu. — (2) Vint. — (3) N'appartint. — (4) Faute. (5) Cœur. — (6) Ouï, entendu.— (7) Rapporter, citer. — (8) Est issu. — (9) Sent bon. — (10) Tourmenté. — (11) Effraya. — (12) S'apprêta. — (13) Son épouse.

Digitized by Google

On l'entendit :

Hautement affermer
Que jà pour roy ne pour reyne
Ne pour maugré (1) ne pour hayne
Ne pour être chacié de terre
Ne leroit son droit a requerre, (2)
Que cette cause deffendroit
Tant que bonne fin en viendroit
Soit devant roi ou devant pape.
Ains se feroit (3) à une chape
Et irait nus-pieds et deschaus
Endurant les froiz et les chauz.
Ne lui chaloit (4) de nul (5) avoir
Fors qu'il peust sans plus avoir
Pour luy et pour un clerc chevance. (6)

Ce langage attendrissait ceux qui en étaient témoins, et notre poëte lui-même

Dont il fit les yex lermer. (7)

Aussi parmi tous les chanoines devant lesquels ces discours étaient tenus, y eut-il unanimité pour l'encourager dans ses fermes résolutions.

Tous en commun
Et autressi (8) bien touz comme un

le conjurèrent de ne rien épargner pour faire triompher son droit. Il lui tinrent ce noble langage qui prouve toute l'importance que le clergé attachait à la lutte qui allait s'engager :

Ha ! gentil Guillaume de Trie
Très bon pastour ne te détrie, (9)
De si noble sang es estrot (10)
Que fere ne peux mauvez tret. (11)
Mets en ton droit bonne deffense
Qu'Adam Dorlieux oster te pense

(1) Méchanceté. (2) N'abandonnerait son droit. — (3) S'accoutumerait.— (4) Il lui importait peu — (5) Rien.— (6) Gain, succès ; (7) Répandre des larmes. — (8) Aussi bien.—(9) Ne te décourage pas.— (10) Issu.— (11) Trait.

Digitized by Google

Par traïson et par malice ;
N'esperne châsse, ne calice,
Dras d'or, vestemens ne ymage
Pour mettre à cest besoing en gage ;
Met pour deffendre cette rente
Le plum (1) desssus l'église en vente,
M'esperne rien (2) ton chapeitre
Pour confondre ce fel treitre.

De pareilles offres touchèrent le cœur du prélat; mais il ne voulut point les accepter, étant bien résolu

A défendre de luy
A ses couts et à sa propre mise
L'héritage de sainte Eglise.

Notre poëte n'explique pas d'une manière bien claire comment fut accueillie la démarche de l'évêque à la cour de Philippe-le-Long.

Ce qu'on doit conjecturer de son récit, c'est que le roi chargea son conseil d'examiner les réclamations du prélat, et qu'il ne crut pas devoir prononcer lui-même par la voie gracieuse. L'évêque s'en plaignit en présence du poëte, qui l'avait accompagné dans son voyage, dans un discours ferme et hardi adressé au *mestre des contes* que le roi avait chargé de l'examen de l'affaire,

Celuy qui l'empeschement
Avait feit mettre à sa requête.
Plusôt emporterez la tête
De moy, dit l'évèque Guillame
Que l'éritage notre Dame.
Aiez, (3) tant com' (4), seroie vivant
Pour nient (5) en aler estrivant (6)
Plein pié ne me coudrez (7) de terre ;
Bien povez autre rente querre (8)

(1) Plomb. On doit conclure de ce passage que la toiture de la Cathédrale était alors en plomb.— (2) Point. — (3) Soyez certain. — (4) Tant que. — (5) Rien. — (6) Ne cessant de contester. — (7) Ne m'abattrez.—(8) Chercher.

Digitized by Google

Que ceste. (1) Se Dieu plest, faudrez (2),
Gardez bien qui vous assaudrez. (3)
A la mère Dieu par outrage
Voulez ôter son héritage,
Mais vous n'en aurez ja (4) puissance.
J'ai apris qu'en la cour de France
Fet l'en reson (5) à la parclose (6)
Et je ne demant (7) autre chose
Qui droit me fera : Je n'ey doute
Quer ma sesine raurai toute.

Puisque l'intervention gracieuse du roi n'était plus possible, il fallait donc agir par les voies judiciaires.

Comme l'évèque Guillame de Trye
. . . . A sa besogne entendait
Il vint devant les présidens,
Pour faire les griés (8) évidens,
. . . . . amentivant (9)
Son *titre* et sa *possession*.

Comme on le voit il invoquait les mêmes moyens qui avaient déjà fait triompher son prédécesseur Pierre.

Sur sa demande et

Sans dilacion (10)
Fut mandé à ses ennemis
Ceulx qui s'étaient entremis
Du roy, sus cela entester, (11)
Qu'eulx venissent (12) sans arrêter
A la journée qui fut mise (13)
Pour bien maintenir leur entreprise.

Voilà donc la justice régulièrement saisie.

L'auteur du poëme nous dit bien que la sentence fut rendue

L'an mil trois cent vingt-un
Par un matin tout à geun (14)
Un samedi, bien m'en remembre (15)

(1) Que cette rente. — (2) Vous faillirez. — (3) Attaquerez. — (4) Jamais. — (5) On fait raison. — (6) A la fin. — (7) Ne demande. — (8) Griefs — (9) Rappelant. — (10) Délai. — (11) Témoigner sur le procès. — (12) Vinssent. — (13) Qui fut fixée. — (14) Avant déjeûner. — (15) Bien m'en ressouviens.

Digitized by Google

Droitement du mois de novembre
Devant la sainte Catherine ;

Mais il n'indique point par quel tribunal.

Si l'on rapproche le voyage de Guillaume à Paris de quelques expressions du poëte, on doit croire que l'affaire fut déférée au *Parlement* de Paris, qui a toujours existé sous ce nom; en effet, on lit

Quand les mestres assemblés furent
Qui le *parlement* tenir durent
. . . . . .
Quand eux vinrent en *parlement.*

Et ailleurs

Par arrest en *plein parlement...*
. . . . . .
L'évêque eut raison
En *plein parlement* franches et quittes
. . . . . .
Lendemain vint *en parlement.*

Ces expressions ne peuvent s'appliquer à aucun tribunal normand, car l'échiquier de Normandie ne fut transformé en *parlement* que sous François I^er^, par édit du 15 février 1515, par conséquent deux cents ans après le procès.

Il faut remarquer aussi que lors du procès de Pierre de Benais, le poëte n'emploie jamais que le mot *escéquier*, et jamais ne fait usage du mot *parlement*. Ces deux expressions expriment donc deux tribunaux différents.

Sans doute le roi, qui n'avait point voulu accorder lui-même la demande de l'évêque, avait évoqué l'affaire devant son parlement de Paris, et l'évêque avait admis cette sorte de juridiction souveraine, ce qu'on doit supposer d'après ces vers :

Le roy ne s'en entremettoit,
Mais son bon conseil promettoit

Digitized by Google

Aux deux parties de droit fère,
Nul n'en peut dire le contrère :

Et ce qui est confirmé par ceux-ci que nous avons déjà cités, et qui prouvent non-seulement que Guillaume de Trye ne déclinait pas la cour du parlement, mais qu'il y plaçait sa confiance :

J'ai appris qu'en la cour de france
Fait l'en reson à la parclose
Je ne demant' autre chose.

Enfin la preuve que ce n'était point l'échiquier de Rouen qui jugeait l'affaire se trouve dans le portrait que notre poëte trace de l'avocat de Pierre Larcher :

Illec avait un bacheler (1)
Qui était de Roen venu
Et était pour sage tenu.

D'où l'on doit nécessairement conclure que la cause ne se plaidait point à Rouen.

L'abbé Hermant dit (2) que l'affaire fut jugée dans les assises que le bailli de Caen tint à Bayeux; mais à ces assises tenues par un simple bailli ne peut convenir l'expression pompeuse de parlement, ni cette suite

De baillis et vicomtes
Et tretous les mestres des comptes,

Qui se rendirent au jour où la cause était fixée.
Guillaume de Trie exposa l'affaire

Comme un lion qui rien ne doute.
Tant fist, tant dist, tant proposa
Que de ce encor bon los (3) a.
. . . . . .
Chacun s'en tint pour si apeisé (4)
Que l'en disait en parlement
Ce proudhomme a bon droit vraiment.

(1) Avocat. — (2) Hermant. P. 260. — (3) Grands éloges. — (4) Satisfait.

Digitized by Google

Mais l'heure du triomphe n'avait pas si vite sonné. Dans ce siècle sagement procédurier, le respect des formes commandait des mesures non moins prudentes que celles de nos codes.

Pierre Larcher

Qui était l'averse (1) partie

N'avait point comparu, malgré l'avertissement donné par le sergent ;

Si fut dit qu'il devrait venir
Pour son errement (2) maintenir.

Il fut même ordonné qu'Adam Dorlieux, qui au nom du roi avait mis Pierre Larcher en possession du bénéfice

Seroit mandé pour miex (3) apprendre
La çause le roy à deffendre ;
Quer à son estimation (4)
Etait mesné la question.

Adam Dorlieux, que notre poëte appelle le *déloyal vicomte*, était en effet une partie importante au procès.

D'ailleurs à cette époque il n'était pas rare que les baillis et les vicomtes fussent appelés devant l'échiquier ou le parlement pour répondre aux questions qui leur étaient adressées, y soutenir le bien jugé de leurs sentences, et y subir au besoin des reproches et des censures. C'était une conséquence adoucie de l'obligation imposée au moyen âge aux juges de défendre, même par le duel judiciaire, le mérite de leurs décisions.

Il parut au jour qui lui fut comandé,
Plein de malice et de grant ire (5)
Prêt de meffere et de médire. (6)

Pierre Larcher ne comparut pas en personne ; mais il se fit

(1) Adverse. — (2) Maintenir ce qu'il avait fait. — (3) Mieux. — (4) A sa requête, sur son instigation. — (5) Colère. — (6) Mal faire et mal parler.

Digitized by Google

représenter

Par un procuratour
Bien et suffisamment fondé

Qui parut devant le parlement accompagné de plus de vingt

De grands mestres, de grands seignours
Et des clercs le roy (1) des grignours (2)

Et assistés de Pierre de Condé, maître des comptes, et oncle de Pierre Larcher

Qui touz les autres amenoit.

L'audience ouverte, Condé et les siens se placèrent d'un côté du tribunal.

Loin d'être entouré d'un nombreux cortége, le bon évêque était de l'autre côté, seul, à l'écart, accompagné de son sergent, qui paraissait effrayé de cet isolement et de cette foule nombreuse d'adversaires puissants.

Ne t'ébahis pas, lui dit l'évêque, ne ne pleure (3)
Quer nos avons meilleurs aides
Et plus que n'ont ces hoche-braides (4)
Quer Dieu nous deux en sa garde a.

Le sergent en effet leva les yeux au ciel et vit les montagnes et les plaines du firmament remplies de compagnies d'anges qui veillaient sur l'évêque. Ce spectacle sublime le rassura complétement,

Nonques puis n'out de doute point,

Puisque l'évêque semblable à Elysée accompagné de tous les saints du paradis et de la douce vierge Marie, avait certainement un bien plus précieux et plus nombreux cortége que ses ennemis,

Et il avait telle fiance (5)
Qu'il n'avait de nul luy (6) doutance.

(1) Des avocats du roi. — (2) Des meilleurs. — (3) Pleure. — (4) Terme injurieux et de mépris. — (5) Confiance. — (6) De lui aucune.

Digitized by Google

Enfin le parlement est en séance, et la plaidoirie commence.

Avant d'exposer sa cause, l'évêque, qui était le demandeur, se recueille un moment et adresse à la Vierge tout bas, *entre ses dents*, cette prière :

Ah ! virge Marie qui portas
Le doulz fils Dieu IX mois entiers
Ceulx qui te nuisent volontiers
Comment les lesses-tu tant vivre !
Ma Dame ta cause délivre,
Donne moi ta grâce et m'avise
De garder le droit de l'église
Si bien que maugré ne m'en saches
Et qu'à la fin à toy me saches !

Après cette oraison, Guillaume de Trye fait connaître l'origine de la fondation de la chapelle, la prétendue donation que le vaillant roi Guillaume en avait faite à la Vierge, il y avait plus de deux cents ans, et la longue possession que depuis ce temps les évêques en avaient eue; il rappelle la victoire de l'évêque Pierre, lit la précédente sentence de l'échiquier, raconte la mort miraculeuse de Laurent Héroult, dont le public et ses juges avaient tant entendu parler, et enfin la violente et clandestine usurpation de Pierre Larcher par l'instigation d'Adam Dorlieux.

Le bachelier amené par le procureur de Larcher, venu de Rouen et qui passait pour être habile, plaida la cause de ce dernier, se fondant particulièrement

Pour bien soutenir sa querelle

Sur ce

Que la devant dite chapelle
Etait assise en la noblesse
Du roy et de sa forteresce
Et en son châtel proprement.

Digitized by Google

Si l'on en croit notre poëte, qui avait sans doute ses raisons pour la trouver ainsi, la plaidoirie de ce bachelier fut longue et ennuyeuse, à tel point qu'elle lassa les juges.

Il parla si très longuement
Que tous se tindrent pour lassés,
Et quand l'on out plaidié assez
Tant pour Larchier que pour l'église,
La cause fut, en arrest, mise.

C'est-à-dire que la cour renvoya la cause pour en être délibéré, et l'arrêt prononcé le samedi suivant.

Mais Dieu réservait encore un miracle et un témoignage de sa protection spéciale au défenseur de la chapelle.

A peine les plaidoiries étaient-elles commencées qu'Adam Dorlieux, qui était arrivé très-bien portant au parlement, fut saisi de violentes douleurs.

La mère Dieu dès le matin
Lui donna si très grand tatin (1)
D'angoisse li troubla les sens,

Qu'il ne put entendre un seul mot des plaidoiries.

Quand l'on dut plaidier la cause
Onques n'en put entendre clause,

Il fut obligé de s'enfuir précipitamment, seul et sans son escorte, et de rentrer à son hôtel où

Il out si âpre maladie
VI jours qu'il vêcut puis entiers
Qu'il voulist mourir volontiers.

Il criait sans relâche, sans cesse et ne pouvait prendre aucuns aliments.

Mes en son cri et en sa plainte
Ne fut oncques entendu cris
Qu'il regrettoit Jesu Christ

(1) Souffrances.

Digitized by Google

Mes menaçait en sa grant' rage
Notre-Dame et son héritage,
Et disant que s'il avait vie
Quel perdrait sa chapelerie.

Quoiqu'il appelât la mort pour finir ses souffrances, Dieu, suivant notre peu charitable auteur, n'exauça point de suite sa prière : il fallait pour le punir qu'il souffrît de longues tortures avant de cesser de vivre.

Enfin le samedi, jour fixé pour la fin du délibéré,

Par arrest en plein parlement
Fut l'éritage Notre Dame
Rendu à l'Evêque Guillame,
Non contreitant (1) que cette Eglise
Y ert (2) u (3) châtel le roy assise.

Cet arrêt fut rendu dans la soirée, quelques instants avant que le couvre-feu ne fût sonné.

Adam Dorlieux respirait encore, mais quand il

Out bien entendu
Comme l'arrest était rendu,
Contre Larchier pour Notre Dame

Il fut saisi d'une si violente colère

Et si cruellement se courcha (4)
Que sa vie l'en accourcha (5)
Et mourut de mauvaise mort.

De male vie male fin, ajoute notre auteur; il est vrai qu'à l'instant même il s'écrie :

Ma conscience me remort (6),
J'en ay encor le cuer (7) serré...

On croit peut-être que c'est de pitié d'une si déplorable fin... Non : mais c'est de savoir

Qu'il fut en lieu saint enterré
. . . . . .
Ung mauvais n'est pas digne d'être.

(1) Nonobstant. — (2) Soit. — (3) Au. — (4) Courrouça. — (5) Accourcit, abrégea. — (6) Rappelle, — (7) Cœur.

Digitized by Google

Cet événement se passait le samedi d'avant la St^e^ Catherine de l'année 1321. Le lendemain l'évêque comparut de nouveau devant ses juges pour demander des dommages-intérêts, soutenant

Que tous ses couz et ses damages
Lui devait Adam Dorlieux rendre
Quer sans cause avait fait entreprendre
Le contens et la question
Et de sa procuration
Avait abusé follement.

Il ignorait alors la punition que le Ciel avait infligée à Adam Dorlieux.

Ce que vous demandez est juste, lui dirent les juges, et vous sera accordé; malgré que nous ayons appris la mort de votre adversaire,

Non pourtant nous ferons droiture.

A cette nouvelle l'évêque s'humilia devant Dieu. Seigneurs, dit-il en souriant, je ne veux rien de plus : Je suis satisfait,

La mère Dieu a pris l'amende.
Nulle autre amende n'en demande,
Quer ceste (1) me semble assez grande.
Sa cause et la moye est commune
Et je la tien toute pour une.

Cette conduite, dit le poëte, prouve bien que la pensée de convoitise était étrangère au cœur du saint prélat. Il attribua à la protection de la vierge la vengeance qu'elle sut tirer de son ennemi, et n'exigea rien de plus,

Combien qu'il eu pust avoir
S'il eût voulu grant avoir.

Tout le monde pensa comme lui, et les hommes les plus clairvoyants qui connaissaient le sort de Laurent Héroult di-

(1) Celle-là.

Digitized by Google

saient :

Laissons cette chapelerie.
Bien nous seit la vierge Marie
Courtoisement anmonester. (1)
Si nous ne la laissons ester (2)
En la fin nous repentiron
En ces deux chétifs nous miron (3)
Qu'ils en sont morts vilenement
Aussi com' tout soudainement.

L'exécution de l'arrêt fut suivie avec une grande rapidité. Il paraît que la plus grande partie des biens attachés par Richard Ier ou ses successeurs au bénéfice de cette chapelle était située dans le Cotentin. L'évêque s'empressa d'activer les mesures nécessaires pour reprendre la saisine que lui avaient fait perdre les oppositions conduites par le vicomte Dorlieux ès mains des tenants de la chapelle, et l'arrêt rendu le 21 novembre 1321 était déjà pleinement exécuté dans les premiers jours de décembre, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal des assises de Carentan qui nous a été bienveillamment communiqué et que sa brièveté permet de consigner ici :

« En l'assise de Carenten, devant nous vicomte d'Avren-
» ches (4) pour le bailli du Constentin, fut présent Jamot du
» Pommier serjent du Roy, et nous recorde que par vertu du
» commandement que nous lui avons fait en la manière que
» contenu est ès lettres y annexées, il avait baillé et rendu
» à gens de Reverend père Monsieur l'Evêque de Baïex la
» mission de toutes les choses qui à cause de la capellerie de
» Baïex avaient été prinses et arrêtéez ès mains du Roy en la
» baillie de Constentin, et qu'il avait concédé généralement
» et dit de bouche à plusieurs qu'ils obéissent audit Monsieur
» l'Evêque et à ses genz ainsi comme ils faisaient audevant

(1) Admonester. — (2) Défendre sa cause. — (3) Admirons. — (4) Le vicomte d'Avranches était Guillaume Delaporte.

Digitized by Google

» de l'arrest. Donné l'an mil IIJ CC XXI le jeudi emprès la » Ste Luce, virge. (1).»

On conçoit que la mort d'Adam Dorlieux rémémore au poëte celle plus tragique encore de Laurent Héroult, et le fait insister plus vivement sur l'analogie parfaite qui existe entre la mort de ces *chétifs* et celle d'Ananias et de sa femme Saphira, punis par Saint-Pierre d'une mort violente, l'un

Parcequ'il voulait retenir
Et oster par male aventure
A Ste Eglise sa droicture ;

L'autre parce qu'elle était complice de son mari,

Pour ce qu'elle menti
Et pour ce qu'elle consenti,
Sa fraude et sa déloyauté.

Avec une sorte de jouissance qui n'a rien de charitable, le poëte se plaît à comparer la triste fin de ces deux officiers de justice. Il pèse dans une sorte de balance le sort de ces victimes des foudres de l'église :

Lorens Héroult premièrement
Mourut de mort amère et chaude
Parce qu'à l'église fist fraude.
Or est tout chaut (2) et tout bruy (3)
Adam Dorlieux qui l'ensuy
Devoit bien d'autel (4) mort mourir.
Il ne devoit pas plus flourir
Que Lorens qui bien s'i avise,
Quer tous deux furent d'une guise. (5)

Dans près de deux cents vers, il revient d'Ananias à Laurent Héroult, de Zaphira à Adam Dorlieux, pour chercher quel est le sort le plus cruel subi par les uns et par les autres, et quelles ont été après leur mort leurs destinées.

(1) La St.-Luce tombe le 13 décembre.— (2) Abattu.— (3) Brûlé.— (4) D'une telle. — (5) Même façon.

Digitized by Google

L'évêque Pierre ayant maudit Laurent Héroult, l'âme de celui-ci doit-être aujourd'hui

En un four d'enfer dépétrie.

L'évêque Guillaume de Trie a maudit aussi Adam Dorlieux, maudit, *de tout son cœur, je le sais bien,*

Si asprement
Qu'il en mourut soudeinement;

Dit-il, puisque j'étais présent à Bayeux au moment de la malédiction. Eh bien ! Qu'en est-il arrivé? Il est mort comme un forcené, et sa rage fut bien plus grande que celle de Laurent Héroult, car elle dura bien davantage.

La haine et la vengeance de l'évêque paraissaient être descendues avec Adam Dorlieux dans le tombeau, d'après la noble conduite du prélat devant le parlement; mais son confident et son poëte ne laisse pas si vite en paix sa victime, et avec une ironie implacable il adresse à son cadavre les paroles suivantes :

Ha ! mechant Adam Dorlieux
Comme je crois que tu es or (1) lieux (2)
De celle que tu tant hais,
Ou es-tu or ? (3) en quel pais
Es tu emprisonné en fer ?
Neuil voir. (4) Tu es en enfer
Où tu te rostis et te tostes. (5)
Tu as assez de mauves ôtes
Qui te font grand feu aviver.
. . . . . .
Trop t'étais haut embattu (6)
Tu t'ez de ton tour abattu.

De ce long récit, l'auteur tire deux conclusions, la première que la vierge Marie est

De sa propre nature
Selon reson et escripture

(1) Aujourd'hui. — (2) Joyeux. — (3) Aujourd'hui. — (4) Non vraiment. — (5) Consumes. — (6) Elevé.

Digitized by Google

Advocat en ciel et en terre
A ceulz qui la veulent requerre. (1)

L'autre conclusion moins pieuse et plus menaçante, et qui semble être le but principal que s'est proposé le poëte, est celle-ci :

Qui sus l'église entreprendra
Autant et plus l'en adviendra (2)
Et se ce n'est corporellement
C'iert donc spirituellement,
Quer Dieu et sa mère la garde,
Bien si doit chacun prendre garde :
Ces IIII (3) que j'ai dit moururent
Quer à l'église sus coururent.

Après avoir ainsi raconté toutes les péripéties de ce drame judiciaire, l'auteur termine son œuvre par une invocation à la Vierge, à cette

Gloriouse rayne haute.

Il la conjure de plaider sa cause près de Dieu, convaincu qu'avec son secours il ne peut lui arriver aucun mal. Il établit une comparaison entre cette vierge sainte qui ne demande pour sa plaidoirie aucun bénéfice, à qui il suffit de posséder les cœurs, et les avocats qu'on trouve dans le monde, ces *advocateaux* qui, dit-il, courent aujourd'hui après les affaires et qui ne secourent le public que pour leur profit,

Ces advocateaux qui or (4) queurent (5)
Pour leur profit la gent sequeurent (6).

Cette dernière épigramme est le dernier trait décoché par l'auteur ; sa prière finit par ces vers empreints d'une piété tendre et apparemment sincère, et dont le même verbe revient à la rime six fois de suite :

Très douche Dame à toi me livre :
M' ame te présent', et mon livre.

(1) Requérir. — (2) Arrivera. — (3) Ananias, Saphira, Héroult et Dorlieux. — (4) Maintenant. — (5) Courent. — (6) Secourent le peuple.

Digitized by Google

Quand tu peulx tous ceux délivrer
Qui a toi se veulent livrer
Dieu doinst (1) puis qu'à toy suy livré
Que par toy soig délivré. Amen. (2)

L'analyse de ce poëme et les citations qui viennent d'en être faites ramènent nécessairement à cette question : Quel en est l'auteur ?

Réduit à des conjectures, nous en hasarderons une qui n'est pas dépourvue de quelque vraisemblance.

Parmi les dignitaires de la cathédrale, il existait à cette époque un chanoine revêtu du titre de chantre, et qui en même temps exerçait l'office de conseiller au parlement de Paris. Son nom était Jehan de Justice. Son testament à la date de 1353, porte la preuve qu'il aimait la littérature et les arts. Propriétaire d'un hôtel à Paris, il le légua avec une dotation convenable pour y établir un collége de douze pauvres écoliers, dont quatre seraient des paroisses de Neuilly et des Oubeaux, sous la condition qu'ils seraient choisis parmi des jeunes gens d'une éducation honnête, *aptes et habiles à étudier les beaux-arts et la philosophie* (3). Ce collége était établi rue de la Harpe, et a longtemps existé sous le nom de son fondateur, de *Collége de Justice*. Cette existence contemporaine du temps du procès, cet amour des arts dont la révélation est authentiquement prouvée, ces fonctions élevées dans le chapitre de Bayeux, ce titre de conseiller au parlement de Paris, devant lequel l'évêque avait plaidé, ne semblent-ils pas indiquer dans Jehan de Justice l'homme versé non moins dans la science que dans la jurisprudence tout naturellement désigné à la confiance de l'évêque ? La présence de l'auteur

(1) Permette.—(2) Ces sortes de tours de force sont fréquents dans les vieux versificateurs. Pasquier, *Recherches de la France*, l. 7, p. 602, cite entr'autres le roman d'Oger le Danois ou l'on trouve 53 vers de suite finissant en *ier*, et 61 en *ré*, et celui de Pepin et Berte, ou se trouvent 21 vers en *ain*. (3) Hermant. P. 303. *Habiles et idonei ad proficiendum conversationis honestæ... Studentes in artibus qui philosophiam audiant aut legant.*

Digitized by Google

du poëme aux délibérations du chapitre, son assistance à Paris pendant le séjour de son évêque aux conversations de celui-ci avec le rapporteur, ne confirment-elles pas que le poëte qui fait preuve d'autant d'habileté judiciaire que d'ardeur pour la défense des droits de l'église, appartenait tout à la fois à la magistrature et aux dignités du chapitre de la cathédrale?....

On se demande aussi comment ces poëmes d'un chanoine de Bayeux se trouvaient dans l'abbaye de Lyre, au diocèse d'Evreux. On ne peut encore répondre à cette question que par des conjectures. Dans le siècle qui a suivi le procès, Louis d'Harcourt, évêque de Bayeux et patriarche de Jérusalem, était en même temps abbé commendataire de l'abbaye de Lyre, titre qu'il a conservé jusqu'à sa mort. Cette dignité exigea plus d'une fois, non-seulement sa présence à son abbaye, mais des témoignages de générosité et de bienveillance. Qu'on se reporte par la pensée à cette époque où l'imprimerie n'existait pas, où la poésie était rare et fort estimée, où la science et l'étude étaient réfugiées dans les cloîtres, et on concevra que ces poëmes manuscrits devaient être d'un prix précieux, que l'évêque aura aimé à les offrir aux érudits bénédictins dont il était l'abbé. Cet évêque était d'ailleurs un ami des lettres; c'est lui qui fit achever la construction de la bibliothèque du chapitre de Bayeux, qui la dota de nombreux volumes, qui dota également celle de la ville de Caen (1). On doit supposer qu'il se montra non moins généreux envers la bibliothèque de son abbaye, et parmi les volumes dont il dut l'enrichir, les poëmes dont il est question n'étaient point un don sans valeur et sans prix.

Un de ses grands vicaires, Radulphe Bouvery, était lui-même originaire du bourg de Lyre où était située l'abbaye. Il lui fit beaucoup de dons et d'aumônes en reconnaissance des-

(1) Hermant. P. 355.

Digitized by Google

quels les religieux célébraient un service solennel. Peut-être ces poëmes proviennent-ils de dons de ce grand vicaire; mais tout porte à penser que c'était par lui ou par son évêque qu'ils furent donnés à l'abbaye (1).

Quoiqu'il en soit le poëme de *la Chapelle de Baïeux* présente sous tous les points de vue une importance sérieuse.

Il date d'une époque qui remonte à plus de cinq cents ans. Le langage en a vieilli : beaucoup d'expressions sont tombées en désuétude; on en retrouve encore quelques-unes qui n'appartiennent plus à la langue française châtiée par les bons auteurs, mais qui sont restées propres à la Normandie ou dont la naïveté a continué à les faire admettre dans le langage familier. Ce poëme a précédé de plus de deux cents ans le siècle où Malherbe vint réduire la muse aux règles du devoir. Les vers ne manquent point de rhytme et d'harmonie ; malgré leur grand âge ils se laissent comprendre; la rime y est exacte et pas trop hasardée; le langage n'en est pas plus barbare que celui de Villon, de Marot et de leurs imitateurs; souvent même il est plus clair et plus naturel. Ce mérite est d'autant plus remarquable que l'idiome vulgaire était dédaigné par les savants, et que les écrivains, les prêtres, les hommes politiques affectaient alors de n'écrire qu'en latin. Les faits y sont placés dans un ordre exact; les comparaisons, les images, les figures forcées n'y abondent pas; c'est bien là le style de la chronique en vers, mélange naïf et quelquefois heureux de la passion du poëte et de l'exactitude de l'historien.

Comme les mœurs de ce temps de foi et de violence y sont peintes d'une manière saisissante ! Ces évêques, âpres et vigilants défenseurs des droits de leur église, ne reculant vis-à-vis d'aucuns sacrifices, sûrs d'être soutenus par les masses dont la foi profonde croit tout aveuglement; ces officiers de judicature non moins opiniâtres, et demandant à la finesse et

(1) Hermant. P. 378.

Digitized by Google

à la ruse ce qu'ils ne croient pouvoir obtenir de leur bon droit, succombant devant un évêque ferme et hardi et cherchant subrepticement à ressaisir leur proie; cette tourbe populaire croyant si facilement aux effets surnaturels et criant aux miracles ; ces hommes d'église se passionnant jusqu'à l'outrage longtemps même après l'événement accompli; cet abus des saintes écritures dans une affaire d'argent; cette foi inébranlable dans la protection de la vierge et des saints; cette effusion de tendresse et de larmes en parlant de la mère de Dieu dont on ne peut révoquer en doute la sincérité, tout cela ne caractérise-t-il pas d'une manière bien parfaite cette époque presque contemporaine des Croisades, et n'est-il pas empreint d'un cachet de vérité qui en fait une excellente peinture de mœurs ?

Eclos à l'ombre du cloître, à l'abri des tours du monastère, dans des jours de croyance et de foi profonde, ce poëme repose sur cet élément puissant de poésie, le merveilleux religieux, le miracle, source si féconde d'émotions pour nos aïeux, source tarie aujourd'hui dans un siècle de scepticisme et de raillerie.

Pour mieux l'apprécier encore il ne faut pas oublier ce que nous avons dit en commençant, que la lutte venait de naître entre l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle. Défendre l'héritage de l'église menacé par la puissance civile, c'était, selon les idées du temps, défendre une possession juste et légitime contre une déloyale usurpation. Le clergé combattait *pro aris et focis;* et partout où s'engageait la querelle, elle prenait, ainsi que le poëme nous le prouve, un caractère d'âpreté. Contre un particulier, l'église n'aurait point eu de ces colères; notre poëte anonyme n'eut point célébré ses triomphes : l'importance de la lutte se mesurait à la puissance de l'autorité sur laquelle était remportée la victoire. Le procureur du roi Héroult, le vicomte Dorlieux, frappés de mort à la voix de

Digitized by Google

deux évêques, c'était évidemment la justice divine exerçant un châtiment sur les représentants de l'autorité temporelle et donnant aux rois un éclatant avertissement.

Ce poëme met aussi en action l'organisation judiciaire de cette époque. On y sent comme une sorte de saveur du langage de la vieille chicane normande. On assiste à deux séances de l'échiquier et du parlement. On y apprend comment une cause était introduite, et le jour fixé, comment les parties devaient se présenter, quels étaient l'ordre et la forme des plaidoiries et des jugements, quelles étaient les précautions prises pour que la cause fût contradictoire et pour que la conscience des juges fût suffisamment éclairée : en un mot c'est de la procédure du XIV^e^ siècle en vers et en action.

Enfin, si au point de vue de l'histoire, de la littérature, des mœurs, des formes judiciaires, la découverte du manuscrit enfoui sous la poussière de l'abbaye de Lyre, et retrouvé à Evreux, est utile et heureuse à la fois, elle offre pour la ville de Bayeux un intérêt particulier. Cette chapelle *Saint-Ouen du chastel de Baïex* était devenue une paroisse de la ville peu de temps après le procès, et cette érection était la conséquence du triomphe de l'évêque Guillaume de Trie [1]; le poëte anonyme était né à Bayeux, ou y avait passé sa vie : il avait été le témoin, l'acteur et le poëte du drame judiciaire qu'il avait chanté. Les noms des parties qui y figurèrent ne sont point disparus de la contrée: Héroult, Condé, Larcher et même Dorlieux sont des noms patronimiques encore répandus dans toutes les classes.

De son palais ducal, des portes crénelées de son château fort, de la longue chaîne de ses murailles, de ses tours espacées se détachant sur le fond des vertes campagnes qui s'étendaient jusque contre ses remparts, de cette chapelle, objet de tant de convoitises, Bayeux ne conserve aujourd'hui rien,

(1) Beziers. P. 113, cite une charte de 1355 (24 ans après le procès) où l'on trouve l'indication de la *paroisse* St.-Ouen du chastel de Bayeux.

Digitized by Google

absolument rien. L'œil du voyageur cherche vainement quelques traces auxquelles puisse s'attacher un souvenir. Une vaste place dont le centre semble attendre un monument qui rappelle quelqu'une des gloires de la cité, entourée d'arbres offrant leurs ombrages à de rares et paisibles promeneurs, remplace l'antique forteresse qu'animaient jadis le bruit des armes et le cri de guerre. Les enfants se jouent là où les hommes d'armes s'exerçaient aux combats. Des jardins gracieux remplis de fruits et de fleurs ont succédé aux larges fossés dont l'eau croupissante baignait le pied de ses tours vieilles et noircies. Tout a sombré dans le naufrage des temps, tout.... excepté cette relique fragile de toile et de laine, cette tapisserie que viennent saluer chaque année tant de pélerinages, au nom de la gloire du pays, de l'histoire ou de la science, et peut-être ces quelques feuilles manuscrites de parchemin délaissées depuis cinq siècles dans le coin poudreux d'un monastère, et rendues au jour par une commotion politique. Cette révélation posthume, cette page retrouvée de l'histoire du pays, légende et chronique à la fois, doit donc contribuer à fixer l'image de la vie et des passions de nos pères dans ce fugitif lointain dont chaque jour nous éloigne. Puisse cette dissertation destinée à la faire mieux comprendre et à en faire ressortir l'utilité, fruit des délassements de quelques heures dérobées pendant les vacances au mouvement des affaires, aux agitations du présent et aux préoccupations de l'avenir, être favorablement accueillie par la Société académique de Bayeux qui s'est, entr'autres, proposé pour mission l'étude du passé dans ses rapports avec l'histoire locale !

Ryes, 26 octobre 1850.

M. Georges Villers a ensuite obtenu la parole et a lu une description de l'église de Gueron, qui doit paraître dans le *Calvados pittoresque et monumental*. Cette église qui pré-

Digitized by Google

sente un assemblage massif de constructions diverses dont les plus anciennes datent du XI^e^ siècle et les plus récentes du XVI^e^, est curieuse. On remarque principalement le chœur du XII^e^ siècle, et l'abside, qui peut être regardée comme un modèle du style de transition.

Cette description a d'autant plus intéressé l'assemblée que, deux jours auparavant, la jolie tour de l'église, dont la flèche élégante s'élevait majestueusement au-dessus des arbres de la vallée de l'Aure, avait été en partie détruite par la foudre (17 décembre 1850, à trois heures du matin.)

L'église de Gueron renferme plusieurs pierres tumulaires assez curieuses. Sur l'une d'elles, placée à l'extrémité de la nef, est représenté, au milieu d'une arcade cintrée dans le goût de la fin de la renaissance, un homme de guerre couvert de son armure et ayant les mains jointes ; à l'entour de cette figure on lit l'inscription suivante :

CY GIST NOBLE HOMME GUILLAUME DE PERCAVAL, EN SON VIVANT SIEUR DE LA BOUFFARDIÈRE, QUI DÉCÉDA LE XX^e^ JOUR DE 1604. PRIEZ DIEU POUR SON AME. PATER ET AVE.

Cette inscription, rappelant le souvenir d'une famille qui tenait un rang distingué dans le pays au XVII^e^ siècle, a fourni à M. Villers l'occasion de communiquer à la Société la relation d'un pélerinage fait, en 1647, par les jeunes gens de Bayeux au Mont-Saint-Michel, acte de dévotion autrefois fort commun et qui s'est continué même après la suppression des ordres monastiques.

Ces jeunes gens, au nombre de quatre-vingts, partirent le 23 juin 1647. Ils avaient élu pour capitaine Pierre Hélie, écuyer, sieur de la Noë, et pour porte-enseigne Guillaume de Percaval, sieur de La Bouffardière, fils ou petit-fils de celui dont le tombeau se trouve dans l'église de Gueron.

Formés par dixaines, ils avaient un prêtre à la tête de chaque section et un choriste pour porter la croix.

Digitized by Google

A six heures, tous les pélerins assistèrent à une messe haute qui fut chantée en musique, et immédiatement après l'office ils se mirent en marche rangés sur deux rangs et portant chacun une lance. La colonne était précédée de tambours.

Nos voyageurs allèrent droit à Thorigny, où M. de Matignon et le duc son fils vinrent les voir passer et reçurent leur salut.

De Thorigny ils allèrent coucher à Tessy. Le lendemain ils gagnèrent Villedieu et de là Avranches, où une grande réception leur fut faite. On tira le canon en leur honneur. Le chapitre de la cathédrale les conduisit dans cette église; on y chanta le *Te Deum* en musique avec accompagnement de l'orgue.

Le troisième jour ils arrivèrent au Mont-St.-Michel où ils furent reçus avec tous les honneurs possibles par le lieutenant du gouverneur. Par une insigne faveur, cet officier permit au chef de la colonne bayeusaine *«d'entrer dans la forteresse l'épée au côté, l'enseigne déployée et les tambours battants»*.

Cet honneur était bien grand. « Aussi, dit le narrateur auquel est emprunté ce récit (1), *la Compagnie en fut entièrement satisfaite, vu que dans une place comme celle-là les étrangers n'y étaient jamais entrés en cet ordre.* »

Parvenus au but de leur voyage, ils chantèrent une messe en musique dans l'église du monastère et y firent leurs dévotions.

Les pélerins bayeusains repartirent du Mont sur les trois heures d'après-midi, et vinrent coucher à Avranches. De cette ville ils prirent une autre route pour leur retour. Ils gagnèrent Coutances, puis St-Lo; ils trouvèrent à un quart de lieue de cette localité le clergé de l'église collégiale, avec la croix et la bannière, et les échevins qui, accompagnés des notables, étaient venus à leur rencontre.

Le sixième jour après leur départ ils revirent les tours de leur ville natale; et arrivés au village de Montmirel dans le même ordre que celui observé pour leur départ, ils trou-

(1) Béziers, *Mémoires inédits.*

Digitized by Google

vèrent une quantité *de bourgeois* (1) sous les armes qui leur firent escorte ; et ils furent reçus à l'église Saint-Loup par le chancelier de la cathédrale, M. du Parc, qui, en partant, leur avait fait la conduite jusqu'en ce lieu. Ainsi accompagnés, ils se rendirent au chant des litanies à la cathédrale, où ils ne trouvèrent aucun prêtre pour les recevoir « *ce que le public et la compagnie trouvèrent fort étrange.* »

De la Cathédrale ils traversèrent la ville en passant par le château ; mais le gouverneur, moins poli que ses collègues d'Avranches et du Mont-St-Michel, ne se mit point en peine de faire *tirer le canon*, manque d'égards « *qui irrita grandement la jeunesse.* »

Ils terminèrent leur voyage en se rendant à la chapelle Saint-Michel où ils chantèrent pendant une heure le *Te Deum et quantié d'autres prières.*

Avant de se reposer, ils reconduisirent, en corps, leur capitaine en *son logis* et M. de La Bouffardière, chez M. Duvivier Maloisel, où il faisait sa résidence.

La relation de ce pélerinage, tout empreinte de l'esprit du temps, a vivement intéressé l'Assemblée.

La séance a été terminée par la lecture d'une pièce de vers de M. Suzanne, maître de pension à Bayeux, intitulée : *Mon discours académique*, et adressée aux membres de la Société. La Section, en écoutant avec plaisir la lecture de ces vers élégants et faciles, s'est félicitée de compter M. Suzanne au nombre de ses membres.

(1) Les habitants de la ville dès cette époque étaient organisés en corps armés sous le nom de *bourgeoisie*. C'était la garde nationale de nos jours sous un autre nom. Cette institution, que beaucoup de personnes croient ne dater que 1789, remonte, ainsi qu'on le voit, à une époque beaucoup plus reculée ; elle tire son origine de l'affranchissement des communes par les rois de France.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 11 JANVIER 1851.

M. PEZET, président.

M. CASTEL, secrétaire général.

La séance est ouverte à une heure après midi dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

MM. Despallières, *président honoraire*, de Bonnechose et du Manoir, *vice-présidents*, Georges Villers, *vice-secrétaire général*, Ed. Lambert, *archiviste*. Médéric Labbey, *trésorier*, de Laboire, *président de la Section d'Agriculture*, Le Sueur, *vice-président*, Aubin, *secrétaire*, Desramé-Dubois, *vice-secrétaire*, Tavigny, *vice-président de la Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres*, Théodore Labbey, *secrétaire*, Bertot, *vice-secrétaire*, Achard de Bonvouloir, Achard de Vacognes, Adeline, d'Argenton, Barbey, Beaupré, de Béchevel, Bence, Bessin, Blaise, Blanlot, Binet, Bouquet, Bourguais, de Bricqueville, Brunel, Buisson-Delanoë, Carabeufs, de Cauvigny, Coeffet, Costrel, Couillard, de Courson, Frédéric de Cusssy, Daon, Adolphe Delauney, Delauney, *architecte*, Delarue, Devaux, Dupont, *de Caumont*, Urbain Dupont, St-Ange Duvant, Alfred Etienne, Farcy, Féron, Gardin-Néry, Guérin-Lacouture, Guilbert-Duclos, Octave Guillot, Haudry de Soucy, Henneguy, Hervieu, Lucien Jahiet, Charles James, Charlemagne Jean-Delamare, Théodore Jean-Delamare, Jeannes, Joly, Lair, Lair de Beauvais, Paul de La Londe, Achille de La Rivière, Gabriel de La Rougefosse, Laurent, Le Breton, Le Cavelier, Le Duc, Le Grix, Le Guédois, Le Mulois, de Lépesse, Pierre Le Petit, *de Deux-Jumeaux*, Adrien Le Sénécal, Philippe Le Sueur, Le

Digitized by Google

Verdier, Liénard, Londe, Marie, de Molandé, Montégu, Mulot, Nicolle, Niobey, Pelfresne, Person, Cyris Philippe, Pitard-Dumesnil, Planquette, Alfred Poitevin, Cyrus Pophillat, Postel, Regnault, Salles, Sally, Aubin Simon, Siraudin, Suzanne, *de Balleroy*, Tailpied, Talbot, Thieulin, de Toustain, Turgis, de Vilade, Vimard, Henri Ygouf, *membres*.

M. Ménigot, sous-préfet de l'arrondissement, membre honoraire, assiste à la séance.

M. le Président expose que la Société est réunie extraordinairement pour délibérer sur la question du chemin de fer de l'Ouest; il résume d'une manière claire et précise les diverses phases de cette importante question, et termine en disant qu'il est utile que la Société se joigne aux corps électifs du département pour réclamer l'adoption du projet de loi présenté le 7 décembre dernier, à l'Assemblée nationale législative, par M. le ministre des Travaux publics.

L'Assemblée reconnaît l'utilité d'une manifestation en faveur d'un projet de loi qui a été accueilli avec de vifs sentiments de sympathie par le pays, et elle prend à l'unanimité la délibération suivante :

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux,

Vu la délibération prise par elle le 25 janvier 1845;

Vu les art. 1er et 3 de la loi du 21 juin 1846;

Vu l'art. 4 du projet de loi présenté par M. le ministre des Travaux publics à l'Assemblée législative, le 7 décembre 1850, pour la concession et l'achèvement du chemin de fer de l'Ouest;

Considérant que la loi du 21 juin 1846 avait créé un vaste réseau de chemins de fer qui rattachait directement Paris et Cherbourg et reliait Cherbourg et Brest par l'établissement de deux rails-ways, l'un de Paris à Cherbourg par Evreux et Caen, l'autre de Paris à Rennes et Brest par Chartres, avec embranchements du Mans sur Caen, et de Chartres sur Alençon;

Qu'il est certain aujourd'hui que cette loi, qui donnait une satisfaction complète à tous les intérêts, ne pourra recevoir son exécution d'ici à bien longues années;

Digitized by Google

Qu'il importe donc aux intérêts du pays d'appuyer tout projet qui le mettra le plus promptement possible en jouissance sinon de toutes les voies de fer promises, au moins de celles dont la réalisation est possible dans l'état actuel des choses ;

Considérant que le projet présenté le 7 décembre 1850, en donnant au chemin de fer de l'Ouest une direction vers Alençon, établit un commencement d'exécution qui permet d'espérer, dans un avenir plus ou moins prochain, l'achèvement de l'embranchement d'Alençon à Caen, soit par l'industrie privée, soit avec le concours de l'Etat : Qu'il est donc nécessaire de se rattacher fortement à ce projet, le seul possible, le seul praticable aujourd'hui, et qui a en sa faveur d'autant plus de chances que l'initiative en est prise par le Gouvernement ;

Considérant d'ailleurs que, par sa délibération du 25 janvier 1845, antérieure à la loi du 21 juin 1846, la Société avait donné non-seulement son assentiment, mais la préférence au tracé du chemin de Paris à Cherbourg par Alençon ; qu'elle ne fait donc que persister dans le vœu déjà par elle exprimé en appuyant de tous ses vœux l'adoption du projet présenté à l'Assemblée législative, et sa prompte exécution ;

Considérant que l'absence prolongée de communications égales en rapidité à celles qui ont été créées dans les diverses parties de la France a déprécié, dans des proportions énormes, les produits en céréales, en beurres, en bestiaux des départements de la Manche et du Calvados ; que ces départements sont ainsi placés dans une infériorité relative qui menace de causer leur ruine ;

Que cette privation de communications rapides avec Paris, principal marché de la Normandie, met en péril tous les éléments de leur prospérité territoriale ;

Que les impôts, répartis alors que ces départements avaient sinon le monopole, au moins la plus grande part de l'approvisionnement de Paris en beurres et en bestiaux, sont aujourd'hui hors de proportion avec la valeur de leur sol et le prix de leurs produits ; que cet état constitue une flagrante injustice, une inégalité de charges que l'établissement d'un chemin de fer semble pouvoir seul faire cesser ;

Emet le vœu : 1° que l'Assemblée nationale législative vote intégralement et sans en distraire l'article 4 le projet de loi du 7 décembre 1850 ; 2° qu'il soit proposé un amendement tendant à faire ajouter dans la loi que l'*embranchement de Chartres sur Alençon sera une des sections du chemin de fer de Paris à Cherbourg ;*

Et arrête que la présente délibération sera immédiatement transmise à M. le président de l'Assemblée législative, à MM. les ministres des Travaux publics et de l'Agriculture, ainsi qu'à MM. les représentants du Cal-

Digitized by Google

vados, avec invitation d'appuyer et de faire valoir à l'Assemblée législative les intérêts et le vœu du département.

M. de Laboire remplace au fauteuil M. Pezet, qui est obligé de s'absenter, et donne lecture d'une pétition par laquelle des éleveurs et herbagers des départements du Calvados et de la Manche demandent le rétablissement du concours pour le choix du *Bœuf-Gras* qui était promené pompeusement dans Paris à l'époque du Carnaval. M. Adeline propose à la Société d'appuyer cette pétition par une délibération qui serait transmise à M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Plusieurs membres, tout en approuvant la demande au fond, combattent les motifs allégués à l'appui, surtout les critiques touchant la vente de la viande à la criée établie par l'autorité municipale de Paris; ils disent que ce n'est pas au moment où il est fait droit aux réclamations du Conseil général d'Agriculture, du Congrès central et d'un grand nombre d'associations agricoles contre le monopole de la boucherie de Paris qu'il convient d'attaquer une institution nouvelle qui a été accueillie comme un immense bienfait par la grande majorité des producteurs et des consommateurs.

Un membre demande que la Société se borne purement et simplement à appuyer le rétablissement du concours du bœuf-gras et à passer à l'ordre du jour sur le reste de la pétition.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée à une immense majorité : trois ou quatre membres seulement se sont levés à la contre-épreuve. En conséquence, l'Assemblée prend la délibération suivante :

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux,

Vu une pétition adressée à M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce pour demander le rétablissement du concours du *Bœuf-Gras;*

Considérant que, avant 1848, un concours avait lieu à Poissy pour le

Digitized by Google

choix du bœuf-gras qui était promené en grande pompe, dans Paris, à l'époque du Carnaval ;

Que depuis trois ans le concours n'a point eu lieu, à cause des événements politiques ;

Considérant que cette exhibition avait le double avantage de faire vendre à des prix élevés des animaux de fortes tailles appartenant sinon aux espèces les plus parfaites de la race bovine, au moins à la plus forte, à la plus propre au travail, et de donner une grande animation au marché de Poissy le jour du Concours ;

Considérant que le rétablissement de ce concours est possible aujourd'hui que Paris jouit de la plus complète tranquillité; qu'il ne peut offrir que des avantages sans aucuns inconvénients ;

Emet le vœu que le Concours du bœuf-gras destiné à figurer dans les fêtes de la boucherie de Paris, dans les derniers jours du Carnaval, soit rétabli, s'il a été supprimé, et rouvert dès 1851, s'il n'a été que momentanément suspendu ;

Et arrête qu'une expédition de la présente délibération sera transmise à M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, avec prière de la prendre en grande considération.

M. Bence communique à la Société une pétition par laquelle des agriculteurs et éleveurs demandent que la station d'étalons nationaux de Bayeux soit composée, à l'avenir, de cinq chevaux comme elle l'était avant l'année 1847, et il réclame en faveur de cette demande l'appui de la Société près du Gouvernement.

L'Assemblée reconnaît que la station d'étalons de Bayeux est insuffisante pour donner satisfaction aux éleveurs du pays; et sans vouloir porter atteinte à l'industrie particulière, dont elle aime à reconnaître l'utile intervention dans la production chevaline, elle prend la délibération qui suit :

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux,

Vu une pétition adressée à M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce par des éleveurs de l'arrondissement pour demander que le nombre des étalons de la station de Bayeux soit augmenté ;

Considérant que, antérieurement à l'année 1847, le dépôt de St.-Lo envoyait à Bayeux cinq étalons pour y faire la monte et que cette station a été réduite à trois chevaux depuis quatre ans ;

Digitized by Google

Considérant que cette réduction a été fort préjudiciable au pays, et que la station est devenue insuffisante pour répondre aux besoins des éleveurs;

Considérant que si le Gouvernement, dans le but de favoriser l'industrie particulière, croit devoir, dans certaines localités, diminuer le nombre de ses étalons, il n'atteint pas toujours le but qu'il veut obtenir, car s'il favorise cette industrie d'un côté, il lui ôte de l'autre des avantages incontestables et nuit à la production du cheval de prix;

Qu'en effet, l'industrie particulière ne peut garder ses étalons qu'un nombre d'années fort restreint et que le Gouvernement seul est en position de les lui acheter à des prix élevés; qu'alors l'éleveur et le propriétaire d'étalons ne peuvent que perdre à ce qu'il diminue ses achats : le premier, parce qu'il ne trouve plus à vendre ses poulains de prix; le second, parce qu'il manquera de débouchés pour écouler les chevaux qu'il aura amenés, à grands frais, à l'âge de faire de bons reproducteurs;

Considérant que, sous un autre point de vue, l'intervention du Gouvernement dans la production du cheval est essentiellement utile; car lui seul peut se procurer des reproducteurs d'un prix élevé, et que, pour obtenir des produits satisfaisants, il est nécessaire qu'une bonne jument soit saillie plusieurs années de suite par le même étalon;

Considérant que tout se réunit donc pour donner à la demande des éleveurs du pays le caractère d'intérêt général;

Que, en l'appuyant, la Société ne croit nullement nuire à l'établissement hippique formé, à Bayeux, avec tant de persévérance et de succès, par M. Adrien Le Sénécal; elle reconnaît et constate avec satisfaction que cet établissement rend d'importants services au pays en favorisant l'écoulement des poulains de prix, en établissant des stations d'étalons dans plusieurs localités que le Gouvernement ne peut desservir, et en formant des reproducteurs de mérite pour la remonte des haras nationaux;

Emet le vœu que la station d'étalons de Bayeux soit augmentée de deux reproducteurs d'espèce carrossière (anglaise ou du Merlerault), que cette station soit, à l'avenir, composée de cinq chevaux comme elle l'était avant l'année 1847;

Et arrête qu'une expédition de la présente délibération sera adressée à M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, en le priant de faire droit, s'il y a lieu, à la demande des agriculteurs et des éleveurs du pays.

M. Le Sueur, de Huppain, rappelle que la Société, dans sa séance du 2 février dernier, a, dans une délibération fortement motivée, réclamé contre les surtaxes imposées, depuis le 1er janvier 1850, sur les beurres expédiés à Paris; que, par une lettre du 18 mars dernier, M. le ministre de l'Agri-

Digitized by Google

culture et du Commerce fit connaître qu'il s'était empressé d'appeler, sur cette réclamation, l'attention spéciale du ministre de l'Intérieur, et que la Société pouvait compter que les considérations invoquées à l'appui seraient également l'objet d'un sérieux examen de la part de son département; que, malgré ces promesses, les droits continuent à être perçus, et qu'aucun terme n'étant assigné à leur abolition, il lui paraîtrait utile que la Société renouvelât ses justes réclamations.

Un membre fait observer que la Société s'est empressée de réclamer contre l'établissement de droits nouveaux sur une denrée de première nécessité, que ses délégués au Congrès central d'Agriculture ont fait d'actives démarches pour obtenir l'abrogation du décret et de l'arrêté de police en vertu desquels ses droits sont perçus, et que si les promesses qui leur ont été faites n'ont point été tenues, c'est que des considérations puissantes s'y sont sans doute opposées; qu'il ne pense pas qu'une nouvelle réclamation ait plus d'efficacité que les premières; mais qu'il ne s'oppose nullement à ce qu'il soit pris une seconde délibération si l'Assemblée en reconnaît l'opportunité.

La proposition est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité. En conséquence, l'Assemblée renouvelle ses réclamations en ces termes :

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux,

Vu sa délibération du 2 février dernier;

Vu la lettre de M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce en date du 18 mars 1850;

Considérant que, par décret du président de la République en date du 31 décembre 1849 et une ordonnance de police du 29 du même mois, les droits établis à Paris sur les beurres de toute espèce, tant à l'octroi qu'à la vente en gros, ont été doublés à partir du 1er janvier 1850;

Considérant que, par délibération en date du 2 février dernier, la Société a réclamé contre l'établissement de ces droits, qui frappent sur une denrée

Digitized by Google

de première nécessité et causent un préjudice notable aux pays de production ;

Considérant que, malgré les promesses faites par MM. les ministres de l'Agriculture et de l'Intérieur aux délégués de la Société la perception de ces droits exorbitants continue, et qu'aucun terme n'est assigné à leur abolition ;

DÉLIBÈRE :

ART. 1er. M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce et M. le ministre de l'Intérieur sont de nouveau priés de provoquer l'abrogation du décret du 31 décembre 1849 qui a autorisé l'élévation du droit perçu sur les beurres à l'octroi de Paris.

ART. 2. M. le préfet de police du département de la Seine est également prié de rapporter son arrêté du 29 décembre 1849 en vertu duquel le droit de vente en gros sur le carreau de la halle de Paris a été porté de 2 1/2 °/₀ à 5 °/₀.

La séance est levée à trois heures et demie.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 15 FÉVRIER 1851.

M. PEZET, président.

M. CASTEL, secrétaire général.

La séance est ouverte à deux heures après midi.

Sont présents :

MM. Despallières, *président honoraire*, Georges Villers, *vice-secrétaire général*, Lambert, *archiviste*, Le Sueur d'Esquay, *vice-président de la Section d'Agriculture*, Aubin, *secrétaire*, Tavigny, *vice-président de la Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres*, Bence, Bessin, Brunel, Buisson Delanoe, Châtel, Urbain Dupont, Alfred Etienne, Godard,

Digitized by Google

Guérin-Lacouture, Henneguy, Laurent, Le Sueur, *de Huppain*, Le Verdier, Mulot, Person, Postel, Regnauld, Senot, *de Balleroy*, Siraudin, Suzanne, *agent-voyer*, Suzanne, *maître de pension*, Talbot, Thieulin, Turgis, *membres*.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus par le Secrétaire général et adoptés sans réclamation.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ PAR :

M. DE LE BIDARD DE THUMAIDE : *Rapport sur les travaux de la Société d'Emulation de Liége;* par M. le chevalier de Le Bidard de Thumaide, secrétaire général. In-8°, 32 pages.

M. D'HOMBRES-FIRMAS : *Rapport sur le Congrès scientifique de Nancy*; par M. L.-A.-B. d'Hombres-Firmas. In-8°, 12 pages.

M. BOISARD : *Annuaire du Calvados*. Année 1851.

M. NICOT : *Compte rendu des travaux de l'Académie du Gard*; par M. Nicot, secrétaire perpétuel. In-8°, 22 pages.

M. SIRAND : *Essai sur la maladie des pommes de terre. Nouvelles observations*; par M. A. Sirand. In-8°, 36 pages.

LA SOCIÉTÉ REÇOIT EN OUTRE LES PUBLICATIONS SUIVANTES :

1° *Annales Scientifiques, Littéraires, et Industrielles de l'Auvergne.* Tome XXIII^e^.—Septembre et octobre 1850.

2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* Année 1850.—N^os^ 2 et 3.

3° *Bulletin de la Société centrale d'Agriculture et des Comices agricoles du département de l'Hérault.* XXXVII^e^ année.—1^er^ semestre de 1850.

4° *Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère.* Année 1850.—N^os^ 4, 5 et 6.

5° *Journal d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts*, rédigé par des membres de la Société d'Emulation de l'Ain. XXXIX^e^ année.—Octobre, novembre et décembre 1850.

6° *Mémoires de la Société des Antiquaires de France.* Nouvelle série.—Tome X^e^.

7° *Mémoires de l'Académie du Gard.* Années 1849 et 1850.

8° *Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.* 3^e^ série.—Tome VI.

9° *Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.* 2^e^ série.—Tome VIII.

Digitized by Google

ÉLECTIONS.

Sur la proposition du bureau, il est procédé à l'élection de deux membres titulaires et de deux correspondants. L'admission étant prononcée à l'unanimité, M. le président proclame MM.

Adalbert DE CUSSY, propriétaire à Bayeux,

PIERRE, médecin-vétérinaire à Bayeux,

membres titulaires de la Société, et MM.

Edmond DE BUSSCHER, secrétaire de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand,

DE MECFLET, directeur de la ferme école départementale du Calvados,

membres correspondants.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau. Il est procédé à cette opération par quatre scrutins séparés, et les membres sortants sont réélus presque à l'unanimité, à l'exception de M. Médéric Labbey, trésorier, qui avait déclaré vouloir se retirer, et qui est remplacé par M. Lair de Beauvais père.

Conformément à ces scrutins, sont proclamés :

M. PEZET, *président* de la Société,

M. DE BONNECHOSE, 1^er^ *vice-président*,

M. DU MANOIR, 2^e^ *vice-président*,

M. Georges VILLERS, *vice-secrétaire général*,

M. Edouard LAMBERT, *archiviste*,

M. LAIR DE BEAUVAIS, *trésorier*.

Le secrétaire général, ayant été élu pour six ans en 1848, ne sortait pas.

Il est ensuite procédé, au scrutin de liste, à l'élection des délégués de la Société au Congrès central d'Agriculture pour la session de 1851. Sont élus à une immense majorité :

MM. DOUESNEL, représentant du peuple,

Frédéric DE CUSSY, propriétaire, à Vouilly,

PERSON, ancien Constituant,

Digitized by Google

De Laboire, président de la section d'Agriculture, propriétaire-agriculteur, à Castillon.

M. de Cussy est en outre désigné par acclamation pour représenter la Société au Congrès des délégués des Sociétés savantes qui doit avoir lieu à Paris, le 20 du courant.

LECTURE.

Voyage agronomique, descriptif et archéologique dans le centre et l'est de la France (1), par M. Castel, secrétaire général de la Société.

Messieurs,

Ayant été engagé par plusieurs de nos Confrères à présenter à la Société la relation d'un voyage que j'ai fait, l'été dernier, dans le centre et l'est de la France, j'ai mis mes notes en ordre, recueilli mes souvenirs, et j'ai l'honneur de vous communiquer un travail qui, sans avoir une haute importance, pourra captiver un moment votre attention et être de quelque utilité aux voyageurs qui visiteront les contrées que je vais décrire.

La route de Bayeux à Paris étant bien connue, je me dispenserai de faire la description des lieux qu'elle traverse. Comme moi vous avez remarqué, Messieurs, en passant : 1° les tours de Saint-Etienne, de Saint-Pierre et de Saint-Sauveur de Caen, dont les flèches s'élèvent si majestueusement vers le ciel ; 2° la colonne monumentale que notre honorable et savant confrère, M. Arcisse de Caumont, a fait placer, à l'extrémité du village de Vimont, en commémoration de la célèbre bataille du *Val ès Dunes*, qui eut lieu, à peu de distance de là, sur le territoire de Billy, le 10 août 1047, et qui a eu une si haute influence sur l'histoire anglo-normande ; 3° les vues superbes dont on jouit du haut des côtes de Moult et de Saint-Laurent ; 4° la magnifique vallée d'Auge, encadrée dans

(1) Le commencement de ce voyage a été lu à la seance du 30 novembre 1850.

Digitized by Google

des collines où la végétation est si riche, si puissante, si animée; 5° l'église Saint-Pierre de Lisieux, qui eut longtemps le titre de cathédrale et qui est encore un monument fort curieux; 6° la vallée de la Rille, à la Rivière-Thibouville, au milieu de laquelle brille le château de la *Carogère*, bâti à la fin du siècle dernier par le fermier général d'Augny; 7° les belles plaines du Lieuvain et du Neubourg, dont les cultures peu variées annoncent que la routine et les anciens usages y sont encore plus suivis que les systèmes rationnels; 8° l'heureuse situation de Louviers, au milieu de la vallée de l'Eure, et l'église de cette ville, dont la façade méridionale, avec ses élégantes aiguilles, ses gargouilles délicatements sculptées et ses balustrades découpées à jour, ressemble à un léger tissu de dentelle; 9° le château de Gaillon, ancienne résidence des archevêques de Rouen, que Georges d'Amboise fit reconstruire par les architectes Jean Joconde et Androuet du Cerceau et décorer de sculptures par Paul Ponce et Jean Juste, qui était devenu une des plus belles habitations de France, et dont les restes mutilés sont maintenant noyés dans des constructions modernes servant de maison centrale de détention; 10° le château de Bizy, cher à la famille d'Orléans, dont le vaste parc couvre les hauteurs de Vernon d'un beau tapis de verdure; 11° le château de Rosny délicieusement assis, au milieu des arbres, dans une île de la Seine; 12° la ville de Mantes, dominée par la jolie tour de l'église Saint-Maclou, et entourée de côteaux pittoresques couverts de vignes; 13° les plaines de l'Ile de France, divisées à l'infini et dont le sol est léger et peu productif, excepté en légumes et en fruits; 14° les environs de Paris, si animés, et le Mont Valérien avec sa couronne de fortifications.

Que vous dirais-je, Messieurs, de la Grande Ville que vous ne connaissiez aussi bien que moi? Vous avez tous admiré cette suite de merveilles qui commence à la colonnade du Louvre et se termine à l'Arc de Triomphe de l'Etoile; l'église Notre-Dame, grave, noble, majestueuse, imposante; la sainte Chapelle, magnifique

Digitized by Google

réseau de dentelle de pierre, qu'on vient d'emprisonner dans une enceinte de constructions à plusieurs étages; le Panthéon, surmonté de son dôme gigantesque; l'église Saint-Eustache, bel édifice des XVI^e^ et XVII^e^ siècles; la Madeleine, vaste parallélogramme qui ressemble beaucoup plus à un temple païen qu'à une église, mais dont le fronton et l'hémicycle du chœur sont d'un haut style et d'un grand effet; la Bourse, superbe morceau d'architecture grecque; le Palais-Cardinal, si connu sous le nom de *Palais-Royal*, rendez-vous des étrangers; l'hôtel des Invalides, asile des braves blessés au champ d'honneur; le palais et le jardin du Luxembourg, belle création de Marie de Médicis; la fontaine des Innocents, l'un des chefs-d'œuvre de Jean Goujon; les colonnes de la place Vendôme et de la place de la Bastille, monuments en bronze presque sans rivaux; les musées du Louvre, du Luxembourg, de l'Hôtel de Cluny et de Saint-Thomas d'Aquin, ou brillent tant de richesses artistiques et historiques; la Bibliothèque nationale, le plus riche établissement littéraire et scientifique de l'univers; le Jardin des Plantes et le Muséum d'histoire naturelle, qui offrent tant d'intérêt, etc. Je prendrai donc Paris pour point de départ de mon voyage, afin de ménager vos instants et la place que ce voyage pourra occuper dans votre Bulletin.

DE PARIS A ORLÉANS.

La gare du rail-way d'Orléans est établie sur le boulevard de l'Hôpital, au delà du Jardin des Plantes, et à peu de distance de la Seine. Elle n'est pas monumentale comme celles des chemins de fer de Strasbourg, de Lyon, du Nord et de Rouen, mais elle est vaste et située dans une position avantageuse, quoiqu'un peu trop éloignée du centre de Paris.

En sortant de l'embarcadère, on passe le mur d'enceinte et on entre dans une belle plaine dominée par de charmants coteaux couverts de vignes; on traverse ensuite les jolis villages d'Ivry et de

Digitized by Google

Vitry, et on arrive bientôt à la station de Choisy le Roy, sur les bords de la Seine.

Choisy est un lieu délicieux où mademoiselle de Montpensier fit construire, en 1682, une maison de plaisance sur les dessins de Mansard. Ce château appartint successivement à M^me^ de Louvois, au dauphin, fils de Louis XIV, à la princesse de Conti et à Louis XV, qui le fit rebâtir presque entièrement par l'architecte Gabriel. Il ne reste plus de cette somptueuse demeure que les arcades de la terrasse, les communs et autres bâtiments accessoires occupés par une fabrique de verrerie et de vitraux peints : le superbe château qui se mirait orgueilleusement dans les eaux de la Seine a été démoli à la Révolution.

Quoique privée du château qui contribua à sa prospérité, la petite ville de Choisy n'en est pas moins une des plus agréables résidences des environs de Paris. Sa position au milieu des arbres et sur les bords de la Seine, ses rues larges, droites, bordées de jolies maisons avec leurs jardins, sa proximité du chemin de fer et son voisinage de la capitale y attirent un grand nombre de promeneurs.

De Choisy à Juvisy, on continue à parcourir un pays fertile et riche en souvenirs historiques. C'est Villeneuve-sur-Seine avec ses charmantes habitations, où les rois de France avaient un manoir dès le x^e^ siècle, et où le contrôleur général Le Pelletier fit bâtir une jolie église et un superbe château dont il ne reste plus qu'un pavillon. C'est Athis-Mons où saint Louis et Philippe le Bel habitèrent et qui possède encore un château précédé d'une avenue. C'est Ablon où les protestants avaient un temple sous Henri IV qui fut souvent fréquenté par Sully.

La station de Juvisy, point d'embranchement de la voie ferrée de Corbeil, est dans une belle plaine entre la Seine et des coteaux pittoresques. Le village est à droite sur le versant d'une colline et sur les bords de l'Orge, petite rivière que l'on traverse sur un pont-viaduc.

Digitized by Google

A Savigny, 3e station, on voit, dans un massif d'arbres, un château gothique flanqué de quatre tours et entouré d'un beau parc. Ce château, avec ses magnifiques dépendances, appartient à Mme Davoust d'Eckmuhl.

Epinay-sur-Orge est un charmant village caché dans les arbres. A peu de distance de la station on remarque, à droite, à la base d'une colline, le château de *Vaucluse*.

D'Epinay à Saint-Michel on continue à suivre la vallée de l'Orge, dont les bords sont fort agréables. Mais à ce dernier village, où se trouve la 5e station, la vue embrasse un plus vaste horizon. On voit, à droite, sur une éminence, à une distance de 3 à 4 kilomètres, la forteresse féodale de Montlhéry qui, par sa position, la solidité de ses murs d'enceinte et la hauteur de ses tours, était une des plus formidables du royaume. Ce château, qui soutint plusieurs siéges mémorables, fut bâti en 1015 par Thibaut, surnommé *Fil-d'Etoupe*, forestier du roi Robert, dont les descendants devinrent l'effroi non-seulement de leurs voisins, mais encore des rois de France, avec lesquels ils traitèrent plusieurs fois d'égal à égal.

Pour arriver au château, dont la principale entrée se trouvait du côté de la ville, il fallait franchir cinq portes flanquées de tours rondes avec fossés et ponts-levis, escalader trois terrasses, de 36 mètres de longueur chacune, élevées les unes au-dessus des autres, soutenues par des murailles et défendues par des tours, et traverser cinq enceintes fortifiées.

De cette forteresse redoutable, qui fut témoin de tant d'événements, il ne reste plus que quelques tours en ruine, des pans de murailles qui s'écroulent et le donjon, qui a résisté pendant huit siècles aux ravages de la guerre, aux injures du temps et qui s'élève encore de 32 mètres au-dessus du sol de la plate-forme. Ces lieux, où vécurent tant de puissants seigneurs et de nobles dames entourés de chevaliers aux riches armures, d'hommes de guerre bardés de fer, ne sont plus foulés que par de rares curieux; où résonnèrent pendant plusieurs siècles la trompette guerrière, les

Digitized by Google

chants des soldats et les clameurs des combattants, on n'entend plus que le bruit du vent qui fouette le donjon ou le cri de l'oiseau nocturne qui y a établi sa demeure : le silence des tombeaux a succédé aux pompes de la puissance féodale.

Au delà de Saint-Michel se trouvent les stations de Bretigny et de Marolles, la première sur une levée et la seconde au milieu de la plaine. Rien ne frappe particulièrement la vue jusqu'à Bouray où l'on remarque le château de Fremigny entouré d'un beau parc et au-dessus duquel se déroule un coteau couronné de bois.

Entre Bouray et Lardy on voit des collines couvertes de taillis au milieu desquels percent des rochers de grès tertiaire qui donnent aux sites un aspect âpre et sauvage.

Lardy, village sur la Juine, est dans une jolie situation, dominée par un bois en côte, au haut duquel s'élève une tour qui plane sur la vallée. A peu de distance de la station, le chemin traverse un taillis couvert de roches blanches qui animent le paysage.

La station d'Etrechy est placée au milieu d'un terrain accidenté et peu productif. Le village et l'église sont à droite, sur la route d'Orléans. A peu de distance de là, dans un vallon entouré de bois, se trouvent les ruines curieuses du *Roussay*, ancien château fort flanqué de hautes tours et environné de larges fossés.

D'Etréchy à Etampes on traverse des terrains médiocres, coupés de vallons et de petits coteaux couronnés de bois et parsemés de blocs de grès qui forment des tableaux fort pittoresques.

La station d'Etampes est établie à l'extrémité nord de la ville, au pied d'un coteau sur lequel s'élève la tour *Guinette*, vieux donjon tombant en ruines et derniers vestiges de l'ancien château bâti par Constance, seconde femme du roi Robert, au commencement du XI^e^ siècle. Ce donjon se distingue de ceux du même temps par sa structure : il paraît formé de quatre tours rondes réunies et engagées les unes dans les autres. Après avoir été longtemps habité par des rois, il devint une prison d'état, et fut démantelé par Henri IV.

Digitized by Google

Etampes est une ville agréable, bâtie sur deux petites rivières qui vont se jeter tout près de là dans la Juine et qui font tourner plus de quarante moulins à farine. Elle est située dans une charmante position, au milieu de beaux sites et entourée de jolies promenades, dont l'une, formant terrasse, parallèle au chemin de fer, à sa sortie de la station, est très-animée les dimanches et jours de fêtes. La grande rue est bordée de maisons dont quelques-unes sont fort belles.

Les principaux monuments d'Etampes sont :

1° Le vieux donjon tout crévassé qui la domine majestueusement ;

2° L'église Notre-Dame, surmontée d'une belle flèche qui paraît appartenir au XIII^e^ siècle ;

3° L'église Saint-Bazile, fondée par le roi Robert, mais qui n'a conservé que quelques parties de sa construction primitive et dont le portail est orné d'un bas-relief représentant le *Pèsement des Ames* ;

4° L'Hôtel de Ville, ancien édifice à tourelle et fort curieux.

Cette ville, anciennement connue sous le nom de *Sampœ*, fut témoin d'événements remarquables et souffrit cruellement des maux de la guerre à diverses époques. C'est maintenant une cité pacifique où il se fait un commerce considérable de grains et de farines, et qui possède en outre des fabriques de bonneterie, des filatures, des tanneries, etc.

A peu de distance d'Étampes, le chemin de fer franchit la vallée de la Louette sur deux beaux viaducs, parcourt le vallon de Lhémery, où des terrassements considérables ont été exécutés, et atteint bientôt le plateau de la Beauce, après avoir traversé, sur une longueur de 10 kilomètres, un sol formé d'alluvions tertiaires et presque dépourvu de terre végétale.

Les magnifiques plaines de la Beauce, qui se présentent à la vue et qu'on traverse sur une longueur de 40 kilom., sont loin d'être aussi bien cultivées que la campagne de Caen et les terres labou-

Digitized by Google

rables de plusieurs cantons de notre arrondissement. La jachère a disparu, il est vrai, mais les céréales forment la base de la culture. L'assolement triennal, blé, avoine et prairies artificielles, y est en usage presque partout. On n'y voit ni colza, ni lin, ni chanvre, ni autres plantes industrielles. Les agriculteurs manquent d'engrais, et la sécheresse de l'été exerce une fâcheuse influence sur le sol végétal, qui est léger et repose sur un terrain tertiaire perméable. On ne trouve qu'une seule espèce de froment dans toute la Beauce, comme dans le bassin de Paris, c'est le blé sans barbe que nous connaissons sous le nom de *blé chicot*.

La première station que l'on rencontre dans la Beauce est celle de Monnerville. De là jusqu'à Chevilly il n'y a aucun changement dans la configuration du sol. On remarque, en passant, Angerville, jolie petite ville située sur les confins des départements de Seine et Oise, d'Eure et Loir et du Loiret ; Thoury, gros village où se trouvent les ruines d'un château féodal ; Artenay, chef-lieu de canton dont la tour de l'église est surmontée d'un télégraphe.

A peu de distance de Chevilly, dont l'église, nouvellement bâtie, a la forme d'une halle, on entre dans la forêt d'Orléans, et on s'arrête un instant à la station de Cercottes, située dans des défrichements de cette forêt. A 3 kilomètres plus loin, on commence à retrouver des vignobles, qui avaient complétement disparu à la sortie du département de la Seine ; on aperçoit bientôt les tours de la cathédrale de Sainte-Croix, et on ne tarde pas à entrer dans la gare d'Orléans, située au nord de cette ville, près de la porte Bannier, sur un terrain uni et de médiocre qualité : elle est très-vaste et pourvue de tous les bâtiments nécessaires à une grande exploitation.

ORLÉANS.

La ville d'Orléans, l'antique *Genabum*, occupe un terrain légèrement incliné sur la rive droite de la Loire, que l'on y passe sur un beau pont de pierre de neuf arches, ayant 332 mètres de longueur et $15^{m},50$ de largeur. Vue de la rive gauche du fleuve,

Digitized by Google

la cité, avec ses maisons s'élevant les unes au-dessus des autres, les tours de ses églises et ses quais animés, a un aspect agréable.

Par sa situation au centre de la France, sur un beau fleuve et à l'embranchement de plusieurs chemins de fer, Orléans est dans une position extrêmement avantageuse. Mais à l'exception de la rue Jeanne d'Arc et de la grande voie qui va de la porte Bannier au pont, ses rues sont, en général, étroites, irrégulières, mal bâties et détestablement pavées.

Quatre enceintes ont successivement mis la ville en état de défense : la première sous l'empereur Aurélien, la deuxième en 1329, la troisième en 1456 et la quatrième en 1490. Cet appareil guerrier a disparu ; et de beaux boulevards ont remplacé les fossés des anciennes fortifications.

Il est peu de villes dont l'histoire soit plus honorable et plus glorieuse que celle d'Orléans. Cette ville eut le courage de fermer ses portes à Attila, qui avait jeté l'effroi dans toute l'Europe, et elle dut à cet acte patriotique de n'être point livrée aux flammes comme les autres cités prises par les Huns ; elle opposa la même résistance aux Saxons qui, vers l'an 570, vinrent l'assiéger et furent forcés de se retirer, après avoir été battus par Childéric, roi des Franks. Mais ce qui l'a rendue célèbre, c'est d'avoir servi de dernier boulevard à la France, au commencement du XV^e^ siècle, et d'être devenue le premier théâtre de la gloire de Jeanne d'Arc.

Ce n'est point seulement l'héroïque défense d'Orléans qui est digne de louanges et mérite la reconnaissance éternelle de la patrie, c'est le culte religieux que ses habitants ont voué à l'immortelle bergère de Vaucouleurs. Lorsque Charles VII, oubliant les immenses services que Jeanne d'Arc lui avait rendus en rappelant la victoire sous ses drapeaux et en plaçant la couronne de France sur sa tête, abandonnait lâchement l'héroïne, eux lui élevaient un monument, aux acclamations de tous les cœurs généreux, sur le lieu même de ses exploits. Les calamités de la guerre les avaient ruinés ; mais ils trouvèrent dans leur pa-

Digitized by Google

triotisme les moyens de faire face à la dépense : les femmes et les jeunes filles de toutes les classes firent le sacrifice de leurs bijoux, de ce qu'elles avaient de plus précieux, et le monument fut érigé. Là ne se borna pas la reconnaissance des Orléanais ; ils instituèrent une procession annuelle pour perpétuer la gloire de la Pucelle et le souvenir de leur délivrance ; et cette procession a encore lieu tous les ans en grande pompe, avec un appareil religieux et imposant.

Le monument élevé à Jeanne d'Arc par la reconnaissance des Orléanais ayant été détruit dans le siècle dernier, la ville obtint, en 1803, l'autorisation d'en ériger un nouveau, qui se trouve sur la place du Martroy, et se compose d'une statue en bronze de $2^{m},66$ de hauteur, reposant sur un piédestal orné de quatre bas-reliefs. Cette statue, œuvre du sculpteur Gois, représente une femme coiffée d'un chapeau à bords relevés surmonté de panaches, vêtue d'une longue robe, la taille couverte d'une cuirasse, serrant fortement contre son sein gauche un drapeau et tenant dans sa main droite une épée dont la pointe est tournée vers la terre.

Rien dans cette statue ne rappelle la sainte fille inspirée qui sauva la France. Jeanne d'Arc est représentée dans une attitude sans dignité ; sa tête manque de noblesse ; sa figure ne porte l'empreinte ni de l'inspiration, ni du génie : l'ensemble et les détails forment un tout mesquin et fort peu artistique. Aussi les habitants d'Orléans ont-ils entrepris de remplacer l'œuvre du sculpteur Gois par un monument plus en rapport avec le culte qu'ils ont voué à leur libératrice. Par leurs soins, une souscription nationale a été ouverte dans toute la France, et M. Foyatier a été chargé de traduire leurs pensées sur le bronze. Il faut espérer que l'habile sculpteur s'est inspiré de son sujet comme l'a fait, avant lui, Marie d'Orléans, cette princesse qui possédait à un si haut degré le sentiment de l'art, et qu'il représentera l'héroïque Jeanne d'Arc dans la posture et avec les traits qui conviennent à son caractère inspiré et à son immortel dévouement.

Digitized by Google

Orléans renferme plusieurs monuments curieux, dont le principal est la cathédrale.

L'église cathédrale, dite de *Sainte-Croix*, bâtie sur l'emplacement d'une ancienne basilique fondée par saint Euverte, est une des plus belles de France. La première pierre en fut posée par Henri IV le 18 avril 1601, et on y a travaillé jusqu'à nos jours.

Cet édifice est non-seulement curieux sous le rapport de l'art, mais il doit être considéré comme une production tout à fait anormale pour l'époque de sa construction et une heureuse exception à la règle suivie par tous les architectes des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. C'est en quelque sorte une énigme de voir élever un monument gothique dans un temps où l'on abattait ou mutilait ceux des siècles précédents pour les rebâtir ou *embellir* dans le goût de la renaissance, déjà deviée de la route que lui avaient tracée le Primatice, Serlio, Androuet du Cerceau, Jean Joconde, Pierre Lescot, Philibert Delorme (qui élevèrent Fontainebleau, Chambord, Gaillon, Chenonceaux, Anet, le Louvre, les Tuileries et d'autres magnifiques châteaux sous les règnes de François I^er^, Henri II et ses trois fils). Après ces illustres architectes, les bonnes traditions de la renaissance s'altérèrent ; leurs successeurs crurent faire mieux qu'eux en revenant aux formes rectilignes de l'art grec et romain, et bientôt commencèrent à surgir ces constructions à ouvertures carrées, à surfaces uniformes et presque dépourvues d'ornements qui caractérisent le XVIII^e^ siècle.

On ne peut donc trop louer les architectes de la cathédrale d'Orléans d'avoir adopté le style remarquable des XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Toutefois, ils n'ont pu s'empêcher de sacrifier à l'esprit novateur de leur temps : ils ont multiplié les contreforts, les arcs-boutants, les clochetons et les tourelles qui décorent si agréablement les églises gothiques ; mais ils ont donné à ces ornements tant de légèreté et de grâce qu'ils ne paraissent point trop confus et ajoutent à la beauté de l'œuvre au lieu de lui nuire.

La façade occidentale ou le grand portail a été construite en ma-

Digitized by Google

jeure partie sur les dessins et sous la direction du célèbre architecte Gabriel, qui a déployé dans cet ouvrage tout le luxe de son imagination. Imbu des idées de l'époque et vivant au milieu de Paris, qu'il embellit notablement, il n'adopta pas un style unique, qui eût donné à son œuvre plus de gravité et d'harmonie ; il fit un composé des différentes formes sous lesquelles l'ogive s'était produite depuis le XIII^e^ jusqu'à la fin du XV^e^ siècle, et dota la cathédrale d'une des façades les plus ornées qui existent. Malheureusement il sacrifia un peu le principal aux accessoires : il ne donna point aux portes assez d'ampleur et de relief. Gabriel dirigea les travaux de 1723 à 1766 ; et plusieurs autres architectes ont travaillé à l'achèvement de son œuvre, en modifiant plus ou moins le projet primitif. Cette façade se compose de deux parties qui s'harmonient assez bien : le portail proprement dit et les tours dont il est surmonté.

Le portail, divisé dans toute sa hauteur par quatre grands contreforts décorés de petites colonnes et de niches surmontées de dais et de pinacles dans lesquelles sont placées des statues de saints, forme trois étages. Le premier est percé de trois portes de dimensions égales, dont celle du milieu, qui ressemble un peu aux anciens porches historiés, est ornée de statues placées sur des socles : chacune des deux autres est partagée en deux ouvertures surmontées d'un arc ogive commun, de la même hauteur que celui qui se trouve au-dessus du porche central ; le deuxième se compose de grandes rosaces à compartiments réguliers qui remplissent le nu du mur ; le troisième consiste dans une belle galerie à jour qui forme le couronnement de cette première partie, dont la hauteur est de 42 mètres.

Les deux tours composent la seconde partie et s'élèvent majestueusement au-dessus de la première ; elles sont de même forme et de même hauteur, et sont également divisées en trois étages : le premier est percé d'une grande fenêtre décorée de chaque côté de statues de saints placées dans des niches richement sculptées,

Digitized by Google

et aux angles se trouvent des escaliers en spirales surmontées de tourelles d'une extrême élégance ; le deuxième, un peu en retraite sur le premier, se compose d'une galerie à jour, transparente comme un réseau de dentelle et terminée par une charmante balustrade ; le troisième enfin est formé d'une colonnade circulaire, couronnée par une riche broderie de pierre. Ces deux tours ont une hauteur de 38^{m},50, ce qui donne à la façade une élévation générale de 80^{m},50. Les dépenses de construction de cette façade se sont élevées, dit-on, à neuf millions de francs.

Les portails septentrional et méridional, construits dans le XVII^{e} siècle, sont également remarquables par leur élégance et leurs belles proportions ; mais ils sont malheureusement percés de petites portes dans le style grec ou composite qui font un contraste désagréable avec les ornements gothiques dont elles sont entourées.

Du milieu du transept s'élève une tour centrale en charpente, de forme octogone, terminée par une flèche et décorée aux angles de légers contreforts et d'élégantes tourelles. Sa hauteur au-dessus du toit, non compris la croix qui la termine, est de 30 mètres.

L'intérieur de Sainte-Croix est loin d'être en harmonie avec la magnificence de l'extérieur ; il est vaste et imposant, mais d'une extrême nudité : il n'offre d'autres ornements de sculpture que le rond-point du chœur et la galerie qui règne tout autour de l'édifice au-dessous des grandes fenêtres occupant la partie supérieure des travées.

Peu de cathédrales ont des dimensions aussi considérables que celle d'Orléans. Elle a 130 mètres de longueur depuis l'entrée jusqu'au fond de la chapelle de la Vierge et 33 mètres de hauteur sous clef de voûte. La largeur de la façade principale est de 54 mètres.

L'église Sainte-Croix renferme des objets d'art précieux, notamment la chaire à prêcher, sculptée par Romagnesi ; une Vierge en marbre blanc, par Michel Bourdin ; le tableau du maître autel,

Digitized by Google

peint par Bonnard, et quelques restes de vitraux de la fin du XVII^e^ siècle.

On a percé récemment, en face du grand portail, une magnifique rue de 20 mètres de largeur. Cette rue, qui a démasqué la cathédrale et puissamment contribué à l'embellissement et à l'assainissement de la ville, porte le nom de *Jeanne d'Arc*.

Outre la cathédrale, on doit visiter à Orléans :

1° L'église Saint-Aignan, l'une des plus anciennes de la ville, mais qui a été rebâtie plusieurs fois et où on remarque principalement la crypte, le portail latéral et la châsse renfermant les reliques de saint Aignan ;

2° L'église Saint-Euverte, qui sert aujourd'hui de magasin et est surmontée d'une haute tour carrée construite en 1566 ;

3° Notre-Dame de Recouvrance, où l'on voit quelques restes de vitraux peints ;

4° L'Hôtel de Ville, bâti au XVI^e^ siècle, dont la porte est ornée de cariatides ;

5° Le Palais de justice, édifice moderne décoré d'un péristyle formé de quatre colonnes d'ordre dorique et surmonté d'un fronton ;

6° La maison de *Diane de Poitiers*, rue des Albanais, qui passe pour avoir été bâtie par Henri II et dont la façade du côté de la cour est fort remarquable ;

7° La maison de *François I^er^*, rue de Recouvrance, construite, dit-on, pour la belle duchesse d'Estampes, et qui est ornée de salamandres et de cartouches où on lit la date de 1540 ;

8° La maison d'*Agnès Sorel*, rue du Tabourg ;

9° Le Musée, fondé en 1825, qui renferme des objets d'art et d'antiquités précieux, notamment quelques tableaux dus aux pinceaux de Philippe de Champagne, de Mignard, de Rigaud, de Vien, etc ;

10° La Bibliothèque publique, qui date de 1714 et renferme plus de 35,000 volumes, des manuscrits et un médailler ;

Digitized by Google

11° Le Jardin botanique, établi dans une belle situation, près de la Loire, et orné d'une terrasse d'où l'on jouit d'une superbe vue.

D'ORLÉANS A BOURGES.

En sortant de la gare d'Orléans, le chemin de fer du Centre traverse des vignes et des jardins parsemés de maisons, passe la Loire sur un pont de pierre, et, à 5 ou 6 kilomètres au delà du fleuve, il entre dans la Sologne, qu'il parcourt sur une longueur d'environ quinze lieues.

Tout ce que j'avais entendu dire de la stérilité de la Sologne m'a paru au-dessous de mes propres remarques. Figurez-vous, Messieurs, une immense étendue de pays qui s'étend sur plusieurs départements, et où, sauf de rares bouquets de bois taillis et de pins, quelques prairies de qualité inférieure et des cultures fort médiocres autour des villages, l'on ne voit qu'un terrain couvert de mousse et de bruyère. La couche superficielle du sol, ayant environ un mètre de profondeur, est formée de sables tertiaires mêlés d'un peu de terre végétale, et repose sur de l'argile imperméable qui retient l'eau ; de sorte que, l'hiver, la majeure partie du pays est noyée, tandis que, pendant l'été, la chaleur fait évaporer les eaux, dessèche le terrain, et bientôt l'humidité est remplacée par une aridité presque aussi contraire à la végétation.

Ainsi ce malheureux pays est alternativement exposé à l'influence de deux fléaux contraires à l'agriculture : abondance d'eaux qui recouvrent le sol une partie de l'année, et sécheresse extrême pendant l'autre partie qui réduit la couche végétale à l'état de sable fin et sans consistance. Toutefois, en considérant attentivement cette terre ingrate, on reconnaît qu'elle n'est point stérile. Autour des villages, des centres de population, où on peut se procurer des engrais et où on a donné du corps au terrain superficiel, il existe des cultures de pommes de terre et de seigle qui, sans être belles, paraissent de nature à dédommager le cultivateur

Digitized by Google

de ses peines. Les taillis qu'on voit ça et là dans ce vaste désert et les haies qui entourent de petites oasis prouvent que le chêne, l'aune et quelques autres essences peuvent s'y acclimater; le genêt y pousse spontanément, et tout porte à croire qu'il serait facile de l'y cultiver en grand; dans les plis du terrain, partout où les eaux ont un cours régulier on remarque des prairies qui, sans être fort herbues, témoignent que le sol est susceptible d'amélioration. Il paraît certain que, lors de la conquête des Gaules par Jules-César, la Sologne était couverte de forêts; et les traces de camps romains qu'on y trouve attestent que ce pays offrait alors des ressources dont il est aujourd'hui dépourvu.

Pour améliorer et assainir cette partie de la France, il faut faciliter l'écoulement des eaux par des canaux et de larges rigoles, soustraire le sol à l'action de la sécheresse, le fixer au moyen de plantations et lui donner du corps par des amendements et des engrais. Il faudrait le couvrir de forêts comme du temps des Romains, à l'exception des parties qui peuvent être fructueusement livrées à la culture ou aménagées en prairies naturelles; déjà on y voit avec intérêt des bois de pins dont la végétation a de la vigueur. Les feuilles et les autres débris qui se détachent des arbres forment un résidu, une masse d'humus qui augmente chaque année; et lorsqu'on abattra ces arbres, il se trouvera une couche de terre végétale de nature à être cultivée. En même temps qu'on augmente les plantations d'essences résineuses, il serait bon aussi d'agrandir les taillis déjà plantés, qui sont susceptibles de produire des revenus plus tôt que les futaies.

Le Gouvernement a intérêt à contribuer à l'assainissement d'une vaste contrée improductive et qui ne peut contribuer aux charges de l'Etat. C'est à lui principalement à tracer et à faire exécuter les canaux d'écoulement et autres travaux indispensables, à encourager les plantations et à indiquer aux propriétaires du terrain les moyens à employer pour le fertiliser.

Digitized by Google

Le premier centre de population qu'on trouve, après Orléans, sur le bord du chemin de fer est la Ferté-Saint-Aubin, chef-lieu de canton, dont l'église, surmontée d'un clocher carré, se dessine au bout d'un bois de pins. Près du bourg on voit un château entouré de larges fossés alimentés par les eaux de la petite rivière du Cosson. Une partie de ce château est de style gothique; l'autre a été construite au XVII^e^ siècle, par le maréchal de La Ferté, sur les dessins de Mansard. A environ 8 kilom. au delà de ce bourg, on entre dans le département de Loir et Cher.

La deuxième station est à Lamotte-Beuvron, chef-lieu de canton toujours dans la Sologne et qui n'offre rien de remarquable; il en est de même de Nouan le Fuzelier et de Salbris, centres de population assez considérables pour un pays presque improductif.

A Theillay, cinquième station située à 70 kilom. d'Orléans, le sol commence à s'améliorer; il existe encore des landes incultes, mais la végétation est plus active, et on remarque que le terrain est mieux cultivé. On passe bientôt la ligne séparative des départements de Loir et Cher et du Cher; on traverse l'Auron et le canal du Berry, et on arrive à la gare de Vierzon.

Vierzon est une jolie petite ville située au confluent du Cher et de l'Yèvre, et à la jonction des chemins de fer d'Orléans, de Nevers et de Limoges. Sa position au milieu de vastes prairies encadrées dans de charmantes collines et de sites agréables, sur la route de Paris à Toulouse, une rivière navigable et près du canal du Berry, lui donne du mouvement et de la vie. Après avoir traversé le désert de la Sologne, on voit avec plaisir cette oasis avec ses rues bien percées et ses maisons couvertes d'ardoises, au-dessus desquelles s'élèvent, à peu de distance, les hautes cheminées des forges et fonderies de Vierzon, qui occupent un rang important parmi les établissements métallurgiques de la France.

A 10 kilom. au delà de Vierzon se trouve la station de Foëcy, village de 1,000 habitants, où existe une manufacture de porcelaine dont les produits sont estimés. Le sol est assez varié; on est

Digitized by Google

entré sur les terrains secondaires, et la végétation acquiert de la vigueur. Des tableaux riants, des paysages animés se succèdent aux yeux du voyageur; le train marche rapidement et arrive à Mehun-sur-Yèvre, petite ville fort ancienne. L'église, de style roman, paraît appartenir au XI^e^ siècle; mais la nef a été reconstruite dans le XV^e^.

Le château de Mehun, bâti par le duc Jean de Berry, était très-considérable; et Charles VII, qui l'avait longtemps habité avec Agnès Sorel, avant que Jeanne d'Arc l'eût replacé sur le trône de France, l'affectionnait particulièrement. C'est là qu'il se laissa, dit-on, mourir de faim, craignant d'être empoisonné par son fils, qui régna après lui sous le nom de Louis XI. Il ne reste plus de ce vieux manoir, qui fut témoin de tant de fêtes royales et de joyeux ébats, que les débris d'une chapelle, une tour encore debout, une autre à moitié détruite et quelques pans de murailles.

Après Mehun se trouve la station de Marmagne, joli village situé à droite du canal du Berry. Au delà de Marmagne, on traverse de nouveau ce canal, bordé de peupliers qui font un charmant effet dans le paysage; on aperçoit bientôt, au milieu des arbres, les hautes tours de la cathédrale de Bourges, et on ne tarde pas à entrer dans la gare provisoire de cette ville, qui en est éloignée de plus d'un kilomètre.

BOURGES.

Bourges, l'antique *Avaricum*, l'une des principales cités gauloises lors de la Conquête, et qui soutint un siége célèbre contre César, est maintenant le chef-lieu du département du Cher. Cette ville est agréablement située, sur les versants d'un côteau, au confluent de l'Auron, de l'Yèvre et de l'Yévrette. Elle tient un rang dans l'histoire dès les premiers siècles de la fondation de Rome; 600 ans avant notre ère, elle était la capitale de la Gaule celtique; et c'est de là, dit-on, que partirent Sigovèse et Bellovèse, neveux d'Ambigat, roi du pays, pour aller envahir l'Italie

Digitized by Google

et fonder de nouveaux états. Jules-César désigne Avaricum comme l'une des plus belles villes des Gaules. Capitale des Bituriges pendant l'ère gallo-romaine, elle prit le nom de ces peuples, d'où lui est venu celui de Bourges. L'enceinte antique est encore apparente dans presque tout son périmètre, et quelques tours restent debout.

La ville actuelle est vaste, mais peu animée. Sa population n'est plus en rapport avec son étendue, et les vides sont comblés par des jardins et des cours qui donnent de l'agrément aux habitations, mais qui les isolent et jettent de la monotonie sur l'ensemble. Les rues sont assez larges, mais elles sont pavées contrairement à toutes les règles de l'art et coupées de ruisseaux; la plupart des maisons n'ont qu'un étage.

Bourges renferme plusieurs monuments curieux, dont les principaux sont la Cathédrale et l'Hôtel de Jacques Cœur.

La cathédrale est l'un des plus vastes édifices religieux de la France; elle est surtout remarquable par les proportions colossales de sa façade, l'élévation de ses voûtes, la beauté de ses vitraux et la grandeur de sa masse. L'église primitive fut fondée par saint Ursin au IIIe siècle et dédiée par lui à saint Etienne. Détruite peu de temps après, elle fut rebâtie l'an 380 sur le même emplacement et sur une plus grande échelle par saint Palais, 9e archevêque de Bourges. Cette construction dut disparaître à son tour, quelques siècles plus tard, pour faire place à un monument plus en rapport avec les idées du temps.

L'église actuelle est bâtie sur les ruines des deux premières cathédrales, et on croit qu'elle fut commencée à l'époque où Charlemagne érigea, en faveur d'un de ses fils, l'Aquitaine en royaume, dont Bourges devint la capitale. L'église souterraine fut établie par Rodolphe de Turenne, 46e archevêque, au commencement du IXe siècle. Ce prélat fit élever en outre les fondements de tout l'édifice jusqu'au niveau du sol. Les constructions furent continuées par ses successeurs, notamment par Gauslin, 56e archevêque, mort en 1030, qui employa les largesses du roi Robert, son frère,

Digitized by Google

à élever les murs et les colonnes des nefs jusqu'à la hauteur des voûtes, qui ne furent faites qu'aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Guillaume de Brosse, 78^e^ archevêque, termina les travaux intérieurs et fit la dédicace de la nouvelle cathédrale le 5 mai 1324. Le porche central et les deux portes du côté gauche appartiennent au XIII^e^ siècle; les deux portes du côté droit portent le cachet du XV^e^; les tours ont été construites dans le commencement du XVI^e^.

Un perron de quinze marches précède la façade, qui a 56 mètres de largeur. Cette façade est extrêmement remarquable par ses majestueuses proportions et les riches sculptures dont elle est ornée. Elle se compose d'un porche central et de quatre plus petits, deux à droite et deux à gauche, surmontés de deux grandes tours carrées ayant, celle du nord, 66 mètres, et celle du sud 55 mètres d'élévation.

Le portail est décoré de sculptures dignes de toute l'attention de l'antiquaire et de l'artiste. L'intervalle laissé par la retombée de chaque ogive qui règne au-dessus du soubassement du portail est rempli par une suite de tableaux représentant les différentes scènes de la Genèse. Le tympan du porche central reproduit la grande scène du Jugement dernier; et les voussures de ce superbe porche sont composées de six rangs de statuettes figurant la Cour céleste.

A gauche du porche principal se trouve la porte de Saint-Etienne, dont le tympan, divisé en trois compartiments, représente les diverses phases de la vie du patron de la cathédrale. L'autre porche, du même côté, est celui de Saint-Ursin, apôtre du Berry; et le tympan est orné des principaux traits de l'histoire de ce saint, dont la statue, de grandeur naturelle, est placée sur le pilier symbolique qui partage la porte géminée.

Les deux porches de droite sont consacrés l'un à la Vierge et l'autre à saint Guillaume, et sont décorés de riches bas-reliefs représentant, dans une suite de tableaux, les principaux traits de l'histoire de ces personnages vénérés.

Digitized by Google

Quelques-unes des statues et des statuettes qui ornent la façade ont été refaites ou réparées depuis vingt ans, avec assez de soin ; mais ces restaurations ne sont pas complétement satisfaisantes. En général, les figures, comme celles du même temps que j'ai vues à Notre-Dame d'Amiens, à Sainte-Gudule de Bruxelles et ailleurs, manquent de candeur, de naïveté, et n'ont pas cet air inspiré, cette auréole de poésie et de majesté qu'on remarque dans celles que les imagiers des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles ont ciselées avec tant de foi et de talent.

Le portail septentrional, ou de *Notre-Dame de Grâce*, est décoré de figures endommagées, mais encore reconnaissables, formant une suite de tableaux représentant, savoir : au centre du tympan, la Vierge assise sous un riche dais et tenant l'enfant Jésus sur ses genoux ; à droite les trois rois mages s'avançant vers le nouveau né pour lui offrir leurs présents ; à gauche l'Annonciation et la Visitation.

Le portail méridional, dit de l'Archevêché, offre le plus vif intérêt. Le tympan représente Jésus-Christ ayant la main droite étendue vers le ciel et tenant de la gauche le livre de la Vérité. Sur le linteau sont sculptés les douze apôtres. Les pieds droits sur lesquels reposent les voussures sont décorés de six grandes statues dont les têtes sont nimbées.

A l'exception des portails, qui sont richement sculptés, l'extérieur de Saint-Etienne n'offre pas cette profusion de tourelles, de clochetons, de pinacles, de contreforts, d'arcs-boutants et de gargouilles qu'on remarque à Orléans, à Amiens, à Reims, à Bayeux, etc. Tout le talent des architectes et des imagiers s'est particulièrement concentré sur les façades.

L'intérieur frappe tout d'abord pas ses vastes proportions. Il se compose de cinq nefs, du chœur et des chapelles latérales. Il n'y a pas de transept ; l'absence de cette partie importante des anciennes basiliques nuit à l'harmonie de l'ensemble ; les lignes sont trop longues et trop uniformes : la vue s'égare dans ces immenses

Digitized by Google

galeries où rien ne vient en tempérer l'essor.

L'édifice a 116 mètres de longueur dans œuvre et 41 de largeur. La grande nef a 38 mètres de hauteur sous clef et 12m,60 d'une colonne à l'autre. Le chœur est vaste et renferme 52 stalles sculptées qui ne sont pas sans mérite. Le sanctuaire est pavé en carreaux de marbre rouge et gris. L'autel, qui date de la seconde moitié du XVIIIe siècle, est en marbre, et plus riche que de bon goût, eu égard au style du monument dans lequel il est placé.

Dix-huit chapelles ornent le pourtour de l'église; les plus remarquables sont celles du Sacré-Cœur, de Sainte-Solange, et de la Vierge. La sacristie, qui se trouve entre la chapelle de Saint-Jean-Baptiste et celle de Saint-Benoit, a été bâtie en 1446 par Jacques Cœur et Jean, son fils, 88e archevêque. La porte est décorée de sculptures qui accusent le XVe siècle et sont assez curieuses.

Il existe peu d'églises qui renferment autant de verrières que la cathédrale de Bourges. On en compte 183, divisées en 5,592 panneaux de différentes grandeurs; elles appartiennent presque toutes au style gothique, et ont été peintes aux XIIIe, XVe et XVIe siècles. M. Thévenot, de Clermont, est chargé de la restauration des vitraux dégradés ou détruits; son talent bien connu et ses connaissances en archéologie garantissent que ce travail sera exécuté d'une manière digne d'éloges.

La cathédrale possède quelques tableaux de mérite, parmi lesquels on remarque une *Nativité du Sauveur*, et un *Saint-Jean-Baptiste*, par Pierre Boucher; *le Martyre de Saint-Etienne*, par Mauzaise; *le Massacre des Innocents*, par Champmartin, etc.

Au-dessous du chœur se trouve l'église souterraine dans laquelle on pénètre par deux portes placées à peu de distance des portails septentrional et méridional. C'est la première qui est la plus fréquentée. Après l'avoir franchie, on descend un escalier de 32 marches au bas duquel est une galerie voûtée et en pente de

Digitized by Google

36m,50 de longueur et de 4m,00 de largeur qui communique dans l'intérieur par un autre escalier de 13 degrés. L'église est de forme circulaire, et sa voûte a 8 mètres de hauteur sous clef ; elle est éclairée par douze fenêtres pratiquées dans le mur extérieur.

Avant la révolution de 1789, cette église renfermait entre autres objets précieux le mausolée du duc Jean de Berry qui y avait été apporté de la sainte Chapelle le 19 août 1757. Il n'en reste plus que la table de marbre noir qui recouvrait le sarcophage et sur laquelle repose la statue couchée du duc, en marbre blanc et de grandeur naturelle. Cette table est élevée sur un socle de pierre dure d'environ 0m,55 de hauteur, en arrière d'un petit caveau contenant les restes du prince et de la princesse sa femme. Sur quatre autres socles placés des deux côtés de l'autel se trouvent les statues à genoux de François de La Grange de Montigny, maréchal de France et gouverneur du Berry ; de Guillaume de l'Aubespine, chancelier d'Anne d'Autriche ; de Marie de La Châtre, son épouse, et de Charles de l'Aubespine, leur fils, garde des sceaux de France. Ces quatre statues, dans l'attitude de la prière, sont des objets d'art remarquables qui décoraient, avant la révolution de 1789, les chapelles des Anges et de Saint-Ursin, et qui furent retrouvées en 1802, dans un lieu plein de décombres ; on les descendit alors dans l'église souterraine, dont elles forment le principal ornement.

On remarque encore dans le fond de l'église une chambre sépulcrale renfermant un groupe de statues en pierre de fortes proportions, drapées à l'antique, assez bien sculptées, et peintes, représentant l'*Ensévelissement de Jésus-Christ*. La sainte Vierge, accablée de douleurs et appuyée sur saint Jean, est accompagnée de Marie-Madeleine et de plusieurs autres saintes femmes qui entourent le sépulcre. Au-dessus de ce monument, sur la face du mur, se trouvent, dans des encadrements cintrés, plusieurs groupes de statues de moyenne grandeur figurant des personnages

Digitized by Google

de l'ancien Testament. Ce monument fut érigé en 1336 par Foucault de Rochechouard, 79e archevêque, et restauré en 1543 par Jacques Dubreuil, chanoine et archidiacre de Bourbon.

Indépendamment de l'église souterraine, il existe une crypte contenant quatre caveaux qui occupent un assez vaste espace sous le chœur de la cathédrale et servent de sépulture aux archevêques de Bourges.

Après la cathédrale, le monument qui excite le plus l'attention des étrangers est l'hôtel de Jacques Cœur, bâti, en 1443, par le célèbre argentier de Charles VII, sur les débris d'une construction gallo-romaine. Cet hôtel est fort curieux, parce qu'il accuse deux genres d'architecture dont l'un va finir et dont l'autre n'est point encore né. Si les tours, les tourelles et plusieurs autres parties sont dans le style ogival, quelques détails et ornements des fenêtres, des balustrades, etc. annoncent la renaissance, qui ne se révéla hardiment dans les arts en France que sous les règnes de Louis XII et de François Ier, c'est-à-dire longtemps après. Il y a donc là un sujet d'étude intéressant pour l'archéologue.

En considérant l'ensemble et les détails du monument, on reconnaît, à chaque pas, des traces de l'opulence du plus riche commerçant de son siècle, plutôt que le bon goût du constructeur. En effet, le plan et la plupart des parties en élévation présentent de notables irrégularités ; du côté de la place, on remarque, dans la façade, trois tours inégalement espacées et différentes de hauteur et de forme ; la façade opposée se compose d'un pavillon éclairé par une grande fenêtre ogivale, surmonté d'un toit aigu percé d'une lucarne ornée, et terminé par deux épis et un petit dôme ou campanile sous lequel se trouve l'horloge. Ce pavillon est flanqué d'une tourelle à clochetons et ornements dans le genre flamboyant du xve siècle, et de deux corps de bâtiment d'un seul étage percé de fenêtres carrées irrégulièrement espacées et de dimensions inégales. Dans la cour intérieure, le même défaut de symétrie existe ; mais on y fait moins d'attention en remarquant les

Digitized by Google

bas-reliefs délicieusement sculptés sur les tympans des portes et les tours prismatiques servant de cages d'escalier.

Les toits ne sont pas les parties les moins curieuses de l'édifice ; ils sont recouverts en plomb, décorés d'ornements et de statuettes de même métal, et surmontés de hautes et élégantes cheminées cylindriques, couronnées de chapiteaux en feuillage parfaitement fouillés.

Si on compare à cet édifice l'hôtel de ville de Louvain avec son triple étage de fenêtres ogivales, ses six tourelles et son toit aigu percé de trois rangs de lucarnes, le tout d'une régularité si parfaite et qui est de la même époque, puisqu'il a été construit de 1442 à 1448, l'avantage ne reste pas au palais de Jacques Cœur. Mais cet édifice, à cause des disparates qu'on y observe, de ses deux genres d'architecture, de ses ornements et des souvenirs qu'il retrace, est un des plus intéressants qui existent en France. A l'intérieur comme à l'extérieur, tout rappelle la mémoire de l'illustre et malheureux ami de Charles VII, qui contribua largement à délivrer la France du joug anglais, en prêtant au roi l'argent nécessaire pour équiper l'armée qui remporta la mémorable bataille de Formigny. On voit sur tous les murs et sur les portes les armes parlantes de Jacques Cœur, qui se composent de coquilles de pélerins et de cœurs. On lit encore sur une balustrade en pierre, découpée à jour, au-dessous du campanile de l'horloge cette devise écrite en caractères gothiques :

A vaillants cœurs rien impossible.

L'hôtel a éprouvé peu de changements et de mutilations au dehors, mais il n'en est malheureusement pas de même à l'intérieur, où tout a été bouleversé et en partie détruit pour y établir les tribunaux et la mairie qui l'occupent aujourd'hui. La chapelle, véritable chef-d'œuvre de l'art au XV^e^ siècle, a été divisée en deux étages par un plancher ; la grande salle a été mutilée ; il

Digitized by Google

y a peu de temps encore, l'architecte officiel a fait détruire une superbe cheminée, beau type de l'époque de la construction de l'édifice, qui ne nuisait pas sensiblement et pouvait parfaitement être conservée ; lorsque la Haute Cour de justice s'y est réunie et que les accusés du 15 mai 1848 y ont été conduits et renfermés, les mutilations déjà opérées ont été notablement augmentées ; on a dégradé les murs, en mettant des barreaux de fer aux fenêtres, et abattu des cloisons pour établir des couloirs et approprier la grande salle au service de la Cour. Maintenant il ne reste plus guère d'intact que le petit appartement où Jacques Cœur avait placé son coffre-fort, et dont la porte, doublée de fer, avec ses fortes serrures existe encore.

Et ne croyez pas, Messieurs, qu'en mutilant ainsi un des plus beaux hôtels du xv^e^ siècle on soit parvenu à l'approprier convenablement au service des tribunaux. Il n'existe pas en France une cour d'appel aussi mesquinement établie. Il n'y a qu'une seule salle un peu convenable pour les réunions générales et les audiences de la cour d'assises ; le premier président n'a pas de cabinet au palais, et celui du procureur général se trouve dans une pièce anguleuse et fort étroite : bref, le local est tout à fait insuffisant.

On doit encore visiter à Bourges :

1° L'archevêché, bel édifice qui, par son style, paraît avoir été construit sous le règne de Louis XIV ;

2° L'hôtel de Cujas, rue des Arènes, ainsi nommé parce qu'il fut habité par le célèbre jurisconsulte de ce nom : c'est un curieux édifice de la renaissance, dont la porte principale est décorée de sculptures ;

3° L'ancien Hôtel de Ville, rue du Paradis, qui remonte à 1488 et où l'on remarque surtout une tour servant d'escalier, couverte d'ornements depuis le bas jusqu'au haut, et une salle, au rez-de-chaussée, où se trouve une vaste et curieuse cheminée du moyen âge ;

4° L'hôtel Allemand, rue des Vieilles Prisons, monument de la

Digitized by Google

fin du xv^e^ siècle ou du commencement du xvi^e^, remarquable par l'élégance et le fini des sculptures qui le décorent ;

5° L'Arsenal, vaste construction qui domine toute la ville et était autrefois occupée par le grand seminaire ;

6° La Bibliothèque publique renfermant plus de 20,000 volumes et d'importants manuscrits ;

7° Le Musée Jacques Cœur, récemment formé, et qui prendrait promptement de l'extension s'il était établi dans une des grandes salles de l'hôtel du célèbre argentier.

Bourges possède de belles promenades publiques ; la plus agréable et la plus fréquentée est l'ancien jardin de l'archevêché qui est devenu propriété communale à la révolution de 1789, et où on admire surtout une superbe allée couverte, formée d'arbres centenaires.

DE BOURGES A NEVERS.

Il n'existe rien de curieux entre Bourges et Nérondes. Le chemin de fer, tracé sur un sol peu accidenté, traverse les villages de Moulins-sur-Yèvre, Savigny, Avor et Bengy-sur-Craon. On commence à voir des noyers dans les champs comme chez nous des pommiers.

Nérondes, où s'arrêtait alors le rail-way du Centre, est un bourg, chef-lieu de canton, d'un aspect agréable et dont l'église, de style ogival, est surmontée d'un clocher assez remarquable.

Le premier village que l'on rencontre sur la voie de terre après Nérondes est Saint-Hilaire de Gondilly ; on traverse ensuite Jouet, sur le canal du Berry, et Cours les Barres, sur le canal latéral à la Loire. Là, je me suis cru en Normandie. Les maisons sont construites avec du lias semblable à celui de Longraye, Hottot, Fontenay le Pesnel, Tournay et autres lieux des arrondissements de Bayeux et de Caen. Le terrain est boisé, et on voit des herbages et beaucoup de prairies.

Un peu au delà de Cours les Barres on entre dans le départe-

Digitized by Google

ment de la Nièvre. A Givry, où se trouve un château entouré d'un parc, appartenant à M. Jaubert, ancien ministre, on traverse la Loire sur un long pont suspendu, et on aperçoit, à peu de distance, les belles forges, hauts fourneaux et fonderies de Fourchambault, sur la rive droite du fleuve, à 8 kilom. de Nevers.

Il y a moins de quarante ans, Fourchambault n'était qu'un chétif hameau dépendant de la commune de Garchisy, et une plage déserte existait à l'emplacement des immenses constructions de l'usine. Aujourd'hui c'est une ville de plus de 4,000 habitants, qui augmente tous les jours et que la famille Boignes, bienfaitrice de ce pays, a dotée d'une église, d'une école, d'une caisse d'épargnes et d'autres établissements utiles. C'est un des prodiges que l'industrie a faits depuis un demi-siècle.

Après avoir visité Fourchambault, on reprend la direction de Nevers, et bientôt on aperçoit les tours de ce chef-lieu du département de la Nièvre.

NEVERS.

Nevers est une ville de 14,000 habitants, bâtie en amphithéâtre sur la rive droite de la Loire, au confluent de la Nièvre. Les rues de la partie basse sont, en général, étroites et sinueuses ; mais la partie haute est bien percée et ornée de belles promenades. On y entre du côté de Paris par une porte monumentale, en forme d'arc de triomphe, élevée, en 1744, après la bataille de Fontenoy, en l'honneur du maréchal de Saxe.

La ville de Nevers est une ancienne cité des Gaules indiquée par César, dans ses Commentaires, sous le nom de *Neviodunum*. On remarque encore sur quelques points, notamment dans le mur de soutènement de l'ancien couvent des Oratoriens, des restes de l'enceinte gallo-romaine. Pepin le Bref y tint, en 765, une assemblée des barons de son royaume. Charles le Chauve y séjourna plusieurs fois, y fonda un établissement monétaire et en fit la ca-

Digitized by Google

pitale du comté de Nivernais, qu'il joignit aux possessions de Robert le Fort.

La cathédrale de Nevers, dédiée à saint Cyr, domine toute la ville. Son plan frappe d'abord par sa forme, qui n'a aucune analogie en France : c'est une longue basilique avec une abside à chaque extrémité. L'abside occidentale est romane, et la nef et le chœur appartiennent au XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles. L'église a une longueur de 110 mètres. La grande tour a 51^m^,80 de hauteur, depuis le sol jusqu'à l'appui de la balustrade supérieure, et est divisée par des galeries à jour portant sur des corniches en encorbellement. La balustrade du couronnement est bien sculptée et d'un bel effet ; mais les figures colossales appliquées contre les angles de la tour sont lourdes et d'un travail grossier. Les portes d'entrée de la cathédrale, au nombre de trois, se trouvent dans les façades latérales ; leurs archivoltes, délicieusement sculptées, ont été fort endommagées.

On remarque principalement à l'intérieur de l'édifice, qui est fort orné : 1° les chapitaux des colonnes, d'une grande légèreté et d'une finesse de sculpture extrême ; 2° les restes des vitraux du chœur dont la richesse et la variété des couleurs excitent vivement l'attention.

Il existe une crypte assez vaste sous l'abside occidentale.

L'antiquaire visite encore avec intérêt l'église romane de Saint-Etienne, fondée en 1063 par Guillaume, évêque de Nevers. Elle a la forme d'une croix latine, avec des transepts fort courts et une abside sémi-circulaire terminée par trois chapelles. Sur la croisée s'élève une coupole ovoïde, surmontée d'une tour carrée de peu de hauteur. Cette église est fort pauvre d'ornements tant à l'extérieur qu'à l'intérieur : ils consistent principalement en une série d'arcades bouchées autour de l'abside, avec quelques modillons d'une sculpture peu soignée.

Un des monuments les plus curieux de Nevers est le château, qui sert maintenant d'hôtel de ville et de palais de justice, et dont

Digitized by Google

la façade forme un des côtés de la place Ducale. Bâti dans les premiers temps de la renaissance, le style de cette époque s'y marie aux dernières formes de l'ogive ; et la réunion de ces deux genres d'architecture présente beaucoup d'intérêt. On remarque principalement les tourelles servant de cages d'escalier : les fenêtres, qui les éclairent, au lieu d'être sur un seul rang perpendiculaire, suivent les contours des spirales et ressemblent à de larges banderoles découpées à jour.

La place Ducale, qui précède le château, a été établie en 1608 par le duc Charles II de Gonzague, sur le modèle de la place Royale de Paris ; elle est belle et contribue beaucoup aux embellissements de la ville, ainsi que le parc du château, qui a été converti en jardin public et forme une délicieuse promenade.

Avant de quitter Nevers, on doit visiter, rue de la *Parcheminerie*, la maison qu'habita Adam Billaut, connu sous le nom de *Maître-Adam* ou le *Menuisier de Nevers*, mort en 1662, dont les chansons eurent, dans le temps, un grand succès.

Il existe à Nevers une fonderie de canons, une fabrique de cables de fer, des manufactures de porcelaine, de faïence, de bouteilles de verre, de perles pour broderie, etc. C'est une ville industrieuse qui va acquérir une nouvelle importance par suite de l'établissement du chemin de fer du Centre, dont elle sera, pendant quelques années, le point extrême.

De toutes les contrées que j'ai parcourues, ce sont les environs de Nevers qui ressemblent le plus à l'arrondissement de Bayeux. C'est le même sol. Les corps de ferme sont disposés comme les nôtres et construits avec des matériaux semblables ou peu différents ; les propriétés sont closes de haies d'épine et d'autres plantes sur lesquelles s'élèvent des arbres de diverses essences, mais où l'orme domine ; les cultures sont mêlées, et on voit beaucoup de pâturages couverts de bestiaux qui paissent en liberté : il ne manque guère que des pommiers pour compléter la ressemblance. Mais l'agriculture y est moins avancée que chez nous ; la végétation n'a

Digitized by Google

pas la même vigueur ; les herbages sont de médiocre qualité comparés à ceux du Bessin, et les haies ne sont pas soignées comme les nôtres. Toutefois, c'est un beau et riche pays, où les habitants paraissent aisés et où le sol a de la valeur.

DE NEVERS A MOULINS.

A environ quatre kilomètres de Nevers, on passe sur le canal latéral à la Loire, et on constate la présence du calcaire à polypiers ; on traverse une forêt qui se développe agréablement sur les flancs et le sommet des collines, et avant d'arriver à Magny on rentre sur le lias, dont les argiles sont très-apparentes.

Magny, gros village et relai de poste, n'offre rien de curieux. La principale rue est tortueuse et assez mal bâtie. A trois kilomètres plus loin, on traverse le hameau de Moiry, où l'on rentre en plein sur le calcaire à polypiers. Le sol devient aride, peu profond et mal cultivé.

Saint-Pierre le Moutier, qu'on traverse ensuite, est une petite ville de 2,400 habitants, chef-lieu de canton, bâtie près d'un étang. Elle doit son origine à un monastère de l'ordre de Cluny, qui a été supprimé en 1790. Les maisons sont basses et peu élégantes.

En sortant de Saint-Pierre, on gravit une côte très-forte. La route est détestable, mal entretenue et d'un parcours difficile. Le terrain est toujours léger et peu productif.

A Saint-Imbert, petit village dont on aperçoit l'église à gauche, le sol paraît s'améliorer ; mais il n'est mieux cultivé qu'à 9 kilomètres plus loin, lorsqu'on a quitté le département de la Nièvre et qu'on est entré dans celui de l'Allier. La route est bordée de beaux noyers qui lui donnent un aspect plus riant.

Villeneuve-sur-Allier est un joli village coupé en deux par la route. On commence à retrouver quelques vignobles ; et la manière satisfaisante avec laquelle le sol est cultivé annonce que la Société d'Agriculture de l'Allier, avec laquelle la nôtre échange

Digitized by Google

ses publications, a étendu sur le pays sa salutaire influence et provoqué des améliorations qui se révèlent à chaque pas.

De Villeneuve à Moulins, la route est très-agréable : le sol est couvert de récoltes variées, parmi lesquelles on remarque du colza, plante fort rare dans le centre de la France. En général cette culture est médiocre, comparativement à ce qu'elle est chez nous et dans le département du Nord ; mais les agriculteurs ont le bon esprit de réunir le colza en petites meules ou tas quelques jours après qu'il est coupé ; de sorte qu'il n'est pas exposé, comme le nôtre, à être égréné par la grêle et la pluie pendant qu'il est couché sur le sol.

MOULINS-SUR-ALLIER.

Moulins, chef-lieu du département de l'Allier, est une jolie ville de 15,000 habitants bâtie sur un terrain légèrement inégal. Les rues manquent, en général, de largeur et de régularité ; mais elles sont propres, passablement pavées et bordées de maisons assez bien bâties : on remarque particulièrement la rue de Paris et la rue Neuve. La ville renferme plusieurs belles promenades et de nombreuses fontaines publiques.

Cette ville a une existence fort ancienne ; mais sa prospérité et son accroissement datent seulement du XIV^e^ siècle et sont dus aux ducs de Bourbon, qui y établirent leur résidence en 1368.

Il y a dans la ville peu d'édifices religieux remarquables. C'est l'ancienne chapelle du château des ducs de Bourbon qui fut choisie pour devenir la cathédrale lors de l'érection de l'évêché de Moulins, sous Louis XVI. Bâtie à la fin du XV^e^ siècle, cette chapelle n'a ni façades ni tours ; on y entre par deux petites portes placées presque aux angles nord-ouest et sud-est. Dans son état actuel, ce n'est guère que le chœur d'une grande église avec des chapelles dans les bas côtés. Sa longueur dans œuvre est de 23 mètres et sa largeur totale, y compris les chapelles, de 14^m^,25.

Mais si cette église n'a aucun des caractères qui distinguent nos

Digitized by Google

belles cathédrales, elle est fort brillante à l'intérieur, et rappelle, par sa propreté et les objets d'art qu'elle renferme, les églises de la Belgique. L'ensemble de l'architecture est noble et d'un bel effet. Les fenêtres des chapelles et de l'abside sont décorées de superbes vitraux peints du commencement du XVI^e^ siècle, dont quelques parties ont été habilement restaurées. Le chœur renferme des stalles sans hauts dossiers. L'autel, en marbre nuancé, est surmonté d'une statue de la Vierge, de grandeur naturelle, accompagnée de deux autres figures représentant des anges à genoux, l'un à droite et l'autre à gauche et un peu en avant. Derrière cet autel se trouve un sépulcre où l'on voit Jésus au tombeau entouré des saintes femmes agenouillées et de deux disciples debout. Ce groupe, en pierre, est digne de fixer l'attention du voyageur.

Les chapelles sont ornées de tableaux dont plusieurs ont du mérite. On distingue principalement, dans la première du côté droit, une *Annonciation*, qui ne forme sans doute que la partie extérieure d'un beau triptyque de l'école flamande.

Le château de Moulins, construit aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, passait pour un des plus beaux de France. Il fut incendié en 1755, et ce qui fut épargné par le feu a été démoli il y a environ cinquante ans, à l'exception de hautes murailles, d'une tour dite la *mal coiffée*, et d'un charmant pavillon construit par Catherine de Médicis. Ce pavillon, qui sert aujourd'hui d'hôtel de gendarmerie, est décoré d'une entrée en forme de porche couvert de sculptures et surmonté de trois jolies fenêtres, l'une de face et les deux autres de côté. A droite et à gauche de ce porche se développent trois arcades à pilastres avec chapiteaux sculptés et une frise ornée de médaillons et d'armoiries, au-dessus desquelles on a élevé un étage.

L'Hôtel de Ville est moderne. La façade se compose de six colonnes doriques supportant un balcon à balustres ; au-dessus de ce balcon s'élèvent six colonnes d'ordre corinthien couronnées par une

Digitized by Google

corniche et un attique, dont la partie supérieure est décorée de sept statues allégoriques.

En face de l'hôtel de ville se trouve la tour de l'Horloge, de forme carrée et surmontée d'un joli campanile. Les heures sont sonnées par quatre statues mobiles (un homme, une femme et deux enfants) placés à l'extérieur et dont on voit les mouvements lorsqu'elles frappent la cloche.

Un des monuments les plus curieux de Moulins est la chapelle du collége, qui occupe l'ancien couvent de la Visitation. Cette chapelle, fort jolie, est remarquable surtout par le superbe mausolée qu'elle renferme, élevé par la princesse des Ursins au duc de Montmorency, son époux, décapité à Toulouse, par ordre du cardinal de Richelieu, le 30 octobre 1632.

Ce monument, œuvre du célèbre sculpteur François Anguier, se compose d'un sarcophage en marbre noir sur lequel reposent les figures en marbre blanc du duc et de la duchesse. Henri II de Montmorency est représenté à moitié couché, le coude appuyé sur un coussin et la main posée sur un casque. La princesse des Ursins, voilée et en mante, est assise près de son époux et a les mains jointes sur ses genoux. Le sarcophage est flanqué de deux statues représentant : l'une la *Force* sous les traits d'Hercule assis ; l'autre la *Bienfaisance* ou la *Libéralité*, également assise, tenant d'une main des pierreries et des pièces de monnaie, et de l'autre un coffret rempli de bijoux. Une urne funéraire, du haut de laquelle part une guirlande ou banderole soulevée par deux génies, forme la partie supérieure du sarcophage ; derrière s'élève un fronton triangulaire en pierre supporté par quatre colonnes d'ordre corinthien en marbre noir et surmonté de deux anges ou génies, de grandeur naturelle, tenant dans leurs mains les armes du duc. Le monument est complété par deux statues placées dans des niches au-dessus de la Force et de la Libéralité et figurant : l'une la *Noblesse* sous les traits de Mars ; l'autre la *Religion*.

En face du mausolée on voit à droite et à gauche d'une arcade,

Digitized by Google

dont le tympan est orné de sculptures, deux statues en pierre représentant la *Foi* et *l'Espérance*.

L'autel est décoré d'un superbe reliquaire, donné par saint François de Sales à Mme de Chantal, et d'un bon tableau représentant la *Présentation au Temple*.

Moulins possède une bibliothèque publique renfermant plus de 15,000 volumes et des manuscrits curieux.

Il se publie à Moulins un recueil mensuel, dans le format in-4°, portant pour titre *l'Art en Province*, qui sort des presses de M. Desrosiers, l'un des imprimeurs les plus distingués de notre temps. Ce recueil, illustré de bons dessins de monuments, noirs ou coloriés, et de jolies vignettes, est fort intéressant, et fait l'éloge du talent et de la persévérance des hommes honorables qui l'ont dirigé depuis sa création.

DE MOULINS A CLERMONT-FERRAND.

En sortant de Moulins on traverse l'Allier sur un beau pont de 300 mètres de longueur et 14 de largeur. A peu de distance de là, dans le faubourg de la Madeleine, se trouve une vaste caserne de cavalerie pouvant contenir 500 hommes et 500 chevaux.

De Moulins à Chemilly, premier village qu'on rencontre sur la route, on a à droite des coteaux assez pittoresques, mais arides et peu productifs, tandis que, à gauche, la vue plane sur la vallée de l'Allier, où se trouvent de bonnes terres labourables et de belles prairies. En général le sol est fertile ; mais, d'après les renseignements qui m'ont été fournis par des cultivateurs avec lesquels je me suis entretenu, le régime alimentaire des campagnes est fort peu confortable. Le froment étant vendu ou donné aux bœufs pour achever leur engraissement, qui a été commencé dans les pâturages, on ne mange dans les fermes que du pain de seigle, presque jamais de viande de boucherie et rarement du lard, excepté pendant la moisson ; le pain, les pommes de terre, les haricots forment les principaux éléments de la nourriture, et la boisson ha-

Digitized by Google

bituelle est du petit vin de fort médiocre qualité. En comparant ce régime à celui de nos exploitations agricoles où les domestiques et ouvriers mangent du pain de froment toute l'année, de la viande presque tous les jours et boivent de bon petit cidre, on trouve à l'avantage de notre pays une différence dont nous avons le sujet de nous applaudir.

A 20 kilomètres de Moulins se trouve Châtel de Neuvre, bourg assez important bâti, des deux côtés de la route, dans une rampe extrêmement forte. De la tour de l'église, élevée sur le point culminant du coteau, on a une belle vue sur Moulins et sur la vallée de l'Allier.

Avant d'arriver à Saint - Pourçain, ville de 4 à 5,000 habitants et chef-lieu de canton, située dans une jolie vallée, au confluent des petites rivières du Limon et de la Sioule, le terrain s'améliore d'une manière sensible ; on remarque de magnifiques champs de blé, de seigle, de pommes de terre, de prairies artificielles, et les coteaux sont couverts de beaux vignobles ; tout annonce un sol fertile et bien cultivé.

Entre Saint-Pourçain et Gannat, la route est tracée dans les belles plaines du Bas-Bourbonnais, couvertes de superbes récoltes et de noyers séculaires.

Gannat, chef-lieu d'arrondissement, sur la rivière d'Andelot, se trouve presque à l'extrémité du département de l'Allier. La ville est mal bâtie ; mais elle est dominée par de délicieux coteaux couverts de vignes qui lui donnent un aspect agréable.

Cette ville renferme une chapelle dédiée à Saint-Procule qui était autrefois l'objet d'une grande vénération, et dont la fête annuelle attire encore aujourd'hui une certaine affluence de pélerins et de promeneurs du Bourbonnais et de l'Auvergne. On visite aussi avec quelque intérêt les restes du vieux château de Gannat, qui sert maintenant de prison.

A environ 4 kilomètres au delà de Gannat on entre dans le département du Puy de Dôme et on trouve ensuite sur la route

Digitized by Google

la petite ville d'Aigueperse, qui ne forme guère qu'une seule rue, en général assez bien bâtie, le long du ruisseau de Bureau.

Aigueperse était le chef-lieu du duché de Montpensier. La ville renferme plusieurs monuments parmi lesquels on distingue :

1° L'église Notre-Dame, dont l'abside et le transept sont curieux ; le chœur est entouré de collatéraux et de cinq chapelles ; la nef a été reconstruite au XVIII^e siècle dans le goût architectural de l'époque ;

2° La sainte Chapelle, bâtie en 1475 par Louis I^er de Bourbon, comte de Clermont ; elle est dédiée à saint Louis et construite dans le style flamboyant de l'époque ; parmi les objets d'art qu'elle renferme on remarque particulièrement deux statues en marbre représentant Louis IX et la reine Blanche, sa mère ;

3° L'Hôtel de ville où l'on voit la statue du chancelier de l'Hospital, né près d'Aigueperse, au château de la Roche.

A peu de distance de cette ville se trouve la butte de Montpensier, au sommet de laquelle s'élevait un château fort qui a été démoli en 1637. De ce point les montagnes de l'Auvergne se dessinent majestueusement à l'horizon. Le géologue reste frappé d'admiration en apercevant pour la première fois ces corps gigantesques que l'intérieur du globe terrestre a vomis de son sein dans des accès de fièvre convulsive, et il se fait alors une idée assez exacte de l'ensemble de la chaîne du Puy de Dôme qu'il se propose de visiter en détail.

Après avoir dépassé la base de la butte de Montpensier, on entre dans la Limagne, et on arrive bientôt à Riom, seconde ville de l'Auvergne.

Du temps de Grégoire de Tours, Riom n'était qu'un village connu sous le nom de *Vicus Ricomagensis*. Lorsque Philippe-Auguste s'en empara, en même temps que d'une grande partie de l'Auvergne, au commencement du XIII^e siècle, c'était un bourg défendu par un château fort. Ce bourg devint alors le siége d'un bailliage, reçut plusieurs priviléges qui l'élevèrent au rang de ville,

Digitized by Google

et les comtes d'Auvergne y fixèrent plus tard leur résidence : c'est encore aujourd'hui le chef-lieu judiciaire de la province.

Riom s'élève sur un monticule à la base duquel coule la petite rivière d'Ambone. En général la ville est percée de rues droites, assez larges, passablement pavées et bordées de jolies constructions. Elle renferme des promenades agréables, un grand nombre de fontaines publiques, plusieurs monuments dignes d'intérêt et beaucoup de maisons anciennes, surtout de la renaissance.

Eglise Saint-Amable. Cette église, qui est fort belle, appartient à plusieurs époques. La nef est du XII^e^ siècle, le chœur du XIII^e^ et la façade a été refaite au XVII^e^. L'extérieur de l'édifice est imposant; on remarque principalement la porte du transept sud, de style roman, dont l'arcade et l'archivolte ornées de billettes sont fort élégantes. L'intérieur n'est pas moins curieux que l'extérieur. Les fenêtres du chœur sont décorées de vitraux peints où l'on voit les douze Apôtres et les patrons de l'église. Ces vitraux, qui sont modernes, font honneur au talent de M. Emile Thibaut, habile peintre-verrier de Clermont, des ateliers duquel ils sont sortis. Je signalerai encore comme digne d'attention les stalles du chœur et un tableau de Restout placé dans la chapelle de Saint-Gervais et Saint-Protais, représentant ces deux saints.

Notre-Dame du Marthuret. L'église du Marthuret, fondée par saint Louis, a été rebâtie en 1438. La porte principale, de la renaissance, est surmontée d'un dôme construit en 1584 et du haut duquel on a une belle vue. Sur le pilier symbolique du porche on admire une statue de la Vierge, de hauteur naturelle, qui est un véritable chef-d'œuvre : il est difficile de voir une figure plus gracieuse et portant à un plus haut degré le sentiment religieux que les tailleurs d'images des siècles de foi savaient donner à leurs œuvres. La chapelle Saint-Crespin renferme un grand tableau peint par Muller, représentant l'*Entrée à Jérusalem*, dont plusieurs parties sont bien traitées.

Sainte Chapelle. De l'ancien château des comtes d'Auver-

Digitized by Google

gue, sur les ruines duquel on a élevé le palais de justice actuel, il ne reste plus que la sainte Chapelle, bâtie en 1382, mais qui a été sinon entièrement reconstruite au XV^e^ siècle, au moins notablement agrandie. Cette chapelle qui offre de charmants détails d'architecture et de magnifiques verrières établies vers 1450 par Charles de Bourbon et Agnès de Bourgogne, son épouse, est aujourd'hui divisée en deux par un plancher : le bas sert de salle d'audience à une des chambres civiles de la Cour d'appel, et le haut refermait les archives, qui ont été transportées ailleurs. Bientôt, tout porte à le croire, l'édifice sera rendu à sa destination première : un devis est dressé pour sa restauration.

Tour de l'Horloge. Cette tour, dans le style de la renaissance, est fort élégante, et on y remarque plusieurs détails intéressants.

Palais de Justice. Le palais de justice, élevé sur l'emplacement de l'ancien château des comtes d'Auvergne, est un édifice tout neuf qui se développe sur les quatre côtés d'une cour rectangulaire. Il a assez belle apparence, et le style en est convenable, sans avoir un haut caractère monumental.

Maisons anciennes. Parmi les anciennes maisons qui existent à Riom j'ai principalement noté :

1° Rue de l'Horloge, dans une cour, maison de la renaissance ornée de médaillons et de statuettes représentant la *Force*, la *Justice*, la *Prudence* et la *Tempérance*; elle offre aussi un bel escalier en encorbellement, en spirale et à jour, également décoré de médaillons et de bas-reliefs ;

2° A l'angle des rues de l'Hôtel de Ville et du Croisier, maison toute entière de la renaissance, décorée d'une jolie tourelle en saillie sur la rue, de médaillons en terre cuite et de charmantes frises sculptées ;

3° Rue du Croisier, n° 3, maison de la renaissance, dont il reste des parties assez curieuses ;

4° Rue de l'Hôtel de Ville, n° 31, maison florentine d'un bon style.

Digitized by Google

A 2 kilomètres de Riom, sur la route de Volvic, se trouve le village de Mauzac, où existait une abbaye de Bénédictins fondée, au commencement du VII^e^ siècle, par saint Calmin.

Il ne reste de cette célèbre abbaye que l'église de style byzantin, à l'exception du chœur qui a été reconstruit au XV^e^ siècle. Les voûtes en plein cintre de la nef s'appuient sur des piliers alternativement carrés et ronds, flanqués de colonnes dont les chapiteaux historiés sont d'un dessin et d'une ciselure rares.

L'église possède plusieurs objets d'un grand prix, notamment une châsse en émail de Limoges, de la fin du XIII^e^ siècle, renfermant les reliques de saint Calmin et de sainte Namadie, son épouse. Cette châsse, don de Pierre de Villiers, abbé de Mauzac, a 0^m^,82 de longueur, 0^m^,25 de largeur et 0^m^,48 de hauteur. Sur une des faces longitudinales on voit Jésus-Christ et ses apôtres; de l'autre côté existent une suite de tableaux représentant la vie de saint Calmin; les figures de la Vierge et de saint Anstremoine ornent les deux bouts.

Le trésor de l'église possède une autre châsse en bois renfermant les reliques de saint Anstremoine; elle est ornée de peintures représentant le Sauveur et les Apôtres.

On remarque encore dans l'église un Christ byzantin d'un mètre de hauteur, placé sur la porte de la nef, et un autre christ en jupon, coiffé d'une espèce de calote, qui se trouve dans une chapelle, à droite.

Il y a quelque temps, M. Mallay, architecte des monuments historiques du Puy de Dôme, en faisant opérer des restaurations à l'église, découvrit une crypte sous le chœur, dont la porte était bouchée et qui était entièrement pleine de décombres. Il la fit déblayer, et trouva parmi les débris qu'elle contenait deux grands chapiteaux byzantins, sculptés sur toutes les faces et d'un haut style; l'un d'eux surtout, représentant le *Sépulcre* est d'une perfection de dessin et d'un travail de ciselure étonnants : on y voit entre autre une figure de femme admirable pour l'époque où

Digitized by Google

elle a été sculptée. Ces deux chapitaux sont, dans leur genre, d'une beauté hors ligne.

Après avoir passé la petite rivière d'Ambone, on rentre dans la riche plaine de la Limagne, et bientôt on aperçoit sur la droite, dans une anfractuosité de la montagne, les ruines du redoutable château de Tournoël ; en avançant vers Clermont, on passe près du château moderne de Mirabelle, précédé d'une jolie pelouse ; du haut de la côte de Bourassol on jouit d'une belle vue du Puy de Dôme et des autres cônes volcaniques qui l'entourent ; plus loin on fixe un moment ses regards sur le village de Châteauguay, agréablement assis sur une colline ; et avant d'arriver à Montferrand, on traverse des terrains couverts de pommiers hauts en branches et peu touffus.

La vue de ces pommiers, à 150 lieues de mon pays, m'a fait tressaillir de joie : ils me rappelaient notre belle Normandie. Je me suis informé ce qu'on faisait des pommes, et ce n'est pas sans surprise que j'ai appris qu'elles étaient vendues à des approvisionneurs de Paris, notamment de Thommery, près de Fontainebleau; j'avais de la peine à croire qu'on aille ainsi chercher en Auvergne des fruits qu'on peut se procurer aux environs de Rouen et dans le pays de Bray, presque aux portes de la capitale ; mais on m'a dit que le prix d'achat des pommes était extrêmement minime, qu'on les embarquait sur l'Allier et qu'elles arrivaient à Paris sans frais notables de transport.

Montferrand était autrefois une ville importante et une des plus fortes places de l'Auvergne, défendue par un château, construit à la fin du XII^e^ siècle, et par de hautes murailles flanquées de tours. Elle soutint plusieurs siéges et s'appelait *Montferrand le Fort.* Sa réunion à Clermont, en 1731, lui a porté un coup fatal. Ses principaux établissements civils et judiciaires ont été transférés à Clermont et à Riom ; il ne lui reste aujourd'hui qu'une justice de paix et le grand séminaire diocésain ; la plupart des habitants aisés ont établi leur domicile ailleurs ; et c'est aujourd'hui une ville

Digitized by Google

pauvre, sale, mal pavée et peu agréable.

Il existait autrefois à Montferrand plusieurs monastères et trois églises ; maintenant il n'y a plus que *Notre-Dame de Délivrande* ou de *Prospérité*, église sans transept, ni bas-côtés, et dont l'intérieur ressemble à un bazar. L'autel principal est décoré d'un bas-relief en demi-bosse, représentant *l'Assomption de la Vierge*, où l'on remarque quelques belles figures. La chaire à prêcher est assez jolie.

Montferrand possède plusieurs maisons anciennes qui méritent d'être visitées.

La distance entre Montferrand et Clermont est de 1,500 mètres. Ces deux villes sont unies par une belle route plantée d'arbres et tracée dans une plaine couverte de riches cultures.

CLERMONT-FERRAND.

Clermont est une grande et belle ville merveilleusement assise sur un monticule circulaire, dans une anse du bassin de la Limagne et au pied des montagnes, dont elle est entourée au nord, au sud et à l'ouest. Les anciennes rues sont étroites, mal pavées et peu régulières ; mais les nouvelles sont larges et bordées de belles maisons construites en lave qui ont un aspect imposant, mais un peu sombre. Les places sont spacieuses et décorées de fontaines. Les promenades publiques, notamment le cours du Sablon, ont de la fraîcheur et de l'attrait.

Lors de la conquête des Gaules par les Romains, Clermont portait le nom d'*Arvernum*, et était la capitale des Arvernes, l'un des peuples les plus belliqueux de la Celtique. Auguste lui accorda le droit de bourgeoisie romaine, la dota de plusieurs institutions d'une haute importance et lui accorda des priviléges qui attirèrent les étrangers dans ses murs; de sorte qu'elle devint bientôt la ville la plus considérable du pays.

La cité gallo-romaine, bâtie au sommet du monticule, était entourée de murs flanqués de hautes tours. Au milieu de cette en-

Digitized by Google

ceinte s'élevait un château appelé d'abord *Clarus Mons*, puis Clermont, et ce dernier nom s'étendit par la suite à toute la ville. Lorsque Montferrand y fut réuni en 1731, elle prit celui de Clermont-Ferrand sous lequel elle est encore désignée aujourd'hui.

C'est à Clermont que se tint, en 1096, le concile célèbre présidé par le pape Urbain II, où fut décidée la grande Croisade, à laquelle les chevaliers Normands et leur duc Robert Courte-Heuze prirent une si glorieuse part.

Les principaux monuments, établissements publics et curiosités de Clermont-Ferrand sont :

A. *La Cathédrale.* L'église cathédrale actuelle, élevée sur les ruines de trois autres détruites à diverses époques, a été commencée en 1248, et on y a travaillé jusqu'en 1265 ; mais le portail méridional projeté et les deux tours dont il devait être surmonté n'ont pas été construits. Restée ainsi inachevée, elle n'a pas l'aspect imposant qui distingue d'autres édifices du même genre. Toutefois, c'est un monument religieux digne de l'attention de l'archéologue. Son architecture, dans le style du XIII^e^ siècle, offre des détails intéressants.

Bâtie sur le point culminant de la ville, la cathédrale s'élève majestueusement au-dessus des maisons qui l'environnent. Elle est surmontée d'une tour centrale terminée par une élégante tourelle du haut de laquelle on a une vue splendide. L'édifice a 100 mètres de longueur et 43 de largeur. L'intérieur est vaste et remarquable surtout par les superbes verrières des XIII^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles qui décorent les fenêtres du chœur, de la nef et des chapelles.

B. *Notre-Dame du Port.* Cette église est un des plus beaux monuments religieux de style byzantin qui existent non-seulement en Auvergne, mais dans toute la France. Bâtie, suivant Grégoire de Tours, par saint Avit, 18^e^ évêque de Clermont, vers la fin du VI^e^ siècle, elle fut incendiée par les pirates du Nord en 853 et rebâtie peu de temps après par saint Sigon. L'édifice est surmonté de deux tours : l'une, carrée, au-dessus du portail ; l'autre, de

Digitized by Google

forme octogone, terminée par une pyramide, s'élève sur la croisée. Au-dessus de la porte méridionale se trouvent de curieux bas-reliefs. Le chevet et plusieurs autres parties extérieures du monument sont décorés de marqueteries en pierres rouges, noires et blanches, genre d'ornement qu'on remarque dans la plupart des édifices byzantins, et que quelques archéologues désignent sous le nom de mosaïques.

L'intérieur de Notre-Dame du Port n'est pas moins curieux que l'extérieur. Il se compose d'une nef avec bas-côtés, de deux transepts fort peu profonds, et du chœur, autour duquel règne une galerie. Le chœur est élevé de quatre marches au-dessus du pavé de la nef, et la voûte est supportée par deux gros piliers et huit colonnes isolées dont les chapiteaux sont richement sculptés. Toutes les fenêtres basses de l'abside sont décorées de vitraux peints, dans le genre du XIII^e^ siècle, nouvellement placés.

Au-dessous du chœur existe une crypte ou chapelle souterraine assez vaste où l'on dit habituellement la messe, et qui est ornée de peintures murales toutes modernes.

C. *Chapelle des Carmes Déchaux.* Cette chapelle de l'ancien couvent des Carmes déchaux, située près du cimetière, est une coupole à quatre pans dont l'autel est formé d'un magnifique sarcophage antique, en marbre blanc, décoré sur les trois faces apparentes de bas-reliefs dont les sujets représentent des personnages de l'ancien et du nouveau Testament.

D. *Hôtel de Ville.* L'Hôtel de Ville, auquel tiennent le palais de justice et la maison d'arrêt, est une construction toute moderne dont la façade est assez belle. La grande salle de la mairie est spacieuse et bien éclairée.

E. *Bibliothèque publique.* La bibliothèque de la ville est établie dans un des bâtiments des *Pères de la Charité*, construits en 1750. Elle renferme près de 20,000 volumes et un grand nombre de manuscrits, et est décorée d'une belle statue en marbre blanc de Pascal, par Ramey, d'un buste de Delille, par

Digitized by Google

Flatters, et des portraits de plusieurs hommes célèbres de l'Auvergne. La salle est vaste, et les livres sont parfaitement rangés sur leurs rayons. Cet établissement, sous l'habile direction de M. Desbouis, bibliothécaire, est en grande voie de prospérité.

Au bout de la bibliothèque se trouve un cabinet d'histoire naturelle renfermant une belle collection minéralogique, une suite de roches de l'Auvergne et un herbier déjà fort nombreux. Notre savant confrère M. Le Coq est le conservateur de ce cabinet, qu'il a en partie formé et notablement enrichi.

On vient d'établir dans les mêmes bâtiments, sous la direction de M. Bouillet, un musée d'antiquités.

F. *Jardin des Plantes.* Le jardin botanique est attenant à la bibliothèque publique et renferme une belle serre dans laquelle existe un bassin avec jet d'eau.

G. *Académie.* Outre les utiles établissements publics dont je viens de parler, Clermont possède une Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, formée en 1747, qui publie ses intéressants travaux dans les *Annales de l'Auvergne*, que vous recevez, Messieurs, en échange de vos *Mémoires*.

H. *Fontaines publiques.* Il y a peu de villes qui renferment autant de fontaines publiques que Clermont. La plus remarquable est celle de la place Delille, élevée au commencement du XVI^e^ siècle par Jacques d'Amboise, 85^e^ évêque, sur la place de l'évêché, et qui a été transportée, il y a 50 ans, où on la voit aujourd'hui. Cette fontaine est une des plus belles qui existent en France. Elle est construite en lave de Volvic, dans les styles ogival et de la renaissance, qui s'y trouvent heureusement mélangés, et se compose d'un bassin circulaire de 8 mètres de diamètre et d'une pyramide à trois étages, décorée de mascarons, de pilastres, de colonnettes, de cariatides, de figurines et terminée par la statue d'un homme sauvage portant l'écusson de la famille d'Amboise. La hauteur totale du monument est de 7^m^,33. L'eau sort d'une vingtaine de jets et retombe en nappes brillantes dans le bassin.

Digitized by Google

On remarque encore la fontaine élevée en l'honneur du général Desaix, à l'extrémité de la rue Ballainvilliers, et qui est ornée d'une haute pyramide surmontée d'une urne funéraire.

I. *Pont et Fontaine de Saint-Allyre.* La fameuse fontaine de Saint-Allyre, si connue pour la vertu incrustante de ses eaux, se trouve dans le faubourg de ce nom, au nord-ouest de la ville. La température de l'eau est de 24°. centigrades; elle est limpide et a une saveur aigrelette assez prononcée. Cette eau a été analysée par un grand nombre de chimistes, notamment par le savant Vauquelin, notre illustre concitoyen : elle contient de l'acide carbonique, des carbonates de chaux, de magnésie et de soude, du muriate de soude, de l'oxide de fer, des traces de sulfate de soude et des matières bitumineuses.

La principale source, celle dont les eaux ont le plus de vertu, a été divisée en deux branches : l'une alimente un établissement de bains; l'autre fournit de l'eau aux personnes affectées de diverses maladies qui en font usage comme remède curatif; une partie de cette dernière branche est dérivée dans un cabinet en planches où l'eau tombe, sous forme de pluie fine, sur des objets qu'on veut incruster, principalement des nids d'oiseaux, des corbeilles de fleurs et de fruits, des médailles, etc. Dans un espace de temps qui varie de deux jours à six semaines, tout ce qu'on expose ainsi à l'action incrustante des eaux se recouvre d'une concrétion calcaire, dure comme de la pierre, qui se dépose sans altérer les formes des objets.

Les eaux de Saint-Allyre tiennent en dissolution tant de matières incrustantes qu'elles ont formé, près de l'établissement des bains, un pont naturel, connu sous le nom de *Pont de Pierre*, sous lequel passe le ruisseau de Tiretaine. Ce pont, qui a 80 mètres de longueur, excite depuis longtemps l'attention des naturalistes et des voyageurs.

J'ai trouvé à Clermont nos honorables concitoyens MM. de Caumont, Frédéric de Cussy et plusieurs autres antiquaires et na-

Digitized by Google

turalistes normands, réunis en Congrès de l'Institut des Provinces et de la Société pour la conservation des monuments historiques, et j'ai fait avec eux et d'autres savants, tant étrangers que de la localité, des excursions très-agréables et fort intéressantes.

ENVIRONS DE CLERMONT.

Les environs de Clermont sont extrêmement curieux. Mais ce qui frappe particulièrement le voyageur, ce sont les volcans éteints dont la ville est presque entourée.

Puy de Dôme et Volcan de Pariou.

Le Puy de Dôme a été le théâtre d'un grand nombre d'observations scientifiques, notamment de la célèbre expérience de Pascal sur la pesanteur de l'air, l'une des bases de la physique.

Tous les étrangers qui voyagent en Auvergne entreprennent ordinairement l'ascension du Puy de Dôme. Mais pour rendre leur course plus attrayante et plus fructueuse, les naturalistes doivent visiter, en y allant, le volcan de Pariou, si connu dans le monde savant. Ils peuvent se faire conduire en voiture jusqu'à la *Fontaine du Berger*, à environ 8 kilomètres de Clermont. La route, tracée dans la montagne, est difficile, mais fort pittoresque. Au grand tournant de la Barraque, on visite avec intérêt une belle carrière ouverte dans le basalte ; plus loin, on voit plusieurs coulées de laves qu'on peut étudier et plusieurs cônes volcaniques très-curieux.

A la fontaine du Berger, où se trouve une auberge assez bien tenue pour la localité, on quitte la route de Limoges, qu'on a suivie depuis Clermont, pour prendre, à gauche, un sentier pratiqué dans la bruyère ; on passe à travers une coulée de lave qui a conservé sa forme rugueuse et ses aspérités comme si elle était nouvellement sortie des entrailles de la terre ; bientôt on commence à gravir le Pariou, dont les flancs sont couverts de verdure ; et après avoir fait une station et des observations sur un premier cratère dans lequel est venu se former celui qu'on va visiter, on se

Digitized by Google

remet en marche, et on arrive au sommet du volcan sans trop de fatigue.

Le cratère du Pariou, qui passe pour être le plus régulier de l'Europe, a un diamètre de 310 mètres et une profondeur de 93 : sa hauteur au point le plus élevé est de 1,215 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ses bords sont un peu inégaux, mais il n'y a pas de différence sensible. Le sol n'a nullement l'aridité qu'on remarque ordinairement sur les montagnes ; il est couvert de bruyère, d'herbe émaillée de fleurs et assez profond pour que les taupes puissent le fouiller depuis la base jusqu'au sommet du volcan ; les vaches paissent non-seulement sur les flancs de ce volcan, mais jusque dans l'intérieur et au fond du cratère.

La vue de cette admirable coupe de verdure excite vivement l'attention du géologue. Il réfléchit sur les causes qui ont produit ce phénomène et les protubérances de l'écorce terrestre dont il a tant d'exemples sous les yeux ; ses idées s'agrandissent et se sanctifient pour ainsi dire ; et c'est à regret qu'il quitte ce lieu séduisant pour aller faire de nouvelles observations sur un point plus élevé encore qui se dresse majestueusement devant lui.

Après avoir quitté le Pariou, on descend le long de ses flancs d'un autre côté que celui par lequel on y est monté, on traverse une gorge qui le sépare du Puy de Dôme, et on commence l'ascension de cette montagne. Arrivé au *Nid de la Poule*, cratère assez régulier d'où est sortie une masse considérable de scories, on prend un moment de repos ; et bientôt on se remet en marche vers le sommet du volcan, où l'on parvient sans difficultés, mais non sans fatigue.

La partie supérieure du Puy de Dôme n'offre pas, comme celle du Pariou, un cratère ouvert ; elle est formée d'un plateau irrégulier dont le plus grand diamètre a environ 350 mètres. Du côté méridional on remarque les ruines d'une ancienne chapelle dédiée à saint Barnabé. D'après Florimond de Rœmond, conseiller au parlement de Bordeaux à la fin du XVI^e^ siècle, c'était dans

Digitized by Google

cette chapelle que se tenait le chapitre général des sorciers. Les sorciers et les sorcières s'y rendaient au nombre de soixante, et chacun d'eux y siégeait tenant à la main une chandelle de cire noire allumée à un flambeau qui brillait entre les cornes d'un bouc, forme que prenait le diable pour présider ces réunions fantastiques. On y dansait des rondes le dos tourné ; une messe dérisoire et sacrilége était dite ; et l'officiant, couvert d'une chappe de couleur lugubre, consacrait une hostie profane. Ces sorciers et ces démons se rendant au sabbat sur le sommet du volcan au milieu des brouillards épais dont il est souvent entouré ou des nuages orageux qui éclatent sur sa tête superbe ; leurs figures bizarres ; les cérémonies sacriléges auxquels ils se livraient : tout se réunissait pour agir vivement sur l'esprit crédule du peuple au moyen âge, et donner à ces légendes un caractère de certitude qui a passé d'âge en âge jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle.

Du sommet du Puy de Dôme, élevé de 1,468^m^,68 au-dessus du niveau de la mer, un des plus beaux panoramas du monde frappe les yeux ravis de l'observateur. Les villes et les campagnes formant le fond du tableau se dessinent mal et se confondent trop avec la surface du sol ; mais les derniers plans sont d'une grandeur, d'une variété, d'une magnificence extrêmes. Au nord se déroulent les plaines et les côteaux du Bourbonnais ; à l'est s'étend le vaste bassin de la Limagne derrière lequel les montagnes du Forez forment un rideau gigantesque ; au sud s'élève graduellement jusqu'au pic de Sancy la chaîne trachytique et basaltique du Mont-Dore ; à l'ouest apparaissent dans le lointain les montagnes ondulées de la Marche et les plaines du Limousin. Sur des points plus rapprochés la vue embrasse les nombreux cônes volcaniques de la chaîne du Puy de Dôme, le château de Tournoël, le plateau de Gergovia, Clermont et une infinité de villages groupés autour de leurs églises. L'ensemble du tableau est admirable et frappe vivement l'imagination.

Digitized by Google

Gergovia.

Bien que la conquête des Gaules par les Romains ait eu la plus haute influence sur la civilisation et la richesse de ce beau pays, un sentiment de patriotisme se révèle toujours en nous au souvenir des efforts que firent nos ancêtres pour résister à l'invasion ; et il n'existe guère de localités, temoins de ces luttes mémorables, plus célèbres que la montagne de Gergovia, où César éprouva un si grave échec qu'il n'a pu le passer sous silence dans ses *Commentaires*.

Lancelot, dans une dissertation, insérée en 1725, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, avait, contrairement à l'opinion de tous les historiens et aux témoignages de la tradition, contesté l'application à la montagne de Gergovia du lieu désigné dans le livre VII des *Commentaires* ; mais la description que César a faite de cette place, l'une des plus fortes des Gaules, ne peut laisser aucun doute à cet égard. D'ailleurs tous les hommes de guerre qui ont étudié les lieux ont parfaitement reconnu les positions indiquées par le général romain.

Comme la plupart des étrangers qui visitent l'Auvergne, j'ai fait mon pélerinage à Gergovia. On s'y rend par deux voies différentes : par la route d'Issoire et par Romagnat. C'est cette dernière que j'ai suivie. Près de Beaumont, gros village dont l'église est ancienne et où existait, avant la révolution de 1789, une abbaye de religieuses de l'ordre de St.-Benoist, fondée en 665, j'ai vu une belle coulée de lave sortie du volcan de Gravenoire, qui domine la plaine, à droite. En gravissant la montagne de Gergovia, au-dessus de Romagnat, j'ai remarqué qu'elle est composée de calcaire d'eau douce, sur lequel s'est épanchée une coulée de basalte. Cette montagne, escarpée de tous côtés, est terminée par un plateau de 15 à 1,600 mètres de longueur de l'est à l'ouest et d'environ 600 mètres de largeur, formant un quadrilatère dont les angles sont un peu arrondis.

Digitized by Google

Il n'existe plus sur le plateau de Gergovia aucunes traces d'habitation, mais on distingue encore quelques vestiges de retranchements, surtout du côté méridional. Ce plateau est maintenant cultivé, et les parcelles sont divisées par des clôtures en pierres sèches, composées de roches de basalte prises à la surface du sol. Des fouilles faites à diverses époques et les travaux de défrichement du terrain ont mis à découvert des fondations d'édifices, des fragments de marbre, de bronze et de fer, des morceaux de poterie en terre rouge, des médailles, etc.

En examinant attentivement les lieux, je n'ai pu admettre l'opinion de quelques historiens qui donnent à Gergovia le titre de ville gauloise ; car l'eau, élément indispensable à toute agglomération d'habitants, y manquait, et les abords de la place étaient beaucoup trop difficiles ; d'ailleurs si Clermont était alors une cité populeuse et la capitale des Arvernes, il est peu probable que deux villes importantes existassent à si peu de distance l'une de l'autre. Lorsque, à l'apparition des Romains dans le pays, Vercingétorix, chef des Gaulois, donna l'ordre de brûler les villes et les villages, de tout détruire sur le passage des envahisseurs, afin de leur couper les vivres, il est probable que les populations effrayées, fuyant devant l'ennemi, cherchèrent un lieu de refuge sûr pour se mettre à l'abri des insultes des vainqueurs, que le plateau de Gergovia, par son étendue et sa position au sommet d'une montagne escarpée, où existait déjà peut-être un *oppidum*, leur parut parfaitement située pour leur en servir, qu'ils se mirent tous à l'œuvre avec le courage qu'inspire la présence d'un grand danger, et qu'ils ne tardèrent pas à joindre aux retranchements naturels des travaux de défense contre lesquels vint se briser la bravoure des Romains. En émettant ces idées, je ne prétends nullement les présenter comme un fait matériel qui doit être reconnu par les observateurs judicieux, c'est une opinion que j'énonce sur un point historique encore obscur, et rien de plus.

Du plateau de Gergovia la vue embrasse : au nord, les gros

Digitized by Google

villages de Beaumont et d'Aubière, surmontés de leurs clochers, la ville de Clermont, dont les tours et les toits brillent au soleil, et, plus loin, des coteaux bombés couverts de vignobles émaillés de petites maisonnettes blanches; à l'est, la route d'Issoire qui contourne la montagne, le *Camp de César*, à Gondole, les cours de l'Auzon et de l'Allier et les plaines de la Limagne, bornées par les montagnes du Forez; au sud, le village de Merdogne, le *Camp de Corrent*, sur un mamelon, et la chaîne du Mont-Dore, qui fuit dans le lointain; à l'ouest, au pied de la montagne, le village de Romagnat, avec son château à demi-caché dans les arbres, le Mont-Rognon, dike basaltique surmonté des ruines pittoresques d'une forteresse féodale bâtie à la fin du XII^e^ siècle, et quantité de cônes volcaniques dominés par le Puy de Dôme.

Royat.

Un des lieux les plus remarquables des environs de Clermont et un de ceux que les étrangers visitent avec le plus d'intérêt est Royat, dont la vallée, les cascades et les grottes jouissent d'une grande réputation. Des voitures publiques, qui stationnent sur la place de Jaude, à Clermont, conduisent, en moins de vingt minutes, les promeneurs à Saint-Mart, où existe un établissement de bains d'eau chaude naturelle dont la température est de 26°. centigrades. Cette eau contient du muriate et du sulfate de soude, des carbonates de chaux et de magnésie, de la silice, de l'oxide de fer et de l'acide carbonique; elle est douce au toucher, mais elle a un goût asssez désagréable.

A Saint-Mart, la vallée se rétrécit et devient fort agreste. En suivant cette vallée, le long d'un torrent dont les eaux coulent avec bruit dans un lit hérissé de rochers, on arrive aux grottes et aux cascades, qui ont excité bien des fois l'imagination des artistes et des poëtes. La grotte principale dite *du Lavoir*, est creusée au contact du granite et des dépôts volcaniques, et est surmontée d'un rocher de basalte de plus de 20 mètres de hauteur, dans les fis-

Digitized by Google

sures duquel des arbres, des arbustes, des plantes rampantes ont pris racine et contribuent puissamment à former un tableau féerique, enchanteur. A peu de distance de là existe une autre grotte fermée d'où sont dérivées les eaux qui alimentent les fontaines de Clermont. Ce vallon romantique est dominé par le Puy de Chateix, montagne formée d'arkose, dont les flancs sont couverts de quelques vignobles.

L'église de Royat est assez curieuse, et plusieurs parties sont romanes ; il existe sous le chœur une crypte ou chapelle souterraine qui paraît antérieure au XI^e^ siècle.

Devant le portail de l'église se trouve une belle croix gothique en pierre décorée de bas-reliefs représentant les douze Apôtres.

Château de Tournoël.

Dans une anfractuosité de la montagne qui domine, à gauche, la route de Clermont à Riom s'élèvent fièrement les ruines du Château de Tournoël, l'une des plus redoutables forteresses de l'Auvergne au moyen âge. Les parties les plus anciennes paraissent remonter au XI^e^ ou au XII^e^ siècle.

Ce château, qui appartenait aux comtes d'Auvergne, soutint, en 1209, un siége fameux contre les troupes de Philippe-Auguste et ne se rendit qu'en 1213, après une défense de plus de trois ans. Devenu la propriété des seigneurs d'Apchon dans la dernière moitié du XVI^e^ siècle, il fut assiégé plusieurs fois par les Ligueurs qui le prirent, le pillèrent et le brûlèrent en 1594.

Il reste encore de ce château formidable le donjon et quelques tours démantelées. Plusieurs parties de l'intérieur sont assez bien conservées ; les portes, avec leurs meurtrières et machecoulis, ont conservé leur appareil guerrier.

Du donjon, qui semble dominer tous les châteaux de la Basse-Auvergne, on a une vue remarquable sur les montagnes et les plaines de la Limagne.

Digitized by Google

Ennezat.

Entre Clermont et Riom, à une certaine distance dans la plaine, à droite, se trouve le bourg d'Ennezat, dont l'église, de style romano-bysantin, est fort curieuse. Cette église remonte au x^e^ ou au xi^e^ siècle, à l'exception du chœur qui est plus moderne. Les chapiteaux des colonnes qui soutiennent la voûte de la nef sont parfaitement sculptés : quelques-uns sont composés de têtes d'anges fort gracieuses.

Il existe dans l'église d'Ennezat deux belles fresques du xv^e^ siècle. La première se trouve sur un des murs latéraux à gauche du chœur; elle est divisée en deux panneaux : le tableau supérieur représente une danse macabre ou la personnification du *Dict des trois Vifs et des trois Morts;* le compartiment inférieur figure un *ex-voto*, c'est-à-dire des personnages à genoux devant une image de la Vierge.

La deuxième fresque est peinte sur le mur de clôture du chœur, à droite. Elle est également divisée en deux tableaux représentant : l'un le Jugement dernier; l'autre un ange regardant le corps inanimé d'un homme sur lequel il jette un regard de sympathie et de regret.

D'importants travaux de restauration sont exécutés à l'église d'Ennezat sous l'habile direction de M. Mallay.

Pressé par le temps, je n'ai pu visiter toutes les localités intéressantes de la Basse-Auvergne, ni faire une excursion au Mont-Dore. Après avoir exploré pendant cinq jours Clermont, Riom et les environs de ces deux villes, je me suis dirigé sur Lyon.

DE CLERMONT A THIERS.

La route de Lyon entre Clermont et Lezoux, est tracée dans la plaine de la Limagne, l'une des plus fécondes de la France et peut-être de l'Europe. Cette merveilleuse plaine qui a 60 kilom.

Digitized by Google

de longueur et une largeur de 35 à 40, est encadrée dans de hautes montagnes et sillonnée de cours d'eau, dont le principal, l'Allier, l'arrose sur une étendue considérable. Il existe à sa surface un grand nombre de cônes volcaniques et de dikes basaltiques qui l'animent singulièrement.

Le sol végétal repose sur un calcaire d'eau douce appartenant au groupe tertiaire et a depuis $0^{m},50$ jusqu'à 4 et 5 mètres de profondeur ; il est noir comme du terreau et d'une si grande fertilité qu'on a fait, sur certains points, cinq à six récoltes successives de blé sans engrais. Formé au fond d'un lac dont les eaux se sont écoulées antérieurement aux temps historiques, il se compose principalement de dépôts limoneux et du détritus des plantes qui croissaient en abondance dans ce lac et sur ses bords.

Les coteaux de la Limagne sont couverts de vignes très-vigoureuses qui s'élèvent au-dessus de leurs échalas et s'étendent en forme de treilles le long de petites gaules placées horizontalement. On voit de belles récoltes de céréales au milieu des coulées de lave, à une grande hauteur, et on trouve jusqu'au sommet des montagnes un sol profond et couvert d'une végétation puissante. Ces montagnes seraient susceptibles de se couvrir promptement de bois si elles étaient soustraites aux ravages de la vaine pâture.

Au milieu de cette terre de promission, les cultivateurs sont, en général, pauvres et mal nourris; et il est facile d'en reconnaître les causes en visitant le pays. Les instruments aratoires et les attelages sont semblables à ceux dont se servaient les anciens Arvernes ou en diffèrent peu. La charrue consiste en une perche ou morceau de bois arrondi, sans manche ni avant-train, au bout duquel est fixé un soc ; à cet araire barbare on attelle deux bœufs ou deux vaches qui marchent avec une lenteur extrême et font en trois jours de travail ce que deux chevaux feraient mieux en dix heures. Les charrettes, également conduites par des bœufs et des vaches, sont en rapport avec la charrue : il est impossible de voir des véhicules plus imparfaits et d'une construction plus grossière.

Digitized by Google

Non-seulement les fermes sont mal outillées, mais le nombre des bestiaux qu'elles renferment est bien inférieur à celui qu'elles pourraient nourrir. Puis les principaux produits du sol sont les céréales et les pommes de terre. Le froment, surtout celui que nous appelons *blé gris* et plus communément *gros blé*, et qui nous est venu, dit-on, de la Limagne, y a des proportions colossales ; l'orge y atteint une hauteur de $1^{m},50$. Dans les années où le blé est cher, le cultivateur fait de l'argent ; mais lorsque les céréales sont à bas prix, il ne peut payer ses fermages et est obligé de recourir à l'usurier qui le ruine.

Dans un pays où le sol est si fertile qu'il suffit de le remuer et d'y jeter de la semence pour qu'il se couvre d'excellentes récoltes, tous les cultivateurs devraient être riches. Ils pourraient sinon le devenir au moins améliorer sensiblement leur position. Mais il faudrait qu'ils reformassent entièrement leurs instruments de travail ; qu'ils changeassent leurs assolements et y fissent entrer largement la culture des plantes textiles et tinctoriales et des graines oléagineuses ; qu'il augmentassent le nombre de leurs bestiaux et s'ouvrissent des débouchés pour l'écoulement de leurs denrées, dont la plupart sont à vil prix. Déjà on fait du chanvre sur plusieurs points, mais en trop petite quantité.

De Clermont à Pont du Château, la route est superbe et bordée de beaux noyers. On remarque à droite, quelques cônes volcaniques plantés de vignes, et à gauche le village de Gerzat avec ses toits de briques.

Pont du Château est une petite ville située sur la rive gauche de l'Allier, que l'on y passe sur un beau pont de 230 mètres de longueur. C'était autrefois une place forte, défendue par un château bâti sur les bords de la rivière ; c'est aujourd'hui un port d'embarquement des produits du pays, d'où il part chaque année plus de 300 bateaux pour Paris et autres lieux. L'église, dédiée à sainte Martine, est de transition et assez curieuse.

Au delà de l'Allier, et jusqu'à Lezoux, la route continue à être

Digitized by Google

facile et agréable. On remarque, à gauche, un village sur une éminence isolée dans la plaine.

Lezoux est une petite ville, assez bien bâtie, dominée par son église dont la tour a été nouvellement reconstruite.

A Lezoux, le sol change de nature et d'aspect : il devient boisé, de médiocre qualité et la vigne disparaît, au moins sur les bords de la route. On passe la Dore sur un pont de pierre, on gravit une côte assez longue, et on descend ensuite jusqu'à Thiers, sur une longueur de plus de 4 kilomètres.

THIERS.

La ville de Thiers, chef-lieu d'un des arrondissements du Puy de Dôme, est bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'une haute colline formant les premiers gradins de la chaîne du Forez. Vue de loin et éclairée par un beau soleil couchant, tandis que des nuages s'élèvent au-dessus de sa tête et enveloppent d'un réseau de gaze les rochers abruptes qui la dominent, elle forme un tableau grandiose que l'art est impuissant à reproduire.

Thiers est une ville ancienne qui s'appelait *Thigernum* lorsque Thierry ravagea l'Auvergne en 525. Les soldats de ce roi mirent le feu au château et détruisirent les maisons qui l'entouraient. Elle reçut ensuite le nom de Thiern, puis celui de Thiers. Ses rues sont étroites, tortueuses, fort en pente; et les maisons, étagées les unes au-dessus des autres, sont généralement basses et peu élégantes.

Les églises Saint-Genès et Saint-Jean, la première en partie romane et la seconde de style ogival, sont bâties dans de belles positions et offrent quelque intérêt sous le rapport archéologique. Mais ce ne sont pas les ouvrages des hommes qui excitent, à Thiers, l'attention du voyageur, ce sont les merveilles de la nature. Il est difficile de voir une ville située dans une position aussi pittoresque et plus curieuse. Elle est dominée au nord et à l'est par des montagnes taillées à pic, au milieu desquelles la Durole, petite rivière

Digitized by Google

resserrée dans une gorge étroite et profonde, coule avec bruit. Près de l'église Saint-Jean, bâtie sur un plateau au-dessus du cours de ce torrent, se trouvent le *Trou d'Enfer* et les *Cascades de Thiers*, si connues dans le monde artistique par les nombreux dessins qui en ont été faits. En plusieurs endroits on remarque des maisons pour ainsi dire suspendues aux rochers comme des nids d'aigle.

Du haut des tours des églises et du vieux château, une scène admirable se déroule sous les yeux de l'observateur. Derrière la ville il voit des coteaux couverts de vignobles, tandis que de l'autre côté s'élèvent majestueusement des rochers nuds et découpés; plus près, sa vue plane sur une forêt de maisons, sur des usines pittoresques d'où les eaux de la Durole s'échappent en cascades; au loin, il contemple avec un vif sentiment de satisfaction les riches plaines du Bourbonnais et de l'Auvergne et les hautes chaînes du Puy de Dôme et du Mont-Dore qui se confondent avec les couleurs sombres des nuages : c'est un des tableaux les plus animés et les plus splendides qui existent en France.

Les habitants de Thiers sont extrêmement laborieux et industrieux. Il existe dans la ville de nombreux ateliers de coutellerie et beaucoup de fabriques de papier.

DE THIERS A MONTBRISON.

En sortant de Thiers, on voit, sur un rocher, au-dessous de la route, une petite chapelle dédiée à saint Roch, où l'on va prier, dans les temps de grande sécheresse, pour demander de la pluie. Un peu plus loin, on jouit de toute la beauté des montagnes, qui se développent avec un caractère grave, majestueux, imposant. A droite se trouvent des précipices profonds au pied desquels la Durole roule ses eaux blanches d'écume; et au-dessus de la rivière se dresse, comme un mur gigantesque, la montagne de granite couronnée de quelques arbres et de taillis clair-semés. A gauche de la route s'élève une autre montagne dont les rochers

Digitized by Google

semblent suspendus sur la tête du voyageur.

A 4 kilomètres au delà de Thiers, les montagnes deviennent moins abruptes ; mais on continue à monter jusqu'au point culminant de la haute chaîne du Forez, qu'on atteint après avoir gravi une côte de cinq lieues de longueur.

Noirétable, bourg de 1,800 habitants, est un chef-lieu de canton du département de la Loire, situé sur l'autre versant des montagnes, et le premier centre de population un peu important qu'on trouve sur la route après Thiers. De là on descend jusqu'à Boën, petite ville bâtie sur la rive gauche du Lignon.

Honoré d'Urfé a rendu le Lignon célèbre, dans le XVII^e^ siècle, en plaçant les scènes de son roman de l'*Astrée* sur les bords agrestes de cette petite rivière ; mais la célébrité dont elle jouit n'existe plus que dans quelques souvenirs, et le voyageur indifférent ne se doute guère en la traversant que son nom fut pendant plusieurs années dans toutes les bouches ; il ignore même jusqu'au titre de l'ouvrage qui passionna si fort les esprits il y a deux cents ans.

Après avoir traversé le Lignon sur un pont de pierre, on entre dans les vastes plaines du Forez, dont le sol superficiel est formé d'alluvions granitiques. Les terres arables paraissent être de médiocre qualité et les récoltes ne sont pas excellentes. Les cultures les plus communes sont le froment, le seigle, les pommes de terre et le trèfle ; il s'y trouve aussi un peu de colza ; mais il a une très-maigre apparence. On traverse cette plaine jusqu'à Montbrison, sur une longueur de 18 kilomètres, sans que rien de bien saillant vienne en rompre la monotonie.

MONTBRISON.

Montbrison est une ville de 6,000 âmes seulement, qui doit à sa position centrale l'avantage d'être le chef-lieu du département de la Loire. Longtemps elle ne fut qu'un bourg ou village. C'est à Guy IV, comte du Forez, qui affranchit les habitants en 1223

Digitized by Google

et y jeta, deux ans plus tard, les fondements d'une église, hors l'enceinte fortifiée, qu'elle doit principalement sa prospérité.

La ville est construite autour d'une éminence ou relèvement du sol sur lequel était bâti le château des comtes du Forez. Ce château a été détruit, et il existe à la place un calvaire, qui forme un contraste frappant avec la forteresse féodale qu'il a remplacée. Bâtie dans une vaste plaine, sur la petite rivière de Vésezy, cette ville n'a rien de remarquable que son église et ses boulevards, plantés à l'emplacement des anciennes fortifications. L'hôtel de ville est une construction plus que mesquine : on en voit dans beaucoup de bourgs qui ont un caractère plus monumental. La rue Tupinerie est large et assez bien bâtie, mais la plupart des autres sont étroites et bordées de maisons basses et de peu d'apparence.

L'église de Montbrison est un assez bel édifice entièrement isolé sur une petite place. Le style de l'architecture annonce qu'elle a été commencée au XIII^e^ siècle et terminée seulement au XV^e^. La façade principale, qui date de 1443, se compose d'un portail surmonté de deux tours carrées sans flèches. Le tympan du porche est décoré d'une image de la Vierge. La nef, flanquée de bas-côtés, est la partie la plus ancienne et paraît remonter à l'époque de la fondation de l'édifice. On remarque principalement à l'intérieur quelques fenêtres ornées de vitraux peints et le support de l'orgue, bel ouvrage de la sculpture du XV^e^ siècle.

DE MONTBRISON A LYON.

En allant de Montbrison à la station de Montrond, où l'on prend le chemin de fer de Roanne à Saint-Etienne et à Lyon, on traverse une plaine alluviale, unie, marécageuse, dont quelques parties sont assez bien cultivées; on voit à Montrond les restes d'un château fort du moyen âge, et on passe la Loire au delà de ce village sur un pont à péage. La route, sur une longueur de 16 kilom., est droite et sans différence sensible de niveau, ce qui avait permis d'établir sur un de ses accotements,

Digitized by Google

entre Montbrison et Montrond, une voie ferrée desservie par des wagons remorqués par des chevaux ; mais ayant été mal entretenus, les rails se sont usés et dérangés; le chemin est devenu difficile, peu sûr et l'administration l'a mis en interdit. Maintenant le service du transport des voyageurs est fait par de grands omnibus qui suivent la chaussée d'empierrement.

A la sortie de la station du Montrond, le chemin de fer de Saint-Etienne suit d'abord les confins de la plaine du Forez. Le sol est marécageux et excessivement mauvais. On voit, à gauche, la petite ville de Saint-Galmier, située sur le penchant d'un côteau, près de la rive droite de la Coize. Cette ville, qui remonte à une haute antiquité, est désignée sur la carte de Peutinger sous le nom d'*Aquæ Segetæ*; elle possède dans un de ses faubourgs une source d'eau minérale, qui était connue dès l'époque gallo-romaine et dont l'usage est recommandé pour la guérison des affections des reins, des voies urinaires et des maladies catarrhales chroniques.

Après avoir dépassé les stations de Veauches et de Saint-Bonnet, très-rapprochées l'une de l'autre, on s'aperçoit que le terrain devient un peu meilleur, et on remarque beaucoup de prairies. La campagne est parsemée de villages et de châteaux qui animent le paysage.

En quittant la station de la Renardière, le train longe, sur une levée, une petite rivière qui cache ses eaux dans un berceau d'arbres et de verdure ; il descend ensuite une pente assez rapide, s'engage dans une gorge étroite, entre des coteaux couverts de bois, décrit des courbes très-courtes et fort nombreuses, s'arrête un instant à la station de Fouilloux, située dans la vallée qu'il vient de parcourir en suivant ses contours, et arrive à la gare de Saint-Etienne, établie au nord de la ville.

Saint-Etienne est bâti sur le ruisseau de Furens, dans une vallée peu profonde. Longtemps ce ne fut qu'un bourg portant le même nom que le cours d'eau sur les bords duquel il s'élevait.

Digitized by Google

Au XI^e^ siècle, une église y fut bâtie et dédiée à Saint-Etienne. Le lieu acquit de l'importance ; il prit le nom du patron de son église et le titre de ville, et depuis ce temps il a continué à s'agrandir. Mais ce qui a hâté son accroissement et en a fait une des cités les plus industrieuses de France, c'est son riche bassin houiller et l'emploi du charbon de terre dans les arts mécaniques.

En 1804, Saint-Etienne ne comptait que 25,000 habitants, et il en renferme aujourd'hui 60,000. Il est impossible de voir plus de mouvement qu'on en remarque dans la ville et ses environs. Elle possède une fabrique de rubans qui est sans rivales et dont le produit s'élève annuellement à 30 ou 40,000,000 de francs ; il y existe aussi des manufactures importantes d'armes à feu, et on y confectionne en grand la quincaillerie, la serrurerie, les limes, etc.

L'ancienne ville ne renferme rien d'intéressant que l'église bâtie au XI^e^ siècle ; mais la nouvelle se distingue par la beauté de ses constructions, l'étendue de ses places et la largeur de ses rues. La vallée étant trop étroite pour contenir toutes les habitations, on les voit s'élever sur les flancs des coteaux voisins qu'elles couvriront bientôt si le flot de la population continue à monter.

En sortant de la gare de Saint-Etienne, le rail-way de Lyon traverse une assez belle prairie et pénètre dans le bassin houiller, sillonné de fosses, coupé de chemins de fer et couvert de wagons traînés par des chevaux. A la station de Terre-Noire, on s'arrête pour disposer le train à descendre, sur un plan incliné, une pente très-forte. Les alentours de cette station sont extrêmement remarquables par le mouvement qui y existe et le nombre prodigieux de cheminées de mines et de fourneaux qui s'élèvent de toute part jusque sur le sommet des collines.

Le plan incliné étant franchi, la locomotive est replacée en tête du convoi, qui s'enfonce aussitôt sous un long tunnel, reparaît au jour, disparaît de nouveau dans un souterrain de peu d'étendue et ne tarde pas à arriver à Saint-Chamond.

Digitized by Google

Saint-Chamond, chef-lieu de canton, est une ville de 8,000 habitants, avantageusement située, au confluent du Gier et du Janon, dans une vallée couverte de vergers et de jardins et dont les bords sont tapissés de vignobles. Elle renferme de jolies habitations, une assez belle église et une promenade agréable.

L'origine de Saint-Chamond est attribuée à saint Ennemond, archevêque de Lyon, qui y fit bâtir une église vers l'an 640. On remarque sur le flanc de la montagne qui domine la ville les restes d'un château féodal.

C'est principalement à l'industrie que Saint-Chamond doit sa prospérité. Il y existe de nombreuses fabriques de rubans, de galons et de lacets, des manufactures de clous et des ateliers pour le moulinage de la soie.

Après avoir quitté Saint-Chamond, on passe successivement sous deux petits tunnels, et on traverse ensuite un pays très-accidenté et fort pittoresque ; un peu au delà de la station de Grand-Croix on entre dans le département du Rhône, et on ne tarde pas à arriver à Rive de Gier.

Au commencement du XIX^e^ siècle, Rive de Gier n'était qu'un bourg de moins de 4,000 âmes ; mais depuis 1815 il est devenu une ville de 15,000 habitants, qui prend tous les jours de l'accroissement. C'était autrefois une place entourée de murailles et de fossés, défendue par un château fort dont il reste encore des ruines ; aujourd'hui c'est une ville industrielle, point extrême du canal de Givors et le centre d'une exploitation considérable de houille. Elle renferme de nombreuses forges et fonderies, des ateliers de construction de machines à vapeur, des fabriques d'acier, de limes, de quincaillerie, etc. Loin de décroître par suite de l'établissement de ces nouvelles industries, ses anciennes verreries ont pris de l'extension : les produits sont non-seulement beaucoup plus considérables, mais ils ont éprouvé de notables perfectionnements.

Ce grand mouvement industriel a complétement changé l'aspect de la ville. Les quais sont bordés de magasins devant lesquels

Digitized by Google

existe, sur une belle chaussée, un rideau de peupliers ; à l'extrémité du bassin s'élève l'hôtel de la compagnie du canal de Givors, décoré d'une vaste façade ; plusieurs ponts ont été jetés sur le Gier, qui traverse la ville ; des fontaines publiques, des marchés ont été établis ; l'église a été reconstruite : tout s'est transformé ou a pris une physionomie nouvelle.

Les alentours de Rive de Gier sont aussi animés que la ville. Il y a des usines jusque sur les collines ; on aperçoit de tous côtés des bouches de chaleur, des fabriques surmontées de leurs hautes cheminées de briques, des chemins de fer sillonnés de wagons, tout enfin ce qui constitue un grand centre industriel.

A peine le train a-t-il quitté la station de Rive de Gier qu'il entre dans un tunnel très-long qui n'est pas assez aéré et où on est gêné par la fumée. Après être sorti de ce tunnel, il passe au pied des montagnes du Lyonnais, franchit successivement cinq autres petits souterrains et arrive à Givors en suivant les contours des élévations dont le sol est hérissé.

Givors est une jolie petite ville de 7 à 8,000 habitants bâtie sur la rive droite du Rhône, au confluent du Gier et à la jonction du canal avec le fleuve. Ce canal, construit de 1763 à 1781, se termine dans un beau bassin de 260 mètres de longueur et de 108 de largeur pouvant contenir 250 bateaux.

La ville de Givors est un entrepôt considérable de marchandises et de combustible ; il y existe en outre des teintureries et des verreries à bouteilles, à vitres et à divers autres usages.

En quittant la station de Givors, qui est vaste et belle, on traverse le canal, puis une petite plaine formée d'alluvions, et on arrive sur la rive droite du Rhône qu'on suit jusqu'à Grigny.

De Grigny à Irigny, le train continue à suivre le Rhône, dont il n'est souvent séparé que par une berge ou un petit mur ; au delà de cette dernière station, il longe encore le fleuve pendant quelques minutes, puis il se dirige à gauche dans des terres en labour, passe sous un petit tunnel, traverse des prairies ombragées

Digitized by Google

d'arbres, et s'arrête à la station d'Oullins.

Oullins est un village considérable dont les habitations couvrent les flancs d'un charmant coteau, près de la rive droite du Rhône. Il est environné de jolies maisons de campagne et est fort animé, le dimanche, dans la belle saison, à cause des nombreux promeneurs que la beauté de ses sites y attire.

L'église d'Oullins renferme le tombeau de Thomas, membre de l'Académie française, l'un des meilleurs écrivains du XVIII^e^ siècle, et celui de Jacquard, l'immortel auteur du métier à brocher les tissus, l'une des plus utiles inventions des temps modernes. On a gravé sur ce dernier monument funèbre :

A LA MÉMOIRE DE JOSEPH-MARIE JACQUARD, MÉCANICIEN CÉLÈBRE, HOMME DE BIEN ET DE GÉNIE, MORT A OULLINS, DANS SA MAISON, LE VII AOUT M.DCCCXXXIV, AU SEIN DES CONSOLATIONS RELIGIEUSES.

En sortant de la station d'Oullins, le train passe sous un tunnel assez long ; peu de temps après être reparu au jour, il traverse le beau pont de la Mulatière, jeté sur la Saône près de son confluent avec le Rhône, et arrive à la gare de Lyon, située dans la presqu'île de Perrache.

Le chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne et à Roanne est le premier qui a été établi en France. Construit de 1827 à 1832 par MM. Séguin frères, il n'était destiné d'abord qu'au transport des marchandises, surtout de la houille. Il s'y trouve des courbes trop brusques et trop multipliées, des pentes trop fortes, des tunnels trop bas et trop étroits, et il est beaucoup trop rapproché du Rhône entre Givors et Irigny ; mais le service y est maintenant bien organisé, et il n'y arrive guère plus d'accidents que sur les voies ferrées mieux établies, eu égard à l'immense circulation qui y a lieu. Tel qu'il est, il rend d'importants services au pays ; il est parcouru chaque jour par de nombreux convois de wagons de diverses formes, et il remplace avantageusement pour les voyageurs la route de terre.

Digitized by Google

LYON.

Lyon, l'antique *Lugdunum*, métropole des Gaules, est une riche et grande ville merveilleusement située sur un beau fleuve et une rivière navigable qui confondent leurs eaux sous ses murs. J'avais entendu dire que cette ville était laide, triste, insalubre, et j'y arrivais sous l'empire de ces impressions peu favorables. Mais en voyant les deux larges cours d'eau qui se réunissent au pont de la Mulatière, en considérant les superbes quais du Rhône et de la Saône, en traversant le cours Napoléon, la place Louis XVIII, la rue de Bourbon ou de la République, la place Bellecour, en embrassant du haut de Fourvières l'ensemble de la cité, mon opinion préconçue s'est bien vite modifiée.

Ceux qui voient Lyon dans les anciens quartiers, tels que le bas de la montagne de Fourvières, les environs des places Saint-Pierre et de la Miséricorde et quelques autres parties dont les rues sont étroites, fort en pente et mal bâties, en emportent sans doute des souvenirs peu riants ; mais le voyageur qui visite ses monuments et ses établissements publics, qui parcourt ses quais, qui voit le mouvement d'affaires dont elle est le centre, s'en fait une haute idée, et n'hésite pas à lui donner le titre de seconde ville de France qu'elle revendique avec raison. Malheureusement beaucoup de rues sont pavées suivant l'ancien système, c'est-à-dire avec des cailloux ronds et mal joints, et les constructions sont, en général, d'une hauteur excessive : on remarque beaucoup de maisons, tant anciennes que modernes, de cinq, six et jusqu'à sept étages. Ce genre de construction tient sans doute à la cherté du terrain. Le sol étant d'un prix élevé tandis que l'espace en hauteur ne coûte rien, on tient beaucoup plus à avoir un grand nombre d'appartements que des habitations commodes.

L'origine de Lyon n'est point connue. Il est probable que c'était une cité des Albiens, qui habitaient le pays avant la Conquête; mais les historiens considèrent Plancus, général romain, comme

Digitized by Google

son fondateur, par ordre du Sénat, 41 ans avant l'ère chrétienne, pour recueillir les habitants de Vienne qui avaient été expulsés de leur demeure par les Allobroges. Alors, tout porte à le croire, les eaux du Rhône et de la Saône, n'étant pas gênées dans leur cours, couvraient la majeure partie du terrain où se trouvent les beaux quartiers de la ville actuelle. La colonie de Plancus s'établit sur les coteaux de Fourvières et de Saint-Just, et la cité nouvelle prit le nom de *Lugdunum*.

Sous la domination des Romains, dont le génie avait tout de suite aperçu l'admirable position d'une ville bâtie au confluent de deux rivières navigables et susceptible de devenir un point si important sous le rapport militaire et commercial, *Lugdunum* prit un accroissement rapide. Agrippa en fit le centre de quatre grandes voies qu'il fit tracer dans les Gaules. Les empereurs établirent, à grands frais, des aqueducs pour y amener des eaux de source jusque du Mont-Pilat. Auguste, qui y fit un long séjour, combla la ville de bienfaits, lui conféra le titre de *Métropole des Gaules* et la dota d'une académie ou athénée. Ces libéralités le rendirent cher aux habitants ; et, à sa mort, leur reconnaissance se manifesta d'une manière éclatante : ils lui élevèrent, de concert avec les soixante nations qui commerçaient avec eux, au confluent du Rhône et de la Saône, près de l'athénée que cet empereur avait fondé pour l'enseignement des lettres et des arts, un temple d'une haute magnificence.

Lugdunum vit naître dans ses murs Germanicus, Caracalla et Claude. Ce dernier, devenu empereur, l'éleva du rang de municipe à celui de colonie romaine. Mais au milieu de sa splendeur, un incendie la détruisit, dit-on, presque entièrement. Relevée de ses ruines par Néron, elle fut saccagée par Septime Sévère, qui fit massacrer une partie de ses habitants pour les punir d'avoir embrassé le parti d'Albin, son compétiteur.

Après la destruction de l'empire romain, la cité de Plancus passa successivement au pouvoir des Burgondes, des empereurs d'Alle-

Digitized by Google

magne, des comtes du Forez, des archevêques de Lyon et des rois de France : ces derniers lui accordèrent des priviléges et des franchises fort étendus. Maintenant ce grand centre de population, qui s'étend des deux côtés du Rhône et de la Saône et ne forme réellement qu'une seule ville, est divisé en quatre communes pour l'administration civile, savoir : Lyon, la Croix-Rousse, la Guillotière et le faubourg de Vaise, et la population totale dépasse 250,000 âmes.

A la fin du XVIII^e^ siècle, le confluent du Rhône et de la Saône, qui se trouvait près de l'abbaye d'Ainay, a été reporté jusqu'au pont de la Mulatière ; de sorte que Lyon a gagné un vaste terrain autrefois couvert de marais où s'est élevé un quartier somptueux et plein d'avenir.

La ville de Lyon renferme un grand nombre de monuments curieux et d'établissements scientifiques, littéraires et artistiques que je vais décrire sommairement.

Monuments religieux.

A. *La Cathédrale.* L'église primatiale de Saint-Jean est un édifice remarquable ; mais l'architecture n'est pas en rapport avec son titre : elle est bien inférieure en beauté aux cathédrales d'Amiens, de Chartres, de Reims, de Paris, d'Orléans, de Bourges, de Bayeux, etc, ; elle est d'ailleurs placée, au bas de la montagne de Fourvières, dans une position peu favorable à la vue, et entourée, excepté du côté de la façade principale, de constructions qui la masquent. Cette église remonte au VI^e^ siècle ; mais elle a été reconstruite aux XII^e^ et XIII^e^ et n'a été terminée qu'à la fin du XV^e^.

La façade principale a un bel aspect. La partie inférieure, qui porte le cachet du XIII^e^ siècle, se compose de trois porches décorés d'un grand nombre de statues qui ont été mutilées par les protestants en 1562. Les voussoirs des portes sont également ornées de sculptures et de statuettes dont presque toutes les têtes ont été

Digitized by Google

cassées; il reste quelques délicieuses figures de vierges et d'anges qui témoignent de l'habileté des imagiers du moyen âge. Aucune statue ni statuette n'a été restaurée.

Au-dessus des porches se trouve un rang d'arcades surmonté d'une galerie et de huit clochetons à pinacles sculptés; sur cette galerie s'élèvent deux tours carrées, sans flèches, séparées par une belle rosace et un grand fronton triangulaire : tout ce dernier étage est dans le style ogival du XV^e^ siècle.

L'abside, flanquée de deux tours carrées surmontées d'une croix de pierre, présente des détails fort intéressants. Les deux faces latérales, entourées de constructions, n'ont rien de grandiose.

L'intérieur de Saint-Jean est vaste; mais il est sombre et n'a pas cet aspect imposant qui caractérise plusieurs cathédrales. Il se compose : 1° d'une nef principale et de deux collatéraux; 2° du chœur, élevé de trois marches au-dessus de la grande nef dont il n'est séparé que par une balustrade assez grossière; 3° d'un grand nombre de chapelles. Il n'existe pas de transepts; de sorte que les petites nefs et les galeries qui leur font suite le long du chœur, se prolongeant jusqu'au chevet, présentent des lignes d'une longueur trop considérable pour leur largeur et forment une perspective peu agréable à l'œil. Le chœur est beau, mais l'autel placé au milieu et l'orgue qui se trouve à l'extrémité choquent la vue et nuisent essentiellement à l'harmonie de l'ensemble. Les arcades de la galerie qui en fait le tour sont supportées par des colonnes et des pilastres fort ornés, appartenant au roman fleuri.

Parmi les chapelles on remarque particulièrement celle de Saint-Louis, construite par le cardinal Charles de Bourbon au XVI^e^ siècle, qui est orné de sculptures d'une grande richesse de dessin et d'une extrême finesse d'exécution. Dans le retable de l'autel est encastrée une admirable tête de vierge en marbre blanc. Les fenêtres étaient décorées de verrières dont il reste de beaux débris.

La cathédrale renferme en outre plusieurs objets d'art et de curiosité intéressants, parmi lesquels on distingue principalement :

Digitized by Google

1° les vitraux peints de l'abside ; 2° une magnifique chaire épiscopale en bois, placée dans le chœur, ayant beaucoup de rapports avec les pyramides qui terminent chaque rangée des stalles d'Amiens ; 3° des tableaux de prix et quelques bonnes statues, notamment une Vierge, par Maximilien, élève de Canova ; 4° la chaire à prêcher, en marbre blanc, construite en 1839 sur les dessins de M. Chenavard et sculptée par M. Le Gendre-Hérald ; 5° une horloge astronomique établie en 1598 par Lippius, de Bâle, et successivement augmentée par Nourrisson et Charmy, horlogers de Lyon ; elle marque les siècles, les années, les mois, les jours, les heures, les minutes, les fêtes mobiles et immobiles, la position du soleil dans les signes du zodiaque, les phases de la lune et le mouvement des planètes ; des automates représentant des personnages religieux sont mus par le mécanisme et remplissent chacun une fonction dans l'œuvre générale.

B. *Eglise d'Ainay.* Cette église, de style byzantin, bâtie à l'emplacement de l'athénée d'Auguste et qui faisait partie de la célèbre abbaye de Saint-Martin d'Ainay, est fort curieuse. Détruite plusieurs fois par les Barbares, l'église et l'abbaye furent relevées à diverses époques, ce qui fait que quelques parties de l'édifice portent le cachet du XI^e^ siècle, tandis que d'autres sont évidemment plus anciennes. On remarque à l'extérieur, surtout à l'abside, des incrustations ou mosaïques en brique et pierres de différentes couleurs.

L'intérieur du monument est encore plus digne d'intérêt que l'extérieur. On s'arrête surtout devant les quatre colonnes de granite qui soutiennent la coupole du chœur, et qu'on dit provenir du temple élevé à Auguste par soixante nations des Gaules. Il existe autour de l'église, c'est-à-dire des deux petites nefs et du chœur, des pilastres engagés dont les chapiteaux sont délicieusement sculptés : derrière le sanctuaire ces pilastres sont ornés depuis la base jusqu'au sommet. Les voûtes des trois nefs sont peintes dans le goût byzantin.

Digitized by Google

Au-dessous de la sacristie, située dans la partie méridionale de l'édifice, se trouve la crypte ou église souterraine de Sainte-Blandine, formant un carré d'environ trois mètres de côté, dont la voûte, à quatre pans et à plein-cintre, repose sur quatre piliers engagés. Cette crypte, qui n'a guère que deux mètres de hauteur, n'offre rien de remarquable dans son état actuel.

L'église d'Ainay étant devenue trop petite pour la population du quartier, on y a accolé une longue nef ou chapelle sans caractère architectural et qui défigure le monument.

C. *Saint-Nizier*. L'église Saint-Nizier, dont les fondements furent jetés, dit-on, par saint Pothin, vers la fin du IIe siècle, est une des plus belles de Lyon. Malheureusement elle a été rebâtie et restaurée plusieurs fois, et il en résulte un mélange de styles qui est loin de satisfaire l'archéologue. L'abside et la tour élevée sur le côté nord de la façade sont les parties les plus curieuses de l'extérieur.

L'intérieur, composé de trois nefs, du transept, du chœur et de quatorze chapelles, présente un bel ensemble et renferme des objets d'art précieux, notamment le maître-autel en marbre blanc, orné des figures de Jésus-Christ et des douze apôtres; des statues représentant la Vierge et l'enfant Jésus, par Coyzevox, et saint Pothin, par Chinard; plusieurs tableaux de prix peints par Revoil, Orsel, etc.

On visite avec intérêt à Saint-Nizier une crypte ou chapelle souterraine dans laquelle on descend par un double escalier existant de chaque côté du chœur, près des portes latérales. Cette crypte, qui passe pour être l'ancienne chapelle où saint Pothin éleva le premier autel chrétien dans Lugdunum, a la forme d'une croix grecque, et se compose d'un carré, d'environ 4 mètres de côté, dont les faces sont terminées par des absides semi-circulaires d'environ 1m, 75 de profondeur.

D. *Eglise de Fourvières*. Elevée sur le plateau de Fourvières, cette église a été, dit-on, bâtie sur l'emplacement d'un

Digitized by Google

forum construit par Trajan. Ce ne fut pendant plusieurs siècles qu'une modeste chapelle placée sous l'invocation de *Notre-Dame de Bon-Conseil*, et qui n'était guère visitée que par des pélerins. En 1192 l'archevêque de Lyon et le chapitre de la cathédrale remplacèrent la chapelle par une église qu'ils dédièrent à la Vierge Marie et à saint Thomas de Cantorbery, et ils l'érigèrent en collégiale. On y a fait tant d'additions et de restaurations qu'il ne reste plus de l'édifice de la fin du XII^e^ et du commencement du XIII^e^ siècles que la nef et le petit portail. On voit dans le mur du côté nord beaucoup de briques romaines.

Cette église n'offre aucun intérêt sous le rapport monumental; mais elle attire sous ses voûtes une grande affluence de visiteurs, surtout à l'époque des fêtes de la Vierge. Notre-Dame de Fourvières est, comme chez nous Notre-Dame de la Délivrande, l'objet d'une pieuse vénération. Les rues qui y conduisent et les environs du plateau sur lequel elle est bâtie sont presque entièrement habités par des marchands de livres de dévotion, de chapelets, d'images, de cierges et autres objets qui sont achetés par les pélerins

A côté de l'église on a élevé un observatoire du haut duquel la vue embrasse un vaste horizon, borné : au nord, par les montagnes du Beaujolais, qui se dessinent dans le lointain entre les trois mamelons du Mont-d'Or; à l'est, par les Alpes, couronnées de neiges perpétuelles; au sud, par le Mont-Pilat, dont le sommet se perd dans les nuages; à l'ouest, par les chaînes granitiques et volcaniques du Forez et de l'Auvergne qui se confondent avec les vapeurs de l'atmosphère.

Après avoir contemplé avec ravissement les immenses proportions et l'extrême beauté du panorama qui se déroule devant lui, l'observateur abaisse ses regards sur la ville de Lyon et en considère l'ensemble. Vue ainsi à vol d'oiseau, elle présente une masse de constructions qui descendent confusément des collines, franchissent la Saône et le Rhône et s'épanouissent dans la plaine.

Digitized by Google

Mais l'œil ne tarde pas à distinguer parmi cette forêt de tours, de cheminées, de toits : la basilique de Saint-Jean gravement assise au pied de la montagne ; l'église d'Ainay, entourée d'édifices modernes ; la presqu'île de Perrache, naguère un marais insalubre et aujourd'hui un quartier plein de vie et de mouvement ; le cours Napoléon, avec ses longues rangées de platanes ; la tour de Saint-Nizier qui brille au soleil ; l'Hôtel de Ville surmonté de son dôme ; le Jardin des Plantes qui montre la cime verte de ses arbres au milieu de hautes maisons s'élevant en amphithéâtre jusqu'à l'église des Chartreux, etc. En ajoutant au vaste et curieux ensemble de la grande cité et des communes suburbaines les sites délicieux des bords du Rhône et de la Saône, on reconnaît que cet admirable tableau est en parfaite harmonie avec la splendeur de son cadre.

Monuments civils.

a. *Hôtel de Ville.* L'hôtel de ville de Lyon a 117 mètres de longueur et 48 de largeur. La façade principale, qui forme un des petits côtés de la place des Terreaux, a été restaurée en 1702 par Mansard ; elle se compose d'un péristyle, de deux pavillons en avant-corps et d'une tour surmontée d'un dôme. Le tympan du fronton est orné des armes de la ville et d'une statue équestre de Henri IV.

Sous le péristyle se trouvent deux superbes groupes en bronze dus au ciseau des frères Coustou, nés à Lyon, célèbres sculpteurs de la première moitié du XVIII^e^ siècle. Ces groupes qui portent la date de 1719, décoraient, avant la révolution, les deux côtés de la statue de Louis XIV, sur la place Bellecour ; ils figurent symboliquement l'un le Rhône, par Guillaume, et l'autre la Saône, par Nicolas Coustou : ils sont rangés dans le nombre des meilleures productions de la statuaire moderne.

La façade est flanquée de deux ailes en retour, reliées par des galeries à terrasses et séparées par une belle cour.

Digitized by Google

L'hôtel de ville renferme des archives curieuses, un grand nombre de plans et de cartes, une bibliothèque administrative et historique, des tableaux, gravures, portraits, dessins, bustes, médailles et autres objets intéressants.

b. *Palais Saint-Pierre.* Le palais Saint-Pierre ou des Arts est un des plus vastes et des plus riches édifices de Lyon. Sa façade principale, qui forme le côté méridional de la place des Terreaux, se compose de deux étages et est décorée de deux colonnes doriques, de dix-huit pilastres corinthiens, d'un entablement et d'une balustrade surmontée d'un belvéder dans le goût italien. L'ensemble est d'un bel effet, sans avoir un haut caractère monumental.

A la révolution de 1789, le Palais des Arts était la célèbre abbaye de Saint-Pierre, fondée dans le IV^e^ ou le V^e^ siècle, détruite par les Sarrasins en 732, rétablie par l'archevêque Leydrade sur de plus larges bases, renversée par les Protestants en 1562 et réédifiée peu de temps après avec de notables agrandissements. A peine un siècle s'était-il écoulé depuis que ces nouvelles constructions avaient été élevées que les dames religieuses les firent raser pour y substituer un véritable palais, qui fut commencé en 1667 sur les plans de la Valfinière, d'Avignon. Déclarée bien national à la révolution de 1789, l'abbaye de Saint-Pierre a été cédée depuis à la ville et est devenu le palais des Arts et du Commerce. Il s'y trouve un musée épigraphique, un cabinet d'antiquités, une salle de plâtres moulés, un salon contenant des marbres dus au ciseau d'artistes lyonnais, deux galeries de tableaux, une bibliothèque et un muséum d'histoire naturelle. Les sociétés savantes de Lyon tiennent leurs séances dans une des salles du palais; d'autres pièces sont affectées à l'école des beaux-arts, à des cours de littérature, d'histoire naturelle, de géologie, etc.; il renferme en outre la Bourse et la Chambre de commerce.

c. *Palais de Justice.* Le palais de justice, situé en face du pont de ce nom, sur le bord de la Saône, est un bel édifice dont

Digitized by Google

la première pierre fut posée le 28 juillet 1835. La façade, précédée d'un large perron, se compose d'une superbe colonnade d'ordre corinthien flanquée de deux pavillons ou arrière-corps. Au haut du perron se trouve un péristyle suivi d'un vestibule conduisant à la salle des pas perdus, surmontée d'élégantes coupoles. De cette salle on pénètre, à droite et à gauche dans la cour d'appel et le tribunal de première instance, et au fond dans la salle des assises, dont l'entrée est décorée d'un bas-relief représentant la ville de Lyon sous la figure d'une femme ayant à sa droite le Commerce, l'Architecture, la Peinture et la Sculpture, et à sa gauche la Navigation, l'Industrie, l'Eloquence, la Science et l'Agriculture.

L'édifice, dont la construction a, dit-on, coûté huit millions de francs, est majestueux, mais il n'a malheureusement qu'une façade monumentale.

d. *Hospice de l'Antiquaille.* Les empereurs romains possédaient à Lugdunum, sur la montagne de Fourvières, un splendide palais qui fut détruit à une époque inconnue. En 1500, un château fut relevé sur les ruines et avec les débris du palais des empereurs. On trouva en fouillant et en déblayant le sol une si grande quantité d'antiquités qu'on donna au nouvel édifice le nom d'*Antiquaille.* Les religieuses de la Visitation achetèrent ce château en 1630 et s'y établirent. C'est aujourd'hui un hospice considérable, qui n'a rien de curieux que les souvenirs qu'il rappelle et une crypte ou grotte souterraine de 6 mètres de longueur sur 5 de largeur, dite de Saint-Pothin, où, suivant la tradition, les premiers martyrs Lyonnais, notamment sainte Blandine, auraient été renfermés avant d'être conduits au supplice. A droite, en entrant, on voit un étroit cachot dans lequel on ne peut tenir qu'assis, où mourut saint Pothin à l'âge de 90 ans.

Etablissements littéraires, scientifiques et artistiques.

Quoique Lyon soit une ville essentiellement industrielle et com-

Digitized by Google

merciale, elle possède un grand nombre d'établissements littéraires, scientifiques et artistiques qui y attirent bon nombre d'étrangers et contribuent puissamment à lui donner le titre de seconde capitale de la France. Ces établissements sont nombreux et je mentionnerai spécialement les suivants :

I. *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Société d'Agriculture, d'Histoire naturelle et des Arts utiles* et *Société Linnéenne*. Ces trois Compagnies, dont vous recevez, Messieurs, les intéressantes publications en échange des vôtres, jouissent d'une haute réputation. Leurs travaux sont justement appréciés dans toute l'Europe, et elles comptent parmi leurs membres des hommes d'un mérite supérieur.

II. *Bibliothèque publique*. Cette bibliothèque occupe, dans les bâtiments du collége, plusieurs salles dont la principale donne sur le quai de Retz et le Rhône. Elle renferme plus de 100,000 volumes, des éditions rares et de riches manuscrits. Elle est parfaitement tenue. Notre savant confrère M. Mulsant est un des bibliothécaires-administrateurs de cet établissement, le plus important de ceux du même genre qui existent en province.

III. *Musée épigraphique*. Le musée lapidaire de Lyon, fondé par le savant Artaud avec les objets antiques trouvés dans l'enceinte de la ville et les environs, est établi sous un portique en saillie existant autour de la cour du palais Saint-Pierre. Il contient plus de 600 numéros, principalement des colonnes milliaires, des tombeaux, des urnes cinéraires, des inscriptions, des fûts de colonnes, des chapiteaux, etc. On remarque particulièrement : 1° la fameuse table de bronze sur laquelle est gravée une partie du discours de Claude au Sénat à l'effet d'obtenir pour les citoyens de la Gaule celtique le droit d'être admis à la dignité de sénateur romain; 2° des bas-reliefs en bronze et en marbre du meilleur style ; 3° des sarcophages en marbre blanc ornés de sculptures ; 4° de superbes tauraboles ; 5° un magnifique entablement dont la frise est décorée de vingt-sept figures en demi-bosse représentant un sacrifice.

Digitized by Google

IV. *Cabinet des antiques*. Ce cabinet, que les collections de MM. Artaud et Commarmond ont notablement enrichi, occupe une des salles du premier étage du palais Saint-Pierre. Parmi les nombreux et intéressants objets qu'il renferme, j'ai principalement remarqué : 1° une statuette en bronze, de 0m,50 de hauteur, à laquelle il manque un bras, et qui représente sans doute une muse; 2° une Diane chasseresse, petit bronze d'une extrême délicatesse; 3° un Jupiter assis, d'un beau style; 4° des colliers et bracelets romains en or et pierreries; 5° des bagues de différentes formes, etc.

V. *Musée de tableaux*. Le musée de tableaux forme deux galeries. La première renferme les œuvres des artistes lyonnais, parmi lesquelles se trouvent des toiles d'un vrai mérite; cette galerie contient en outre quatre armoires, d'un beau travail, garnies d'étagères, où sont classés avec ordre une quantité d'objets curieux, notamment un médailler, composé de près de dix mille pièces de tous les types; des figurines égyptiennes, grecques et romaines; des armures du moyen âge; quelques émaux; des faïences de Bernard Palissy, etc. Dans le pavé de marbre de la salle, qui est vaste et bien éclairée, on a encastré quatre superbes mosaïques trouvées à Lyon, dont l'une, représentant des courses en chars et à cheval dans le cirque et que tous les antiquaires connaissent, est d'un prix inestimable.

La seconde galerie se distingue non par le nombre des toiles qu'elle contient; mais par le choix et la valeur des tableaux. Presque toutes les écoles y sont représentées par des chefs-d'œuvre. J'ai principalement noté : une *Ascension*, l'une des plus admirables compositions du Pérugin, donnée par le pape Pie VII à la ville de Lyon; deux petits Albane, d'une peinture exquise; un portrait de la maîtresse du Padouan, par ce maître célèbre, d'une touche ravissante; une *Circoncision*, par le Guerchin, aussi bien peinte qu'habilement dessinée; une *Adoration des Mages*, par Rubens, d'un coloris merveilleux; un charmant *Intérieur de cui-*

Digitized by Google

sine, par Sneyders ; de gracieux vases de fleurs, par Van Huysum et Daniel Seghers ; un beau Teniers représentant un ange délivrant saint Pierre pendant que les soldats qui le gardent se livrent au jeu ; un joli Terburg, figurant une dame assise et lisant un message qu'un page debout devant elle vient de lui remettre.

VI. *Musée statuaire*. A côté du musée de tableaux se trouve une salle contenant une belle collection de plâtres moulés et quelques statues de marbre et de bronze. De cette salle on entre dans un salon décoré de peintures et de dorures qui renferme des marbres dus au ciseau d'artistes lyonnais.

VII. *Muséum d'Histoire naturelle*. Ce muséum occupe plusieurs salles du palais, et renferme une grande quantité d'objets parfaitement classés. Les collections géologique, minéralogique et entomologique sont surtout fort riches.

VIII. *Jardin des Plantes*. Une partie de ce jardin était, sous les Romains, occupée par un amphithéâtre. En 1304, une abbaye y fut fondée par Blanche de Châlons, pour des religieuses de Sainte-Claire. A la révolution de 1789, l'enclos du couvent fut converti en jardin public. Il est situé sur la colline de Saint-Sébastien et domine une partie de la ville. Un beau bassin avec jet d'eau se trouve dans la partie haute ; le bas renferme une serre et une orangerie qui, sans être très-vastes, sont bien établies.

On remarque encore parmi les monuments et les curiosités que Lyon renferme :

1. Le Grand-Théâtre, construit, de 1828 à 1830, sur les plans de MM. Chenavard et Pollet, habiles architectes lyonnais.

2. La statue équestre de Louis XIV, sur la place Bellecour, l'un des chefs-d'œuvre du sculpteur Lemot, né à Lyon.

3. La statue pédestre de Jacquard, élevée sur la place Sathonay, au bas du Jardin des plantes, et celle de Jean Kleberger, surnommé l'*Homme de la Roche*, placée à l'extrémité du quartier de Bourgneuf, dans une grotte et sous une voûte en blocage

Digitized by Google

surmontée d'un rocher de granite de 30 à 35 mètres de hauteur. On lit sur le piédestal de la statue l'inscription suivante :

A Jehan Kleberger
Le bon Allemand bienfaiteur des pauvres
1er fondateur de l'homme de la Charité,
Les Lyonnais reconnaissants.

4. La fontaine de la place Saint-Jean, en face du grand portail de la cathédrale, formée d'un soubassement carré, surmonté de quatre colonnes ioniques soutenant un petit dôme; entre les colonnes se trouvent deux statues en bronze représentant le *Baptême du Sauveur*.

5. Le cimetière monumental de Loyasse, près du fort de ce nom.

6. Plusieurs constructions particulières, notamment sur le quai Fulchiron, n° 8, près de la place Montazet, une maison mauresque neuve, d'une grande richesse d'ornementation; rue Juiverie, n° 4, une belle maison de la renaissance, et même rue, n° 8, une autre maison au fond de la cour de laquelle se trouve une galerie couverte, avec deux charmants pavillons élevés sur les dessins de Philibert Delorme; la maison Richard, rue de l'Algérie, édifice moderne dans le goût de la renaissance, orné de belles sculptures.

7. Les quais du Rhône, d'une longueur considérable et d'une grande beauté.

8. Les places Bellecour, l'une des plus vastes de France; Louis XVIII, nouvellement tracée, formant un quadrilatère régulier et autour de laquelle on ne voit encore qu'une belle maison vers l'est; des Terreaux, parallélogramme dont deux des côtés sont formés par l'Hôtel de Ville et le palais Saint-Pierre, et les deux autres par des magasins, des hôtels, des restaurants, des cafés et des boutiques.

9. Le cours Napoléon, magnifique promenade formée de quatre rangs de platanes de chaque côté de la grande allée, et longée à

Digitized by Google

droite et à gauche par une chaussée d'empierrement.

10. Les ponts de la Mulatière, dans le genre de celui du Carrousel, à Paris ; Morand, en bois ; La Fayette, en pierre et en bois ; de la Guillotière, avec deux trottoirs en encorbellement, etc.

Lyon est une ville de haut commerce et de grande industrie. Sa fabrique de soieries est la plus belle, la plus riche et la plus importante de l'univers ; elle est fort connue dans les deux hémisphères.

DE LYON A CHALON-SUR-SAONE.

Il n'existe plus entre Lyon et Châlon-sur-Saône qu'une seule voie de transport suivie, c'est la Saône qui est chaque jour sillonnée par plusieurs bateaux à vapeur. Cette voie est non-seulement commode et économique, mais fort agréable, les bords de la rivière étant excessivement animés et très-curieux.

L'embarcadère des bateaux à vapeur de la Saône se trouve quai Peyrollerie, un peu au-dessous du pont Saint-Vincent. Le paquebot part d'abord à petite vapeur. Les voyageurs saluent, en passant, la statue de l'*Homme de la Roche*, et jettent un coup d'œil sur les ruines du château de Pierre Scise, bâti sur un rocher. Les archevêques de Lyon habitèrent longtemps ce château, construit au moyen âge. Sous Louis XI il devint une prison d'état, où furent renfermés, à diverses époques, Jacques d'Armagnac, de Thou, Cinq-Mars, Mirabeau et beaucoup d'autres personnages marquants. Il ne reste plus du vieux manoir que quelques pans de murs ; et bientôt il aura entièrement disparu ainsi que le rocher sur lequel il s'élevait, car une carrière a été ouverte à sa base et on en extrait chaque jour du moellon pour les constructions de Lyon et de ses faubourgs.

Un peu au delà du rocher de Pierre Scise on passe sous le pont suspendu de Serin, d'une seule arche, et plus bas sous celui de Vaise ; on laisse à gauche les maisons de ce faubourg, qui s'épa-

Digitized by Google

nouissent dans une plaine derrière laquelle s'élèvent des montagnes dont la tête est ornée d'une verte couronne de bois. Les deux côtés de la rivière sont parsemés de maisons de campagne, de bosquets et de jardins formant des tableaux variés, enchanteurs. On voit, à gauche, entre deux collines, le village de Saint-Didier, et à droite l'église de Caluire, placée comme une sentinelle vigilante au sommet d'un coteau.

L'Ile-Barbe, couverte de verdure et de ruines, se présente ensuite à la vue du voyageur. Cette île est non-seulement attachante par sa position et son aspect, mais encore par les souvenirs qu'elle rappelle. Les druides y avaient, dit-on, un autel consacré aux divinités gauloises. Lors de l'établissement du christianisme à Lyon, un oratoire y fut établi, et devint, par la suite, une abbaye de l'ordre de Saint-Benoit, qui était déjà célèbre au commencement du IX^e^ siècle, car il paraît que Charlemagne la visita plusieurs fois. Par ordre de cet empereur, Leydrade, archevêque de Lyon, y réunit une bibliothèque à laquelle on donna le nom de *Librairie de Charlemagne*. Cette bibliothèque, qui avait acquis une grande importance, fut pillée et incendiée, ainsi que l'abbaye, par les Protestants en 1562. L'île a perdu son antique splendeur et son caractère religieux ; mais elle est restée un lieu de promenade cher aux Lyonnais ; il s'y tient les lundis de Pâques et de la Pentecôte des assemblées ou fêtes publiques qui sont fort brillantes.

A environ 4 kilomètres de Lyon, on voit à gauche, dans des arbres, le village de Collonges, derrière lequel s'élève le Mont-d'Or avec ses trois mamelons pittoresques. Ces montagnes, qui forment un groupe isolé des autres chaînes, sont composées de gneis et de micashistes recouverts par le lias et l'oolite inférieure.

Dans plusieurs communes de la montagne, notamment à Saint-Cyr, Saint-Didier, Collonges, etc. on élève et nourrit un nombre considérable de chèvres, avec le lait desquelles on fabrique le fromage connu sous le nom de Mont-d'Or, dont on fait une grande

Digitized by Google

consommation à Lyon et qui s'exporte au loin.

Un peu avant d'arriver à Fontaine, village où se trouve un pont suspendu, on voit, à droite, une superbe manufacture d'indiennes. Là, le paysage devient moins animé ; le nombre des belles habitations des bords de la Saône diminue ; les coteaux sont plus arides et leurs flancs sont couverts de vignes.

A 15 kilomètres de Lyon se trouve, dans une position extrêmement agréable, le bourg de Neuville, chef-lieu de canton. Il y existe un beau pont suspendu. En avançant vers la Bourgogne, on remarque sur une colline, formant un premier plan, l'église de Saint-Germain, coquettement assise au-dessus de beaux vignobles, et derrière, au sommet d'un mamelon boisé, un château qui domine la vallée de la Saône. Un peu plus loin, l'horizon s'agrandit. A gauche se déroulent les hautes montagnes du Beaujolais ; à droite commencent les vastes et verdoyantes plaines de Dombes, ombragées de feuillages. Pendant qu'on examine les deux bords de la rivière, qui coule maintenant entre les départements du Rhône et de l'Ain, on arrive à Trévoux, jolie petite ville bâtie sur le versant d'un coteau tapissé de vignes, et au-dessus de laquelle se dressent les ruines d'un ancien château à tourelles.

Trévoux, dont la population atteint à peine 3,000 âmes, est une ville ancienne, qui a joué un rôle assez marquant dans l'histoire des derniers siècles. C'était la capitale de l'ancienne principauté de Dombes. François I^er^ y établit, en 1535, un parlement qui fut réuni à celui de Dijon peu de temps avant la révolution de 1789. L'imprimerie y prit un développement marqué : les Jésuites y fondèrent un journal, et on y édita un dictionnaire connu sous le nom de *Dictionnaire de Trévoux*. Ce n'est plus aujourd'hui que le chef-lieu d'un des arrondissements de l'Ain. On y fabrique de l'orfévrerie et de la bijouterie en quantité assez notable.

Un peu au delà de Trévoux on aperçoit à gauche et devant soi

Digitized by Google

des coteaux de vignobles émaillés de maisons d'un effet ravissant. Derrière, et au loin, s'élèvent des montagnes couvertes de bois qui tranchent sur l'azur du ciel. La Saône décrit une courbe assez prononcée et se rapproche d'Anse, petite ville du département du Rhône, située sur les bords fleuris de l'Azergue. Le terrain qui l'environne est si productif qu'on peut y faire plusieurs récoltes dans une année.

Anse existait dès les premiers temps de la conquête des Gaules. Auguste y établit un camp et un palais dont on voit encore les ruines. Les rois de France y avaient un château. Il s'y est tenu six conciles, le premier en 1025 et le dernier en 1299, ce qui prouve que cette ville avait, au moyen âge, une certaine importance.

Entre Anse et Villefranche le sol végétal repose sur le groupe oolitique; il est si fertile qu'on donne à la distance qui sépare ces deux villes la désignation de plus *belle lieue de France*.

Villefranche, chef-lieu du 2e arrondissement du Rhône, est bâtie presque au centre du Beaujolais, dans une riche et populeuse vallée, et à 2 kilomètres environ de la Saône. Elle est encadrée dans de délicieuses collines derrière lesquelles s'élèvent des montagnes dont le sommet se confond avec les nuages. Cette ville, d'abord connue sous le nom de *Lunna*, dut sa prospérité aux franchises que lui accordèrent les sires de Beaujeu. L'église est ancienne, mais elle fut en partie détruite par un incendie le 15 avril 1566. La tour, qui est encore un monument fort curieux, était, dit-on, avant ce sinistre, une des plus hautes et des plus belles de France.

A partir de Villefranche, les montagnes du Beaujolais prennent un aspect mamelonné fort remarquable. Les bords de la Saône offrent toujours des sites variés, séduisants. En continuant à remonter son cours, on voit Beauregard, aujourd'hui simple village, qui était autrefois une ville populeuse de la principauté de Dombes: ayant été prise et détruite en 1377 par le comte de Savoie, elle n'a pas été relevée.

Digitized by Google

A 7 kilomètres de Villefranche, sur la rive droite de la Saône, se trouve le bourg de Saint-Georges de Reneins, près duquel coule la Vauxonne dans de vertes prairies. Il existe à Rivière, hameau de cette commune, un petit port d'embarquement des productions du pays.

De Saint-Georges à Montmerle les bords de la rivière sont plats, mais agréables.

Montmerle est un bourg situé sur le département de l'Ain, c'est-à-dire sur la rive gauche de la Saône ; il communique avec l'autre bord au moyen d'un pont suspendu. C'était une ville gallo-romaine. En 1840, on y a trouvé des statuettes en bronze et en terre cuite, des vases antiques de différentes formes, des urnes cinéraires, des médailles d'Auguste et de Tibère, etc. Au nord du bourg s'élève, sur un coteau, une petite église derrière laquelle on voit une tour ronde formant l'une et l'autre un joli point de vue.

Après avoir dépassé Montmerle, on admire un charmant paysage formé de montagnes ondulées au pied desquelles sont assis de nombreux villages dont les toits brillent au soleil.

Le Beaujolais, qui continue à s'épanouir sur la rive droite de la Saône, est une des plus belles contrées de la France, par sa fertilité et son heureuse situation entre une rivière navigable et des montagnes pittoresques. Outre ses vins bien connus, il produit beaucoup de céréales et de fourrages, et renferme une quantité de villes et de villages très-peuplés qui lui donnent une grande animation. La fraîcheur et la richesse du sol font reconnaître la présence du groupe oolithique inférieur.

De l'autre côté de la rivière se trouve la Bresse, pays plat, couvert de prairies ombragées d'arbres et de belles plaines, où croissent en abondance le froment, le méteil, le seigle, l'orge, l'avoine, etc. Le colza y est aussi cultivé, mais semé : les agriculteurs prétendent que cette plante produit bien en place, tandis qu'elle dépérit lorsqu'on l'arrache et la repique. Les labours y sont généralement faits avec des bêtes bovines. Comme en Auvergne, les

Digitized by Google

vaches sont petites et ne donnent par plus de dix litres de lait par jour, au maximum.

Le sol de la Bresse, s'étant formé sous l'eau, renferme beaucoup de parties basses où existent des étangs, d'une contenance totale de 2 à 3,000 hectares, dont le produit en poisson est d'environ 800,000 francs par an. Ces étangs se trouvent presque tous dans l'arrondissement de Trévoux, c'est-à-dire dans l'ancienne principauté de Dombes. Le terrain qu'ils occupent est alternativement cultivé et couvert d'eau, et, en général, aménagé par période de trois années : deux à l'état d'étang et une en labour. Un étang de huit hectares produit 1,250 kilogrammes de carpes, 250 kilogram. de tanches et 250 kilogram. de brochets. Pour l'empoissonner on y jette mille carpes du poids de 50 à 60 grammes, 50 kilogrammes de tanches et 100 brochetons d'environ 250 grammes chacun : ces brochetons sont destinés à empêcher les carpes et les tanches de se multiplier trop abondamment. Au bout de deux ans, les carpes pèsent 1 kilog.,250, les brochets 2 à 3 kilog. et le poids des tanches a quintuplé.

Les étangs sont d'un bon rapport ; mais leur assèchement périodique et leur mise en culture donnent lieu à des émanations de gaz délétères qui rendent le pays très-malsain, y occasionnent des fièvres et autres maladies endémiques.

Le voyageur considère avec le plus vif intérêt les deux bords de la rivière, d'un aspect si différent ; et pendant qu'il admire les gracieux paysages qui frappent sa vue, le bateau arrive à Belleville-sur-Saône, jolie petite ville assise au milieu de vertes prairies et de bouquets d'arbres.

Belleville est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Villefranche. Il s'y trouve un port d'embarquement de vins, bois, pierre de taille et autres produits.

A peu de distance de Belleville, commence, à gauche, le département de Saône et Loire. Sur l'autre rive on aperçoit, dans les arbres, le bourg de Thoissey, bâti dans une belle plaine, à peu

Digitized by Google

de distance de la Chalaronne, petite rivière de la Bresse. Les bords de la Saône continuent à être plats, et on jouit toujours, à gauche, de la vue des montagnes du Beaujolais avec leurs mamelons arrondis. On s'arrête un moment à Saint-Romain, village où se trouve un pont suspendu. On remarque dans une vallée, au pied de riants coteaux, une suite de villages populeux qui forment un tableau fort animé.

Avant d'arriver à Mâcon, la configuration du sol se modifie. A gauche, il n'existe plus sur le premier plan que des collines; les montagnes se sont abaissées et les hautes chaînes fuient à l'horizon. De l'autre côté de la rivière, la Bresse conserve sa physionomie uniforme : c'est toujours un sol plat et couvert de peupliers.

Mâcon, chef-lieu du département de Saône et Loire, se présente sous un point de vue agréable avec ses tours carrées, son dôme et ses toits de briques. Cette ville avait déjà une certaine importance lors de la conquête des Gaules, puisque, moins de cinquante ans après, Agrippa la relia, par une belle voie, à la capitale des Eduens. On y a découvert, à diverses époques, des monnaies romaines, des statuettes en bronze et d'autres antiquités. Elle fut brûlée par les Huns en 451 et saccagée par les Sarrasins en 720. Rebâtie ensuite, elle ne traversa le moyen âge qu'en subissant plusieurs fois la loi des soldats qui y pénétrèrent de vive force.

La ville de Mâcon est bâtie sur un terrain légèrement incliné. Le quai de la Saône est bordé de belles maisons et orné d'une allée d'arbres qui forme une promenade fort agréable.

On doit visiter à Mâcon :

1° Les tours de l'église Saint-Vincent, restes de l'ancienne cathédrale, dont la partie inférieure est du XII^e^ siècle et l'étage supérieur du XIII^e^; sous la voûte qui réunit ces deux tours on voit de belles peintures murales représentant la *Résurrection des Morts;*

Digitized by Google

2° L'Hôpital, construit de 1758 à 1770 sur les plans du célèbre architecte Soufflot;

3° L'ancien palais épiscopal, aujourd'hui la préfecture;

4° L'Hôtel de Ville, renfermant une bibliothèque publique assez importante.

La principale église est moderne; elle est vaste, mais n'a pas un haut caractère monumental.

Saint-Laurent de l'Ain, bourg où existe une des plus fortes halles de la Bresse pour la vente des céréales, est situé sur la rive gauche de la Saône, en face de Mâcon, dont il n'est séparé que par un pont en pierre. Près de ce pont se trouve une île qui forme dans la rivière une délicieuse oasis de verdure.

Après avoir dépassé les dernières habitations de Mâcon, on aperçoit, dans la plaine et sur les collines, des maisons de campagnes et des châteaux entourés de parcs, de jardins et de vignobles qui donnent au paysage du relief et de la grâce.

A Fleurville, où on a établi un pont suspendu, le pays change d'aspect. On entre dans la Bresse châlonnaise, et le sol est beaucoup moins boisé. On remarque sur le bord de la rivière de grands marais où paissent des troupeaux de bêtes bovines, et bientôt on arrive à Tournus, petite ville bâtie sur la rive droite de la Saône et qui communique avec l'autre bord au moyen d'un beau pont. Elle est située dans une plaine agréable; mais, à l'exception des maisons du quai, elle est assez mal bâtie.

Tournus existait dès le temps de la conquête des Gaules par les Romains. Dans le VII^e^ siècle, Gontran, roi de Bourgogne, y fonda une abbaye à l'endroit où saint Valérien avait reçu la palme du martyre en 177. Cette abbaye, qui porta d'abord le nom du saint dont elle rappelait la mort tragique, prit, en 875, celui de Saint-Philibert; elle était enceinte de murailles, avec tours, créneaux et fossés comme une forteresse féodale.

Les antiquaires visitent avec intérêt l'église de Tournus, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Philibert. C'est un bel édifice cons-

Digitized by Google

truit dans le style byzantin, décoré à l'extérieur de mosaïques en briques et pierres blanches, et surmonté de deux tours carrées terminées par des pyramides au sommet desquelles se trouvé une croix : l'une de ces tours s'élève sur le portail et l'autre sur la croisée.

L'Hôtel Dieu, fondé au XIV^e^ siècle par Marguerite, veuve de Charles d'Anjou, roi de Sicile, est digne de fixer un moment l'attention du voyageur.

Le fameux peintre Greuze est né à Tournus. On a placé au-dessus de la porte de la maison où il vit le jour l'inscription suivante :

ICI EST NÉ

JEAN-BAPTISTE GREUZE,

LE 21 AOUT 1725.

On remarque autour de Tournus quelques coteaux plantés de vignes. De l'autre côté de la rivière règnent toujours de vastes prairies presque nues.

D'après le témoignage de la plupart des historiens c'est près de Tournus que Septime Sévère défit Albin, son compétiteur à l'empire ; cependant quelques auteurs prétendent que la bataille eut lieu dans la plaine qui se trouve entre Neuville et Trévoux.

Au delà de Tournus la Saône décrit de grandes courbes ; les coteaux de la rive droite disparaissent, et bientôt les deux bords de la rivière deviennent uniformes, plats et monotones : si loin qu'elle s'étende, la vue n'embrasse guère que d'immenses marais peu ombragés d'arbres et dans lesquels on distingue à peine quelques habitations ; on ne voit, sur une longeur de 25 à 30 kilom., que la Colonne, hameau de la commune de Gigny. Enfin, les tours de Saint-Vincent et le dôme de Saint-Pierre de Châlon se dessinent sur le bleu du ciel, et peu de temps après le bateau arrive à l'embarcadère de cette ville.

Digitized by Google

CHALON-SUR-SAONE

Châlon est une ville de 14,000 habitants, agréablement assise sur la rive droite de la Saône et à une des extrémités du canal du Centre ou de Digoin. Elle est en général bien bâtie. Le quai surtout est bordé de jolies maisons.

L'origine de Châlon, comme celle de la plupart des cités gauloises, se perd dans la nuit des temps. César y établit des magasins de grains pour la nourriture de ses légions. Auguste la visita à son passage dans les Gaules. Constantin y séjourna avec son armée en l'an 312 de l'ère chrétienne. Attila s'en empara en 451, après une vive résistance, et la livra aux flammes. Les Sarrasins la saccagèrent en 732. Charlemagne la rebâtit, y tint un concile et y fit construire un palais. Successivement au pouvoir des rois Franks, des Bourguignons et de comtes héréditaires, elle fut définitivement réunie à la France par Louis XI. Les Protestants dévastèrent les églises et y commirent plusieurs excès. En 1814, ses habitants résistèrent courageusement à l'invasion étrangère ; ils rompirent deux arches du pont jeté sur la Saône, élevèrent des redoutes, tinrent en échec, pendant un mois, une division autrichienne et n'ouvrirent leurs portes qu'en vertu d'une capitulation honorable.

Les principaux édifices de Châlon sont :

1° L'église Saint-Vincent, ancienne cathédrale bâtie aux XIIIe et XIVe siècles, surmontée de hautes tours qui lui donnent un aspect imposant ;

2° L'église Saint-Pierre couronnée d'une belle et gracieuse coupole qui la signale au loin à l'attention du voyageur ;

3° L'Hôpital, construit de 1528 à 1571, qui renferme sept magnifiques verrières du XVIe siècle, et une chaire et des portes en bois sculpté ;

4° La fontaine de la place de Beaune, bassin octogone du milieu duquel s'élève un piédestal supportant une statue de Neptune.

Digitized by Google

Il s'est formé à Châlon, en 1844, une Société d'Histoire et d'Archéologie qui a publié un volume de *Mémoires* accompagné d'un bel atlas in-f°, dont un exemplaire vous a été adressé, Messieurs, en échange de vos publications. Le tome II est sous presse et va paraître, ce qui prouve que la Compagnie compte parmi ses membres des hommes laborieux et des savants d'un mérite distingué.

Châlon possède aussi une bibliothèque publique renfermant douze à quinze mille volumes.

DE CHALON A DIJON.

La partie du chemin de fer de Paris à Marseille comprise entre Châlon et Dijon, ayant une longueur de 69 kilom., est en exploitation. Tracé dans la grande plaine de la Bourgogne, sur un sol uni, il a été bien facile à établir et a exigé peu de mouvements de terre.

En sortant de la gare, établie provisoirement à l'ouest de la ville, le train passe sur le canal du Centre et dans des campagnes bien cultivées, traverse ensuite un taillis sur une longueur d'environ 2 kilom., et entre bientôt dans la station de Fontaine-lès-Châlon, village situé au milieu d'une plaine alluviale dont le sol et les récoltes sont médiocres. Les principales cultures sont le blé, le seigle, le maïs, l'orge, la pomme de terre, etc.

Un peu au delà de Fontaine on trouve des vignes en plaine. Le rail-way continue à traverser un pays passablement cultivé, et avant d'arriver à la station de Chagny, il passe sous le canal du Centre au moyen d'un tunnel.

Chagny est un bourg de près de 8,000 habitants, bâti sur la petite rivière de Dheune et près du canal du Centre. L'église, qui porte le cachet des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, est assez curieuse. La station est au milieu des jardins et des vignes. On voit près de là un château dans le goût italien.

A peu de distance de Chagny, on entre dans le département

Digitized by Google

de la Côte-d'Or et dans les grands crus de la haute Bourgogne. A gauche on remarque un rideau de collines qui donne du relief au paysage, et on ne tarde pas à arriver à la station de Meursault.

Meursault est un gros bourg assis sur un coteau peu élevé, au milieu d'un vignoble dont les produits sont recherchés. Il y existait un château féodal qui fut en partie détruit sous le règne de Louis XI et rasé par le cardinal de Richelieu.

L'église de Meursault est un bel édifice dans le style du xv^e^ siècle. La tour, surmontée d'une haute et élégante flèche, est une des plus remarquables de la Bourgogne.

Après Meursault, on aperçoit les villages de Volnay et de Pommard, si connus par les excellents vins qui portent leur nom. Le pays offre beaucoup d'intérêt : à droite se trouve une plaine immense; à gauche se déroulent des coteaux agrestes dont la base et les flancs sont couverts de vignobles et le sommet inculte. Cet intérêt augmente encore lorsqu'on aperçoit la ville de Beaune.

Beaune, la *Minervia* des archéologues, est désignée dans les *Capitulaires* sous le nom de *Belnisus*. C'est une ville de plus de 10,000 habitants située au pied d'un coteau planté de vignes, et sur la petite rivière de Bouzoise. Les rues sont bien percées; et les promenades publiques qu'elle renferme ainsi que la jolie fontaine de l'Aigue contribuent beaucoup à son embellissement.

L'église Notre-Dame, qui appartient à plusieurs styles, est surmontée d'une tour centrale terminée par un campanile; on remarque particulièrement à l'intérieur le support de l'orgue et la première chapelle à droite, délicieux travaux du commencement du xvi^e^ siècle.

L'Hôpital, fondé en 1443 par Nicolas Rollin, chancelier de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, est construit dans le style mauresque et a un aspect extrêmement gracieux. On admire surtout la cour intérieure dont les quatre côtés sont décorés d'arcades au-dessus desquelles s'élèvent des pignons découpés à jour surmontés de girouettes aériennes. La crête du toit ressemble à

Digitized by Google

un léger tissu de dentelle. L'édifice est couronné par une tour fort élégante. A l'intérieur, les murs de plusieurs salles sont ornés de peintures à fresque.

La ville possède une bibliothèque renfermant plus de dix mille volumes et un beau jardin public.

Beaune est le centre d'un commerce considérable de vins de la haute Bourgogne.

Entre Beaune et Nuits, les coteaux se rapprochent beaucoup de la voie ferrée ; et le paysage prend des proportions plus vigoureuses. On laisse à gauche la commune d'Alox qui produit l'excellent vin de Corton, et on continue à traverser un pays excessivement riche en bons vignobles.

Nuits est une petite ville située dans la plaine, sur le ruisseau de Meuzin et à l'entrée d'une gorge ou anfractuosité existant dans la colline. Elle n'a rien de remarquable que sa position au milieu des crus les plus renommés de la Bourgogne. Derrière règnent des coteaux peu élevés qui ont tous un nom connu.

La ville ne renferme aucun monument intéressant. L'église est moderne et fort commune. L'Hôtel de Ville est un édifice assez médiocre ; mais il y a auprès un jardin public qui a de la fraîcheur et forme une promenade agréable.

A 2 kilomètres de Nuits se trouve Vosne, fort connu pour ses bons vins. Derrière le village on voit les coteaux de la Romanée-Conti, de la Tache et de Richebourg, couronnés par des rochers arides.

En quittant le territoire de Vosne, on entre sur celui de Vougeot, célèbre par le clos de ce nom, dont la réputation est universelle.

Le Clos-Vougeot se trouve à l'entrée du village, sur le bord de la route nationale n° 74. Il contient 50 hectares, y compris les murs, les voies d'exploitation et les bâtiments, et produit, année moyenne, 300 pièces de vin. Il est situé entre la plaine et les collines sur un terrain légèrement incliné vers l'est. Les vignes du

Digitized by Google

bas sont plus fortes, plus vigoureuses et plus productives que celles du haut; mais le vin qu'elles produisent est d'une qualité inférieure. En général les vignes ont, au mois de juillet, un mètre de hauteur. Chaque cep est soutenu par un petit échalas et donne, terme moyen, quatre grappes de raisin pesant ensemble environ 250 grammes.

La vigne n'est jamais engraissée.

A l'angle nord-ouest du Clos se trouvent une habitation et plusieurs vastes bâtiments ruraux. La maison, dont la façade est décorée de quelques sculptures dans le style de la renaissance, date de 1551, à l'exception de la cuisine, qui est plus ancienne. Les celliers remontent à une époque plus reculée; ils sont superbes et peuvent contenir 40,000 pièces de vin. Les pressoirs sont au nombre de quatre et ont beaucoup de rapports avec ceux de notre pays.

Le Clos-Vougeot appartenait avant la révolution de 1789 à l'abbaye de Citeaux. Il est actuellement la propriété de M. Ouvrard, qui possède en outre 2 hectares de vignes du coteau de la Romanée-Conti, 6 hectares de celui de Chambertin et 5 de Corton; de sorte que ses caves renferment les meilleurs vins des grands crus: c'est là qu'il faut en acheter lorsqu'on veut s'en procurer de purs de tout mélange.

La supériorité des vins du Clos-Vougeot tient non-seulement à la nature et à l'exposition du sol, mais aux soins donnés à la vigne, aux précautions prises pour la récolte du raisin, etc. La vendange est toujours faite par un temps sec; elle ne commence qu'au lever du soleil et ne se continue pas après son coucher. M. Ouvrard paye les vignerons et vendangeurs plus cher que les autres propriétaires de vignes; de sorte qu'il a toujours à son service d'excellents ouvriers. Son régisseur, homme capable et instruit, donne une sage impulsion à tous les travaux, qui sont exécutés en temps convenable et d'une manière intelligente.

Le sol du Clos-Vougeot, comme celui de tous les coteaux voi-

Digitized by Google

sins, repose sur le forest-marble ou calcaire à polypiers. Ce sol est très-médiocre ; s'il était consacré à la culture des céréales, au lieu de produire un revenu annuel de deux à trois mille francs l'hectare, il ne se louerait pas cent francs.

Il est à remarquer que le forest-marble qui, chez nous et dans les autres pays où je l'ai rencontré, est presque toujours recouvert d'une couche plus ou moins épaisse de terre végétale, forme dans la Bourgogne des terrains arides et improductifs, et présente des déchirures et des faces abruptes comme le grès quartzeux, les schistes et le granite.

En face du village de Vougeot se trouve le coteau de Musigny. Sur la même ligne, en allant vers Dijon, on rencontre ensuite ceux de Tore, vis à vis Morey, et de Chambertin, sur le territoire de Gevrey.

Gevrey est un joli bourg situé au milieu de beaux vignobles, dont le plus renommé est le coteau de Chambertin. On y voit les ruines d'un château féodal, flanqué de quatre tours, bâti en 1257.

Au delà de Gevrey, on remarque peu de vignes sur le bord du chemin de fer, mais elles couvrent toujours la base et les flancs des coteaux qui limitent la plaine à l'ouest. Avant son arrivée à Dijon, le rail-way passe sur le canal de Bourgogne, traverse ensuite des jardins sur une levée et s'arrête dans la gare, établie à l'ouest de la ville, près d'une vaste promenade.

DIJON.

Dijon est une belle et riche ville de près de 30,000 habitants, chef-lieu du département de la Côte-d'Or, bâtie à l'extrémité occidentale de la grande plaine de la Bourgogne et baignée par la rivière d'Ouche. Elle est bornée vers l'est par des jardins et des vergers, derrière lesquels s'élèvent de hautes collines, les unes nues et les autres couvertes de bois.

La ville de Dijon est non-seulement curieuse par sa position,

Digitized by Google

son étendue et la largeur et la régularité de la plupart de ses rues, mais encore par le grand nombre de monuments remarquables et d'établissements publics qu'elle renferme, dont les principaux sont :

A. *La Cathédrale*. L'église et l'abbaye de Saint-Bénigne furent fondés en 535 par saint Grégoire, évêque de Langres, sur les ruines d'un temple bâti par Marc-Aurèle, l'an 173 de notre ère, en l'honneur de Jupiter, Mars et Saturne : elles remplacèrent un oratoire élevé, dans le IIIe siècle, par sainte Lucille à l'endroit où saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne, avait souffert le martyre. A la fin du XIe siècle, l'abbé Guillaume fit reconstruire l'église sur de plus larges bases, et le pape Pascal II la consacra en 1166. Ayant beaucoup souffert en 1271 par la chute d'une des tours principales, l'abbé Hugues d'Arc la répara quelque temps après.

La façade se compose d'un seul porche en avant-corps et de deux tours semblables, à triple étage, surmontées de pyramides octogones.

Sur la croisée s'élève une flèche en bois, couverte en ardoise ; trop grêle, beaucoup trop haute en raison de sa grosseur et dépourvue d'ornements, cette tour produit un effet disgracieux.

La couverture du chœur et une partie de celle des tours du portail sont en mosaïque dans le genre byzantin.

L'intérieur de l'église n'est pas beaucoup plus orné que l'extérieur. La nef, dont la voûte est soutenue par huit piliers isolés correspondant à un nombre égal de massifs engagés dans les bas-côtés, a 34 mètres de longueur. Les collatéraux s'arrêtent au transept. Il n'y a pas de galerie autour du chœur, qui occupe la partie centrale de la croisée. Le sanctuaire est placé à la romaine.

Saint-Bénigne renferme plusieurs tombeaux en marbre d'un haut mérite, notamment celui de Jean de Berbisey, dû au ciseau du sculpteur Martin. Ce monument est d'un beau style. Jean de Berbisey, qui consacra sa fortune en actes de bienfaisance, est représenté à demi-couché, les mains appliquées l'une contre l'autre et le coude gauche appuyé sur un coussin. Des deux côtés du

Digitized by Google

mausolée se trouvent les statues de la Religion et de la Justice, également en marbre.

On remarque encore dans l'église les figures en pierre de saint Joseph et de saint Augustin, par Bouchardon, celles de saint Jean-Baptiste et de saint Thomas, par Dubois, et les bustes des Apôtres, par ce dernier, habile sculpteur de Dijon.

B. *Notre-Dame.* L'église Notre-Dame est un bel édifice des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, et un modèle assez complet de l'architecture religieuse de cette époque mémorable dans l'histoire de l'art ; elle a été bâtie de 1252 à 1334 sur l'emplacement d'une autre plus ancienne.

La façade principale est remarquable par le caractère original de son ordonnance. Elle forme trois étages superposés. Le premier présente trois arcades ou porches dont les voussures et les tympans étaient richement décorés de bas-reliefs et de statues qui ont été dégradés. Les deux autres étages consistent en arcatures couronnées par un entablement rectiligne. Ces deux arcatures ou galeries appliquées sur le nu du mur, sont composées chacune de 17 colonnettes aériennes dont les chapiteaux sont délicieusement sculptés. Chaque étage est séparé par une frise de lions, de griffons et autres ornements fort riches qui ont beaucoup souffert. A chaque angle de la façade existe une tourelle avec balustrade.

Du point central du chœur et du transept s'élève une tour surmontée d'un petit toit couvert en ardoise.

L'intérieur est d'un beau style. Les bas-côtés ne font pas le tour du chœur : ils sont terminés par des chapelles en forme d'absides. On remarque principalement les élégantes galeries qui règnent autour de l'église. Le maître autel est décoré d'un superbe bas-relief en pierre, représentant l'*Assomption de la Vierge*, qui passe pour être le chef-d'œuvre de Jean Dubois.

Sur l'autel de la chapelle à droite du chœur se trouve l'image vénérée de *Notre-Dame de Bon-Espoir*, spécimen curieux de la statuaire du XI^e^ siècle. Cette image, de petite dimension, est en

Digitized by Google

bois de châtaignier noirci par le temps. Elle est assez grossièrement sculptée. La tête, tout à fait noire, paraît être en ébène. La Vierge est assise et tient l'enfant Jésus sur ses genoux.

Parmi les objets d'art que l'église renferme je dois encore mentionner le buffet d'orgue, délicieux travail dans le style de la renaissance.

C. *Eglise Saint-Michel.* Cette église a été construite à diverses époques. La façade, du temps de la renaissance, est percée de trois portes en forme de porches et flanquées de tours surmontées de petits dômes. Cette façade est ornée de bas-reliefs, parmi lesquels on remarque le *Jugement dernier*, par Hugues Sambin, sculpteur de Dijon.

Sur le pilier symbolique de la porte principale se trouve une belle statue de saint Michel archange.

L'intérieur de l'église, qui porte le cachet du XV^e^ siècle, quoique plusieurs parties soient plus anciennes, est vaste, mais peu orné. Il renferme quelques tombeaux curieux, notamment ceux de Jehannière, premier président du parlement de Dijon et ministre de Henri IV, et de Bouhier, président à mortier au même tribunal.

D. *Palais des ducs de Bourgogne.* L'ancien palais des ducs de Bourgogne fut rebâti en 1366 par Philippe le Hardi. Son petit fils, Philippe le Bon, éleva la tour carrée, dite de l'*Observatoire* et le pavillon ou *Tour de Bar*. Ces deux tours sont actuellement les seuls restes extérieurs de l'ancien édifice, des changements notables y ayant été apportés à la suite des incendies qui le dévorèrent en 1473 et 1502.

La Tour de Bar, qui forme une espèce de pavillon carré à trois étages, est décorée de deux tourelles inégales ou escaliers en encorbellement et surmontée d'un toit aigu, au-dessus duquel s'élève une haute cheminée d'un effet fort pittoresque.

La Tour de l'Observatoire est terminée par une plate-forme avec balustrade. Sur cette plate-forme ou terrasse on a construit

Digitized by Google

un petit belvéder, de 5 mètres de hauteur, couvert en pierre.

E. *Château de Dijon.* Après la réunion de la Bourgogne à la couronne de France, Louis XI, pour imposer aux habitants de Dijon, fit commencer, au nord-ouest de la ville, un château fort que Charles VIII et Louis XII terminèrent. Il forme un carré dont les quatre angles sont flanqués de tours rondes, à plate-forme. Ce château, qui était entouré de fossés larges et profonds, joua un rôle assez marquant lors des guerres de religion et des événements de la Fronde.

F. *Palais de Justice.* Le palais de justice est l'ancien siége du parlement de Dijon. Il fut commencé en 1511 par les ordres de Louis XII et terminé sous ses successeurs. Il est précédé d'un péristyle d'ordre corinthien surmonté d'un dôme. La salle des Assises excite principalement l'attention du voyageur. Bien qu'elle n'ait plus autant d'éclat que sous François I^er^, elle est encore une des plus remarquables de France. Le plafond est divisé en compartiments ou caissons rehaussés de dorures et de riches décors ; les panneaux des lambris sont ornés de peintures allégoriques.

G. *Théâtre.* La salle de spectacle est assez belle. Elle a été construite de 1810 à 1828 par les architectes Célérier et Vallot, de Dijon. La façade, qui se trouve sur la place Saint-Etienne, est composée d'un péristyle de huit colonnes d'ordre corinthien supportant un entablement sans ornements. Les faces latérales sont formées de murs droits, percés de fenêtres, qui n'ont rien de monumental.

H. *Musée.* Le musée de peinture et de sculpture est fort curieux ; on y remarque principalement les mausolées en marbre blanc des ducs de Bourgogne Philippe le Hardi et Jean sans Peur qui, avant la révolution de 1789, décoraient l'église des Chartreux. Ces mausolées, du commencement du XV^e^ siècle, sont d'un prix inestimable.

Celui de Philippe le Hardi est l'œuvre de Claux Sluter, le plus habile sculpteur ou *tailleur d'ymaiges* de son temps. Le duc

Digitized by Google

est représenté couché sur la partie supérieure du tombeau, autour duquel existent des niches surmontées de dais découpés à jour, d'un travail exquis ; dans ces niches se trouvent vingt statues de Chartreux qui sont de véritables chefs-d'œuvre.

Lorsque Claux Sluter exécuta ce monument, il s'était déjà immortalisé en taillant les belles figures du portail de l'église de la Chartreuse de Dijon et le célèbre *Puits de Moïse*, piédestal d'une croix gothique élevée dans la cour de ce monastère; et cependant son nom ne se trouve pas dans la *Biographie universelle*, tandis que des notices sont consacrées à une infinité de personnages obscurs ou peu recommandables. Cet oubli est d'autant plus inconcevable que tout homme qui a un peu le sentiment de l'art est frappé d'admiration en considérant les travaux de l'illustre imagier des ducs de Bourgogne.

Le second tombeau, plus orné encore que le précédent, mais moins précieux sous le rapport de l'exécution, bien qu'il soit aussi un objet hors ligne, a été sculpté par Jean de la Versa, Jean Droguès et Antoine Le Mouturier, qui prirent sans doute pour modèle celui que Claux Sluter avait taillé quelques années auparavant. Les statues couchées de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière, son épouse, décorent la partie supérieure du mausolée, autour duquel existent également, dans des niches artistement ciselées, de superbes statues de Chartreux.

I. *Bibliothèque.* La bibliothèque publique de Dijon est très-riche : elle renferme plus de 40,000 volumes et un grand nombre de précieux manuscrits.

Dijon est le siége d'une académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres qui tient un rang distingué parmi les Compagnies savantes de France et dont les travaux sont fort estimés.

DE DIJON A TONNERRE.

Il existe entre Tonnerre et Dijon une lacune de plus de 120 kilomètres dans la grande ligne ferrée de Paris à Lyon, lacune

Digitized by Google

extrêmement désagréable, car la route de terre, tracée dans un pays fort tourmenté et entretenue avec de la pierre calcaire, est une des plus mauvaises de France. On travaille activement à la construction du rail-way entre ces deux villes; et bientôt on pourra aller de l'une à l'autre avec facilité et agrément.

En sortant de Dijon, la route s'enfonce dans un vallon. A droite s'élève un coteau abrupte sur le flanc duquel le chemin de fer se développe avec ampleur; à gauche existent des jardins et des prairies formant de beaux tapis de verdure. Au bas de la côte on traverse le canal de Bourgogne.

Le premier lieu habité qu'on rencontre est Velars-sur-Ouche. En face de ce village, on aperçoit le chemin de fer qui franchit une gorge profonde sur le viaduc aérien de la Combe de Fain, à double rang d'arcades, dont la hauteur est de plus de 42 mètres. Le pays est extrêmement pittoresque. D'un côté de la route se trouvent des montagnes couvertes de bois, et de l'autre côté la vallée de l'Ouche avec ses prairies diaprées de fleurs.

Avant d'arriver à Pont de Pany la route quitte la vallée et s'engage entièrement dans un pays coupé de collines fort agrestes.

A Sombernon, bourg et chef-lieu de canton, assis sur une montagne d'où l'on a une vue superbe, se trouvent les ruines d'un vaste château qui fut habité par les ducs de Bourgogne.

En avançant vers Tonnerre, on traverse la petite ville de Vitteaux. A l'est et au sud se développent des montagnes qui vont en s'abaissant vers le nord; et rien ne frappe particulièrement la vue jusqu'à Montbard.

Montbard, petite ville du département de la Côte-d'Or, est situé sur la Brenne et le canal de Bourgogne. On y remarque quelques jolies habitations; mais les rues sont, en général, fort en pentes et peu régulières.

Les seigneurs de Montbard étaient riches, puissants et redoutés. Leur château, dont il reste une tour dite de l'*Aubespin*, dominait la ville et les environs. Cette tour, élevée sur un

Digitized by Google

rocher, a 40 mètres de hauteur. Elle a entièrement perdu son appareil guerrier et ne forme plus maintenant qu'un ornement du château moderne, où naquit, en 1707, le célèbre naturaliste Buffon.

L'église est un bel édifice surmonté d'une flèche hardie qui, comme la tour de l'Aubespin, s'élève majestueusement au-dessus des toits ondulés des maisons de la ville.

Au delà du hameau de Pont d'Aisy, dépendant de la commune d'Aisy-sous-Thil, se trouve la limite entre les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne. Le sol est moins accidenté que celui qu'on vient de parcourir, mais il ne s'améliore pas sensiblement. Après avoir relayé à Fulvy, la diligence continue sa route. En sortant de Cuzy, village assis dans une plaine assez mal cultivée, on traverse l'Armançon et le canal de Bourgogne, et on ne tarde pas à arriver à Ancy le Franc.

Ancy le Franc, gros bourg situé sur la rive droite de l'Armançon, renferme un magnifique château bâti sur les dessins du Primatice et de Serlio. Dans la partie supérieure du parc existent des hauts fourneaux appartenant à M. de Louvois, possesseur de ce beau domaine.

Après avoir franchi les limites du bourg on longe un coteau tapissé de vignes. La route est coupée de rampes et de pentes très-fortes, mal entretenue et d'un parcours extrêmement difficile.

Avant d'entrer dans Lézinnes, village assez important, on traverse de nouveau le canal de Bourgogne et l'Armançon. Le chemin de fer est tout près, à droite, et on le perd peu de vue jusqu'à Tonnerre, terme d'un voyage fatigant, mais non sans charme.

TONNERRE.

La ville de Tonnerre, chef-lieu d'un des arrondissements de l'Yonne, est bâtie sur les bords de l'Armançon et est entourée de beaux vignobles dont les produits sont renommés.

Tonnerre est un lieu ancien qui eut pour berceau la montagne

Digitized by Google

voisine, connue encore sous le nom de *Vieux-Château*. Il avait déjà sans doute une certaine importance avant l'invasion des Francs et des Bourguignons, car il se trouvait sur le bord de deux voies romaines ; on y a d'ailleurs découvert des monnaies impériales et d'autres antiquités.

Cette ancienne cité fut entièrement détruite en 1414 par Jean Sans Peur, duc de Bourgogne ; et il n'en reste plus que le souvenir et les ruines du donjon : des vignes sont plantées à la place des habitations qui la formaient.

La ville actuelle est assez bien bâtie et renferme plusieurs monuments dignes d'intérêt, notamment ses églises et son hôpital.

Eglise Saint-Pierre. L'église collégiale de Saint-Pierre, qui domine la ville et la vallée de l'Armançon, est un bel édifice construit sur les ruines d'un château fort. Elle a remplacé une ancienne chapelle romane dont la porte, longtemps cachée dans les murs des fortifications, a été retrouvée en 1846. Cette porte, à double baie, était décorée de bas-reliefs assez curieux, mais qui ont été dégradés et sont maintenant très-frustes.

Le chœur de Saint-Pierre, de la fin du XIII^e^ ou du commencement du XIV^e^ siècle, est d'un beau style : il est percé de sept élégantes fenêtres ogivales. La tour et la nef, qui datent d'une reconstruction de la fin du XVI^e^ siècle, sont dans le goût de la renaissance.

On remarque principalement à l'extérieur : la tour, surmontée d'une lanterne ; le grand et le petit portail ornés de charmantes frises et de bas-reliefs délicatement ciselés.

Notre-Dame. Cette église, située au milieu de la ville, est de deux époques bien distinctes. Le chœur est de la fin du XII^e^ ou du commencement du XIII^e^ siècle ; les autres parties datent des premiers temps de la renaissance, alors que ce style brillait de tout son éclat. Le portail surtout était fort remarquable par les riches bas-reliefs qui le décoraient ; mais ces délicieuses dentelles de

Digitized by Google

pierre ont été fort endommagées par un incendie qui dévora la ville en 1556.

Hôpital. Le monument le plus splendide de Tonnerre est son superbe hôpital, fondé en 1293 par Marguerite de Bourgogne, reine de Sicile, qui le dota de riches revenus. Il s'élève sur les bords de l'Armançon et excite vivement l'attention par son aspect et la régularité de son style.

L'église de cet hôpital renferme le tombeau de Michel Le Tellier, marquis de Louvois, l'un des meilleurs ouvrages de Girardon, et celui de Marguerite de Bourgogne, par Bridan. Ce dernier remplace un autre mausolée élevé à l'illustre fondatrice de l'édifice, qui avait été détruit pendant la révolution.

DE TONNERRE A PARIS.

La station de Tonnerre est établie sur un vaste emplacement près d'une promenade ombreuse. Après en avoir franchi les limites, on distingue les maisons d'un faubourg de la ville ou d'une commune rurale qui s'étendent assez loin au pied d'un coteau planté de vignes.

A 13 kilom. de Tonnerre se trouve la station de Flogny, petit bourg dont l'église et le château, qu'on aperçoit sur la droite, font un charmant effet dans le paysage.

Entre Flogny et Saint-Florentin le rail-way traverse une plaine bien cultivée.

Saint-Florentin est une jolie petite ville avantageusement située au confluent de l'Armance et de l'Armançon. Elle est traversée par deux rues principales qui la coupent à angles droits. A l'intersection des rues existe une place décorée d'une fontaine monumentale.

L'église, qui date des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, n'a malheureusement pas été achevée. C'est un beau monument de la renaissance décoré de sculptures fort élégantes.

On remarque à Saint-Florentin un pont aqueduc sur lequel

Digitized by Google

le canal de Bourgogne traverse l'Armance.

Au delà de Saint-Florentin le paysage est animé par des villages échelonnés de chaque côté de la rivière et un rideau de peupliers planté sur les bords du canal. Le convoi traverse des marais et des terrains peu productifs, et ne tarde pas à arriver à la station de Brienon.

Brienon, petite ville bâtie sur l'Armançon et le canal de Bourgogne, est coupée en deux parties inégales par le chemin de fer. L'église et le principal groupe d'habitations sont à droite.

De Brienon à la Roche le rail-way continue à suivre le canal et l'Armançon.

La station de la Roche est établie sur un terrain bas, marécageux et ombragé de peupliers. Un peu plus loin, le sol devient moins humide; des coteaux couverts de vignobles viennent réjouir la vue; on entre dans la vallée de l'Yonne, et on arrive bientôt à la station de Joigny, située au midi de la ville.

Joigny, chef-lieu d'arrondissement, est bâti sur la rive droite de l'Yonne, partie en plaine et partie dans le coteau qui s'élève au-dessus. La ville est dominée par les murailles d'un château que le duc de Villeroy fit commencer, qui n'a pas été terminé, et d'où l'on jouit d'une vue superbe sur la vallée et les campagnes qui la bordent.

L'église principale est un bel édifice du xv^e^ siècle, très-orné de sculptures; elle se détache bien des maisons et a un aspect majestueux.

A la sortie de Joigny, le terrain redevient marécageux et couvert de peupliers d'Italie; mais à droite les coteaux sont peu éloignés. Bientôt le train laisse derrière lui les marais et franchit une plaine encadrée dans des collines de craie blanche; et avant d'arriver à Saint-Julien du Sault, il traverse un terrain plus ondulé et presque entièrement planté de vignes.

Saint-Julien du Sault est un gros bourg situé, sur la rive gauche de l'Yonne, au milieu des arbres et d'un marais de peu d'étendue.

Digitized by Google

Il est entouré de vignobles qui produisent des bons vins.

L'église, qui date des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, mais dont quelques parties sont de la renaissance, est vaste et intéressante. On remarque particulièrement à l'intérieur les superbes verrières, du temps de Saint-Louis, qui décorent les fenêtres des trois chapelles de l'abside et plusieurs pierres tombales fort curieuses.

Presqu'en face de la station on voit, sur une éminence, une modeste chapelle d'où, suivant la légende, saint Julien, pour échapper à ses ennemis qui le poursuivaient, s'élança, à cheval, d'un seul bond dans la vallée ; et pour conserver la tradition de ce saut miraculeux, une source d'eau vive jaillit à l'instant au-dessus du sol sur lequel le saint et son intrépide coursier étaient tombés, source qui alimente encore une fontaine fort connue dans le pays.

La chapelle Saint-Julien, qui remonte au XII^e^ siècle et tombe en ruines, renferme une cuve baptismale du XIV^e^ siècle et un tabernacle et un retable en bois sculpté de la fin du XV^e^. De cette chapelle la vue plane sur la vallée de l'Yonne et s'étend au loin sur des sites variés.

Rien ne s'offre particulièrement aux regards du voyageur entre Saint-Julien et Villeneuve. La principale culture du pays est la vigne, qui couvre presque tous les coteaux dont le sol est crayeux, léger, peu profond.

Villeneuve-sur-Yonne ou le Roi est une jolie petite ville située dans une plaine entourée de riantes collines parsemées de maisons de craie blanche d'un aspect agréable. Elle est traversée par une rue large et droite aux extrémités de laquelle se trouvent deux portes à tourelles, couronnées de toits pointus avec aigrettes en plomb, nommées l'une de Sens et l'autre de Joigny. Ces portes, dont le massif est du XIII^e^ siècle et les tourelles du XV^e^ et du XVI^e^, méritent d'être visitées ; elles sont précédées de belles promenades.

L'église est un bon type de l'architecture de la fin du XIII^e^ et du commencement du XIV^e^ siècles, à l'exception du portail qui

Digitized by Google

porte le cachet du XVI^e^. On remarque principalement à l'intérieur : 1° les vitraux de la fenêtre existant en face du banc d'œuvre représentant le *Jugement dernier* et attribués à Jean Cousin ; 2° le bénitier de la porte méridionale, charmant ouvrage du XIII^e^ siècle, composé d'une cuvette octogone surmontée d'un dais richement orné.

Il y avait autrefois à Villeneuve un château royal dont il reste encore le donjon, nommé la *Tour de Louis le Gros*. Cette tour, qui paraît remonter au XIII^e^ siècle, est fort curieuse.

Le sol des environs de Villeneuve est léger et assez bien cultivé, mais en petits sillons. Ses principales productions en céréales sont le seigle et l'avoine. Le sommet des coteaux un peu élevés est dénudé ou couvert de petits taillis.

A peu de distance de Villeneuve on voit des prairies irriguées artificiellement. Le fond de la vallée continue à être humide, ombragé d'arbres et de médiocre qualité comme terrain en labour. Avant d'arriver à Sens, le rail-way traverse une plaine sans vignes, mais on en retrouve dans les coteaux qui précèdent et entourent cette ville.

Sens, l'ancienne capitale des Sénonais, était une ville gallo-romaine somptueuse. Jules César la nomme *Agendicum* et Ptolémée *Agedincum*. Sous l'empereur Valens elle devint la métropole de la 4^e^ Lyonnaise ; et du temps de Charlemagne elle avait encore une grande importance. Aujourd'hui c'est le siége d'un archevêché et d'une sous-préfecture, dont la population est de 10,000 âmes.

La ville de Sens est située sur la rive droite de l'Yonne, dans la vallée de ce nom. Elle est, en général, bien bâtie. Les rues sont propres, assez régulières et sillonnées par les eaux de la Vanne, qui y sont amenées par des conduits et servent à les nettoyer, à les assainir. Il est à regretter que des fontaines publiques n'aient pas été établies pour recueillir une partie de ces eaux, dont l'aménagement régulier offrirait de grands avantages aux habitants.

Digitized by Google

Il existe encore à Sens de beaux restes de l'enceinte gallo-romaine, formée de murailles flanquées de tours dont la maçonnerie d'élevation est en petit appareil régulier, avec des chaînes de brique, et les fondations en grosses pierres de taille, la plupart chargées de riches sculptures, provenant de la destruction des monuments de l'antique cité.

Les magnifiques édifices qui ornaient la ville de Sens sous les Empereurs sont depuis longtemps détruits ; mais le moyen âge l'a dotée de la belle cathédrale de Saint-Etienne. Cette église est très-vaste et fort remarquable malgré l'irrégularité de son plan, la différence de forme et de style des deux tours de la façade et l'absence de la flèche ou du campanile qui s'élève ordinairement sur la croisée des églises gothiques.

La construction de la cathédrale actuelle fut commencée en 972 par saint Anastase, 54e archevêque ; et Seuvin, son successeur, en fit la dédicace en 998 ou 999. Elle fut augmentée et presque entièrement rebâtie de 1122 à 1168 par les archevêques Daimbert, Henri Sanglier et Hugues de Toucy, à l'exception des tours et du transept qui sont plus modernes.

La tour septentrionale a été construite en 1184 par Philippe-Auguste. N'ayant pas été achevée, elle fut provisoirement surmontée d'un toit en charpente couvert en plomb qui a subsisté jusqu'en 1845. La tour méridionale, qui appartenait à l'édifice du xe siècle, s'écroula avec fracas le Jeudi-Saint de l'an 1267. Pierre de Charny, 71e archevêque, la fit relever, et elle prit le nom de *Tour-Neuve*. A la fin du xve siècle, Tristan de Salazar, 79e archevêque, la fit exhausser d'un étage.

Sous l'épiscopat de ce dernier archevêque les travaux de construction reçurent une grande impulsion ; le transept fut construit, et la cathédrale prit la forme définitive qu'elle a aujourd'hui.

La longueur totale de l'édifice est de 111m,91, la largeur de 38 mètres et la hauteur des voûtes du chœur et du transept de 23m,50 et 23m,80.

Digitized by Google

La façade principale se compose de trois porches historiés et de deux tours de style et d'époque différents.

Le porche central est décoré d'une suite de bas-reliefs représentant les diverses phases de la vie de saint Etienne, dont la statue se trouve sur le pilier qui divise la porte géminée. Sur les pieds-droits on voit les Vierges sages et les Vierges folles. Les parois latérales étaient autrefois ornées des figures des douze apôtres placées sous des dais et ayant des lions sous leurs pieds.

Le tympan et les deux premières archivoltes du porche du côté droit figurent, dans une suite de tableaux, les principaux traits de l'histoire de saint Jean-Baptiste. La troisième archivolte est dégradée et illisible.

Sur le porche du côté gauche on remarque particulièrement l'assomption de la Vierge. Les parois extérieures étaient ornées de statues qui sont mutilées.

Au-dessus des porches s'élèvent les deux tours, entre lesquelles se trouve une grande fenêtre ogivale surmontée d'un fronton triangulaire.

La tour du nord, inachevée, se compose de trois étages dont les deux premiers sont romans et le troisième ogival. Celle du midi, ou *Tour-Neuve*, est formée de deux étages à arcades, d'un troisième percé de deux grandes fenêtres sur chaque face et terminée par une plate-forme avec balustrade à jour, surmontée de pinacles élégants. A l'angle droit s'élève une petite tourelle octogone, dans le style de la renaissance, qui ne produit pas un effet merveilleux, quoiqu'elle soit très-délicatement sculptée.

Les deux portails latéraux dits de la sainte Vierge et d'Abraham, sont dans le style flamboyant du xv^e^ siècle et fort ornés ; le dernier surtout est extrêmement remarquable. Les deux archivoltes sont couvertes de statuettes, la plupart mutilées : la première représente les douze tribus d'Israël ; la seconde figure les petits prophètes et les sibylles les plus célèbres.

L'intérieur de la cathédrale est assez régulier, mais les chapelles

Digitized by Google

ne sont pas établies sur un plan symétrique. L'ensemble manque de majesté, à cause du peu d'élévation des voûtes et de l'absence presque complète des élégantes galeries à jour qui décorent la plupart des églises ogivales. Le chœur, qui absorbe presque la totalité de la partie centrale du transept, a été fermé par des jubés en stuc de différentes couleurs, imitant des marbres et des brèches. Ces jubés sont surmontés d'un attique décoré de figures allégoriques. Ils forment un anachronisme choquant avec le style de l'édifice ; et il est à désirer qu'ils soient démolis et que le chœur soit renfermé dans ses limites naturelles, afin de restituer au transept la place que l'art lui assigne.

La cathédrale renferme plusieurs objets curieux, parmi lesquels on distingue :

I. Le mausolée en marbre blanc du Dauphin, père de Louis XVI, et de Marie-Josephe de Saxe, son épouse, établi au milieu du chœur. Ce monument, œuvre de Guillaume Coustou fils, a été érigé en 1777 ; il est composé d'un grand nombre de figures dans le goût de l'époque, c'est-à-dire beaucoup plus païennes que chrétiennes : mais l'ensemble est d'un bel effet.

II. Une statue de la mère du Sauveur, placée dans la chapelle de la Vierge sur un pilier et au-dessus d'une console ornée d'un bas-relief artistement ciselé.

III. Le retable en pierre de la chapelle Saint-Eutrope, représentant les scènes de la Passion en dix-sept sujets et soixante-dix-huit figures.

IV. Le martyre de saint Savinien, groupe en marbre existant dans une des chapelles de l'abside.

V. Des restes de vitraux peints, notamment ceux des fenêtres des bas-côtés du chœur, qui sont du XIII^e^ siècle ; des rosaces des deux portails latéraux, dont les vives couleurs annoncent le commencement du XVI^e^ ; de la chapelle Saint-Eutrope, œuvre de Jean Cousin.

Outre la cathédrale on doit visiter à Sens :

Digitized by Google

1° L'église Saint-Savinien, qui est en partie du xi[e] siècle ;

2° L'ancien hôpital ;

3° L'ancien palais de justice ;

4° Plusieurs maisons gothiques et de la renaissance ;

5° Les restes de l'enceinte gallo-romaine ;

6° La bibliothèque publique.

Il existe à Sens une Société archéologique fondée, il y a moins de dix ans, qui a publié, en 1846, un volume de *Mémoires* que vous possédez, Messieurs, dans votre bibliothèque. Il est à craindre que cette intéressante publication n'ait pas été continuée, car nous n'avons rien reçu de l'honorable Compagnie depuis l'envoi de son premier bulletin.

Peu de temps après avoir quitté la station de Sens on remarque, en passant, la petite église de Saint-Martin du Tertre, pittoresquement assise sur une éminence. Le pays qu'on parcourt offre de l'intérêt, le chemin de fer étant tracé entre l'Yonne et des coteaux parsemés de jolies maisons de craie blanche et de pampres verts.

A 15 kilom. de Sens se trouve la station de Pont-sur-Yonne, bourg situé au milieu de belles prairies et dominé par son église. A peu de distance de ce bourg on aperçoit, sur le sommet d'une colline, un moulin à vent, qui donne du ton et de l'animation au paysage.

En sortant de la station de Pont, le convoi s'engage dans une tranchée profonde ; mais il reparaît bientôt en plaine, laisse à droite un village adossé contre une colline, continue à suivre la vallée de l'Yonne, toujours encadrée dans des coteaux arides plantés de vignes, et arrive à Villeneuve la Guyard, petite ville située au milieu d'un marais fort couvert.

A quelques kilomètres au delà de Villeneuve on entre dans le département de Seine et Marne, mais la vallée de l'Yonne ne change pas sensiblement d'aspect jusqu'à Montereau.

Montereau, l'ancien *Condate*, est favorablement situé au

Digitized by Google

confluent de l'Yonne et de la Seine et au pied d'une colline couronnée par le château de Surville, d'où l'on jouit d'une magnifique vue.

La partie principale de la ville se trouve sur la rive gauche de l'Yonne et est jointe à la rive droite par un beau pont de pierre. Un autre pont réunit les deux bords de la Seine. C'est sur ce dernier que Jean Sans Peur, duc de Bourgogne, fut assassiné, le 10 septembre 1419, par des seigneurs de la suite du dauphin, depuis Charles VII, et en présence de ce prince.

Montereau a été illustré par le brillant fait d'armes du 18 février 1814. Là Napoléon donna une nouvelle preuve de son puissant génie ; il battit les Autrichiens et les força à se retirer précipitamment devant des forces bien inférieures aux leurs.

Il existe à Montereau une manufacture considérable de porcelaine tendre, porcelaine opaque et terre de pipe, dont les produits sont fort estimés et très-répandus.

L'établissement du chemin de fer de Paris à Lyon a donné de l'importance à cette ville, qui est le point de départ de l'embranchement de Troyes.

A Montereau on entre dans la vallée de la Seine, et rien ne frappe particulièrement la vue jusqu'à Moret, charmante petite ville située à la jonction du Loing et du canal de ce nom avec le fleuve.

Au moyen âge, Moret était une place importante entourée de murailles et de fossés. Les rois de France y avaient un palais, où Louis VII convoqua une assemblée des barons du royaume en 1155. Ce palais fut habité par saint Louis, Philippe-Auguste, Charles VI, etc. François I^er^ y fit de fréquents séjours avec la duchesse d'Estampes. Il restaura le château ; et, par ses ordres, Jean Goujon l'orna de superbes sculptures qui ont disparu avec la somptueuse demeure où eurent lieu tant de fêtes royales et de joyeux ébats.

L'église de Moret est un curieux édifice du XII^e^ siècle, dont la dédicace fut faite en 1166 par saint Thomas de Cantorbery.

Digitized by Google

A Moret le paysage devient plus animé. Les bords de la Seine sont parsemés de maisons blanches, et le sol est couvert de vignes, de céréales, de pommes de terre. Bientôt on entre dans la forêt de Fontainebleau, et le train s'arrête un peu plus loin à la station de Thommery.

C'est sur le territoire de la commune de Thommery que se trouvent les treilles qui donnent le délicieux raisin connu sous le nom de *Chasselas de Fontainebleau*. Ces treilles produisent annuellement pour 4 à 500,000 francs de fruits.

A peu de distance de la station, on traverse une vallée sur un beau viaduc et on continue à parcourir la forêt jusqu'à la station de Fontainebleau, entourée de maisons. La ville et le château de ce nom, que je n'ai pas eu le temps de visiter, se trouvent à 2 ou 3 kilom. de là, et une magnifique chaussée y conduit.

La forêt de Fontainebleau, qui contient plus de 16,000 hectares, est une des plus vastes, des plus belles, des plus renommées de France. Elle renferme des sites enchanteurs, des paysages ravissants. Ici c'est un vallon solitaire encaissé entre deux collines aux faces abruptes; là serpente au milieu des prairies émaillées de fleurs un petit ruisseau dont la source est cachée sous un berceau de feuillage ; plus loin des arbres centenaires élèvent vers le ciel leur cime majestueuse ; ailleurs le sol est couvert de rochers de grès tertiaire, dont la tête grisâtre tranche sur la verdure du bois ; enfin des villages entourés de jardins et d'arbustes, des terrains cultivés, des vignes couvertes de pampres verts complètent le tableau varié que présente le sol. Le chant des oiseaux, le murmure de la brise, la vue d'un chevreuil qui se joue au milieu des grandes herbes, la poésie des souvenirs ajoutent à la beauté des lieux et concourent à leur donner un charme inexprimable. Le philosophe y vient méditer sur les causes des révolutions politiques ; le poëte y trouve de douces inspirations; l'artiste y crayonne de charmants paysages : personne ne les visite sans en emporter des impressions durables.

Digitized by Google

A Bois le Roy, autre station située dans la forêt, on se rapproche de la Seine, qu'on avait perdue de vue; et après avoir franchi les limites de cette forêt, on ne tarde pas à apercevoir les tours de Melun. Avant d'arriver à la gare de cette ville, on voit, sur la droite, au delà du fleuve, le joli château de Vaux, bâti à l'italienne.

Melun, chef-lieu du département de Seine et Marne, est situé dans une île et sur les deux bords de la Seine, et est ainsi divisé en trois parties qui communiquent entre elles au moyen de deux ponts : la plus considérable se trouve sur la rive droite du fleuve et s'élève légèrement en amphithéâtre sur le flanc d'un coteau qui domine la ville.

Du temps de la conquête des Gaules, Melun était renfermé dans l'île ; et Labienus, un des lieutenants de Jules César, s'en empara l'an 52 avant notre ère. Dans les XI^e^ et XII^e^ siècles, les rois de France y avaient un palais, et plusieurs y moururent.

La ville de Melun se trouve dans une heureuse position et est assez bien bâtie. Elle possède des quais spacieux et de jolies promenades, mais peu de monuments remarquables. On visite néanmoins avec intérêt : l'église Notre-Dame, ancienne collégiale, qui paraît appartenir au XI^e^ ou au XII^e^ siècle ; Saint-Aspais, qui renferme des vitraux estimés ; la préfecture, superbe édifice élevé sur une éminence, d'où l'on jouit d'une belle vue.

Peu après avoir franchi les limites de l'embarcadère, le train traverse la Seine, s'engage dans une tranchée et s'arrête ensuite un instant à la station de Cesson, petit village situé dans une plaine.

De cette station à celle de Lieusaint on traverse des campagnes assez bien cultivées et couvertes de belles récoltes de céréales et de légumes. De là à Combs la Ville, village bâti sur un coteau peu élevé, au pied duquel coule l'Yères, on ne distingue rien de notable.

Entre cette station et celle de Brunoy on franchit la limite des

Digitized by Google

départements de Seine et Marne et de Seine et Oise. Le pays continue à être assez fertile, mais le sol végétal, formé d'alluvions tertiaires, est peu profond et a besoin d'être stimulé par des engrais.

Brunoy est un joli village où les rois de France avaient un logis au moyen âge. Le magnifique château qu'y fit construire, dans le XVIII^e^ siècle, le riche financier Paris de Montmartel et les excentricités de son fils donnèrent de la célébrité à ce lieu.

Le marquis de Brunoy possédait dans les environs de Pont-l'Evêque des terres considérables où il fut relégué après avoir dissipé une partie de l'immense fortune que son père lui avait laissée et qu'on évaluait à 36,000,000 de francs, chiffre énorme pour l'époque. On raconte encore dans le Pays d'Auge une infinité d'anecdotes sur son compte.

Parmi les excentricités qui avaient provoqué l'interdiction du marquis, on citait les dépenses par lui faites pour la procession de la Fête-Dieu, en 1770, à son château de Brunoy. Il y avait 150 ecclésiastiques ; et il avait revêtu un grand nombre de laïcs de superbes chapes : de sorte que le nombre des personnes couvertes de ce vêtement s'élevait à 400. La mise en scène était digne de cet appareil religieux. Des avenues factices, formées d'arbres entiers arrachés des bois voisins, apportés à grands frais et replantés en lignes, avaient été établies; entre les arbres se trouvaient 25,000 pots de fleurs, et la décoration était complétée par six reposoirs d'une magnificence inouïe. Après la procession, le marquis réunit dans un banquet de 800 couverts les prêtres, les chapiers et beaucoup d'autres invités.

Lorsque dans l'instance en interdiction on articula contre lui, entre autres actes de prodigalité, les frais de cette procession fameuse, il répondit gravement que son père ayant offert une collation à Louis XV qui avait coûté un million, il avait bien pu, lui, dépenser 1,500,000 francs pour fêter le roi des rois.

On remarque à Brunoy de jolies maisons de campagne entou-

Digitized by Google

rées de parcs et de jardins tout resplendissants de fleurs.

En sortant de Brunoy, le train passe la vallée de l'Yères sur un viaduc, s'engage ensuite dans une tranchée, traverse un pays couvert, accidenté, attrayant, et s'arrête à la station de Montgeron, village situé sur une hauteur, où se trouve un beau château.

De Montgeron à Villeneuve Saint Georges il n'y a que 8 kilomètres qui sont franchis en quelques minutes.

Villeneuve Saint-Georges est une charmante petite ville assise entre un coteau et la Seine, sur la rive droite de cette rivière et au confluent de l'Yères. Elle est environnée de délicieuses habitations parmi lesquelles on distingue le château de Beauregard, bâti sur une colline, d'où la vue plane sur le cours de la Seine et embrasse, dans le lointain, d'un côté le vieux donjon de Montlhéry et de l'autre les tours et les dômes majestueux de la capitale.

Au delà de Villeneuve, le chemin de fer traverse une plaine au milieu de laquelle la Seine coule tranquillement dans un lit presque de niveau avec la surface du sol et entièrement nu ; il entre bientôt dans le département de la Seine et passe la Marne à Charenton, gros bourg dont les maisons blanches, propres, bien bâties ont un aspect fort agréable.

Charenton est le dernier lieu habité qui devait être cité dans mon voyage, car à peine le convoi avait-il franchi les limites de ce bourg qu'il entrait dans le vaste embarcadère du boulevard Mazas : j'étais de retour à Paris.

RÉSUMÉ.

Après avoir décrit des pays de forme et de nature fort diverses, fait connaître leurs produits, signalé les principaux centres de population qui les animent et les monuments remarquables qu'ils renferment, je crois, Messieurs, devoir joindre aux nombreux tableaux que j'ai fait passer sous vos yeux un résumé comparatif de ces pays avec le nôtre.

Digitized by Google

Le sol natal a un attrait magique, exceptionnel pour nous, parce qu'il a été témoin des jeux de notre enfance et qu'il renferme nos parents, nos amis, tout ce qui nous est cher : nous le voyons donc toujours sous une forme embellie, un peu idéale, et les jugements que nous en portons sont souvent empreints d'exagération. Mais en faisant la part du sentiment national, il est facile d'examiner, de comparer et de juger, non suivant les inspirations du cœur, mais avec les lumières de la raison : c'est ce que je vais faire, et je crains peu que mes appréciations soient sérieusement critiquées.

Les bords de la Loire, du Cher, de l'Allier, du Rhône, de la Saône, de l'Yonne et de la haute Seine sont agréables et productifs ; mais on n'y trouve pas la richesse et la splendeur de végétation qu'on admire dans les vallées de l'Aure, de la Dive, de la Vire et de la Touques.

J'ai vu dans plusieurs contrées des champs bien cultivés ; mais leurs produits agricoles ne sont pas aussi variés que les nôtres : je n'ai remarqué pendant mon voyage, excepté dans les départements de l'Allier et du Puy de Dôme, qu'une seule espèce de froment, le blé sans barbe que nous désignons sous le nom de *blé chicot*.

Les noyers qui couvrent les plaines et bordent les routes du Berry, du Nivernais, du Bourbonnais et de l'Auvergne font un bel effet dans le paysage ; mais j'aime beaucoup mieux nos pommiers, dont les fleurs blanches nuancées de rose décorent si splendidement les vallées et les coteaux dans les beaux jours du printemps, et qui produisent des fruits aussi agréables à l'œil que précieux pour la fabrication du cidre, l'une des boissons les plus saines que Dieu a données à l'homme.

Notre département n'offre pas des vues aussi belles que celles qui frappent les yeux du sommet du Puy de Dôme, du point culminant des montagnes du Forez et du haut de l'observatoire de Fourvières ; mais celles dont on jouit de Notre-Dame de Grâce,

Digitized by Google

de l'ancien prieuré de Montargis, de Saint-Clair la Pommeraye, du milieu de la côte de Clécy, de Caumont, de la lanterne de la tour centrale de la cathédrale de Bayeux, etc. sont aussi très-attachantes; car de la plupart de ces points on découvre non-seulement une grande variété d'objets, une étendue de pays considérable, mais la mer, l'un des spectacles naturels les plus grandioses et les plus saisissants du globe terrestre.

Les sites des environs de Clermont, de Thiers et de Lyon sont certainement admirables; mais les bords de l'Orne et de la Vire, la *Brèche au Diable*, le Val d'Ante et une partie des falaises de notre littoral offrent aussi des tableaux extrêmement pittoresques.

Les monuments religieux d'Orléans, de Bourges, de Clermont, de Lyon, de Dijon, de Sens sont sans aucun doute dignes de toute l'attention de l'artiste et de l'antiquaire; mais la cathédrale de Bayeux, les églises Saint-Etienne, Saint-Pierre et Sainte-Trinité de Caen, l'ancienne cathédrale de Lisieux méritent également d'être visitées et renferment des détails aussi intéressants qu'aucun autre édifice du même genre d'architecture. Quant aux églises de campagne, celles de Tour, de Louvières, de Vierville, de Colleville-sur-Mer, de Bernières, de Langrune, de Norey, de Rouvres, de Saint-Pierre-sur-Dive, etc. peuvent hardiment soutenir la concurrence avec ce que les autres pays possèdent de plus remarquable. Nulle part on ne trouve autant de belles églises gothiques que dans les arrondissements de Bayeux, de Caen et de Falaise. Si le roman ne s'est développé avec la largeur qu'au delà de la Loire, on peut dire hautement que la véritable patrie du style ogival est la Normandie, que c'est dans cette province où il a été le plus populaire, où il a pris le plus d'extension, où il s'est manifesté avec le plus de grâce et de magnificence, surtout dans le Bessin et la plaine de Caen.

Sous le point de vue du bien-être général, le Calvados n'a rien à envier aux départements que j'ai parcourus dans le cours de mon voyage. Nulle part on ne mange de meilleure viande et de meil-

Digitized by Google

leure volaille ; nulle part le poisson n'est plus abondant ni plus savoureux ; nulle part le lait et le beurre n'ont autant de qualité ; nulle part les cultivateurs et les ouvriers ne sont ni aussi confortablement logés ni aussi bien nourris que dans le Pays d'Auge et le Bessin ; nulle part les voies de communication ne sont parvenues à un état de viabilité aussi satisfaisant que chez nous : presque partout les routes laissent beaucoup à désirer tant sous le rapport de la régularité que de l'entretien ; la voirie vicinale ne s'est pas notablement améliorée : on a construit des lignes de grande communication, mais j'en ai vu peu de parfaitement viables ; et les chemins vicinaux ordinaires sont, en grand nombre, restés à l'état de sol naturel ou de simple réparation.

Ainsi donc le Calvados n'a rien à envier aux autres pays ; il ne lui manque pour être réellement une terre de promission qu'un peu plus de soleil, quelques bons vignobles, des canaux navigables et un chemin de fer pour exporter ses produits. Il peut vivre avec la température que le Ciel lui a départie ; son cidre, qu'il produit en abondance, remplace le vin avec plus ou moins d'avantages ; mais il ne peut, sans perdre une partie de sa richesse territoriale et de son importance, être longtemps encore privé de voies de transport à grande vitesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 31 MAI 1851.

M. PEZET, président.

M. CASTEL, secrétaire général.

La séance est ouverte à deux heures après midi dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

MM. Despallières, *président honoraire*, de Bonnechose et du Manoir, *vice-présidents*, Georges Villers, *vice-secrétaire général*, Lambert, *archiviste*, Lair de Beauvais, *trésorier*, de Laboire, *président de la section d'Agriculture*, Le Sueur, *vice-président*, Aubin, *secrétaire*, Ménigot, *membre honoraire*, Aveline, Barbey, Bence, Bessin, Bourgnais, Couillard, de Courson, Daon, Delarue, *d'Arganchy*, Adolphe Delauney, Dubreuil, Urbain Dupont, Alfred Etienne, Gautier, Guilbert-Duclos, Haudry de Soucy, Lucien Jahiet, Paul de Lalonde, Laurent, Le Chartier, *d'Isigny*, Gustave Le Couteulx, Philippe Le Sueur, Le Verdier, Londe, Mallet, d'Orléans, Pelfresne, Postel, Senot, de *Balleroy*, Aubin Simon, Turgis, de Vacognes, Vautier-Dubourg, Vimard, *membres*.

Le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans réclamation.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ PAR :

M. Edmond DE BUSSCHER :

A. *Rapport sur l'état des travaux de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, en séance solennelle du 8 décembre* 1850; par M. Edmond de Busscher, secrétaire. In-8°, 28 pages.

B. *Notice biographique et littéraire sur Félix Bogaerts ;* par M. Edmond de Busscher. In-8°, 28 pages.

Digitized by Google

M. Léopold Delisle : *Observations sur un fragment des Rôles de l'Echiquier de Normandie, relatif à l'année* 1184 ; par M. Léopold Delisle. In-8°, 56 pages.

M. de Pontaumont : *Notice sur M. Bogaerts, professeur d'histoire à l'Athénée d'Anvers* ; par M. de Pontaumont. In-8°, 4 pages.

La Société reçoit en outre les publications suivantes :

1° *Annales des Sciences physiques et naturelles d'Agriculture et d'Industrie,* publiées par la Société nationale d'Agriculture de Lyon. 2e série. —Tomes Ier et II.

2° *Annales de la Société Linnéenne de Lyon.* Années 1845-1849.—2 vol. in-8°.

3° *Annales Scientifiques, Littéraires et Industrielles de l'Auvergne.* Tome XXIIIe, novembre et décembre 1850—Tome XXIVe, janvier et février 1851.

4° *Annales Agronomiques.* Tome Ier. Janvier 1851.

5° *Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis.* 2e semestre de 1850.

6° *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.* 2e série.—3e et 4e trimestres de 1850.

7° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* Année 1850, n° 4. —Année 1851, n° 1er.

8° *Bulletin de la Société centrale d'Agriculture et des Comices agricoles du département de l'Hérault.* 37e année.—2e semestre de 1850.

9° *Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère.* Années 1850 et 1851.—Nos 7 à 16.

10° *Congrès central d'Agriculture.*—Compte rendu et Procès-verbaux de la session de 1850.

11° *Extrait des travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure.* CXVIIIe et CXIXe cahiers.—3e et 4e trimestres de 1850.

12° *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.* Classe des Sciences, tomes Ier et II.—Classe des Lettres, tomes Ier et II.

13° *Mémoires de la Société impériale d'Archéologie de St-Pétersbourg.* Vol. III, n° 3.—Vol. IV, nos 1er et 2 avec supplément.

14° *Mémoires de l'Académie nationale de Metz.* Année 1849-1850.

15° *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.* Année 1850.

16° *Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy.* Année 1849.

17° *Mémoires sur la Digitaline;* par MM. Homolle et Quevenne. Rapports de MM. Rayer, Soubeiran et Bouillaud. In-8°, 56 pages.

18° *Publications de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Infé-*

Digitized by Google

rieure sur les nouveaux Engrais concentrés du commerce.

19° *Procès-verbal de la séance publique tenue le 29 décembre* 1850 *par la Société libre d'Emulation de Liége.*

20° *Séance semestrielle tenue le* 22 *mars* 1851 *par la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts de Boulogne-sur-Mer.*

21° *Recueil des Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.* Année 1850.—3e et 4e trimestres.

22° *Rapport fait à la Société centrale d'Horticulture de France sur les moyens de propager dans les campagnes les notions les plus utiles de l'horticulture, et notamment les bons arbres fruitiers*; par M. C. Bailly de Merlieux, secrétaire général de la Société.

23° *Revue des Intérêts maritimes et du commerce extérieur.* N° 12.— 15 mars 1851.

CORRESPONDANCE.

MM. de Koehne, Edmond de Busscher, Auguste de Reume, Léopold Delisle, de Mecflet et Artur ont écrit pour remercier la Société de les avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

ÉLECTIONS.

Il est procédé, sur la proposition du bureau, à l'élection de trois membres titulaires. Conformément au résultat du scrutin, M. le Président proclame membres de la Société :

MM. Anatole Deshameaux, propriétaire, à Bayeux,
Desfosses, percepteur, à St.-Loup-Hors,
Charles Le Verrier, architecte, à Bayeux.

DÉLIBÉRATIONS.

MONUMENT DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT.

M. le Président expose que la ville de Falaise a formé la patriotique entreprise d'élever une statue à Guillaume le Conquérant près du lieu où il naquit; que la statue, qui devait être en fonte, sera coulée en bronze, ce qui lui donnera

Digitized by Google

une plus grande valeur artistique, mais augmentera sensiblement la dépense; que la Commission du monument ayant ouvert une souscription normande pour concourir à la réalisation d'un projet qui a excité partout la plus noble émulation, la Société ne peut rester étrangère à une manifestation qui a pour but d'honorer la mémoire du vainqueur d'Hastings. En conséquence, il propose à l'Assemblée de voter 50 francs pour cet objet, les fonds disponibles ne permettant pas d'allouer une somme plus considérable.

Cette proposition étant adoptée à l'unanimité, l'Assemblée prend la délibération suivante :

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux,

Considérant que Guillaume le Conquérant est non-seulement le plus illustre des Normands, mais une des plus grandes célébrités du XI^e^ siècle;

Considérant que la ville de Falaise a formé la patriotique entreprise d'élever un monument au vainqueur d'Hastings près des lieux où il vit le jour, et qu'elle a, dans ce but, ouvert une souscription normande;

Que la Société, qui prend le plus vif intérêt à tout ce qui peut contribuer à l'illustration du pays, doit concourir, dans les limites de ses faibles ressources, à une œuvre si éminemment nationale ;

DÉLIBÈRE :

ART. 1^er^. Une somme de 50 francs est votée pour concourir à l'érection du monument que la ville de Falaise va élever à Guillaume le Conquérant.

ART. 2. M. le Trésorier de la Société est autorisé à payer cette somme aussitôt que la demande lui en sera faite au nom de la Commission du monument.

CONCOURS AGRICOLES DE 1851.

L'ordre du jour appelle la rédaction du programme des Concours agricoles de 1851.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Laboire, Le Sueur d'Esquay, Jahiet, Daon, Philippe LeSueur,

Digitized by Google

Bence, Barbey, Senot, etc. Ce programme est adopté dans les termes suivants :

AMÉLIORATIONS AGRICOLES.

CONSTRUCTIONS RURALES.

ART 1er.—Une médaille d'honneur, en argent, sera décernée au propriétaire non exploitant qui aura fait le plus de dépenses utiles aux fermes qu'il possède dans le canton d'Isigny pour approprier les bâtiments d'exploitation de ces fermes aux besoins de la culture perfectionnée, pour construire des étables ou hangars nécessaires à la stabulation des bestiaux pendant l'hiver, et pour donner à ses fermiers les moyens de recueillir et d'utiliser les engrais liquides.

TENUE ET DIRECTION DES EXPLOITATIONS.

ART. 2.—Il sera décerné *deux* médailles d'honneur en argent, *deux* en bronze et *deux* mentions honorables aux propriétaires et fermiers du canton d'Isigny qui auront été reconnus dignes de cette distinction par le système rationnel d'assolement, la beauté des bestiaux, la bonne tenue des étables et les produits divers de leur exploitation.

PLANTATION ET ÉLAGAGE DES ARBRES FORESTIERS.

ART. 3.—Il sera décerné *une* médaille d'argent et *une* médaille de bronze aux deux pépiniéristes, propriétaires ou fermiers du canton qui auront élevé ou planté le plus d'arbres forestiers et montré le plus d'intelligence pour la culture et l'élagage de ces arbres.

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS.

ART. 4.—Deux prix seront distribués aux agriculteurs du canton dont les fumiers sont le mieux aménagés et qui ont pris des mesures pour recueillir et utiliser les engrais liquides.

Premier prix, 90 fr.
Second prix, 60 fr.

CULTURE DES RACINES.

ART. 5.—Une somme de 150 francs sera affectée à la culture des racines à substances alimentaires, et divisée en trois primes, savoir :

La première, de 60 fr.
La deuxième, de 50 fr.
La troisième, de 40 fr.

AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE.

ART. 6.—*Une* médaille d'argent et *une* médaille de bronze seront décer-

Digitized by Google

nées aux deux agriculteurs du canton qui auront fait le plus de sacrifices pour l'amélioration de la race chevaline.

ART. 7.—Une commission spéciale sera chargée de visiter les exploitations de grande et de petite culture, et de faire à la Société un rapport d'après lequel les récompenses ci-dessus seront décernées à la séance du 14 septembre.

MM. les propriétaires et agriculteurs du canton qui voudront concourir pour les constructions rurales, pour la bonne tenue des fermes, pour la culture et les plantations d'arbres forestiers, pour l'aménagement des fumiers, pour la culture des racines et l'amélioration de la race chevaline, sont invités à faire connaître leur intention à cet égard, avant le 1er juillet, soit à la mairie d'Isigny, soit au secrétariat de la Société ou de la section d'Agriculture.

TAILLE DES ARBRES FRUITIERS.

ART. 8.—Sur le rapport de la commission chargée de visiter les fermes, il sera accordé *une* médaille d'argent et *deux* mentions honorables aux jardiniers du canton d'Isigny qui auront pratiqué avec le plus d'intelligence et de succès les méthodes nouvelles concernant la taille et la disposition des arbres fruitiers.

ART. 9.—Les jardiniers qui voudront concourir devront en faire la déclaration, avant le 1er juillet, soit à la mairie d'Isigny, soit au secrétariat de la Société ou de la section d'Agriculture.

PRIX DE MORALITÉ.

ART. 10.—Il sera accordé des prix et des mentions honorables aux domestiques des deux sexes qui seront restés et auront été employés plus de *dix ans* chez le même maître, aux travaux agricoles *exclusivement*, dans le canton précité, et qui auront donné, dans leur service, le plus de preuves de fidélité, de moralité et de dévouement, savoir :

HOMMES :

1er Prix : 60 fr.
2e *id.* 40
3e *id.* 25
Deux mentions honorables.

FEMMES :

1er Prix : 60 fr.
2e *id.* 40
3e *id.* 25
Deux mentions honorables.

ART. 11.—Les domestiques de l'un et de l'autre sexe qui ont obtenu un

Digitized by Google

prix en 1845 seront admis au concours de 1851 ; et s'ils ont acquis de nouveaux droits à une récompense, il leur sera accordé un rappel très-honorable, sans attribution de fonds.

ART. 12.—Les cultivateurs qui croiraient que leurs *domestiques* et leurs *servantes* seraient dignes d'obtenir ces récompenses sont invités à donner, *par écrit*, les renseignements nécessaires au maire de leur commune, lequel voudra bien les adresser, avec son avis sur chaque demande, soit au président de la Société, soit à M. de Laboire, président de la section d'Agriculture, soit au secrétaire général, à Bayeux, avant le 1er juillet.

La commission chargée de visiter les fermes sera chargée également de désigner les domestiques qu'elle croira dignes de récompenses.

BESTIAUX.

RACE BOVINE.

Concours de Taureaux.

ART. 13. — Une somme de 600 francs sera affectée au concours de taureaux de 1 à 4 ans, *sans distinction d'âge*, en ne s'attachant qu'à la meilleure conformation ; cette somme sera divisée en trois primes, savoir : une d'arrondissement et deux de canton.

PRIME D'ARRONDISSEMENT : 300 francs, dont 200 votés par le Conseil général.

Comme son titre l'indique, cette prime est attribuée à l'arrondissement ; et tous les agriculteurs des six cantons qui le composent sont invités à y présenter leurs meilleurs taureaux.

PRIMES CANTONNALES :

1re. . . 170 fr.
2e. . . 130

Ces deux primes sont spécialement attribuées aux taureaux du canton d'Isigny.

Concours de Génisses et Vaches laitières.

ART. 14. —Une somme de 300 francs sera affectée au concours de génisses amouillantes et de vaches laitières, et divisée en trois primes, savoir :

PRIME D'ARRONDISSEMENT : 125 fr.

Tous les agriculteurs de l'arrondissement pourront présenter des bestiaux pour disputer cette prime.

PRIMES CANTONNALES.

Première, 100 fr.
Deuxième, 75 fr.

Digitized by Google

Il ne sera admis à concourir pour ces deux primes que des génisses et des vaches du canton d'Isigny.

Les génisses et les vaches qui seront présentées au concours devront avoir été élevées dans le canton, ou y avoir été importées avant le 1er juillet 1851.

RACE OVINE.

ART. 15.—Une somme de 100 francs sera affectée au concours de béliers d'un an et au-dessus, et divisée en deux primes, savoir :

La première , de 60 fr.
La deuxième de 40

RACE PORCINE.

ART. 16. — Une somme de 100 fr. sera affectée au concours de verrats de huit mois et au-dessus, et divisée en deux primes, savoir :

La première, de 60 fr.
La deuxième, de 40

ART. 17.—Ces deux derniers concours sont spéciaux au canton d'Isigny.

ART. 18.—Le Jury chargé de prononcer sur le mérite des concurrents, pour les concours de taureaux, de génisses ou de vaches laitières, de béliers et de verrats, se composera du président et du secrétaire de la section d'Agriculture, d'un vétérinaire et de quatre cultivateurs de l'arrondissement.

ART. 19. — En acceptant les primes, les propriétaires de taureaux , de génisses ou de vaches laitières, de béliers et de verrats prendront l'engagement de les conserver pendant un an, et de les représenter, à l'expiration de ce délai, sur la demande qui leur en sera faite, soit aux maire de la commune où le concours aura lieu, soit à un membre délégué par le Conseil d'administration, ou de rendre le montant de la prime dans le cas où ils ne rempliraient pas cette obligation.

Concours de Labourage.

ART. 20.—Une somme de 200 francs sera affectée au concours de labourage, et divisée en quatre prix, savoir :

Le premier , de 70 fr. Le deuxième, de 60 Le troisième, de 40 Le quatrième, de 30	Fonds votés par le Conseil général.

ART. 21. — On n'admettra à concourir que les cultivateurs domiciliés depuis plus d'un an dans le canton.

Les charrues seront conduites par les propriétaires, fermiers , leurs fils ou leurs domestiques employés habituellement au labourage ; mais ces derniers ne seront admis qu'en présentant un certificat de leur maître consta-

Digitized by Google

tant que leur conduite est régulière, qu'ils ne maltraitent point les chevaux qui leur sont confiés, et qu'ils servent depuis un an au moins dans la ferme où ils se trouveront au moment du concours.

ART. 22. — Une commission, composée du président et du secrétaire de la section d'Agriculture et de quatre cultivateurs de l'arrondissement, sera chargée d'apprécier le travail des concurrents et de désigner ceux qui auront mérité les quatre prix.

ART. 23.—Les concours ci-dessus désignés auront lieu à Isigny, le 14 septembre, à onze heures du matin.

ART. 24. — Les prix et les primes seront publiquement décernés, le jour des concours, par la Société, réunie en séance solennelle.

Discuté et arrêté par la Société, en séance générale, le 31 mai 1851.

COMMUNICATION.

M. de Bonnechose présente à la Société deux échantillons de tuyaux de *drainage*, faits à Alençon, qui lui ont été remis par M. Arcisse de Caumont. L'honorable directeur de l'Association normande fait, en ce moment, exécuter, sur sa ferme de Méry-Corbon, un essai de ce mode d'assèchement des terrains humides avec des *drains* pareils à ceux qui sont déposés sur le bureau.

La Société émet le vœu qu'une machine à fabriquer les tuyaux soit prochainement importée dans notre pays, afin que des essais de drainage aient lieu sur une échelle assez étendue, et qu'on puisse en constater les résultats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Digitized by Google

SECTION D'AGRICULTURE.

Séance du 15 mars 1851.

M. DE LABOIRE, président.

M. AUBIN, secrétaire.

Le samedi 15 mars 1851, la section d'Agriculture s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, à une heure d'après-midi.

Il a été procédé d'abord au renouvellement du bureau, 28 membres ont pris part au scrutin. Ont été nommés au premier tour :

MM. de Laboire, président, par 25 voix.
Lesueur, vice-président, par 24 voix.
Aubin, secrétaire, par 24 voix.
Ovide Gast, vice secrétaire, par 24 voix.

Les nouveaux membres élus ont pris place au bureau.

Conformément à son ordre du jour la Société s'est ensuite occupée de la fixation du jour et des conditions du concours ayant pour objet de décerner au propriétaire du meilleur taureau, dans le canton de Ryes, une prime unique de 400 fr. offerte par M. Alexandre Douesnel, membre de l'Assemblée législative.

Après une discussion approfondie, à laquelle ont pris part la majeure partie des membres qui assistaient à la réunion, les résolutions suivantes ont été adoptées :

1° Le Concours aura lieu à Ryes le dimanche 27 avril 1851, à midi;

2° La nomination des membres du Jury est confiée au Conseil d'administration;

Digitized by Google

3° La prime ne pourra être divisée, mais le Jury aura la faculté de la réserver pour un autre concours, dans le cas ou aucun des taureaux présentés ne serait jugé digne d'être primé.

Conditions de ce Concours :

Art. 1er. — Seront exclusivement admis à concourir les animaux de *pure race Cotentine*, nés et élevés dans le département de la Manche, et importés dans le canton de Ryes, en vue du concours, c'est-à-dire depuis le mois de septembre 1850.

Art. 2. — L'origine des taureaux et la date de l'importation seront constatées par un certificat du vendeur, légalisé par le maire de sa commune.

Art. 3. — Les taureaux qui seront présentés au concours devront être âgés de 15 mois au moins et de deux ans et demi au plus.

Art. 4. — Le taureau primé devra être livré à la reproduction dans le canton, pendant 18 mois au moins, à partir du jour du concours. — Le prix de la saillie ne pourra dépasser trois francs.

Art. 5. — Les cultivateurs qui désireront concourir seront tenus de se faire inscrire au secrétariat de la section d'Agriculture, au plus tard le samedi 26 avril, veille du concours, avant midi.

Avant de se séparer, la Section, sur la demande de M. le sous Préfet, a sommairement répondu à deux séries de questions posées par la Commission d'enquête nommée par l'Assemblée nationale pour étudier les questions relatives à la production et à la consommation de la viande.

La séance est levée à cinq heures.

Digitized by Google

SECTION D'AGRICULTURE

Séance du 14 juin 1851.

M. LE SUEUR, président.
M. AUBIN, secrétaire.

La section d'Agriculture s'est réunie le samedi 14 juin 1851, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, à une heure après midi, sous la présidence de M. Le Sueur, vice-président.

Il a été, conformément à l'ordre du jour, procédé à la nomination des Membres de la Commission chargée de la visite des fermes dans le canton d'Isigny, pour les Concours agricoles de 1851.

Ont été élus en outre de MM. de Laboire, *président de la Section*, et Aubin, *secrétaire*, membres de droit :

MM. de Bonnechose, vice président de la Société,
Belliard-Delisle, père, propriétaire à Isigny,
Le Rebour, maire d'Isigny,
de Cauvigny, maire de Vierville,
Coeffet, maire de Colombières,
Daon, propriétaire à Bricqueville,
Deslandes, maire de Saint-Marcouf,
Delaporte, propriétaire à Lison,
Le Petit (Amand), propriétaire à Longueville,
Guilbert, maire de Trévières,
Planquette, percepteur à Bernesq,
Pagny, propriétaire et maire à Cartigny-l'Epinay,
Et Vigney, médecin-vétérinaire à la Cambe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à deux heures 1/2.

Digitized by Google

Séance générale du 16 aout 1851.

M. PEZET, président.

M. CASTEL, secrétaire général.

La séance est ouverte à deux heures après midi dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

MM. Despallières, *président honoraire*, de Bonnechose et du Manoir, *vice-présidents*, Georges Villers, *vice-secrétaire général*, Lambert, *archiviste*, de Laboire, *président de la section d'Agriculture*, Le Sueur, *vice-président*, Aubin, *secrétaire*, Achard de Vacognes, Aveline, Barbey, de Béchevel, Bessin, Bourguais, Carabeufs, Daon, Delarue, d'*Argenchy*, Delauney, *architecte*, Deshameaux, Deshayes, Farcy, Godefroy, Haudry de Soucy, Henneguy, Charles James, Achille de la Rivière, Le Pelletier de Molandé, Pierre Le Petit, de *Deux-Jumeaux*, Philippe Le Sueur, Mallet, Mulot, Petron, Senot, de *Balleroy*, Siraudin, Suzanne, Turgis, *membres*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par le secrétaire général et adopté sans réclamation.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ PAR :

M. Le Chanteur de Pontaumont : *Précis historique sur l'hôpital de la Marine à Cherbourg ;* par M. de Pontaumont. In-8°, 10 pages.

M. Jardin : *Voyage sur les bords du Rio-Nunez, rivière de l'Afrique occidentale ;* par M. Edélestand Jardin. In-8°, 22 pages.

M. Loysel : *Essai sur les Eaux ferrugineuses du Roule et des Fourches ;* par M. A. Loysel. In-8°, 84 pages.

Digitized by Google

M. DE GRANDPONT : *Le meilleur Conseiller du peuple, petit livre de vie des familles;* par M. de Grandpont. In-12, 112 pages.

M. DIGARD : *Visions d'un Poëte,* poëme en vingt chants ; par M. J.-B. Digard de Lousta. Un volume in-18.

LA SOCIÉTÉ REÇOIT EN OUTRE LES PUBLICATIONS SUIVANTES :

1° *Annales agronomiques.* 1re série. — Février à juin 1851.

2° *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.* Année 1850.

3° *Bulletin de la Société centrale et des Comices agricoles du département de l'Hérault.* 38e année. — 1er trimestre de 1851.

4° *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.* Année 1851.

5° *Mémoires et Analyse des Travaux de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Mende.* Années 1847, 1848 et 1849.

6° *Publications Agricoles et Horticoles de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.* Année 1851.

7° *Recueil des Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.* Année 1851. — 1er trimestre.

CORRESPONDANCE.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le sous-Préfet de Bayeux invite la Société à désigner dans son sein ; savoir :

1° Un membre du jury du concours départemental qui aura lieu à Bayeux le 28 septembre prochain ;

2° Trois membres pour composer la Commission chargée de visiter les exploitations agricoles de l'arrondissement, à l'effet de reconnaître et désigner les fermiers et propriétaires-exploitants qui sont dignes d'obtenir les primes mentionnées au 3e paragraphe du programme dudit concours.

Il est procédé, au scrutin, à l'élection du membre du jury. M. DE LABOIRE, ayant obtenu le plus grand nombre de voix, est désigné pour remplir cette mission.

MM. AVELINE, maire de Foulognes, DAON, maire de Bricqueville, et DELARUE, maire d'Arganchy, sont nommés par

Digitized by Google

acclamation commissaires pour procéder à la visite des exploitations agricoles.

ÉLECTIONS.

Sur la proposition du bureau, il est procédé à l'élection de plusieurs sociétaires. L'admission étant prononcée à l'unanimité, M. le Président proclame, savoir :

M. Fulgence Féron, avoué à Bayeux, membre titulaire de la Société;

Et MM. de Fontenay, secrétaire de la Société Eduenne, à Autun; Le Maistre, correspondant du ministre de l'Instruction publique, à Tonnerre; Edélestand Jardin, aide-commissaire de la marine à Cherbourg, membres correspondants.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un trésorier en remplacement de M. Lair de Beauvais, décédé.

M. Thieulin, secrétaire de la Mairie de Bayeux, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé trésorier de la Société.

MOTION D'ORDRE.

M. le Président expose que, d'après la loi du 20 mars dernier, les circonscriptions des Comices agricoles et Sociétés d'Agriculture devant être déterminées dans la prochaine session des Conseils généraux, il croit devoir appeler la Société à émettre son avis sur l'utilité et l'opportunité de l'établissement de plusieurs de ces associations dans l'arrondissement de Bayeux.

L'Assemblée reconnaît unanimement que la création d'un Comice agricole par canton ou pour deux cantons réunis ne produirait aucun résultat utile et aurait le grave inconvénient d'éparpiller les fonds d'encouragement à l'agriculture, de détruire l'émulation qui existe entre les différentes parties de l'arrondissement; que la Société, telle qu'elle est constituée,

Digitized by Google

suffit à tous les besoins du pays; qu'il y a donc avantage certain à maintenir son organisation actuelle. En conséquence, elle prend la délibération suivante :

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux,

Vu la loi du 20 mars 1851;

Considérant que cette loi a pour but l'organisation des Comices agricoles, des Chambres d'Agriculture et du Conseil général de l'Agriculture;

Que, d'après l'article 1er, il doit y avoir un ou plusieurs Comices agricoles dans chaque arrondissement territorial, de manière que ses intérêts soient défendus; mais qu'il y aurait beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages à les multiplier démesurément, car ce serait éparpiller les fonds affectés aux améliorations agricoles, réduire les primes d'encouragement à des chiffres si minimes qu'elles ne seraient plus disputées, ou qu'au moins les cultivateurs ne feraient plus de sacrifices pour se procurer des bestiaux d'élite;

Considérant que la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Bayeux a déjà dix années d'existence, qu'elle compte au nombre de ses membres non-seulement tous les agriculteurs intelligents et éclairés de l'arrondissement, mais des hommes versés dans les sciences physiques et naturelles qui, par leurs conseils et leurs lumières, concourent à donner à toutes les branches de l'industrie rurale une sage et utile impulsion.

Qu'elle suffit donc à tous les besoins de l'arrondissement, et qu'il n'y a aucun motif de créer dans cette circonscription d'autres associations agricoles;

Considérant que la loi du 20 mars porte que les sociétés s'occupant d'Agriculture pourront être assimilées aux Comices pour les circonscriptions qui leur seront assignées par le Conseil général;

Emet le vœu que la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux soit maintenue telle qu'elle est constituée, et que sa circonscription comprenne tout l'arrondissement, sauf à apporter à son règlement les modifications nécessaires pour le mettre en harmonie avec la loi du 20 mars 1851.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. de Laboire donne lecture d'une lettre de M. Léon de Germiny contenant d'intéressants détails sur la plantation et l'élagage des arbres forestiers.

M. Georges Villers présente une plante de blé, dit *fro-*

Digitized by Google

ment rouge d'Écosse, offrant un exemple de fécondité remarquable. Cette plante, produite par une seule graine déposée par hasard dans le cimetière de la ville de Bayeux, porte 116 épis ayant en moyenne 35 grains, ce qui donne un nombre total de 4,060 grains.

M. Castel donne lecture du travail suivant :

RAPPORT

Sur l'Exposition universelle de Londres ; par M. CASTEL, *secrétaire général de la Société.*

MESSIEURS,

L'Exposition universelle de Londres offre le plus vif intérêt, non-seulement par la forme et les dimensions du palais qui la renferme, la variété et la richesse des objets exposés et le nombre des visiteurs de toutes les nations qui se pressent dans les galeries, mais parce qu'on peut, en quelques heures faire pour ainsi dire le tour du globe terrestre et constater le degré d'avancement des peuples qui l'habitent dans la carrière de l'industrie et des arts.

Lorsqu'on réfléchit qu'une année à peine a suffi pour préparer cette grande exhibition, inviter tous les peuples des cinq parties du monde à y prendre part, confectionner et expédier les produits, construire le vaste palais destiné à les contenir, on croit réellement être sous le charme d'un récit merveilleux des *Mille et une Nuits* : la paix et la vapeur ont permis de réaliser un projet qui, il y a moins de cinquante ans encore, eût été rangé parmi les rêves d'une imagination en délire.

Le palais de l'Exposition a été élevé dans la partie sud de Hyde-Park, presque à l'extrémité occidentale de la ville de Londres. Il a 552 mètres de longueur, 137 de largeur, et est divisé de l'est à l'ouest en deux parties égales par une galerie transversale, désignée sous le nom de transept, de 33 mètres de hauteur, dont la toiture est à plein cintre ou de forme semi-circulaire. C'est dans la façade de ce transept que se trouve l'entrée principale. Le bois, le fer et le verre sont les seuls matériaux employés dans la construction de l'édifice.

Vu extérieurement, le palais de l'Exposition ou *Palais de Cristal*, comme on le désigne ordinairement, frappe plus par ses vastes dimensions que par son caractère architectural ; mais lorsqu'on pénètre dans l'intérieur, qu'on

Digitized by Google

considère les richesses qu'il renferme, les drapeaux aux couleurs nationales de toutes les nations qui planent sur leurs produits, et les flots de visiteurs qui se pressent dans les galeries, on est frappé d'admiration.

L'intérieur se compose d'un rez de chaussée et de huit galeries supérieures d'une extrême élégance contenant les objets les plus légers et les moins encombrants. On a ménagé au milieu du palais deux grandes allées ou avenues, l'une longitudinale et l'autre transversale, ornées de fontaines et d'objets d'art; il s'y trouve aussi quelques produits industriels remarquables; et l'avenue du transept est en outre décorée de plusieurs ormes séculaires qui ont été englobés dans la construction et sont des témoins vivants du respect qu'ont les Anglais pour tout ce qui a un caractère d'utilité ou d'agrément. Partout ailleurs, on eût abattu ces arbres qui nuisaient aux architectes; en Angleterre on a donné plus d'élévation au comble d'un édifice qui ne devait être que temporaire pour conserver ces vieux témoins de l'établissement du parc.

La partie Ouest du palais est entièrement occupée par les produits de la Grande-Bretagne et de ses colonies, et la partie Est se subdivise en un nombre de compartiments égal à celui des autres états qui sont représentés à l'Exposition. Du côté septentrional se trouvent trois vastes buffets avec salles pour les consommateurs.

Il a déjà paru dans les journaux un certain nombre d'articles sur l'exposition de Londres; mais je n'ai encore vu nulle part un rapport succinct et rationnel sur les richesses qu'on y admire : chaque écrivain s'est occupé de ce qui rentrait dans sa spécialité, de sorte que nous avons des monographies, mais aucun travail d'ensemble.

Ayant eu l'avantage de visiter cette grande exhibition, j'ai examiné avec le plus vif intérêt la plupart des objets remarquables de chaque classe de produits; et je pense, Messieurs, que vous ne serez pas fâchés de connaître l'opinion personnelle d'un de vos concitoyens sur un événement industriel d'une si haute portée. Ce ne sera ni un jugement motivé ni une appréciation systématique, mais un aperçu sommaire, impartial, consciencieux, rédigé à l'aide de notes prises sur les lieux, après examen des objets. (1) Je m'attacherai surtout à faire ressortir ce que les divers états ont exposé de plus remarquable, et je terminerai par un essai de classement de ces états dans l'ordre que leur assignent l'importance et le degré d'avancement de leur industrie.

(1) Ayant fait des rapports sur les expositions nationales de 1844 et 1849, que j'ai visitées avec attention, je me suis familiarisé avec les noms de nos principaux industriels et ai acquis des connaissances technologiques qui m'ont été d'un grand secours pour la rédaction de mes notes. Sans ces études préliminaires et d'autres non moins précieuses, je me serais bien gardé d'émettre une opinion sur le mérite relatif de tant de produits divers.

Digitized by Google

Je désirerais suivre dans mon rapport le plan du Palais de Cristal ; mais les états des cinq parties du monde y sont tellement mêlés que je préfère adopter l'ordre géographique qu'ils occupent sur le Globe.

ROYAUME-UNI.

Comme je l'ai dit précédemment, la Grande-Bretagne et ses colonies occupent la moitié du Palais de Cristal. Quelques journaux se sont récriés contre la part qui a été faite au Royaume-Uni par la Commission royale ; mais je trouve tout ce qu'on a dit à ce sujet aussi injuste que mal fondé; car cet immense empire a bien rempli l'espace qui lui a été attribué, et les autres états ont obtenu des compartiments en rapport avec leurs produits. Si on a été obligé d'élargir le département français, ce qui lui a donné une forme peu régulière et a nui au classement rationnel des objets, quelques autres ne sont pas complétement garnis ; et sur les huit galeries supérieures, il en reste une presque vide, le derrière seulement étant occupé par des vitraux et des papiers peints.

ANGLETERRE, ÉCOSSE ET IRLANDE.

La mère patrie anglaise, par un sentiment de patriotisme qui l'honore, a voulu exhiber toutes ses richesses productives. Les innombrables objets exposés par elle ont été divisés par la Commission royale en quatre sections et trente classes.

Ire Section.—PRODUITS BRUTS.

CLASSE 1re.—Mines et Produits minéraux.

Connaissant toute l'importance des matières premières, surtout des produits minéraux, les Anglais ont présenté des échantillons de toutes leurs roches, minerais, pierres à bâtir, ardoises, etc. Nous autres Français, un peu superficiels et amis du brillant, de ce qui flatte les yeux, nous n'avons jamais songé à faire figurer à nos expositions nationales une collection complète de nos produits minéraux : nous nous sommes bornés à exposer quelques marbres et ardoises fines. Cependant nous sommes beaucoup plus riches que nos voisins d'outre-Manche en matériaux de construction et d'ornementation. Pour tous les objets de sculpture un peu soignés, ils sont obligés de venir chercher de la pierre de Caen, qui s'exporte d'ailleurs dans toute l'Europe, et dont je n'ai remarqué aucun échantillon brut aux expositions de 1844 et de 1849, pas plus que du calcaire blanc de Quilly, qui était exploité dès l'époque gallo-romaine.

J'ai vu avec beaucoup plus d'intérêt cette partie de l'exposition anglaise

Digitized by Google

que le fameux diamant indien, célèbre sous le nom de Koh-i-noor, qui n'est qu'un objet de pure curiosité, tandis que les minéraux les plus vils, le charbon et l'oxide de fer, par exemple, sont les sources véritables de la richesse et de la puissance des états modernes.

Parmi les nombreux produits bruts de l'exhibition anglaise j'ai principalement remarqué les blocs de charbon d'un poids énorme (1) exposés par MM. Oakeley et Round, Haines et fils, Barrow, etc.; les colonnes et obélisques de granit de la compagnie exploitant les carrières de Gheesewring, et ceux de MM. Freeman; les grandes tables ou dalles de schistes de MM. Morphet, Carnegie, Brown, etc., dont quelques-uns ont plus de 5 mètres de longueur; les meules à aiguiser les grands outils de MM. Bedfort, Bonson Drake et Cie, de 8 pieds anglais de diamètre (2m,44) et 14 pouces (0m,35) d'épaisseur; les beaux échantillons de minerai de fer et de cuivre de MM. Tenants et Cie, Brealdelbane, Grylls, Leen, Taylor, Collett, etc.; les variétés de marbre, de serpentine et de porphyre exposés par divers. Les objets de cette classe sont extrêmement nombreux; mais les pierres à bâtir, autres que les marbres, les granits et les porphyres, sont en général à gros grains, d'une couleur terne, brunâtre et peu propres à la statuaire et à l'ornementation; les ardoises sont très-épaisses et fort lourdes, ce qui fait que la tuile est généralement employée pour la couverture des édifices de l'Angleterre.

CLASSE 2e. — Produits chimiques et pharmaceutiques.

On remarque dans cette classe de magnifiques échantillons de sels cristallisés, de couleurs de toutes sortes, de vernis divers, d'eaux minérales et artificielles, et d'autres produits dont je n'ai pu apprécier la valeur industrielle.

CLASSE 3e. — Substances alimentaires.

Les agriculteurs anglais ont exposé des spécimens de toutes les céréales cultivées dans le Royaume-Uni, parmi lesquelles il y a des espèces nouvelles dont le mérite n'est point encore bien constaté. Cette classe renferme également beaucoup d'échantillons de viandes préparées pour les usages de la marine, de nombreuses variétés de café, de cacao, de tabac, de houblon et autres produits dont l'étude est fort intéressante et très-instructive, mais sur lesquels je n'ai pour ainsi dire jeté qu'un simple coup d'œil.

CLASSE 4e. — Substances végétales et animales employées dans les manufactures.

Cette classe renferme un grand nombre d'objets, parmi lesquels j'ai par-

(1) Un pèse 24 tonnes et a été extrait d'un puits de mine de 459 pieds anglais de profondeur.

Digitized by Google

ticulièrement distingué les nombreux échantillons de bois pour ébénistes, tourneurs, teinturiers et autres industriels, tant indigènes qu'exotiques de M. Fauntleroy et fils, de Londres, formant une collection fort remarquable; les laines de l'Angleterre et de l'Australie de M. Preller, de Londres; les lins et chanvres nationaux et étrangers de MM. Marshal et C^ie^, Mason, etc.; les objets de teinture de M. Smith et C^ie^, etc.

II^e^ Section. — MÉCANISME ET MACHINES.

Longtemps l'Angleterre a eu en quelque sorte le monopole de la construction des machines, parce qu'elle a chez elle en abondance le fer et le charbon et qu'elle possède de vastes usines pourvues d'un outillage complet, conditions principales d'une fabrication économique. Mais, depuis quelques années, de grands établissements de ce genre se sont établis en France, en Belgique, en Allemagne, et l'importation des machines anglaises sur le continent a diminué. En considérant les nombreuses machines exposées par la Grande-Bretagne, on est frappé d'admiration, et on peut se rendre compte plus facilement du génie et de la puissance d'un grand peuple qui a su créer ou s'approprier tant de moyens de production.

Toutes les machines et machines-outils de construction anglaise se recommandent par une fabrication soignée. Plusieurs sont mises en mouvement au moyen d'un générateur de vapeur placé en dehors du palais, qui va, par des conduits, animer ces puissants auxiliaires de l'homme; d'autres mécanismes ingénieux sont mus à bras et fonctionnent en présence du public.

Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de vous décrire les nombreuses machines qui se trouvent exposées dans le Palais de Cristal, ce serait un travail au-dessus de mes forces et qui exigerait d'ailleurs un temps décuple de celui que vous voulez bien m'accorder: je vais me borner à indiquer sommairement les objets les plus remarquables de chaque classe.

CLASSE 5^e^. — Machines a usage direct, comprenant les voitures et le mécanisme naval et des chemins de fer.

A. *Mécanisme naval.* — Tous les grands établissements de construction ont enrichi l'Exposition de nombreux appareils de bateaux à vapeur pour roues à aubes et pour hélices. On distingue surtout une superbe machine de la force de 700 chevaux sortant de la fameuse usine de Soho, près de Birmingham, créée par l'illustre Watt, et exploitée par M. James Watt et C^ie^; deux propulseurs à hélice de la force de 300 et 400 chevaux qui ser-

Digitized by Google

tent des ateliers de M. Penn et fils, célèbres constructeurs de Greenwich, et les appareils variés de MM. Maudslay fils et Field, de Londres.

B. *Matériel des chemins de fer.* — Il y a dans le Palais de Cristal un grand nombre d'objets applicables aux chemins de fer, tant pour la construction et l'entretien que pour le matériel roulant. Ce qui m'a le plus frappé ce sont les locomotives de M. Crampton, qui a introduit de grands perfectionnements et d'heureuses innovations dans la construction de ces utiles appareils; j'ai aussi vu avec intérêt les locomotives construites dans les ateliers de Swindon, appartenant à la Compagnie de *Great Western Railway*. Quant aux voitures de toutes classes destinées au transport des voyageurs sur les voies ferrées, elles sont loin d'avoir l'élégance et le confortable de celles des chemins fer de France, notamment de Paris à Lyon, de l'Ouest et de Paris à Versailles.

C. *Pompes à incendie et autres usages.* — Les pompes destinées à élever les eaux, soit pour éteindre les incendies, soit pour dessécher ou arroser, soit pour alimenter des réservoirs sont fort nombreuses à l'Exposition. J'ai principalement noté : 1° les pompes à incendie avec train pour deux ou quatre chevaux de M. Merryweather, de Londres; 2° la pompe centrifuge, *fonctionnant*, pour dessécher les marais de M. Appold, de Londres, qui est facile à mouvoir, très-puissante et fort ingénieuse; 3° celle du même système de M. Bessemer, de Londres.

D. *Carrosserie.* — La carrosserie anglaise est splendidement représentée à l'Exposition universelle. Il y a une centaine de voitures de toutes formes, depuis les lourdes berlines de voyage jusqu'aux légers phaëtons de parc, et plusieurs sont d'une grande richesse. Je n'ai pas les connaissances nécessaires pour juger de la construction, qui m'a paru d'ailleurs solide et digne d'éloges. C'est la forme surtout que j'ai examinée, et je n'en ai pas été satisfait. En général l'ensemble manque d'élégance. La caisse est peu gracieuse; le train est lourd, et la garniture se distingue plus par la richesse de l'étoffe que par la beauté du tissu et le bon choix du dessin.

Londres est le principal siége de cette importante industrie. Parmi les objets exposés j'ai principalement noté les voitures à deux et à quatre roues de MM. Peters et fils, Mulliner, Trupp, Thorn, Hooper, W. Horne, etc.

CLASSE 6e. — MACHINES ET OUTILS EMPLOYÉS DANS LES MANUFACTURES.

Les machines de cette classe sont remarquables par leur bonne construction, et plusieurs fonctionnent sous les yeux du public. Celles qui ont particulièrement fixé mon attention sont : 1° les outils-machines à tourner, raboter, fileter et percer les métaux de M. Whitworth et Cie, de Manchester; 2° les machines à fabriquer les briques et les tuiles de M. Beart, de Godmanchester, près de Huntingdon; 3° les appareils à travailler le bois, de

Digitized by Google

M. Furness, de Liverpool; 4° les métiers mécaniques pour fabriquer la dentelle et la blonde de MM. Birkin et Ball, Dunnicliff et C^ie^, de Nottingham; 5° la machine à couper le carton en cartes pouvant en couper de 3 à 600,000 par jour, de MM. Church et Goddard; 6° le modèle fonctionnant de machine à faire des enveloppes de lettres, de M. Remond.

On remarque encore dans cette classe une machine typographique, dite d'Applegarth, exposée par M. Ingram, de Londres, et qui imprime, sous les yeux du public, l'*Illustrated London News*. Cette machine imprime verticalement par la pression l'un contre l'autre de plusieurs cylindres. Elle excite vivement l'attention; mais comme elle coûte fort cher et qu'elle ne produit que 4 à 5,000 exemplaires à l'heure, elle paraît plus curieuse que d'une utilité réelle.

CLASSES 7^e^ ET 8^e^.—GÉNIE CIVIL ET MILITAIRE.—CONSTRUCTION DE BATIMENTS. ARCHITECTURE NAVALE, ARMEMENTS, ETC.

Ces deux classes renferment un grand nombre de modèles de ponts, de viaducs, d'écluses, de brise-lames, de phares, d'églises, de chemins de fer, de vaisseaux, d'appareils de sauvetage, et des armes de toute espèce, parmi lesquelles on distingue les épées, sabres et cimeterres damasquinés et ornés de pierres précieuses de M. Wilkinson et fils, de Londres; les pistolets de M. Lang; les fusils de chasse de MM. Boss, Golding, Goddard, etc.

CLASSE 9^e^.—MACHINES ET INSTRUMENTS D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE.

Si l'agriculture anglaise m'a paru bien au-dessous de la réputation qu'on lui a faite sur le continent, les instruments aratoires du Royaume-Uni exposés dans le Palais de Cristal sont supérieurs à ceux des autres pays : tous, depuis la pelle et la brouette jusqu'à la charrue et la charrette, sont faits avec un soin infini et paraissent parfaitement appropriés à leur destination. On commence à appliquer, en Angleterre, la vapeur aux travaux de l'agriculture. Il y a à l'Exposition de jolies locomotives de la force de quatre à six chevaux pour remorquer des charrues à défricher et des rouleaux d'un fort volume ou pour mouvoir des machines à faner, à battre les céréales et à les moudre. N'ayant vu fonctionner aucun de ces appareils, je ne puis dire s'ils sont d'une utilité réelle et s'il y a économie à les employer.

Les instruments agricoles qui ont le plus frappé mon attention sont : 1° la machine à cheval pour couper les céréales, au moyen de faux à mouvement de rotation horizontal; 2° une machine fixe faisant mouvoir plusieurs charrues à la vitesse de cinq milles à l'heure (8 kilom.), exposée par lord Willoughley; 3° les machines à vapeur portatives de la force de quatre et six chevaux pour battre et moudre le blé, et pour divers autres usages agricoles, de M. Taxford et fils, du Lincolnshire; 4° le rateau à cheval pour ramasser le foin, de M. Grant, de Stamford, etc.

Digitized by Google

CLASSE 10e. — INSTRUMENTS DE PRÉCISION ET DE CHIRURGIE ; INSTRUMENTS DE MUSIQUE ; HORLOGERIE.

Les objets de cette classe sont fort nombreux, et leur examen attentif exigerait plusieurs jours. J'indiquerai particulièrement comme dignes d'attention les différents systèmes de télégraphes électriques de MM. J. et J.-W. Brett, de Londres, et ceux de la Compagnie anglaise de Télégraphie électrique ; le télescope à lentille de 11 $^{1}/_{2}$ pouces de diamètre, exposé par M. Ross ; la grande horloge à quatre cadrans pous voies publiques de M. Bennett, et celle d'église ou de château de M. Roberts ; le grand orgue de Willis ; les pianos de MM. Erard et Akerman ; les instruments de chirurgie de MM. Simpson, Weedon, Evrard, etc.

IIIe SECTION.—MANUFACTURES.

CLASSE 11e.—COTON.

Le coton est incontestablement une des matières les plus précieuses que la terre produit. Son extrême bon marché et la grande facilité avec laquelle il est filé et mis en œuvre le met à la portée de toutes les bourses. Aussi son usage est devenu général, et il a puissamment contribué à extirper de l'Europe la lèpre et d'autres maladies cutanées dues à la malpropreté et au manque de linge. Il y a moins de trois siècles, la plupart des peuples de l'ancien continent étaient nus ou couverts seulement de grossiers vêtements de toile et de laine. Les bas étaient à peu près inconnus ; et les grandes dames seules pour ainsi dire en portaient : c'est surtout depuis 75 à 80 ans que la fabrique des tissus de coton a pris une extension extraordinaire, grâce à Arkwright, l'ingénieux barbier de Preston, qui inventa les machines à filer, dites *Mule-Jenny*, et aux perfectionnements apportés aux machines à vapeur par James Watt. Avant ces admirables découvertes, le produit annuel de la manufacture de coton en Angleterre ne s'élevait qu'à cinquante millions de francs, et maintenant ce produit est d'environ un milliard.

L'Angleterre consomme à elle seule plus de coton que tout le reste du monde réuni ; ses importations en 1849 ont été de 775,000,000 de livres anglaises (289,149,400 kilog.) ; et elle distribue ensuite sur presque tous les marchés du globe, au moyen de ses innombrables vaisseaux, les tissus légers provenant de cette matière.

C'est principalement à Manchester, Bolton et Glasgow que se trouvent les grandes manufactures de tissus de coton ; on cite la maison Schwabe, de Manchester, qui produit annuellement 700,000 pièces d'environ 25 mètres chacune, soit 17,500,000 mètres.

Digitized by Google

La fabrique de coton n'a pas au Palais de Cristal une importance en rapport avec la masse de ses produits. Soixante-deux exposants seulement représentent cette classe, et je n'ai vu rien de très-notable dans leurs cases. Ce qui m'a paru le plus digne d'être signalé sont les guingans, les cravates et les mouchoirs à carreaux de MM. J. et A. Anderson et D. et J. Anderson, de Glasgow; les rideaux de croisées et les robes en mousseline brodée sur métier de M. Mair fils et C^ie^, de Londres et Glasgow; les calicots et mousselines de MM. Horvockses, Miller et C^ie^, de Londres, les rideaux brodés et les toiles perse pour meubles de MM. J. et A. Crocker, de Londres.

CLASSES 12^e^ ET 15^e^.—LAINES, TISSUS DE LAINE ET TISSUS MÉLANGÉS Y COMPRIS LES CHALES.

Ces deux classes, ayant entre elles de grandes affinités, ont été réunies dans le Catalogue officiel; mais elles sont tellement importantes que je crois devoir, pour plus de clarté, les diviser en trois articles spéciaux.

A. *Draps et Flanelles.*—Depuis longtemps les draps anglais, surtout les noirs, sont renommés, sinon pour leur solidité, au moins pour leur finesse. Ceux qui figurent à l'Exposition ne démentent pas l'ancienne réputation de la fabrique du Royaume-Uni; il y en a de beaux échantillons; mais les draps nouveautés ou de fantaisie pour pantalons, laissent à désirer sous le rapport du dessin et du choix des couleurs.

Les cases où j'ai remarqué les plus beaux draps, casimirs et flanelles sont celles de MM. Bateson et C^ie^, de Leeds, draps noirs et draps bleus; Brett frères et C^ie^, de Londres, draps et casimirs noirs; Midgley frères, de Huddersfield, nouveautés pour pantalons; J. Tweedale et fils, de Healey Hall, flanelles.

B. *Tissus mélangés et de fantaisie.*—Ces articles comprennent les tissus pour gilet, les damas de laine et soie, les mérinos, etc. Parmi ces tissus il convient de citer :

1° Les étoffes pour gilets en soie, laine et coton de MM. W. et C. Murley, de Londres;

2° Les damas de soie, laine et coton, et les damas soie et laine de M. W. Brown, d'Halifax;

3° Les tapis de table laine et coton, soie et laine, et les damas soie et laine de M. J. Akroyd et fils, d'Halifax;

4° Les étoffes de laine de fantaisie de M. J. Taylor, de Meltham;

5° Les damas et tapis de table de M. Holdsworth et C^ie^ d'Halifax;

6° Les casimirs pour gilets de M. W. Helme;

7° Les mérinos de M. Schwannkell et C^ie^, de Bradford.

C. *Châles.*— La fabrication du châle n'est point fort avancée en Angleterre. Il n'y a guère dans son exposition que des châles cachemire indou,

Digitized by Google

des châles indous, des châles imprimés, des barèges et des imitations de crêpes de chine. Les manufacturiers de ce pays n'ont encore abordé que timidement la fabrication du cachemire pur, ou châle riche ; ils paraissent se livrer principalement à la production des articles de consommation courante et à bon marché.

Les châles anglais qui ont le plus fixé mon attention sont ceux de MM. J. Morgan et C^ie^, Clabburn et fils et Holmes frères, de Londres; Kerr et Scott et R. Kerr, de Paisley.

CLASSE 13^e^.— Soieries et Velours.

Les soieries unies et façonnées et les velours exposés par les Anglais annoncent une fabrication avancée et digne d'attention ; mais elle n'est encore arrivée à la perfection ni pour la beauté du tissu, ni pour la richesse des dessins, ni pour l'agencement des couleurs.

Les rubans, surtout les chinés, sont, en général, très-larges, et laissent à désirer sous le rapport du dessin.

Dans cette riche classe, je citerai comme dignes d'éloges :

1° Les brocards, brocatelles et damas de M. D. Keith et C^ie^, de Londres, placés à l'entrée de la grande avenue du sud ;

2° Les soieries et velours de MM. Soan et Edgar, et Robinson, de Spitalfields ;

3° Les rubans de la fabrique de Coventry exposés par MM. Sturdy et Turner.

CLASSE 14^e^. — Lin et Chanvre.

C'est principalement l'Irlande qui a enrichi l'Exposition des plus beaux produits de cette classe : Le lin y étant cultivé en grand et y réussissant fort bien, il était tout naturel que les habitants songeassent à le mettre en œuvre, afin d'en tirer un parti plus avantageux.

Les objets les plus remarquables de cette classe sont : 1° les toiles et services de table damassés de la manufacture royale d'Ardoyne, et ceux exposés par MM. Richardson fils et Owden, de Belfast ; 2° les nappes damassées de MM. W. Hunt et fils, et D. Birrell, de Dunfermline ; 3° les mouchoirs de batiste et les toiles d'Irlande de MM. T. Bell et C^ie^, de Belfast, J. Henning et Clibbourn, Hill et C^ie^, de Banbridge ; 4° les coutils de M. J. Wilford et fils, de Brompton, etc.

CLASSE 16^e^.— Cuir, Sellerie et Harnais, Peaux, Fourrures, Crin.

Cette classe renferme des cuirs tannés et vernis, des marocains de diverses couleurs, des harnais assortis, des chaussures de toute espèce, des fourrures riches et communes; mais je n'ai rien remarqué qui sorte des conditions d'une bonne fabrication ordinaire.

Digitized by Google

CLASSE 17e. — Papeterie, Imprimerie et Reliure.

A. *Papeterie.* — Les papiers anglais m'ont paru au-dessous de leur réputation. Ils sont unis, homogènes, solides, mais les papiers blancs manquent en général de blancheur et les papiers de couleur n'ont rien de remarquable.

Parmi les nombreux papiers du Royaume-Uni je citerai ceux de MM. Spicer frères, de Londres : Ils ont exposé un rouleau de papier continu qui a, dit-on, 1,500 yards de longueur (1,372 mètres) et 46 pouces anglais de largeur (1m,16). Avec les machines à papier continu, de pareils échantillons ne sont pas fort difficiles à obtenir : ce sont donc plutôt des objets de curiosité que des perfectionnements utiles.

MM. Spicer ne sont pas les seuls fabricants qui représentent dignement la fabrication anglaise à l'Exposition. J'ai aussi remarqué le papier à lettres glacé, le papier pour billets de banques et pour registres, etc. de M. A. Cowan et fils, d'Edimbourg, et les registres et articles de papeterie de M. Waterlow et fils, de Londres.

B. *Typographie.* — La typographie anglaise ne m'a rien offert de notable. En général les caractères sont nets et assez bien assemblés; mais les titres des ouvrages sont faits sans goût et sans aucun sentiment de l'art.

Les objets les plus curieux de la typographie britannique sont les publications de la Société biblique anglaise et étrangère en 170 langages différents.

C. *Lithographie.* — La lithographie et la chromolithographie anglaises sont faibles : les épreuves en noir manquent de ton et de lumière, et les dessins et gravures coloriés sont trop pâles, trop délavés : les planches bien réussies sont rares. J'ai remarqué quelques bonnes gravures sur bois dans la case de MM. Cundall et Addey, de Londres.

D. *Cartes de géographie.* — Il y a dans l'Exposition anglaise beaucoup de plans et de cartes géographiques et géologiques, dont quelques-uns sont à une grande échelle; mais la gravure est en général fort commune, et le coloriage des cartes géologiques est très-peu satisfaisant. Ce qui m'a paru le plus digne de remarque est une grande carte de Londres et de ses environs exposée par M. Ruff et Cie; l'Atlas de 67 cartes des diverses parties du monde de M. J. Wyld, et la grande carte de l'Angleterre et du pays de Galles, de M. Cruckley.

E. *Librairie.* — Les livres imprimés sont peu nombreux. La lecture principale du peuple anglais est celle de la Bible et des journaux. Il y a des bibles depuis dix centimes jusqu'à cent francs, dans tous les formats et avec toute espèce de reliure.

Les expositions de livres les plus notables sont celles de la Société bibli-

Digitized by Google

que et de la Société pour la propagation des pamphlets religieux.

F. *Reliure.* — La reliure anglaise est dignement représentée dans le Palais de Cristal : on y voit de nombreux et riches produits de cette industrie, parmi lesquels on distingue les objets exposés par MM. R. Rivière, Clarke, Westleys et C^ie^, et les specimens de reliure à la mécanique de MM. Leighton, Jane et Rob.

CLASSE 18^e^. — Etoffes tissées, feutrées et foulées, teintes et imprimées.

Les objets de cette classe ne sont nullement en rapport avec l'importance de la fabrication anglaise, surtout des tissus imprimés, qui s'exportent sur tous les points du globe. Il y a bien des calicots, des mousselines, des jaconas, des toiles perse pour meubles, etc., dont l'impression est passable; mais en général ce sont des articles à bon marché et dont les dessins sont fort médiocres. Ce qui m'a paru le plus digne d'être cité sont les mousselines, jaconas et mousselines de laine imprimée de M. T. Hoyle et fils, de Manchester; les batistes et autres tissus imprimés de MM. Salis, Schwabe et C^ie^, de Manchester; les toiles perse pour tentures et rideaux de MM. Swainson et Dennys, de Londres; les balzorines, barèges et mousselines de laine imprimées de M. Simpson et Young, de Manchester; les châles imprimés de MM. M^c^. Nair et Brand, de Glasgow.

CLASSE 19^e^. — Tapis, Tapisserie, Dentelles et Broderies.

A. *Tapis et Tapisserie.* — Les tapis sont d'un usage tellement général à Londres, et sans doute dans la plupart des villes de l'Angleterre, qu'il s'en trouve jusque dans les maisons des ouvriers. Cet usage doit être autant une mesure d'hygiène qu'un caprice de la mode. Dans une ville humide, où le soleil ne brille qu'à de rares intervalles pendant six mois de l'année au moins, il est nécessaire que les appartements, surtout ceux qui sont pavés en briques, soient garantis contre les influences délétères du froid et de l'humidité.

La grande consommation qui se fait des tapis a imposé aux manufacturiers anglais l'obligation de les confectionner à bon marché. Il en faut, sans aucun doute, pour les châteaux et les hôtels de l'aristocratie; mais le nombre de ces demeures princières est bien faible comparé aux maisons des commerçants, des industriels, des ouvriers ; et les objets d'un usage populaire sont nécessairement beaucoup plus nombreux que ceux du luxe.

C'est probablement à cette cause qu'il faut attribuer la prédominence à l'Exposition des tapis communs sur ceux d'un prix élevé. Il y en a fort peu de remarquables. En général les tapis veloutés n'ont ni l'éclat des couleurs, ni la beauté du dessin qu'on recherche ordinairement dans ces tissus de luxe. Les moquettes sont mieux entendues et d'un effet plus agréable, sans

Digitized by Google

pourtant sortir des conditions d'une bonne fabrication ordinaire. Quant aux tapis communs et en pièce, ils se distinguent surtout par leur extrême bon marché.

Les tapisseries historiées sont assez nombreuses, et plusieurs présentent de l'intérêt sous le rapport de la forme et de l'exécution.

Il est fort difficile, à une première vue, de juger du mérite relatif d'une quantité d'objets à peu près semblables et qui se trouvent disséminés sur divers points. J'ai cependant remarqué comme dignes d'être cités :

1° Les tapis d'Axminster et ceux dits de Bruxelles de MM. Vatson, Bell et C^ie^, de Londres ;

2° Les tapis veloutés et les tapis dits de Bruxelles de M. H. Woodward et C^ie^, de Kidderminster ;

3° Les tapis veloutés de M. J. Holmes, de Kidderminster ;

4° Les tapis et tapisseries mosaïque de M. Crossley et fils, d'Halifax ;

5° Un tapis fabriqué à Axminster pour la reine Victoria, exposé par M. Dowbiggin et C^ie^, de Londres.

B. *Dentelles et Broderies.* — L'Exposition anglaise renferme une grande quantité de dentelles, de tulles unis et brodés et de broderies ; mais je n'ai rien distingué de notable. Il y a beaucoup d'imitations de Bruxelles et de dentelles de Devonshire, dites de Honiton, espèce de filet avec des dessins dans le genre de la guipure. Le point d'Angleterre, plus riche que beau, y est aussi représenté par plusieurs objets de prix ; on y voit également beaucoup de tissus légers de Nottingham, fabriqués à la mécanique et imitant plus ou moins heureusement la dentelle. Tout cela n'a pas l'élégance des riches réseaux connus sous le nom de Malines, de Bruxelles, de Valenciennes, de nos blondes françaises et du point d'Alençon. Quant aux broderies sur tulle et sur mousseline, je n'ai rien vu d'une beauté hors ligne.

Ce qui m'a paru le plus digne d'être signalé sont les dentelles de Honiton et les broderies de MM. Howel, James et C^ie^, de Londres ; les dentelles en point d'Angleterre de MM. Gard et Weedon, de Londres ; les dentelles et broderies de M. Gill, d'Axminster ; les broderies des établissements des frères Moraves à Fulneck et Ockbroock.

CLASSE 20^e^. — Articles d'Habillement, d'usage immédiat, personnel ou domestique.

Cette classe renferme une quantité considérable d'articles de mode, de vêtements pour hommes et pour femmes, de chemises, corsets et autres objets, soit de luxe, soit d'usage général, parmi lesquels je n'ai rien remarqué qui mérite d'être spécialement cité.

Digitized by Google

CLASSES 21e ET 22e.— COUTELLERIE ET TAILLANDERIE, QUINCAILLERIE, Y COMPRIS LA SERRURERIE, LES GRILLES DE CHEMINÉE, ETC.

Ces deux classes, qui ont entre elles beaucoup d'affinité, contiennent un grand nombre d'objets dignes d'être signalés.

A. *Coutellerie et Taillanderie.*—La coutellerie anglaise m'a paru au-dessous de sa réputation et de l'idée que je m'en étais faite. La coutellerie ordinaire, c'est-à-dire de consommation courante, est bien confectionnée et susceptible d'un bon emploi, surtout les rasoirs et les couteaux de table; mais la coutellerie de luxe n'offre rien de merveilleux ni sous le rapport du fini du travail, ni sous celui de ses ornements. Dans cette branche d'industrie comme dans beaucoup d'autres, les Anglais visent plus à l'utile qu'au brillant; ils savent parfaitement que le nombre des consommateurs d'objets solides et d'usage journalier est infiniment plus grand que celui des acheteurs d'articles de luxe ou de fantaisie; et leur industrie suit naturellement l'impulsion que lui donne le commerce.

Comme la coutellerie ordinaire, la taillanderie anglaise paraît bonne, solide, bien conditionnée.

Londres est le siége de la coutellerie de luxe, et c'est à Sheffield que se fabriquent les objets d'usage général, de consommation courante; il y a aussi à l'Exposition un grand nombre d'outils et d'articles de quincaillerie sortant des ateliers de cette ville, qui paraît être le centre principal de ces industries.

Parmi les objets les plus notables de la coutellerie anglaise, j'ai principalement remarqué les nombreux produits des manufactures de Sheffield; et les articles de coutellerie fine de MM. W. Loy, J. Durham Gradwell, de Londres, et Bradford, de Cork (Irlande); les outils des manufactures de Sheffield et ceux de MM. Field, de Londres, et W. Waldron et fils, de Stourbridge.

B. *Quincaillerie et Serrurerie.*—Les articles de quincaillerie et de serrurerie sont fort nombreux et d'une bonne confection. Le fer est à si bon marché dans la Grande-Bretagne, et les Anglais savent si bien le mettre en œuvre que cette partie importante devait figurer avec avantage à l'Exposition.

Ce qui m'a paru le plus digne d'être noté parmi les articles de quincaillerie et de serrurerie sont les nombreux produits de Sheffield; les fils de fer, les épingles et aiguilles de Birmingham; les grilles, les fontaines monumentales et les statues en fer bronzé de l'usine de Coalbrook Dale; les tamis à poudre pour polir les glaces, qui présentent jusqu'à 14,400 trous sur une surface d'un pouce carré anglais, exposés par M. Walker, de Londres; les boutons de portes et plaques en cuivre, verre, etc. de M. Hart et fils,

Digitized by Google

de Londres ; les autels, croix d'autel, pupitres, prie-Dieu, chandeliers en cuivre de M. J. Hardman et Cie, de Birmingham, etc.

C. *Grilles et ornements de foyer.*—Dans un pays où l'on tient extrêmement au luxe de l'intérieur des habitations et où il règne presque constamment une température froide et humide, les appareils de chauffage sont de première nécessité ; et les constructeurs doivent s'attacher constamment à les perfectionner et à leur donner des formes agréables.

Pour tout ce qui concerne la poëlerie et les appareils de chauffage, l'Angleterre a une supériorité incontestable dans le Palais de Cristal. On admire principalement les magnifiques cheminées en albâtre et fer émaillé, les poëles et garde-cendres avec ornements en argent et les fourneaux de maisons de campagne de M. Pierce, de Londres ; les superbes calorifères pour salons et cabines de bateaux à vapeur, exposés par M. Evans fils et Cie, de Londres ; les belles cheminées en fer moulé et autres, surtout celle genre renaissance, de MM. Bailey et fils, de Londres.

CLASSE 23e.—Métaux précieux, Orfévrerie, Bronzes.

Cette classe est d'une richesse inouïe. Quelques cases renferment pour plusieurs millions d'objets ; et le nombre des exposants est de plus de 130.

A. *Orfévrerie et Bijouterie.*—L'orfévrerie anglaise se distingue surtout par le nombre et la variété des objets qui la composent. L'ensemble forme un splendide coup d'œil. Il y a des pièces d'un volume considérable ; mais elles laissent à désirer sous le rapport du dessin et de la ciselure. Les formes sont trop contournées et manquent d'élégance. Les statuettes, bien que quelques-unes soient remarquables, ne sont pas posées avec aisance : il y a quelque chose de forcé et d'indécis dans leur attitude ; les figures ne sont pas assez expressives, assez gracieuses ; et les draperies ne satisfont pas toujours aux exigences du goût. Toutefois, on voit dans plusieurs cases des pièces d'un grand prix et qui témoignent de l'habileté des ouvriers qui les ont exécutées.

La jouaillerie et la bijouterie sont, en Angleterre, réunies à l'orfèvrerie ; et les mêmes fabricants exploitent toutes les branches des métaux précieux. Elles offrent des objets d'une grande valeur, mais, en général, plus riches que beaux.

MM. Hunt et Roskell, Garrard et Morel, de Londres, figurent au premier rang parmi les orfévres anglais.

L'exposition de MM. Hunt et Roskell se distingue non-seulement par son importance hors ligne, mais encore par la beauté des objets exposés. On remarque particulièrement un superbe milieu de table, style renaissance, figurant les Titans foudroyés par Jupiter ; un bouclier en fer et argent re-

Digitized by Google

poussé représentant, dans une suite de tableaux allégoriques, les travaux de Milton, Shakspeare et Newton; une parure en brillant, estimée, dit-on, à 1,800,000 francs.

MM. Garrard ont également exposé un grand nombre d'objets d'une belle fabrication, notamment un candélabre à cinq branches, décoré de charmantes statuettes d'enfants, avec encadrement de pampres et de raisins artistement sculptés; une grande coupe de forme antique; un milieu de table d'une composition habile; des parures d'un beau travail de joaillerie, etc.

M. Morel, qui tient, depuis longtemps, une place distinguée dans la brillante industrie des métaux précieux, a quitté Paris en 1848, où sa maison était fort connue, pour s'établir à Londres, et a transporté sur les bords de la Tamise le goût et l'habileté qui lui ont valu, à l'exposition française de 1844, une médaille d'or.

On admire principalement dans l'exposition de M. Morel un grand miroir en argent, genre Louis XV; un service de thé avec plateau en vermeil, style Louis XIV; une tasse en agathe montée en argent; de délicieux petits vases émaillés, enrichis de dorures et de pierreries; un bouquet de diamants, etc. Comme objet d'art d'un mérite distingué, mais dont le sujet n'inspire pas beaucoup de sympathie, il convient de mentionner une petite statue équestre en argent repoussé de la reine Elisabeth, aussi remarquable par la beauté du travail que par la consciencieuse vérité du style.

Si M. Morel n'occupe pas le premier rang pour la richesse des objets formant l'ensemble de son exposition, il est certainement supérieur à ses confrères de Londres sous le rapport du goût, de l'élégance et de la perfection du travail.

Je dois encore citer comme objets remarquables de l'orfévrerie anglaise:

1° Un superbe candélabre dessiné par la duchesse de Sutherland, modelé et sculpté par Beattie et exposé par MM. Smith, Nicholson et C^ie^;

2° Les vases à fleurs, les théières, les cafetières émaillées et dorées, et les boucliers historiés de M. J. Angell, de Londres;

3° La table en ébène avec incrustations en argent, genre étrusque, et les candélabres, style Louis XIV, de M. C.-F. Hancock, de Londres;

4° Les statuettes de MM. Phillips frères, de Londres;

5° La grande pendule en argent de M. Emanuel, de Londres, représentant Apollon conduisant le char du soleil;

6° Le grand vase genre étrusque, et le candélabre style oriental de M. G. Angell, de Londres.

B. *Bronzes.*—Les bronzes d'art et d'ameublement n'occupent pas une grande place dans le département anglais; et, en général, ils n'ont de mérite ni sous le rapport de la forme, ni sous celui de l'exécution : ils sont lourds, mal montés et offrent peu d'intérêt.

La principale exposition de statuettes, groupes et autres bronzes d'art est

Digitized by Google

celle de MM. Elkington, Mason et Cie, qui ont aussi une belle collection de vases et objets divers dorés et argentés par le procédé électrochimique.

CLASSE 24e.— VERRERIE.

A. *Verre ordinaire.* — Les verres à vitre et à bouteille de l'Angleterre, surtout les premiers, dans les qualités supérieures, sont blancs, unis, d'une bonne fabrication.

Birmingham paraît être le siége des principales verreries du Royaume-Uni. Il faut qu'il y existe des établissements immenses, car la maison Chance seule a fourni en quelques mois le verre nécessaire pour la construction du Palais de Cristal, formant ensemble 93,000 mètres carrés et pesant plus de 400,000 kilogrammes.

B. *Cristaux.*—Les cristaux anglais sont beaux, sans cependant être hors ligne. La taille est en général d'une bonne exécution ; mais les formes ne sont pas assez variées. Il y a peu de grandes pièces en verre de couleur, genre Bohême. Ce que j'ai vu de mieux ce sont des vases en cristal blanc, gravés ou avec des dessins en relief.

Le plus grand objet de cristal de l'Exposition est la belle fontaine à trois vasques superposées, qui se trouve au centre de l'avenue principale et du transept. Elle a 27 pieds anglais de hauteur (8m,29). Ses formes se marient merveilleusement avec les nappes d'eau qu'elle projette et qui retombent divisées en myriades de perles transparentes dans le bassin de pierre qui l'entoure. Cette fontaine fait honneur à la maison Osler, de Birmingham.

MM. Chance frères et Cie méritent aussi d'être cités avec éloge pour leurs grands appareils de phares de premier ordre.

Parmi les vases de table et d'ornement j'ai principalement remarqué :

1° Un grand vase bleu turquoise, orné de dessins bleus et or, et les verres façon Bohême de M. R. Harris et fils, de Birmingham ;

2° Les cristaux taillés et unis et les objets émaillés de MM. Richardson, de Stourbridge ;

3° Les verres taillés et gravés de MM. Molineux, Webb et Cie, de Manchester ;

4° Le milieu de table de M. Bacchus et fils, de Birmingham.

C. *Glaces.*—Il y a dans l'exposition anglaise des glaces de grandes dimensions ; mais elles ne m'ont pas paru à l'abri de la critique sous le rapport de l'exécution et surtout de la réflexion exacte des images.

Les glaces qui m'ont le plus frappé sont celles exposées par la manufacture de la *Tamise*, et par MM. Donne et Ponsonby, de Londres.

D. *Vitraux peints.*-L'art de la peinture sur verre ne m'a pas semblé être très-avancé en Angleterre. Ce pays a exposé un assez grand nombre de verrières de différents styles ; mais je n'ai vu rien de notable que les vitraux

Digitized by Google

des XIII^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles de MM. Chance frères, de Birmingham, et ceux de MM. Holland, de Saint-Jonh's Warwick.

Les verrières de MM. Chance méritent des éloges. Les dessins sont assez purs, et les couleurs sont brillantes et bien agencées, sans cependant que l'ensemble soit parfait, il y a là des réminiscences des produits similaires français des meilleures fabriques (1).

L'exposition de MM. Holland n'est pas aussi satisfaisante. Les vitraux du XIII^e^ siècle sont harmonieux et bien réussis, mais ceux du XV^e^ n'ont pas, à mon avis, la même valeur artistique et industrielle.

CLASSE 25^e^ — PORCELAINE, FAÏENCE, POTERIE.

La céramique est parvenue en Angleterre à un assez haut degré de perfection. La porcelaine est un peu terne et opaque; la forme des vases n'est pas toujours satisfaisante; les dessins manquent souvent d'élégance; mais les couleurs des ornements peints ont de l'éclat, et les dorures sont généralement bien appliquées. Quant à la faïence fine ou porcelaine opaque, elle mérite la réputation dont elle jouit par ses formes variées, sa solidité et son bon marché.

A la tête des fabricants de porcelaine qui font honneur à l'exposition anglaise figurent MM. H. Minton et C^ie^ et W. Copeland, de Stoke-Upon-Trent, dans le Staffordshire.

M. Minton a de beaux vases bien modelés, en feldspath pur, dite *Pâte de Paros*, un superbe service de table, des pots à fleurs avec bas-reliefs d'après Torswaldsen, des statuettes et autres objets d'une exécution soignée.

M. Copeland se distingue aussi par une fabrication remarquable de services de tables, vases de toutes grandeurs, statuettes d'après les plus habiles artistes, etc.

MM. F. et R. Boote, de Burslem, dans le comté de Stafford, présentent de magnifiques vases de couleurs azur et fauve avec bas-reliefs et incrustations blanches rehaussées de filets d'or.

M. Wedgwood et fils d'Etrurie, près de Newcastle-under-Lyne, ont exposé de beaux vases en porcelaine, notamment une copie du vase de Portland ou Barberini, des vases en jaspe bleu, avec bas-reliefs blancs et une quantité d'objets en pâte d'argile plastique et de feldspath, ou porcelaine opaque, d'une belle fabrication et dont il s'exporte des quantités considérables sur le Continent et en Amérique.

M. C. Mason, de Longton, offre de beaux vases genre Chine et Japon.

CLASSE 26^e^. — MEUBLES, AMEUBLEMENT, PAPIERS PEINTS, etc.

Tout ce qui concerne l'ameublement des habitations est en Angleterre

(1) M. Beautemps, ancien directeur des verreries de Choisy le Roy, est, depuis 1848, à la tête des ateliers de MM. Chance.

Digitized by Google

l'objet d'un commerce considérable. Les habitations sont simples à l'extérieur; mais il y a beaucoup de luxe à l'intérieur, surtout dans les appartements du premier étage, où se trouvent les salons, les salles à manger et autres pièces non à l'usage particulier de la famille.

A. *Meubles et ameublement.*—L'ébénisterie anglaise est riche; mais elle pèche ordinairement contre les règles de l'art : les formes manquent d'élégance, et les ornements sont trop prodigués. Les meubles dans le goût de la renaissance sont lourds, peu distingués ; le genre Boule est médiocre; le style Louis XV n'a rien de remarquable, et la marqueterie, sauf quelques objets hors ligne, pique médiocrement la curiosité.

Mais si l'ensemble de cette partie de l'Exposition ne répond pas aux exigences d'une fabrication artistique, il y a parmi les ébénistes de l'Angleterre des industriels de mérite et dignes d'être honorablement cités.

Un des plus grands et des plus remarquables meubles du département anglais est le grand buffet sculpté de MM. Cookes et fils, de Warwich, représentant diverses scènes du roman de Walter Scott intitulé : *Le Château de Kenilworth.* Les sculptures sont un peu confuses, mais il y a des figures bien traitées, et l'ensemble est satisfaisant.

M. Trollope, de Londres, a des meubles en chêne et en bois de citronnier assez bien travaillés.

M. J. Steevens, de Taunton, a exposé un cabinet en noyer richement sculpté.

M. Pratt, de Londres, se distingue par une commode genre Boule qui n'est pas exempte de reproche sous le rapport de la forme, mais dont les incrustations paraissent bien faites.

Je dois encore mentionner avantageusement : 1° la console et la glace, de grandes dimensions et richement ornées, de M. Mc Lean, de Londres ; 2° les jolis coffrets à bijoux et boîtes à ouvrages de M. Wertheimer, de Londres; 3° les beaux meubles en noyer de M. Daveston, de Manchester; 4° le superbe lit de M. Fox, de Londres, dont la couche est en noyer doré et les tentures en soie bleue ; 5° les tables, écrans et autres articles en papier mâché, avec incrustations de nacre et peintures en laque de Chine, de M. T. Lane, de Londres, etc.

B. *Décoration.*— Le décors des appartements est un complément nécessaire d'un bel ameublement; et tout ce qui peut servir à cet usage est bien représenté à l'Exposition. Je citerai avec éloges :

1° Les papiers peints dans les styles arabe et Louis XV de M. W. Woollams et Cie, de Londres ;

2° Les papiers genre Tudor de M. Norwood, de Londres ;

3° Les écrans et le papier damassé de M. Arthur, de Londres ;

4° Les stores de M. Noël, de Londres ;

Digitized by Google

5° Les tissus de soie et de verre de MM. Williams et Sowerby, de Londres.

CLASSE 27e.—Substances minérales manufacturées, pour construction et Décoration de Batiment.

Parmi les objets de cette classe j'ai principalement noté les briques émaillées ou tuiles encaustiques de M. H. Minton et Cie, dont on peut voir une magnifique application dans l'antichambre de la salle des séances des Lords au palais de Westminster ; des fonds baptismaux en pierre de Caen, exposés par MM. Margetts et Eyles, d'Oxford; les imitations de marbre avec incrustations dans le genre des mosaïques florentines de M. Magnus, de Londres; les tables, vases et autres articles avec incrustations de diverses espèces de marbres de M. Vallance, de Bath; les tables mosaïque en marbre du Staffordshire et du Derbyshire de M. Tomlinson, d'Ashfard, etc.

CLASSE 28e. — Substances animales et végétales manufacturées, ni tissées, ni feutrées.

Dans cette classe se trouvent une quantité d'objets sculptés en bois et en ivoire, et d'articles en caoutchouc et *gutta-percha,* parmi lesquels je citerai les boîtes à thé et autres ouvrages en ivoire incrustés d'or et d'argent de M. Peters et fils, de Birmingham; les vêtements et chaussures en gutta-percha, exposés par la compagnie de *Gutta-Percha,* de Londres, etc.

CLASSE 29e. — Fabrications diverses et petits Objets.

Cette classe comprend un nombre infini d'articles de toilette, de mode et de fantaisie, dont quelques-uns ont du mérite, notamment les poupées en cire de M. Montanari, de Londres ; les fleurs artificielles de MM. Foster et Duncum, de Londres: les vases de fleurs et plantes en cire de Mlle Henrietta Ewart, de Londres; les nécessaires, boîtes, coffrets de M. C. Asprey, de Londres, etc.

IVe Section. — BEAUX-ARTS.

CLASSE 30e. — Sculpture, Art plastique, Mosaïque, Émaux, etc.

L'Exposition universelle n'est pas uniquement industrielle : Les Beaux-Arts y sont aussi représentés. La peinture n'y figure pas; mais la Statuaire, la Mosaïque, la Plastique y tiennent une place distinguée. Un grand nombre de statues, statuettes et autres objets en bronze, en marbre, en pierre, en plâtre et en bois décorent les grandes avenues du Palais de Cristal ; d'autres ornent la salle dite *des Sculptures*, ou sont disséminés dans les galeries. Quelques-uns de ces objets ont une valeur artistique incontes-

Digitized by Google

table. J'ai principalement remarqué :

1° Les statues de lord Eldon et du baron Stowel, groupe en marbre dessiné et modelé par M. Mosgrave Wetson et exécuté par G. Nelson ;

2° *L'Enfant et le Papillon*, *Aréthuse*, *Vénus et l'Amour*, charmantes statues, par Thrupp ;

3° *Narcisse*, figure gracieuse et souriante, par Theed ;

4° *Les Enfants perdus dans la Forêt*, joli groupe en marbre blanc, par Bell ;

5° *Vénus et Cupidon*, beau marbre, par Davis ;

6° *Jeune Homme sur le bord d'un Torrent*, statue en bronze, par Hatfield ;

7° La *Vierge et l'Enfant Jésus*, bas-relief en marbre, par Davis ;

8° Pluvier doré et Bouquet de fleurs et de fruits, superbes sculptures sur bois, par Wallis ;

9° Deux grandes amphores en agate, par Norchi, etc.

10° Les statues équestres de la reine Victoria et du prince Albert, de grandeur naturelle, par J. Wyatt ;

11° Un grand coffret à bijoux en bronze doré et argenté, exécuté dans les ateliers de M. J. Elkington, à Birmingham, avec portraits sur porcelaine de la reine, du prince Albert et du prince de Galles et des petits médaillons représentant les princes et princesses de la famille royale, modelés par M. Léonard Wyon.

POSSESSIONS COLONIALES.

INDES ORIENTALES.

L'appel fait par l'Angleterre à ses colonies a été entendu : la plupart ont envoyé des produits à l'Exposition universelle.

Au nombre des possessions coloniales de la Grande-Bretagne figurent au premier rang les Indes Orientales. La riche et opulente compagnie qui possède ce beau pays a voulu qu'il fût dignement représenté à la grande Exhibition ; et on trouve dans l'exposition indienne des produits de toute nature, parmi lesquels on distingue particulièrement des armes de luxe, antiques et modernes, fort curieuses ; des tissus or et soie remarquables par la vivacité des couleurs ; des châles cachemire, longs et carrés, d'une grande richesse ; des harnachements soie et or, pour éléphants et pour chevaux ; des bijoux et ornements plus gros que distingués ; des poteries émaillées assez jolies ; des meubles en ébène découpés à jour ; des coffrets finement sculptés ; des petits objets en ivoire (statuettes, groupes, etc.) bien travaillés ; un lit de parade fort riche, etc. Il y a aussi des tapis et autres tissus, mais ils sont assez communs et ne semblent pas avoir été fabriqués dans un pays où l'industrie des châles est si avancée.

Digitized by Google

JERSEY ET GUERNESEY.

Les îles de la Manche sont faiblement représentées à l'Exposition ; et je n'ai rien vu qui mérite d'être spécialement mentionné. Les principaux produits consistent en quelques petites machines, articles d'habillement, échantillons de grains et de granits, objets en coquillage, etc.

ILES IONIENNES.

On remarque parmi les produits de ces îles quelques bijoux et des articles de soieries de la fabrique de Zante, dont les couleurs sont vives et bien agencées.

MALTE.

Malte a envoyé des sculptures, des dentelles à fil d'or, des bijoux, des tissus de coton, des chapeaux de paille et autres produits plus curieux qu'habilement fabriqués.

AFRIQUE MÉRIDIONALE ET OCCIDENTALE, CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

Les principaux envois de ces pays sont des matières premières, telles que bois de construction et de teinture, peaux d'animaux sauvages, riches fourrures, cornes gigantesques, huiles, suifs, coton, aloës, etc. On voit aussi dans le compartiment qui leur est réservé quelques étoffes de coton et d'herbes sèches, des vêtements et des armes des habitants du royaume de Dahomey.

ILE MAURICE.

Cette île, autrefois française, est représentée par des échantillons de sucre, du riz, des légumes, des paniers de paille, des corbeilles en feuilles de cocotier, de l'huile de noix de coco, etc.

CEYLAN.

Le café, le cacao, la muscade, la canelle, le musc, du cristal de roche, des grenats, des rubis, des améthystes et autres pierres précieuses, des cotonnades unies et teintes, de la coutellerie, des bijoux d'or et d'argent, des objets d'ornement en écaille, etc., forment les principaux envois de cette colonie.

CANADA.

Près de 400 exposants représentent le Canada à l'Exposition universelle; et les produits de ce pays consistent en nombreux échantillons de bois, de roches, de minéraux, de céréales, de sucre, de houblon, de graines oléagineuses, de cornes et peaux d'animaux sauvages et autres matières pre-

Digitized by Google

mières et alimentaires. Il y a aussi des meubles assez grossièrement travaillés, des tissus communs, des vêtements et armes de sauvages, etc.

GUIANE ANGLAISE.

Les matières premières et les substances alimentaires, notamment des bois, du coton, du riz, du café, des fruits, du poivre, des graines de noix vomique, de l'huile de laurier, de la gomme ou encens et autres articles composent la masse des objets exposés par cette colonie. On voit aussi dans le compartiment qui lui est affecté des massues de guerre, des arcs et des flèches empoisonnées, des pipes à fumer et des chapeaux des Indiens, des hamacs en palmier, etc.

AUSTRALIE.

Ce pays encore peu habité renferme des mines d'or et de pierres précieuses, et paraît excessivement propre à la culture des céréales et à l'élève des bestiaux. Il est représenté à l'Exposition universelle par des échantillons d'or des rivières et d'or dans sa gangue ; par des opales, des malachites, des carbonates de cuivre, du blé, du savon, de l'huile d'olive, du suif, de la laine, etc.

NOUVELLE ZÉLANDE.

On remarque particulièrement parmi les produits de cette colonie des minerais de cuivre et de fer, du charbon de terre, du bois pour meubles, des peaux de mouton tannées et non tannées, des tissus de lin servant à faire les vêtements des indigènes, etc.

VAN DIEMEN.

Cette colonie est représentée par plus de 350 exposants et un nombre considérable d'objets consistant principalement en matières premières et substances alimentaires telles que bois de musc, de rose et de fer, marbres, laines, peaux de kangarou et de veau, cuirs tannés, sels, céréales, farines, houblon, miel, gomme, etc. On remarque aussi quelques meubles fabriqués avec les bois du pays, des tapis en fourrures, des livres imprimés dans la colonie.

Plusieurs autres colonies anglaises ont envoyé des produits à Londres ; mais n'étant représentées que par deux, trois ou quatre exposants et leurs envois n'ayant pas beaucoup d'importance, je me hâte de terminer ma revue de l'exposition du Royaume-Uni.

—

Digitized by Google

FRANCE.

En entrant dans le quartier français et en considérant les merveilles qui y sont exposées, on éprouve un vif sentiment de satisfaction et d'amour-propre national. De l'avis de tous les étrangers et des Anglais eux-mêmes, c'est la France qui occupe le premier rang dans le Palais de Cristal pour tout ce qui tient à l'art, au goût, à la beauté des formes : cette supériorité est tellement évidente qu'il n'est pas étonnant que ce verdict honorable soit rendu à l'unanimité.

Je vais suivre dans ma revue rapide des principaux objets de l'exposition française le classement adopté par la Commission royale pour les produits du Royaume-Uni, en substituant au mot *classe* celui de *section*, mieux approprié à notre langue, et en simplifiant quelques titres.

1re SECTION.—Mines et Carrières, Produits minéraux et métallurgiques.

Les objets de cette section ne sont pas nombreux. Nos grands établissements métallurgiques n'ont rien envoyé, ce qui est fort regrettable, car ils ont laissé le champ libre à leurs rivaux des autres pays.

Parmi les produits exposés j'ai principalement remarqué les aciers de M. Baudry, d'Athis-Mons; le cuivre rouge de MM. Estivant frères, de Givet; les échantillons divers de zinc de la Vieille Montagne; les granit et serpentine de M. Colin, d'Epinal; les marbres de M. Dervillé, de Marseille; les ardoises d'Angers et de Rimogne, etc.

2e SECTION.—Produits chimiques et pharmaceutiques.

Cette section renferme un assez grand nombre d'articles fort intéressants, notamment le bleu d'outremer de MM. Guimet, de Lyon, et Courtial, de Grenelle (Seine); les produits chimiques de notre savant confrère M. Kuhlmann, de Lille, et ceux de M. Fouché Le Pelletier, de Javel, près Paris; le blanc de zinc de M. Sorel, de Paris; les acides et sulfates de M. Poisat oncle et Cie, de Paris.

3e SECTION.—Substances alimentaires.

Dans cette section, qui ne renferme pas un grand nombre d'objets, j'ai distingué :

1° Les échantillons de sucre de betterave raffiné, de M. Grar, de Valenciennes;

2° Les céréales et autres produits agricoles de M. Bazin, du Mesnil, Saint-Firmin (Oise);

3° Le blé de M. Le Pelletier, de Fondouck (Algérie);

Digitized by Google

4° Les farines de M. Darblay jeune, de Paris ;

5° Les chocolats de M. Perron, de Paris ;

6° Les conserves alimentaires de MM. Chevet et Masson, de Paris.

4e SECTION. — SUBSTANCES VÉGÉTALES ET ANIMALES EMPLOYÉES DANS LES MANUFACTURES ET L'ORNEMENTATION.

Cette section comprend les laines, les soies grèges et moulinées, les lins, le coton d'Algérie, des huiles de graines oléagineuses, des bois de diverses natures, etc.

Parmi ces utiles produits je dois particulièrement citer les toisons de laine de M. Graux, de Mauchamps (Aisne), qui, par des croisements intelligents, est parvenu à créer une race particulière de moutons précieux; les laines si renommées de la Bergerie nationale de Rambouillet et des troupeaux non moins connus de Naz (Ain) et de la Charmoise (Loir et Cher); les laines et les lins teillés de nos concitoyens MM. Richer, de Gouvix, et Laillier, de l'Hôtellerie; les soies grèges de MM. Camille Beauvais et de Tillancourt, et celles si remarquées du major Bronski, de Saint-Selve (Gironde), provenant d'une espèce nouvelle de vers à soie; les bois conservés et pénétrés de matières colorantes du docteur Boucherie, de Bordeaux; les cotons de l'Algérie, exposés par MM. Hardy, Pélissier, Dupré de Saint-Maur.

5e SECTION. — MACHINES D'UN EMPLOI DIRECT COMPRENANT LES VOITURES, LE MÉCANISME NAVAL ET DES CHEMINS DE FER.

Ce n'est pas par ses machines que la France brille à l'Exposition universelle. L'usine nationale d'Indret, les grands établissements du Creuzot et de Fourchambault et les habiles constructeurs de Paris, à l'exception de M. Cail et Cie, n'ont rien envoyé. J'aurais compris cette abstention il y a quinze ans, lorsque nous ne possédions ni les ouvriers, ni les outils nécessaires à la confection des appareils pour bateaux à vapeur, des locomotives des chemins de fer et autres moteurs puissants ; mais aujourd'hui que nous sommes bien outillés, que nous possédons des ouvriers habiles et qu'il est prouvé que nos constructions valent celles des Anglais, cette abstention est inexplicable.

M. Cail, de Paris, a eu plus de courage et plus de confiance en la bonté de la mécanique française que ses confrères, et il n'a sans doute pas le sujet de s'en repentir, car ses machines, notamment un grand appareil pour cuire le sucre dans le vide, ont obtenu un plein succès.

La carrosserie française, surtout celle de Paris, qui n'a pas de rivale pour l'élégance et la beauté des formes, n'est guère mieux représentée que le mécanisme naval et des chemins de fer : sept à huit carrossiers français

Digitized by Google

seulement ont exposé. Toutefois, si nos voitures sont peu nombreuses dans le Palais de Cristal, aucune ne pique plus vivement l'attention des visiteurs qu'un riche petit coupé de M. Moussard, de Paris; une berline de voyage de M. Dumaine, de Paris; un phaëton de MM. Belvallette frères, de Boulogne-sur-Mer; un phaëton de M. Hayot, de Caen, pouvant, au moyen d'un mécanisme fort simple, se diviser en deux parties, et former un cabriolet et un tilbury.

6e SECTION. — Machines et Outils pour Manufactures.

Les machines de cette section, étant d'un transport plus facile que celles de la précédente, font bonne figure à l'Exposition; j'ai vu surtout avec intérêt une turbine de M. Fromont, de Chartres; les machines à fabriquer le chocolat de M. Hermann, de Paris; les métiers circulaires pour fabriquer la bonneterie de MM. Berthelot et Jacquin, de Troyes; les métiers à tisser les rouenneries de M. Fromage, de Darnetal, près Rouen; les cardes de MM. Miroude frères, de Rouen; la machine à écraser la canne à sucre de M. Nillus, du Hâvre; la machine à raboter le bois et à faire des moulures de M. Santreuil fils, de Fécamp; la machine à faire les clous, de M. Frey, de Belleville, près Paris; les limes de MM. Alcan et Locatelly, de Paris, etc.

7e SECTION. — Systèmes applicables a la Mécanique, au Génie civil, a l'Architecture et au Batiment.

Peu d'objets composent cette section, dans laquelle j'ai seulement remarqué la collection d'outils à forer les puits artésiens de MM. Mulot père et fils, de Paris, et les belles pompes à incendie, de M. Le Testu, de Paris.

8e SECTION.—Génie militaire et Architecture navale, Constructions, Armements, Équipement.

Le génie militaire, l'architecture et les Constructions sont très-faiblement représentées; St-Etienne et Maubeuge n'ont presque rien envoyé en armes de guerre : cette section n'est remarquable que par les armes de luxe de l'industrie parisienne, parmi lesquelles brillent au premier rang les pistolets de style gothique, les fusils et sabres damasquinés de notre concitoyen M. Moutier-Le Page; les armes richement ornées de M. Le Faucheux; les pistolets genre gothique et de la renaissance et les fusils de chasse à incrustations de M. Gauvain; les poignards et couteaux de chasse damasquinés et incrustés de M. Roucou; les fusils et les carabines de M. Devisme; les épées, sabres et autres armes blanches de luxe de M. Delacour; les canons de fusil de MM. Bernard frères, etc.

9e SECTION.—Machines et Instruments d'Agriculture.

Les instruments aratoires français ne sont nullement en rapport avec l'é-

Digitized by Google

tat d'avancement de notre agriculture, et ne peuvent soutenir la comparaison avec ceux de l'Angleterre, ni pour le mérite de l'invention, ni pour la variété des formes, ni pour l'excellence de la fabrication. Ce qui m'a paru le plus digne d'être mentionné sont les machines agricoles de MM. Vachon père et fils, de Lyon; la machine à faucher les céréales et les plantes fourragères de frère Eustate, de l'Institut des frères des écoles chrétiennes, de Lille, et les charrues de MM. Talbot frères, de Menetou-Salon (Cher).

10e SECTION.—INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUES ET DE PHYSIQUE ; APPAREILS DIVERS COMPRENANT LES PROCÉDÉS RÉSULTANT DE LEUR EMPLOI ; INSTRUMENTS DE MUSIQUE ; HORLOGERIE, etc.

La France est dignement représentée dans cette section, où la délicatesse de la main d'œuvre joue un grand rôle, où le fini du travail et la précision du mécanisme forment le principal mérite des objets.

A. *Instruments de Mathématique et de Physique.*—Parmi les produits de ce genre qui m'ont le plus frappé je citerai les télescopes de M. Buron, de Paris; les instruments d'optique de M. Dubosq-Soleil, de Paris; la machine à peser les pièces de monnaie de M. Deleuil, de Paris; la règle à calculer de M. Lalanne, de Paris; les mesures métriques exposées par le ministère de l'Agriculture et du Commerce, etc.

B. *Appareils divers comprenant les procédés résultant de leur emploi.*-Ce que j'ai vu de plus notable dans cette partie sont les appareils à fabriquer les eaux gazeuses de MM. Savaresse et Ozouf, de Paris, et les lits mécaniques de M. Kissel, de Bordeaux.

C. *Instruments de Musique.*—Dans cette classe, la France occupe un rang distingué et a peu de rivaux. Ce qui lui fait le plus d'honneur sont les instruments à vent de Sax et Cie, de Paris; le grand orgue de Ducroquet; les pianos d'Erard, de Pape et de Hertz; les flûtes de Tulou, etc.

D. *Horlogerie.*—C'est Paris qui s'est particulièrement chargé de représenter à l'Exposition universelle l'horlogerie française, et il s'est honorablement acquitté de cette tâche. On distingue principalement dans cette classe de produits : 1° les grandes horloges pour monuments publics et particuliers de M. Wagner neveu; 2° les montres et chronomètres de MM. Le Roy et fils, Lefebvre, Rédier, etc.; on voit aussi avec intérêt les pendules astronomiques de M. Gannery, de Saint-Nicolas d'Aliermont, etc.

11e SECTION.—COTONS TISSÉS.

La grande industrie des tissus de coton français est mal représentée à l'Exposition. Rouen, qui fabrique des articles analogues à ceux de Manchester, s'est abstenu. Mulhouse se distingue, comme toujours, par la beauté de sa fabrication, mais principalement par des toiles peintes et au-

Digitized by Google

tres articles de luxe. Saint-Quentin et Tarare ont peu envoyé de leurs mousselines si renommées. Ce que j'ai vu de mieux dans cette section sont les toiles de coton de M. Hartmann et fils, de Munster; les mousselines et tarlatanes de M. Matagrin Stolz, de Tarare; les tissus pour pantalons de M. Dubar-Delespaul, de Roubaix; les devants de chemise de M. Duranton, de Paris.

12e SECTION. — Étoffes de Laine.

Cette section, comprenant les draps, les mérinos, les flanelles, etc., est digne de remarque.

A. *Draps.* — Les draps de Sédan, d'Elbeuf et de Louviers ne craignent pas la concurrence avec ceux des autres pays, surtout les satins noirs et les draps de fantaisie pour pantalons. Peu de fabricants de ces trois villes ont pris part à l'Exhibition universelle; mais les principaux y sont représentés par de beaux produits. MM. Bertesche, Chesnon et Cie, de Sédan, ont de superbes draps de couleurs et articles nouveautés pour pantalons. M. Paul Bacot et fils, de la même ville, se distingue par ses casimirs et ses draps unis. M. Théodore Chennevière, d'Elbeuf, offre des échantillons variés de nouveautés et autres articles de bon goût. M. Poitevin et fils, de Louviers, a envoyé des draps noirs de belle qualité.

Vire est aussi représenté par des draps bleus, cuirs laine et autres articles des fabriques de MM. Adrien Le Normand et Juhel-Desmares qui font honneur à ces deux habiles manufacturiers.

B. *Mérinos.* — Les Mérinos français tiennent le premier rang dans le Palais de Cristal. On admire surtout la finesse, la variété et la beauté des couleurs de ceux de MM. Paturle-Lupin, Seydoux, Sieber et Cie, de Paris et du Cateau : rien ne peut être comparé à ces légers tissus parmi les produits similaires des autres pays.

En outre de ces objets hors ligne il est juste de mentionner honorablement les mérinos de MM. Caillet-Franqville, de Bazancourt (Marne); Robert Mathieu, de Pont-Faverger (Marne); Delfosse frères, de Roubaix, etc.

C. *Flanelles.*— Les flanelles qui m'ont paru les plus dignes d'être citées sont celles de MM. Chatelain-Féron, Mallot et Valbaune, de Rheims.

Les damas de M. Schlumberger et Cie, de Mulhouse, méritent aussi une mention spéciale.

13e SECTION. — Soieries, Velours, Rubans.

Les objets de cette section font le plus grand honneur à la France et la placent bien au-dessus des autres pays pour ces genres de fabrication.

A. *Soieries façonnées et unies.* — La ville de Lyon a voulu prouver qu'elle possède réellement la première fabrique de soieries du monde. Rien

Digitized by Google

de plus frais, de plus pur de dessin, de plus brillant de couleurs, de plus séduisant que ses tissus unis et façonnés, que ses brocarts, damas, velours, etc.

Bien que tous les exposants de Lyon soient dignes des plus grands éloges pour la beauté de leurs produits, je citerai néanmoins particulièrement : 1° les soieries historiques de diverses époques, constatant les progrès de la fabrication lyonnaise, exposées par M. Bert ; 2° les tableaux et portraits tissés en soie, envoyés par la Chambre de commerce ; 3° les soieries façonnées de MM. Mathevon et Bouvard ; 4° les tableaux tissés en soie et les étoffes pour robes de Mlle Carquillat, Ch. Candy et Cie ; 5° les brocarts pour ameublement et ornements d'église de MM. Lemire père et fils ; 6° les cravates de soie brochée de MM. Martel, Geoffroy et Valansot ; 7° les damas et brocatelles de MM. Bouvard et Lançon ; 8° les soieries unies, les taffetas et les satins de M. Bonnet et Cie ; 9° les étoffes pour gilets et robes et autres soieries nouveautés de M. A. Donat ; 10° les foulards imprimés de MM. Meurer et Jandin ; 11° les crêpes de MM. Montessuy et Chomer.

B. *Velours.*—C'est encore Lyon qui l'emporte hardiment pour la fabrication des velours de soie. On remarque principalement les cases de MM. Répiquet et Silvent, Balleidier, Brosse et Cie, Girard et Cie.

C. *Rubans de soie.*—Saint-Etienne a peu de représentants de sa riche fabrique de rubans ; mais les objets envoyés par cette ville soutiennent dignement la réputation méritée qu'elle s'est acquise dans les deux hémisphères.

Les fabricants de rubans de Saint-Etienne qui figurent au premier rang dans le Palais de Cristal, sont MM. Vignat frères, Faure et Cie, Colliard et Comte, Buisson aîné et Cie, Larcher, Couchoud, etc.

14e SECTION. — Tissus de lin et de chanvre.

Les objets de cette classe sont peu nombreux et n'offrent pas autant d'intérêt que ceux des deux précédentes. Cependant on voit avec plaisir le linge de table damassé de MM. Grassot et Cie, de Lyon ; les batistes et linons de MM. Mestivier et Hamoir, de Valenciennes, Scrive frères et Danset, de Lille ; le coutil fin pour corsets, de M. Taillandier, d'Evreux ; les toiles à voiles de MM. Morlié-Lefebvre, d'Ingouville, Chirot, de Nantes, et Malo, Dickson et Cie, de Coudekerque-Branche (Nord).

15e SECTION.—Tissus mélangés, comprenant les châles.

L'industrie des châles, si nouvelle en France, a pris une immense extension et occupe un grand nombre de bras à Paris, à Lyon et à Nîmes. La première de ces villes a le monopole de la fabrication des châles riches en

Digitized by Google

duvet de cachemire pur, à l'instar de ceux des Indes, qu'ils imitent pour la finesse du tissu et surpassent peut-être pour la beauté du dessin et la richesse des couleurs.

Les fabricants de châles de Paris dont les maisons jouissent d'une réputation hors ligne ont tenu à honneur de figurer au premier rang à l'Exposition universelle. Parmi eux se distinguent principalement : M. Hébert, l'un des fondateurs de cette précieuse industrie et qui est resté fidèle au genre de l'Inde, qu'il a toujours exploité avec conscience ; MM. Deneirouse, Boisglavy et C^ie^, dont les produits sont si estimés ; MM. Maxime Gaussen et C^ie^, Gaussen jeune, Fargeton et C^ie^, Duché aîné, tous fort connus pour l'excellence de leurs produits ; MM. Boas frères, entrés plus nouvellement dans la carrière et qui se sont élevés au niveau de leurs confrères les plus renommés ; MM. Bietry père et fils, qui combattent depuis plusieurs années contre les marchands de châles de mauvaise foi, etc.

Lyon se livre avec succès à la fabrication du châle indou-cachemire et du châle indou-laine, beaucoup moins riches que le cachemire pur, mais dont les prix sont bien inférieurs, et qui conséquemment sont accessibles à un plus grand nombre de bourses. Cette fabrication n'est guère représentée à l'Exposition que par la maison Grillet aîné et C^ie^, qui jouit d'une réputation méritée, et par M. Damiron et C^ie^.

J'ai constaté avec peine l'absence dans le Palais de Cristal des châles Thibet, fabriqués à Nîmes, avec des matières mélangées de laine et de bourre de soie, et qui sont d'un extrême bon marché, eu égard à leur bonne confection.

Au nombre des tissus de cette section je dois encore mentionner avantageusement : 1° les barèges de MM. Depouilly frères, Boivaux et C^ie^, de Paris ; 2° les châles imprimés de M. Léon Godefroy, de Puteaux ; 3° les tissus pour gilets de M. Debuchy, de Lille.

16^e^ SECTION. — Cuirs, comprenant la Sellerie, les Harnais et les Peaux.

Cette classe renferme bon nombre de produits de mérite, notamment les veaux vernis de M. Houette et C^ie^, de Paris ; les peaux de bœuf, dites mastodontoïdes, de M. Dupart, de Paris ; les maroquins de MM. David, de Paris, Bayvet, Giraud frères et ceux de MM. Emmerich et Gorger fils, de Strasbourg.

17^e^ SECTION.—Papier, Imprimerie, Reliure.

Les objets de cette section ne sont pas aussi nombreux qu'ils pourraient l'être, mais la plupart sont dignes d'attention ; et la qualité supplée à la quantité.

A. *Papeterie*. —Les papiers français ne le cèdent à aucun de ceux des

Digitized by Google

autres pays pour la bonne confection. Les papiers blancs, depuis le papier pour plans et dessins jusqu'au papier glacé à lettres, est net, pur, homogène; les papiers de couleur, dont il se fait une si grande consommation pour les fleurs artificielles, affiches et autres usages, sont bien teintés. On remarque surtout les papiers blancs des fabriques de MM. Montgolfier, d'Annonay (Ardèche), Lacroix frères, d'Angoulême, Doumerc, de Sainte-Marie (Seine-et-Marne); les papiers de couleur de MM. Obry fils, Jules Bernard et C^ie^, de Paris, Gratiot, d'Essonne; la papeterie de luxe de M. Marion, de Paris, et le papier porcelaine de M. Bondon, de Paris.

B. *Imprimerie.*—La typographie française n'a rien à envier à celle des autres pays, tant sous le rapport de la beauté des caracteres que sous celui de leur mise en œuvre : nous excellons surtout pour l'élégance des titres et tout ce qui tient à l'art et au bon goût.

Comme variété de caractères, d'impression en plusieurs langues et netteté de tirage, les spécimens envoyés par l'Imprimerie nationale doivent être placés au premier rang.

M. Silbermann, imprimeur à Strasbourg, est un des plus habiles typographes de notre époque : il a fait faire à cet art de véritables progrès, surtout à la typographie polychrôme. On voit dans sa case des épreuves de chromotypographie d'une beauté remarquable, tirées au moyen de la presse ordinaire, par un procédé de son invention : toutes les couleurs sont parfaitement venues, bien qu'elles soient fort variées et très-nombreuses. C'est une découverte qui permettra de vendre à bas prix les livres illustrés, si recherchés depuis quelques années.

M. Paul Dupont, de Paris, doit être également cité au premier rang parmi nos plus habiles typographes. Il a trouvé le moyen de reproduire, par le décalquage sur la pierre lithographique et le report sur la presse ordinaire, d'anciennes impressions, et il peut ainsi remplacer des pages manquantes de livres rares et précieux dont il existe ailleurs des exemplaires complets.

M. Desrosiers, de Moulins, mérite aussi d'être rangé dans le nombre des imprimeurs qui soutiennent dignement la réputation de la typographie française. L'*Ancien Bourbonnais* et l'*Ancienne Auvergne*, qui sortent de ses presses, attestent un talent distingué en ce qui concerne surtout l'impression en couleurs.

Je dois encore mentionner MM. Firmin Didot frères, dont le talent est héréditaire dans leur famille; Mame, de Tours, pour ses ouvrages religieux et d'instruction à bon marché, etc.

C. *Lithographie.*—Comme netteté de dessin et beauté de tirage, les spécimens de lithographie française exposés dans le Palais de Cristal ne craignent pas la concurrence des produits similaires des autres pays. MM. Lemercier, Kœpplin, Engelman et Graff, de Paris, et Simon, de Strasbourg,

Digitized by Google

soutiennent dignement la réputation dont jouit cet art depuis longtemps.

D. *Cartes géographiques.*—Les exemplaires de la carte du dépôt de la guerre, des cartes hydrographiques des côtes de France et de la grande carte géologique dressée par les ingénieurs des mines, envoyées par les ministres de la Guerre, de la Marine et des Travaux publics, sont certainement ce qu'il y a de plus parfait en ce genre à l'Exposition. Il convient de citer en outre les plans et cartes exposés par M. Collin, et le double planisphère ou carte nautique de M. Keller, de Paris.

E. *Reliure.*—Les échantillons de reliure exposés par la France sont fort beaux et très-remarqués, notamment ceux de MM. Simier et Niédrée et de Mme Gruel, de Paris.

18e SECTION. —Étoffes tissées et feutrées, teintes et imprimées.

C'est encore dans l'impression des tissus légers que la France a une supériorité marquée à l'Exposition universelle. L'Alsace et Paris, l'une qui a depuis longtemps sa réputation faite et l'autre qui est entré plus récemment dans la lice, ont exposé des objets ravissants.

A la tête de cette brillante industrie des tissus imprimés sont : Pour l'Alsace, MM. Dolfus, Mieg et Cie, de Mulhouse; Gros, Odier, Roman et Cie, de Wesserling; Hartmann et fils, de Munster; Schwartz et Huguenin, Kœcklin frères, de Mulhouse; Schlumberger et Cie, de Thann; pour Paris, MM. Japuis et fils, de Claye; Léon Godefroy, de Puteaux; Delamorinière-Gouin et Michelet, Depouilly, Chocqueel, Grolleau et Deville, etc.

On distingue aussi les superbes échantillons de mérinos teints par M. Veissière, de Puteaux.

19e SECTION. — Tapis, Tapisserie, Moquettes, Dentelles, Broderies.

Cette section est fort riche et contribue à donner à la France la supériorité sur les autres États que tous les connaisseurs lui accordent.

A. *Tapis.* — Les merveilleux travaux des manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais sont tout à fait supérieurs à tout ce que les autres pays ont exposé de plus remarquable. On admire surtout les tableaux d'après Horace Vernet, Couder et Alaux; les tapis veloutés des Gobelins; les fauteuils et écrans style Louis XIV, et les tableaux de fleurs et de fruits de Beauvais.

Après les produits des manufactures nationales on voit encore avec un véritable plaisir :

1° Un magnifique tapis de salon sortant des ateliers de MM. Réquillart, Roussel et Choqueel, de Turcoing, et représentant le *Jardin des Amazones*;

Digitized by Google

2° Un grand tapis d'Aubusson exposé par M. Sallandrouze de Lamornaix, décoré, au centre, d'un écusson aux armes d'Angleterre et, aux angles et dans les bordures, des attributs des Sciences et des Arts et des armes des grandes villes manufacturières des deux côtés de la Manche ;

3° Les portières de M. Castel, d'Aubusson ;

4° Les tapis de MM. Flaissier frères, de Nîmes ;

5° Les portières et dessus de table de M. Mourceau, de Paris.

B. *Dentelles.* — Si la France ne tient pas le premier rang à Hyde-Park pour les dentelles, elle y occupe au moins une des places d'honneur ; et si elle est surpassée par quelque nation, c'est seulement par la Belgique.

Les fabricants de dentelles de France se sont entendus pour faire construire une grande montre divisée en compartiments fermés de vitrines à coulisses où chaque exposant a ses produits renfermés séparément. M. Auguste Lefèbure occupe au centre de ce grand meuble la place que lui assigne l'importance de sa maison et la beauté et le nombre des objets qu'il a soumis à l'examen du jury et du public. Les cases voisines de celle de M. Lefèbure contiennent les objets de MM. Adolphe Pagny, de Bayeux, et Videcoq et Simon, de Paris.

Les dentelles et blondes de Bayeux ne sont éclipsées par aucun produit similaire des autres lieux de France, et on peut même dire hardiment qu'elles tiennent le premier rang. Le plus grand et le plus bel objet en dentelle de fil est le superbe dessus de lit de M. Lefèbure, que nous avions déjà vu avant son envoi à Londres ; et les plus élegants et les plus parfaits articles de blondes noires, tant sous le rapport du dessin que sous celui de la confection, sont le châle pointe de M. Lefèbure et la toilette commandée à M. Pagny par Mme la duchesse de Somerset.

M. Randon, de Paris, a exposé quelques articles de blondes de Caen, qui ne sont pas sans mérite.

MM. Aubry frères, de Paris, ont dans leurs cases des blondes de Chantilly assez remarquables, mais qui sont inférieures à celles de Bayeux.

Le point d'Alençon est dignement représenté par M. Lefèbure et MM. Videcoq et Simon ; ces derniers surtout ont des articles admirables sous le rapport du dessin et de l'exécution.

Je n'ai vu aucune dentelle du Puy qui mérite d'être particulièrement citée.

Dieppe et Nancy n'ont, à ma connaissance, rien envoyé.

C. *Broderies.*—Les broderies françaises sont peu nombreuses à l'Exposition universelle. Saint-Quentin et Tarare se sont presque absolument abstenus ; il n'y a que quelques objets spéciaux d'un travail délicat tels que les belles broderies sur tulle et sur mousseline de M. Berr et Cie, de Paris,

Digitized by Google

les charmantes broderies en relief de fleurs, feuilles, fruits, guipures et autres articles de toilette de Mme Hubert, de Mondeville, près Caen, genre tout nouveau créé par elle; les jolies broderies en relief et à fleurs rares de M. Debbeld, Pellerin et Cie, de Nancy; les rideaux de fenêtre de M. A. Daudville, de Saint-Quentin; les mousselines brodées, tarlatanes, etc., de MM. Férouelle et Rolland, de Saint-Quentin et Tarare.

20e SECTION.—Objets d'Habillement et d'usage immédiat.

Le nombre des exposants de cette section n'est pas considérable; mais quelques-uns d'entre eux ont présenté de jolis objets, parmi lesquels je citerai les chapeaux de MM. Chenard frères, de Paris, et de Mme Baton veuve et fils, de Lyon; les cols et cravates de M. Hayem aîné, de Paris; les chemises de MM. Doucet et Duclerc, de Paris; les gants de MM. Jouvin et Doyen, de Paris; les burnous et autres vêtements arabes exposés par plusieurs tribus de l'Algérie.

21e SECTION.–Instruments de Chirurgie, Coutellerie et Taillanderie.

Il y a peu d'exposants d'objets appartenant à cette classe; mais la plupart de ces objets ont un rare mérite.

A. *Instruments de Chirurgie.*—Parmi les fabricants de ces instruments brille au premier rang M. Charrière, de Paris, qui a donné à ses produits un caractère de finesse et d'élégance vraiment artistique : sa réputation est européenne. MM. Luer, Mathieu et Burat frères, de Paris, se distinguent aussi dans cette précieuse industrie par la bonne exécution des articles qui sortent de leurs ateliers.

B. *Coutellerie.*—La coutellerie française n'est guère représentée à l'Exposition universelle que par des objets de luxe de l'industrie parisienne. Langres et Nogent n'ont presque rien envoyé; Thiers et Châtellerault se sont complétement abstenus.

La coutellerie de luxe de Paris m'a paru supérieure pour la beauté des formes, l'élégance des ornements et le brillant du poli à celles de toutes les autres nations. J'ai principalement distingué les objets exposés par MM. Picault, Lanne et Guerre.

C. *Taillanderie.*—Il n'y a presque rien en taillanderie française à l'Exposition. Ce que j'ai vu de plus notable sont les faux et les limes de M. Talabot et Cie, de Toulouse.

22e SECTION.—Quincaillerie comprenant la Serrurerie et les Grilles de cheminée.

Sans être fort brillante, cette section comprend un certain nombre d'objets dignes d'être mentionnés, notammeut la quincaillerie de MM. Cou-

Digitized by Google

leaux aîné, de Molsheim, et Golbenberg et Cie, de Zorhaff (Bas-Rhin); la serrurerie de luxe de M. Cugnot, de Paris; les coffres forts de M. Verstaen, de Paris; les ornements en fonte de MM. Martin et Véry frères, de Paris; les calorifères en fonte et cuivre et les cheminées de M. Laury, de Paris.

23e SECTION.—Ouvrages en Métaux précieux, Joaillerie, Bijouterie, Bronzes.

Bien que quelques-unes de nos grandes maisons de Paris n'aient pas exposé ou n'aient présenté que des objets de vente courante, la France l'emporte sur les autres nations pour tout ce qui concerne la riche industrie des métaux précieux et des bronzes.

A. *Orfévrerie.*—L'orfévrerie française brille dans le Palais de Cristal, non par la masse de ses produits, mais par la distinction des formes, la beauté du travail et l'élégance des ornements.

M. Odiot, dont la maison est connue dans l'Univers entier, s'est décidé tard à prendre part à la grande Exhibition des produits de toutes les nations, et il a présenté seulement une petite statue équestre de Napoléon, en argent, d'un travail de ciselure remarquable, des services de table de différents styles et quelques autres objets de prix.

M. Froment-Meurice, plus particulièrement connu pour la grâce et l'élégance de son orfévrerie d'art, a exposé plusieurs objets qui lui font infiniment d'honneur, notamment la toilette de Mme la duchesse de Parme, dont le fini de la ciselure égale la pureté du dessin. On admire principalement les coffrets à bijoux, de style gothique, les peintures sur émail et les nielles de la table et de la glace. Cet habile orfèvre s'est également distingué par un milieu de table en argent oxydé.

M. Rudolphi est principalement connu, comme M. Froment-Meurice, pour la beauté de son orfévrerie d'art. On remarque dans sa case de charmants petits objets de fantaisie émaillés et niellés, et une coupe en agate, montée en argent oxydé, ornée de pampres et de raisins et de statuettes d'enfants.

MM. Marrel frères ont exposé de ravissants petits nécessaires de toilette, un grand vase doré, oxydé et décoré de sculptures, représentant le combat des Amazones, d'après Rubens, un couteau de chasse, un poignard et d'autres objets curieux.

M. Gueyton occupe aussi une place honorable dans l'orfévrerie d'art. Ses statuettes, ses coupes, ses armes et une infinité de petits articles de fantaisie offrent le plus vif intérêt.

Je mentionnerai encore parmi les objets d'orfévrerie dignes d'éloges la fontaine à thé de M. Durand et les services de table et de thé de M. Charles

Digitized by Google

Christofle et C^ie^, dorés et argentés par le procédé Ruoltz et Elkington.

B. *Joaillerie et Bijouterie.*—La Joaillerie et la Bijouterie de Paris jouissent d'une réputation hors ligne à l'Exposition universelle pour leur grâce et leur élégance. M. Lemonnier a exposé deux parures pour la reine d'Espagne, l'une en émeraudes et l'autre en saphirs, d'un travail et d'un goût exquis : il n'y a rien de plus gracieux en ce genre dans le Palais de Cristal. On remarque encore avec un véritable plaisir dans la case de M. Lemonnier une épée enrichie de pierreries et une magnifique broche en diamants et grenats.

M. Rouvenat marche sur la même ligne ou suit de près M. Lemonnier. Les riches et nombreux objets composant son exposition excitent à juste titre l'attention publique, notamment ses parures en brillants et ses épées richement ornées.

Comme objets de bijouterie fausse je citerai favorablement :

1° Les imitations de diamants, de pierres précieuses et de perles fines de MM. Savary et Mosbach ;

2° Les parures et pièces de bijouterie fausse de M. Pichard ;

3° Les camées de M. Dafrique.

C. *Bronzes.* — L'industrie des bronzes d'art et d'ameublement est une de celles qui honorent le plus la France ; elle n'a pas de rivales dans le monde ; elle occupe un grand nombre d'habiles ouvriers et est l'objet d'un commerce annuel de 25 à 30 millions.

Quoique M. Denière, dont la maison tient le premier rang dans l'industrie des bronzes, n'ait pas exposé, et que M. Thomire, qui a obtenu la médaille d'or à l'exposition nationale de 1844, se soit abstenu, la France est encore à la tête de cette industrie dans le palais de Hyde-Park.

M. Barbedienne se distingue par de belles réductions des chefs-d'œuvre de la statuaire antique et moderne, et par une bibliothèque en ébène avec ornements en bronze d'un beau travail ; les panneaux des portes sont des réductions des portes si renommées du Baptistère de Florence, par Ghiberti ; les figures de la base et de la frise ont été modelées par Clesinger.

MM. Susse frères ont de charmantes statuettes, de jolis groupes et autres objets d'art et de fantaisie.

Les bronzes d'ameublement ont pour représentants MM. Matifat, Vittoz, Paillard, Lerolle frères, Poussielgue, Villemsens, Levi frères, et plusieurs autres. Les objets exposés par eux sont fort remarquables, mais je m'abstiendrai de les énumérer, car les détails dans lesquels je serais obligé d'entrer m'entraîneraient trop loin.

Je dois encore mentionner avantageusement, comme appartenant à l'industrie des bronzes d'ameublement, les lampes de MM. Gagneau et Truc.

Digitized by Google

24e SECTION. — Verrerie.

La verrerie française est faiblement représentée à l'Exposition universelle; les grandes cristalleries de Baccarat et de St.-Louis se sont abstenues, et les riches manufactures de glaces de Saint-Gobain, Saint-Quirin et Circy ne se sont décidées que fort tard à envoyer de leurs produits à Londres.

Au nombre des principaux objets de cette section je citerai :

1° Les glaces de Saint-Gobin (Aisne), de Saint-Quirin (Meurthe), et celles de la manufacture de Montluçon (Allier);

2° Les cristaux blancs et colorés, genre Bohême, de M. Maës, de Clichy la Garenne;

3° Les cloches et bouteilles de MM. Deviolaine frères, de Vauxrot (Aisne);

4° Les verres à vitres de M. Robichon et Cie, de Givors (Rhône).

25e SECTION.—Produits céramiques.

La céramique française jouit d'une haute réputation dans les deux hémisphères; et quoique plusieurs grands établissements n'aient rien exposé, elle fait bonne figure dans le Palais de Cristal.

A. *Porcelaine.*—La manufacture nationale de Sèvres est la première du monde, tant pour la grandeur que pour la forme des vases et la beauté des peintures dont ils sont décorés. Si quelques doutes à cet égard eussent pu exister à l'Etranger, l'Exposition universelle les aurait bien vite dissipés; en effet, les produits de Sèvres sont tellement hors ligne qu'il n'y a pas de discussion possible.

Les objets exposés par Sèvres consistent principalement en tableaux, vases d'art, services à thé et à café, émaux et coupes émaillées, etc., parmi lesquels on distingue les vases en biscuit décorés d'admirables bas-reliefs.

Les bons exemples donnés par la manufacture de Sèvres et les excellents ouvriers qui s'y forment se révèlent dans l'industrie porcelainière de Paris. Les vases exposés par MM. Lahoche, Mayer et Cie, Jouhanneaud et Dubois, Honoré, Gille, Boyer prouvent cette assertion.

Limoges, dont la porcelaine est si blanche, si fine et à si bon marché, soutient la réputation qu'elle s'est acquise depuis longtemps.

En tête des fabricants de porcelaine de Limoges figure M. Alluaud aîné; dont les produits s'exportent dans toute l'Europe et en Amérique.

M. Bapterosse, de Paris, a une très-belle exposition de boutons de portes en porcelaine.

B. *Porcelaine tendre, Faïence.*—Les grandes manufactures de Creil et de Montereau n'ont rien exposé, ce qui a laissé un vide notable dans cette partie de notre production nationale.

Digitized by Google

M. de Bettignies, de Saint-Amand les Eaux (Nord), a de jolis articles en porcelaine opaque, entre autres des vases genre Louis XV, décorés de peintures et de bronzes dorés.

M. Dutremblay, de Paris, a exposé des faïences ornées qui ont du mérite.

C. *Poterie de Grès.* - Comme poterie de grès, j'ai principalement remarqué :

1° Les objets de fantaisie ornés de bas-reliefs de la manufacture de Voisinlieu, près Beauvais ;

2° Les plats et assiettes genre Bernard Palissy, de M. Avisseau, de Tours;

3° Les vases de MM. Le Coq et Rieder, de Billom (Puy-de-Dôme), en kaolin rosé, d'un aspect fort agréable.

26e SECTION.—Meubles, Ameublement, Papier de tenture.

Cette section est une des plus remarquables de l'Exposition française, et la plupart des objets qui la composent ne craignent pas la comparaison avec ceux des autres pays.

A. *Meubles.*—L'ébénisterie parisienne, qui occupe 40 à 50,000 ouvriers, est la première du monde, et s'exporte dans tous les pays. Elle a une supériorité marquée dans le Palais de Cristal, bien qu'elle soit loin, à mon avis, d'y être aussi bien représentée qu'elle l'était à l'exposition nationale de 1844, surtout en meubles genre Boule et dans les styles Louis XV et Reisner.

Parmi les objets hors ligne qui fixent particulièrement l'attention, je dois citer un grand buffet en noyer sculpé, exposé par M. Fourdinois. Ce buffet n'appartient à aucun genre proprement dit. L'ensemble se rapproche du style de la renaissance ; mais les sculptures sont tout à fait originales. La partie inférieure se compose d'un socle et de quatre chiens de chasse enchaînés ; ces chiens sont assis et supportent avec leurs têtes un entablement sur lequel repose le corps principal du meuble, qui est décoré de quatre superbes statuettes (l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique), de jolis bouquets de fleurs et de fruits, d'un beau trophée de chasse et de médaillons richement ornés. Au milieu du fronton se trouve une belle figure de l'*Abondance* assise tenant dans ses mains des cornes renversées d'où sortent des fruits, et ayant à sa droite et à sa gauche de charmants groupes d'enfants nus, les uns au milieu de ceps de vignes et les autres dans des blés. Toutes les sculptures sont d'une finesse et d'une exécution admirables.

Après le buffet de M. Fourdinois, les meubles qui m'ont le plus intéressé sont : 1° une armoire-médailler en bois d'ébène et de poirier, décorée de jolies statuettes et d'incrustations en pierres fines, sortant des ateliers de M. Ringuet-Leprince ; 2° la bibliothèque en palissandre, genre renaissance,

Digitized by Google

de l'Association des ouvriers ébénistes représentée par M. Cordonnier ; 3° le dressoir-musée et la bibliothèque en chêne sculpté de M. Krieger ; 4° les meubles genre Boule de M. Bellangé ; 5° le dressoir renaissance de M. E. Durand ; 6° les petits coffrets, nécessaires, boîtes et autres articles de M. Tahan.

B. *Ameublement.*—Les objets d'ameublement français tiennent un rang distingué dans le Palais de Hyde-Park, notamment les lits en fer, genre renaissance, de M. Gandillot, et ceux de même métal de MM. Dupont et Léonard, de Paris ; les fauteuils et chaises, style Louis XV, de M. Janselme ; les billards de MM. Bouhardet et Sauraux ; les stores de M. Bach-Perès, de Paris ; la cheminée garnie de glaces de M. Luce, de Versailles.

C. *Papier de tenture.*—Nos papiers peints ont une supériorité marquée, surtout ceux de MM. Delicourt et Mader, de Paris, et J. Zuber et C^ie^, de Rixheim (Haut-Rhin).

27e SECTION. — Substances minérales manufacturées employées dans le Batiment et le Décor.

Peu d'exposants ont concouru pour enrichir cette section qui ne renferme qu'un petit nombre d'objets, parmi lesquels je citerai comme dignes d'éloges :

1° Une fontaine en fonte de fer et divers objets d'ornement en fonte, exposés par M. André, du Val d'Osne (Haute-Marne) ;

2° Les cheminées sculptées de MM. Desauges, Dupuis, Marga, de Paris, et Virebent frères, de Toulouse ;

3° Les ornements en terre cuite, de M. Garnaud, de Paris ;

4° Le ciment imitant l'acier poli de M. Mazarin.

28e SECTION. — Substances Végétales et Minérales manufacturées, mais non tissées et feutrées.

Cette section ne comprend que quelques articles, et aucun ne frappe particulièrement la vue. Je citerai néanmoins comme ayant attiré mon attention les peignes en écaille de MM. Philippi et Trancart, de Paris ; les instruments de chirurgie en *Gutta-Percha* de M. Cabirol ; les articles en caoutchouc de MM. Grossmann et Wagner.

29e SECTION. — Produits divers et Petits Objets.

Dans cette section sont rangés une quantité d'objets de luxe dont quelques-uns, appartenant à l'industrie parisienne, sont charmants. J'ai principalement noté :

1° Les fleurs artificielles de MM. Constantin et Tilman ;

Digitized by Google

2° Les éventails de MM. Duvelleroy et Alexandre;

3° Les coiffures en perles et les statuettes montées sur perles de M. Valès-Constant ;

4° Les plumes pour parures, les broderies en or, argent et perles de MM. Perrot, Petit et Cie ;

5° Les poupées de M. Jumeau ;

6° Les nécessaires de MM. Audot et Laurent.

30e SECTION. — Beaux-Arts.

Cette section aurait été plus importante si les artistes français, comme ceux d'autres pays, avaient pris une part active à l'Exposition universelle; mais quelques-uns de nos sculpteurs seulement y sont représentés, et peu de nos graveurs y figurent.

A. *Sculptures, Modèles et Plastique.* — Quoique la plupart de nos sculpteurs renommés se soient abstenus, il y a dans le palais de Hyde-Park plusieurs œuvres de mérite venant de France.

M. Pradier a envoyé sa *Phryné*, qui a obtenu un grand succès de ce côté-ci de la Manche, deux autres statues et un groupe en bronze.

M. Clésinger a présenté sa *Bacchante*, statue de marbre qui a obtenu le premier prix de sculpture au Salon de 1848.

M. Etex a des groupes et des bas-reliefs en marbre et en plâtre qui ont du mérite, entre autres la *Famille de Caïn*, *le Choléra* et *les Médicis*.

M. Du Seigneur se distingue par un groupe colossal en plâtre, représentant *Saint Michel vainqueur de Satan*.

M. Liénard, habile sculpteur sur bois, a exposé une superbe pendule en noyer sculpté, figurant une *Chasse au Sanglier*.

On remarque encore avec intérêt le *Faune dansant*, de M. Le Quesne; l'*Enfant pélerin*, de M. Debay ; l'*Amour coupant ses ailes*, de M. Bonnassieux ; *Céphale et Procris*, de M. Ramus, etc.

MM. Hardouin et Garnaud ont de bons objets en sculpture plastique.

B. *Dessins et Gravures.*— Les principaux dessins qui figurent à l'Exposition universelle sont : 1° des dessins industriels parmi lesquels on distingue ceux de MM. Galimard, pour vitraux ; Couder et Berrus frères, pour châles; Armengaud, pour machines, instruments, etc.; Braun, pour rubans ; Chebeaux, pour tissus divers ; 2° des dessins photographiques qui offrent de l'intérêt, notamment les daguerréotypes coloriés de M. Gouin et les portraits coloriés de M. Maucomble, l'un et l'autre de Paris, et les talbotypes de MM. Bayard, de Batignolles, Flacheron-Hayard et Martens, de Paris.

Comme spécimens de gravure je dois mentionner avec éloges des planches du grand ouvrage de M. de Bastard sur les anciennes peintures et enluminures, et les échantillons de billets de banque, cartes à jouer, timbres

Digitized by Google

et autres objets exposés par M. Hulot, graveur général-adjoint de l'hôtel des Monnaies.

C. *Peinture sur verre et sur porcelaine, Emaux, Mosaïque.*—Cette classe fait honneur à la France, non par le nombre, mais par la beauté et le mérite des objets qui la composent, notamment les vitraux et les peintures sur porcelaine.

Les vitraux qui m'ont paru les plus dignes d'être cités avantageusement sont ceux de MM. Maréchal, de Metz, Lusson et Gérente, de Paris, Thévenot et Thibault, de Clermont-Ferrand.

M. Diéterle et Mme Turgan, de Paris, méritent des applaudissements pour leurs excellentes peintures sur porcelaine. Il est juste aussi de citer une *Sainte Famille*, peinte sur lave par M. Devers.

Parmi les émaux et mosaïques, qui sont en petit nombre, j'ai remarqué :

1° Les émaux de la manufacture nationale de Sèvres ;

2° Les émaux de M. Sturm, de Paris ;

3° Un petit coffret en émail de M. Hamon ;

4° Les tables et autres objets en mosaïque, de MM. Marcelin et Bossi, de Paris, et Chrétien, d'Amiens ;

5° Les camées de M. Degand ;

6° Les mosaïques florentines en pierres fines de M. Théret, de Paris ;

7° Les incrustations en ivoire et écaille de M. Blank, de Paris.

ALGÉRIE.

Les envois de l'Algérie prouvent que ce pays, qui a tant coûté à la France, est susceptible de produire non-seulement des céréales, mais une quantité de matières que nous tirons de l'Amérique et de l'Asie, notamment le coton. J'ai vu avec beaucoup d'intérêt :

1° Les échantillons de coton, de soie grège, de cochenille, d'opium, de cannes de bambou, etc. envoyés par M. Hardy, directeur de la pépinière de Hamma, près d'Alger ;

2° Les nombreux objets exposés par M. Edmond Bouvy, délégué du ministre de la Guerre, tels que cotons filés, soies, laines, tapis, couvertures, manteaux, articles d'orfèvrerie, papier fabriqué avec de l'écorce d'aloès et de bananier d'Algérie, etc. ;

3° Des burnous et autres vêtements de laine dus à l'industrie de diverses tribus d'Arabes ;

4° Des spécimens de corail provenant des pêcheries de la Calle ;

5° Des minerais de fer et de cuivre, des céréales, de l'huile d'olive, du tabac de plusieurs sortes, des plantes tinctoriales et autres produits envoyés tant par les services administratifs de l'Algérie que par des compagnies industrielles et des particuliers.

Digitized by Google

BELGIQUE.

La Belgique tient, eu égard à son étendue, une place extrêmement honorable dans le Palais de Cristal. La plupart de ses industriels et de ses artistes ont concouru à donner à son exposition de la valeur et de l'éclat.

Je désirerais pouvoir entrer dans des détails circonstanciés sur les produits de la Belgique, qui sont fort remarquables; mais la Grande-Bretagne et la France ont exigé des développements en rapport avec l'importance de leurs produits, et, pour ne pas donner à ce rapport trop d'étendue, je suis obligé de passer rapidement sur les expositions des autres états.

Pour résumer en quelques pages ce qui concerne la Belgique, je diviserai ses produits en quatre grandes sections.

1re SECTION.—Matières premières.—Produits minéralogiques, métallurgiques et chimiques.—Substances alimentaires, etc.

Les produits de cette section sont nombreux et dignes de fixer l'attention.

1° *Matières premières.*—Dans cette classe il convient de mentionner les lins, les chanvres et les laines des Flandres orientale et occidentale, qui sont fort renommés, surtout les lins.

2° *Produits minéralogiques et métallurgiques.*—La Belgique est riche en minéraux, surtout dans les provinces de Liége, du Hainault et de Namur. En première ligne je dois citer les produits des mines de zinc de la Vieille Montagne; les fontes et les fers de l'usine de Seraing; les spécimens de galène, de blende et de plomb présentés par la compagnie des mines de Bleyberg; les tôles et fers forgés et laminés de M. Orban et fils, de Liége; les nombreux échantillons de charbon de terre exposés par les compagnies de charbonnage de Pont de Loup, de Boubier et de Châtelineau.

3° *Substances alimentaires.*—Il existe peu de pays où l'agriculture soit aussi avancée qu'en Belgique. Là, on cultive non-seulement les céréales, mais les graines oléagineuses, le tabac, le houblon et autres plantes industrielles. J'ai principalement distingué dans le Palais de Cristal : les céréales de M. de Mertens, d'Ostin, province de Namur; les sucres de diverses espèces de MM. Claus et Caron, de Gand; les tabacs de MM. Lahousse, de Wervicq, et Verschaeve, d'Ypres, etc.

2e SECTION. — Machines.

Les machines belges figurent sans trop de désavantage à côté de celles de la France et de la Grande-Bretagne. L'importante usine de Seraing, près de Liége, dirigée avec une haute intelligence par M. John Cockerill,

Digitized by Google

est fort connue en Europe pour la bonne confection de ses appareils à vapeur à l'usage de la navigation et des chemins de fer. La carrosserie de Bruxelles est justement renommée. Les instruments aratoires perfectionnés sont d'un usage presque général dans le pays; et, ceux qui figurent à l'Exposition, sont bien établis.

Parmi les machines de la Belgique qui ont le plus fixé mon attention je signalerai :

1° Les appareils pour bateaux à vapeur et les locomotives de l'usine de Seraing;

2° Les voitures de MM. Jones frères, de Bruxelles;

3° Les machines à filer exposées par la Société du Phénix, de Gand;

4° La machine à mouler les briques de M. Kessels, de Bruxelles;

5° Les instruments aratoires de M. Claes, de Lembecq (Brabant), etc.

Je dois spécialement mentionner dans cette section les armes de Liége. Les fabricants de cette ville industrieuse et intelligente n'ont pas fait comme ceux de Saint-Etienne; ils sont tous représentés à l'Exposition par des produits nombreux et bien exécutés, parmi lesquels brillent au premier rang les canons et mortiers de la fonderie royale; les fusils, carabines, pistolets et autres armes de guerre de M. Ancion et C^ie^; les armes de chasse et de luxe de MM. Lepage et Tourey, etc.

3e SECTION. — Produits manufacturés.

A. *Tissus de coton, de lin, de laine et de soie.* — La Belgique se distingue principalement par ses belles toiles de lin de Flandres, qui sont d'une finesse et d'une blancheur extrêmes; ses tissus de coton jouissent aussi d'une réputation méritée; les draps de Verviers sont fins et bien fabriqués, et les soieries de Bruxelles ont du mérite.

J'ai particulièrement noté dans cette classe de tissus :

1° Les toiles de coton de M. de Bast, de Gand;

2° Les serviettes et nappes damassées de M. Du Jardin, de Courtray; les toiles de lin de MM. de Brabandère, de Courtray, et Parmentier, d'Ilseghem; les mouchoirs de batiste et les toiles fines de M. Dommer, d'Alost;

3° Les draps unis et de fantaisie de MM. G. Dubois et C^ie^, Sirtaine et Simonis, de Verviers;

4° Les ornements d'église en soie façonnée, enrichis de pierres précieuses et de perles fines de M. Van Halle, de Bruxelles.

B. *Tapis.* — Les tapis de la manufacture royale de Tournai soutiennent à l'Exposition leur bonne renommée. On remarque surtout l'agencement des couleurs et la régularité du tissu des tapis veloutés et des moquettes. A côté de ces produits il convient aussi de citer les tapis de pied de M. Verdure-Bergé, de la même ville.

C. *Dentelles.*— Peu de dentelles sont plus connues en Europe que celles

Digitized by Google

qu'on désigne ordinairement sous les noms de *Malines*, de *Valenciennes* et *d'application de Bruxelles*. Ces légers tissus de la Belgique sont fort nombreux à l'Exposition, et plusieurs échantillons sont d'un prix excessif.

Je dois spécialement citer parmi les dentelles belges :

1° Un magnifique châle carré exposé par Mlles Everaert sœurs, de Bruxelles ; 2° les dentelles de Malines, de M. Vanderkelen-Bresson, de Bruxelles ; 3° les dentelles en application de Bruxelles de MM. Robyt, Delehaye et Naeltjens ; 4° les guipures de Flandres de M. Bousson de Vlieghere, de Bruges ; les tulles de M. Washer, de Bruxelles, etc.

D. *Verrerie.* — La verrerie belge n'est pas comparable à celle de plusieurs autres états ; mais les cristaux et verres unis de M. Copellemans aîné, de Bruxelles, ne sont pas sans mérite.

E. *Meubles, Ameublement.*—L'ébénisterie n'est pas représentée par des meubles de grand prix et d'une exécution hors ligne. Ce qui m'a paru le plus digne d'être signalé dans cette classe sont les meubles en bois d'ébène, en palissandre et en chêne de MM. Boulé, Judo et de Raedt, d'Anvers; les parquets en mosaïque de MM. de Keyn frères, de St.-Josse ten Noode, près Bruxelles ; les cheminées en marbre de M. Leclercq, de Bruxelles, etc.

4e SECTION. — Beaux-Arts.

Cette section fait honneur aux artistes belges.

M. G. Geefs, qui tient le premier rang parmi les statuaires de ce pays, a présenté le *Lion amoureux*, charmant groupe en plâtre.

M. Simonis a exposé un modèle en plâtre de sa belle statue de Godefroy de Bouillon, récemment élevée sur une des places publiques de Bruxelles.

M. Jehotte a envoyé plusieurs ouvrages distingués, notamment une Vierge, en marbre, d'une grande délicatesse de ciseau.

M. J. Geefs, d'Anvers, a le *Messager Fidèle*, jolie statue en plâtre.

HOLLANDE.

La Hollande, qui tint un moment le sceptre des mers et qui fait encore un commerce maritime important, paraît peu avancée dans la carrière industrielle. Les tissus envoyés par elle, si on en excepte quelques pièces de toile, sont fort médiocres ; ses meubles n'offrent aucun intérêt sous le double rapport de la forme et de l'exécution. Elle a des papiers qui paraissent solides et de bonne qualité ; mais les spécimens de typographie exposés ne sont pas dignes d'un pays qui imprima tant d'œuvres remarquables dans le dernier siècle.

Les principaux envois de la Hollande consistent en produits chimiques, cuirs et peaux, toiles de lin, services de linge damassé, papiers, cloches, divers instruments de précision et quelques objets d'art.

Digitized by Google

HANOVRE.

Le Hanovre n'est représenté à l'Exposition universelle que par une dizaine d'exposants ; et les envois consistent principalement en asphalte, produits chimiques, toiles à voiles, armes, papiers peints, etc.

MECKLENBOURG.

Le Mecklenbourg-Strelitz et le Mecklenbourg-Schwerin ne figurent à l'Exposition que par des spécimens de charbon de terre, des poêles et autres appareils de chauffage, des rasoirs, des tapis de table en soie et autres articles de peu d'importance.

HAMBOURG.

La ville de Hambourg, centre d'un commerce considérable, a envoyé un grand nombre d'objets dont quelques-uns ont du mérite, mais qui ne se distinguent par aucun caractère de nouveauté ou d'exécution hors ligne. Ce qui m'a paru le plus digne d'être signalé sont : de jolies cages d'oiseaux en laiton peint de diverses couleurs ; des tapis de table en laine imprimée ; quelques outils ; des bouteilles pour eaux minérales artificielles ; des meubles communs ; des cannes et fouets ; des sculptures sur bois et sur ivoire.

LUBECK.

Lubeck est une ville plus commerçante qu'industrielle, à en juger par son exposition dans Hyde-Parck : exposition fort peu importante et qui se compose seulement de quelques échantillons de légumes conservés, de peaux vernies et gaufrées, d'armes de tir et de chasse, de broderies diverses, etc.

DANEMARK.

Le Danemark n'est représenté dans le Palais de Cristal que par 40 à 50 exposants ; et les principaux produits, qui n'ont rien de merveilleux, consistent en porcelaine de table et de fantaisie de la manufacture royale de Copenhague (vases, statuettes, bas-reliefs), meubles, instruments de précision, limes, peaux de chèvre et de mouton pour gants et pour souliers, laines d'Islande, etc.

SUÈDE ET NORWÈGE.

Ces pays ont principalement exposé des minerais de fer, des fontes, des fers et des aciers d'une bonne fabrication, de la coutellerie, de la quincail-

Digitized by Google

lerie solide, des armes blanches et généralement tout ce qui tient à la métallurgie. On voit aussi dans leur exposition des tissus médiocres de laine, de lin et de soie, quelques broderies peu distinguées et des perles de Norwège.

RUSSIE.

La Russie est encore considérée dans l'est et l'ouest de l'Europe comme un pays sinon barbare, du moins peu avancé dans la civilisation. C'est peut-être vrai pour beaucoup de parties de ce vaste empire; mais les objets envoyés par lui à l'Exposition universelle prouvent que les arts et l'industrie sont en progrès marqué à Saint-Pétersbourg et à Moscou; et cela n'a rien de fort étonnant, car l'empereur Nicolas nous emprunte non-seulement nos artistes, mais beaucoup de nos ouvriers habiles, qui contribuent puissamment à l'émancipation industrielle des cités populeuses. On voit dans le département russe des tissus qui annoncent une fabrication intelligente et déjà avancée : il y a surtout des brocarts or et soie, remarquables par leur brillant et leur bonne confection, et des velours de soie dont les couleurs sont fort belles.

La Russie a présenté des fers, des laines, des cuirs, des graines, des tissus de toute espèce, des broderies, des bijoux fort riches, surtout les parures de MM. Jahn et Balin, des candélabres en cristal de grandes dimensions et beaucoup d'autres objets plus ou moins intéressants.

Mais ce qui frappe particulièrement dans l'exposition russe, c'est un meuble complet de salon en malachite, composé d'une grande porte, à deux battants, de cinq mètres de hauteur, d'une cheminée, de tables rondes, de fauteuils, de vases avec leurs socles. La forme et les ornements des objets ne sont pas parfaitement en rapport avec la richesse de la matière; il y manque la forme artistique que les ouvriers parisiens savent seuls donner aux meubles de prix; mais cet ameublement est sans doute le plus riche, le plus splendide qui existe dans le monde : il vaut plusieurs millions.

On remarque encore dans le département russe de beaux échantillons d'or et de platine des mines de l'Oural envoyés par le prince Demidoff.

TURQUIE.

L'exposition de la Turquie comprend plus de 3,000 articles, mais aucun nom propre ne figure ni dans le catalogue officiel ni sur les objets : le Gouvernement turc, avec le concours d'un comité central, paraît avoir fait lui-même les envois.

Cette exhibition prouve que la Turquie est en voie de progrès dans la carrière des arts et de l'industrie. Ses tissus sont plus brillants que bien

Digitized by Google

confectionnés, mais on y remarque une disposition des couleurs qui dénote du goût et de l'habileté.

Les principaux produits exposés par la Turquie sont des minerais d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, de fer, etc.; des grenats, des opales et des améthystes; de nombreux échantillons de blé, de tabac, de fruits, de plantes tinctoriales, de bois, de cire, de miel, de gomme, de soie; des cornes de rhinocéros, d'antilope et de buffle; des dents d'éléphant; des peaux de tigre, d'ours, de lynx, de chat sauvage et autres animaux; des plumes d'autruche; des tissus de soie, soie et or, soie et coton; des damas pour meubles; des draps; des harnachements en velours, brodés d'or; des tapis aux vives couleurs; de riches costumes d'Albanais, de Turcs et d'Arabes; des bijoux en or et en argent; des objets en ambre; des sabres, cimeterres et autres armes de luxe en acier avec ornements d'or, etc.

GRÈCE.

Cet antique berceau de la civilisation européenne n'a guère envoyé que des marbres, du porphyre, des raisins de Corinthe, de la garance, du tabac, quelques tissus de soie et des objets d'habillement en soie brodés d'or.

AUTRICHE.

L'empire d'Autriche, formé d'une agglomération d'états qui s'étend d'une part de l'Italie à la Transylvanie, et de l'autre de la Dalmatie à la Bohème, fait une bonne figure dans le Palais de Cristal.

L'Italie, surtout Milan, a fourni des objets d'art distingués, parmi lesquels je citerai : la *Vestale voilée*, belle statue en marbre, par Monti, dont on distingue les traits du visage à travers le voile transparent qui le couvre; l'*Esclave circassienne au marché*, par le même; *la Prière*, statue en marbre, par Puttinati; *Mazeppa*, groupe en marbre, par Pierrotti; *le Premier Pas*, joli groupe en marbre, par Magni. On voit encore avec intérêt : 1° un enfant tenant d'une main un nid d'oiseaux et de l'autre la mère, qui apporte la pâture à ses petits, charmante composition de Giovanni, de Brescia; 2° un enfant dans un panier fleuri, par Cacciatori; 3° un grand vitrail, par Bertini, de Milan, représentant le Dante et quelques-unes de ses brillantes créations : ce vitrail, dont le sujet diffère des ouvrages ordinaires des peintres verriers, n'est pas sans reproche; la figure du Dante, qui orne le centre, pourrait être plus belle et plus poétique; mais on remarque la vivacité des couleurs, des ombres et des effets de lumière qu'on rencontre rarement dans les verrières anciennes et modernes.

Le Tyrol et la Styrie ont envoyé des fers, des aciers, des armes, des faux, etc.

Digitized by Google

La Haute et la Basse Autriche se distinguent par les soieries, les velours, les rubans, les châles cachemire et indou et autres tissus riches de Vienne; par les spécimens variés de l'imprimerie impériale; par les produits de la manufacture impériale de porcelaine de Vienne; par la coutellerie, les outils et les articles de quincaillerie de Stadt Steyer; par les meubles de MM. Leistler et fils, de Vienne, formant un ameublement complet de salle à manger, salon, bibliothèque et chambre à coucher, meubles chargés de sculptures lourdes et massives, mais dont l'ensemble a de l'attrait et frappe l'attention des visiteurs.

La Bohème brille par ses cristaux blancs et colorés, ses glaces, ses porcelaines, ses draps unis, ses toiles fines, ses armes et ses instruments à vent.

La Moravie a du sucre de betterave, du lin, des toiles unies et damassées, des draps, des allumettes chimiques, etc.

La Hongrie est représentée par des minerais de cuivre, de cobalt, de nickel, d'antimoine; par des chanvres, des habits de chasse et d'autres vêtements nationaux.

La Transylvanie a exposé des laines, des savons de diverses espèces, de la bougie, des draps et des flanelles, des peaux de chevreau, de chèvre et de mouton et d'autres produits.

ÉTATS DU ZOLLVEREIN.

D'après les traités conclus en 1814 et 1815 entre les grandes puissances de l'Europe, l'Allemagne a été divisée en une quantité d'états indépendants, la plupart de peu d'étendue, qui avaient chacun leur système de douanes. Ces cordons multipliés d'agents fiscaux étaient fort gênants pour le commerce et extrêmement vexatoires pour les voyageurs, à tout moment arrêtés pour la visite de leurs bagages.

Afin de remédier à un état de choses qui excitait des plaintes unanimes, les souverains se sont entendus et ont constitué, sous le nom de *Zollverein*, une association douanière qui embrasse toute l'Allemagne, moins l'Autriche, le Hanovre, le Mecklenbourg et les villes hanséatiques.

Le Zollverein tient un rang distingué dans le Palais de Hyde-Park, surtout la Prusse, la Saxe et la Bavière; si, en général, l'orfévrerie, les bronzes, l'ébénisterie, la cristallerie et la carrosserie sont peu remarquables, d'autres produits manufacturés et artistiques ont du mérite.

PRUSSE.

La Prusse est le principal état du Zollverein, tant pour sa puissance territoriale que pour son industrie. Elle est représentée à l'Exposition universelle par des matières premières et des produits chimiques; par des armes

Digitized by Google

de luxe et ordinaires ; par des tissus de toute espèce ; par des objets d'art, etc. Parmi ces produits je crois devoir citer favorablement : 1° les aciers de la fonderie de Lohe, près de Bonn ; 2° les laines de Silésie ; 3° les machines à frapper la monnaie de M. Uhlhorn, de Cologne ; 4° les instruments de précision et les armes de Berlin ; 5° les tissus de coton et de soie des manufactures d'Eberfeld ; 6° les draps de Silésie et d'Aix la Chapelle ; 7° les châles cachemire-indou et les velours pour meubles de Berlin ; 8° les porcelaines de la manufacture de Berlin et les poteries de grès de MM. Villeroy et Boch, de Wallerfangen ; 9° les sculptures sur bois de M. J. Alberti, de Berlin ; 10° les vases et groupes en fonte de la fonderie royale prussienne ; 11° la *Victoire* de M. Frantz, de Berlin, la *Polymnie* de M. Kesseler, de Griefswald, Statues en bronze, et l'*Amazone*, groupe colossal en zinc bronzé de M. Kiss, de Berlin.

SAXE.

La Saxe se distingne par les porcelaines de la manufacture royale de Meissen ; les services de table damassés de Gross-Schönau et de Dresde ; les draps de Grossenhain et de Kirchberg ; les damas de Chemnitz ; les livres de Leipsick, etc.

BAVIÈRE.

La Bavière brille principalement par ses instruments de précision et de musique ; ses porcelaines de la manufacture royale de Kymphenbourg, près Munich ; ses objets sculptés en ivoire ; ses bustes et statues en marbre et en bronze.

WURTEMBERG.

Parmi les objets envoyés par le Wurtemberg on remarque des plateaux en tôle, peints en imitation de laque de Chine, de jolies cages en fil de fer, des jouets d'enfants, des pierres à aiguiser, etc.

Le temps me manque pour parler des petits états du Zollverein, qui n'ont d'ailleurs rien exposé de bien notable.

SUISSE.

L'exposition de la Suisse est remarquable. L'horlogerie de ce pays soutient la réputation dont elle jouit depuis longtemps ; les soieries unies de Zurich ont de l'éclat, de la finesse et se distinguent d'ailleurs par leur bon marché ; les rubans de Bâle pèchent un peu par le dessin, mais ils sont bien fabriqués ; les broderies sur mousseline des cantons d'Appenzell et de Saint-Gall fixent l'attention des connaisseurs ; il y en a de fort belles, notamment

Digitized by Google

dans les cases de MM. Depierre frères, de Heiden et Sutter, de Biihler, canton d'Appenzell, et Bünsiger, de Thal, près de St.-Gall.

Pour tout ce qui concerne le luxe, tel que l'orfévrerie, les bronzes, la céramique, la cristallerie, l'ébénisterie et les beaux-arts, la Suisse est faiblement représentée : elle paraît se livrer spécialement à la fabrication des objets de consommation courante, surtout de ceux qui peuvent être fabriqués à domicile et occuper les bras des habitants des montagnes pendant l'hiver.

SARDAIGNE.

Les envois de la Sardaigne consistent principalement en objets d'utilité générale, tels que produits chimiques, substances alimentaires, laines, soies, tissus communs, dentelles et broderies d'un prix peu élevé, etc. ; il y a aussi quelques meubles et divers objets d'art.

TOSCANE.

La Toscane tient une place honorable dans le Palais de Cristal, non par son industrie, qui est fort arriérée, surtout pour tout ce qui concerne les tissus, mais par ses produits naturels et artificiels, quelques objets de précision et spécialement par ses mosaïques en pierres dures.

Je mentionnerai particulièrement :

1° Des marbres de diverses nuances et des pierres lithographiques ;

2° Des échantillons de fer de l'île d'Elbe, de blomb argentifère, de mercure, de soufre et de cinabre ;

3° Les couleurs pour peinture de MM. Massini, de Florence, et Ridolphi, de Lucques ;

4° Des soies gréges de diverses provenances ;

5° La machine pour mesurer les surfaces planes de M. Gonnella, de Florence ;

6° Les instruments de musique de MM. Ducci frères, de Florence ;

7° Les bijoux en corail de M. Raffaelli, de Livourne ;

8° Des mosaïques en pierres dures, entre autres une grande table de 1m,75 de diamètre appartenant au duc de Toscane, et une autre de moindre volume exposée par M. Bianchini, de Florence.

9° Les statues de MM. Dupré et Custodi, de Florence.

ROME.

L'antique métropole du monde civilisé ne figure à l'Exposition universelle que par des objets d'art, au nombre desquels on admire les superbes tables en mosaïque de MM. Barberi et Maglia, les objets divers en mo-

Digitized by Google

saïque de la manufacture de Saint-Pierre et les statues et groupes en marbre de MM. Benzoni et Rinaldi.

ESPAGNE.

Comme état industriel, l'Espagne m'a paru venir dans un ordre fort secondaire. Les tissus exposés par elle sont médiocres, mais ne manquent pas d'un certain brillant. On voit beaucoup de blondes mates comme M. Lefébure en fait confectionner dans notre pays pour l'exportation, mais qui leur sont notablement inférieures sous le rapport de la régularité dn tissu et de la variété du dessin.

Les principaux produits présentés par l'Espagne consistent en minéraux, marbres, fers, bois, grains, fruits, miel, plantes médicinales et tinctoriales, lin, chanvre, soie, laine, peaux, cuirs, quelques armes de luxe de Tolède et de Madrid, et des armes de guerre exposées par le bureau de l'Artillerie et la fonderie royale de canons.

PORTUGAL ET MADÈRE.

Ces pays sont à peu près au même niveau industriel que l'Espagne; et, comme la plupart des états dont l'industrie est peu avancée, ils ont principalement envoyé des matières premières, des céréales, des légumes secs et des fruits.

Quant aux produits manufacturés, ils sont plus brillants que beaux, mais ils annoncent un commencement de fabrication assez satisfaisant.

En somme, l'exposition portugaise, qui comprend environ 1,300 articles, est intéressante sous plus d'un rapport, notamment en produits végétaux.

TUNIS.

Tous les produits de Tunis ont été envoyés par le bey, et se composent de céréales, fruits, plantes médicinales, poil de chèvre et de chameau, bois, parfums, selle de velours avec riches ornements, manteaux et burnous en étoffes unies et à carreaux, vêtements de femmes, ceintures brillantes, turbans splendides, chemises brodées, mantilles en gaze brodées en argent, chapelets de corail, boucles d'oreilles, etc. Cette exposition, par sa variété, présente de l'intérêt.

ÉGYPTE.

Les envois d'Egypte, comme ceux de Tunis, ont été faits par le gouvernement du Dey, qui est le grand producteur de ce pays. Les produits sont nombreux, variés et consistent principalement en céréales, graines oléagineuses et autres, fruits, huiles, miel, cornes de rhinocéros, d'antilopes, de gazelles, de buffle, etc., dents d'éléphant, œufs d'autruche, coton, bois,

Digitized by Google

eaux de senteur, franges et galons de soie et or, turbans en soie, riches harnachements, armes de luxe, cassolettes à parfums, etc.

PERSE.

La Perse n'est représentée que par quelques articles exposés par des Anglais ; ce sont des tapis, des écharpes de soie brodées en fil d'or, des vêtements pour hommes et pour femmes, des bourses riches, des colliers en nacre, des armes, des pipes et autres objets plus curieux que d'une utilité réelle.

CHINE.

Longtemps renfermés derrière leur grande muraille, se considérant comme le premier peuple de l'Univers et ne trafiquant avec les Européens qu'au moyen d'intermédiaires, dans des comptoirs spéciaux, les Chinois se sont, depuis quelques années, mêlés au mouvement des affaires et du commerce des Deux-Mondes ; et en considérant les produits de la Chine exposés dans le Palais de Cristal, j'étais satisfait de voir que les habitants du Céleste Empire avaient voulu prendre part au grand concours industriel ouvert dans Hyde-Park. Mais en lisant les noms des exposants, tous anglais, j'ai été fort désappointé.

Quoique les produits de la Chine ne soient pas exposés par des industriels de ce pays, beaucoup sont néanmoins dignes de fixer l'attention, entre autres de grands vases de porcelaine ; des soieries aux vives couleurs ; des crêpes, des châles façon cachemire de l'Inde et d'autres, genre chinois, couverts de dessins ; des meubles plus ornés et plus curieux que beaux ; des paravents peints en laque ; des vêtements en étoffes de soie et or ; des papiers de riz veloutés ; des objets de sellerie fort riches ; de sculptures sur nacre et sur ivoire. On remarque encore des soies grèges, de la jute du Bengale, dite *lin de Chine*, matière textile qui a quelque rapport avec le coton, des couleurs fines pour la peinture sur porcelaine, du copal, de nombreux échantillons de thé, etc.

ÉTATS-UNIS D'AMERIQUE.

Les Américains du Nord, si actifs et si entreprenants, paraissent s'être principalement appliqués jusqu'ici à étendre le territoire de l'Union à défricher les forêts, à mettre en culture les terres dépouillées de leurs ornements séculaires, à établir des voies de communication et à créer une marine puissante. En possession d'un terrain vierge et productif, ils se sont plus attachés à le mettre en valeur qu'à fonder de grandes usines pour la fabrication des tissus et autres articles qui

Digitized by Google

font la richesse de quelques états de l'Europe. Mais s'ils ne se sont pas lancés hardiment dans la carrière industrielle, c'est que leur activité s'est portée sur des objets plus palpitants d'intérêt pour eux. Puis, en vendant leurs cotons, leurs céréales et autres denrées aux Européens, il faut qu'ils achètent en échange des marchandises confectionnées, sans quoi les retours de leurs navires se feraient sur lest, ce qui augmenterait notablement le fret ; et les producteurs de ce côté-ci de l'Océan se fatigueraient sans doute bientôt d'acheter à un peuple qui ne consommerait aucun de leurs articles.

Il avait été réservé aux Etats-Unis d'Amérique, dans le Palais de Cristal, une place en rapport avec leur importance ; mais il y est resté beaucoup de vides. Toutefois, l'exposition de ce pays est loin d'être sans mérite. On voit surtout avec intérêt de magnifiques cotons, de nombreux échantillons de céréales et de farines, des instruments aratoires perfectionnés, des voitures bien établies, des instruments de précision soignés, de la serrurerie solide, des minerais d'or, de fer, de plomb et autres produits minéralogiques ; il y a aussi beaucoup de dessins photographiques et quelques objets d'art. Quant aux tissus, je n'ai rien aperçu de nature à être signalé.

Les objets de l'exposition américaine qui fixent particulièrement l'attention des visiteurs sont :

1° *L'Esclave grecque*, belle statue en marbre, par M. Hiram Power ;

2° La machine à faucher les céréales, dite *Moissonneuse*, de M. Mac-Cormick. Cette machine, qui peut, dit-on, faucher 80 ares de blé à l'heure, est fort ingénieuse et excite vivement la curiosité publique ; mais elle me paraît de nature à ne bien fonctionner que dans de grandes plaines unies ; son emploi serait sans doute difficile, sinon impossible, dans des terrains en pente ou plantés d'arbres fruitiers comme en Normandie et d'autres contrées de la France ; elle ne pourrait également servir utilement pour couper du blé versé ou très-mur, car la rapidité du mouvement causerait un égrenage très-notable.

MEXIQUE.

Les envois du Mexique sont presque nuls. Ils se composent de quelques échantillons de bois et de divers cadres de fleurs, de fruits et de reptiles en cire.

BRÉSIL.

Le Brésil n'est représenté que par un très-petit nombre d'objets consistant en bouquets de fleurs artificielles, faits avec des plumes d'oiseaux et des ailes d'escarbots indigènes, et quelques autres articles de peu de valeur industrielle.

Digitized by Google

CHILI.

Ce pays ne figure à l'Exposition que par un bloc de minerai d'or pesant 150 kilogrammes, exposé par M. Schneider et C^ie^, de Londres.

RÉSUMÉ.

Après un examen impartial de l'ensemble de chaque exposition, voici comme je classe, sous le rapport industriel, les divers états représentés dans le Palais de Cristal :

Au premier rang et hors ligne, brillent la Grande-Bretagne et la France : la Grande-Bretagne pour l'importance de son exposition, le nombre et la perfection de ses machines et la variété de ses articles de consommation courante ; la France pour la distinction, la beauté et la richesse de ses produits, notamment des tissus, de l'orfévrerie, des bronzes, de la céramique et de l'ébénisterie.

Viennent ensuite, à mon avis, les Etats du Zollverein, l'Autriche, la Belgique, la Suisse, les États-Unis d'Amérique, la Russie, l'Espagne, le Portugal, la Turquie, la Toscane, la Hollande, la Sardaigne, l'Egypte, Tunis, etc. La Chine occuperait une place distinguée dans ce classement si l'origine des objets exposés en son nom était certaine ; mais je vois plutôt dans ces objets une réunion de collections d'amateurs et de négociants anglais que des produits envoyés directement par des Chinois, et je ne puis, à cette considération, leur assigner un rang industriel.

En terminant ce rapport, que je me suis attaché à rendre le plus clair, le plus concis et le plus méthodique possibles, je vous remercie, Messieurs, de l'attention soutenue avec laquelle vous en avez écouté la lecture : c'est une preuve évidente que vous appréciez l'importance de la grande manifestation du génie industriel qui remue en ce moment le monde. Le temps des guerres sanglantes et ruineuses est, il faut l'espérer, passé sans retour. Désormais ce ne sera plus avec les armes que les peuples lutteront entre eux, mais avec le crayon, la plume, le burin et l'outil ; et, dans ces luttes, l'intelligence, l'activité et le goût joueront un plus grand rôle que les bras. L'Exposition universelle est le premier tournoi où toutes les nations se rencontrent pacifiquement en champ clos, non pas devant quelques témoins privilégiés, mais en présence et aux applaudissements de l'Univers entier : c'est le symbole de la paix, le reflet des idées modernes et le spectacle le plus magnifique que l'humanité ait jamais offert.

Si l'histoire s'est plu à enregistrer les rivalités improductives des peuples,

Digitized by Google

leurs combats meurtriers et leurs défaites désastreuses, avec quel soin, avec quelle satisfaction ne doit-elle pas conserver la mémoire de la première lutte pacifique qui a lieu entre toutes les nations! Ce n'est pas assez que les Etats en consignent les détails dans leurs Annales; toutes les sociétés scientifiques, industrielles, agricoles et commerciales ont intérêt à en faire mention dans leurs publications, afin de prouver qu'elles n'ont pas vu avec une froide indifférence le plus grand événement industriel des temps anciens et modernes. Bientôt toutes les magnificences de la civilisation rassemblées dans Hyde-Park seront dispersées; et peut-être que le palais féérique qui les renferme disparaîtra lui-même. Il ne suffit donc pas qu'un spectacle si splendide, si merveilleux reste gravé dans la mémoire des personnes qui ont eu le bonheur d'en jouir, il faut que des médailles et de nombreux écrits en transmettent le souvenir à la postérité.

En vous présentant un tableau de l'Exposition universelle aussi détaillé que me l'a permis le cadre dans lequel il devait être renfermé, j'ai cru, Messieurs, remplir un devoir envers vous, envers la Société dont j'ai l'honneur d'être, depuis dix ans, le secrétaire général, et faire en même temps un acte de patriotisme, car on ne peut trop célébrer un événement qui a placé la France au premier rang des nations industrielles et artistiques.

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLES DE 1851.

—

Le 14 septembre, la Société s'est réunie à Isigny pour diriger ses concours agricoles de l'année 1851. Le Conseil municipal de cette ville avait généreusement voté une somme de 300 francs pour contribuer à l'éclat de la fête; l'Administration municipale et la Commission d'organisation avaient pris, avec un zèle louable, les mesures nécessaires pour donner à cette fête toute la solennité possible; et elle a été favorisée par un temps magnifique.

Les Concours des bestiaux ont eu lieu sur la belle place de l'Hôtel de Ville en présence des autorités et d'une grande affluence d'agriculteurs. Le Jury, composé de MM. de Laboire, *président*, Belliard-Delisle, Planquette, Estienne, Félix Barbey, Vigney et Aubin, *secrétaire*, a commencé ses opérations à midi par l'examen des taureaux, qui étaient au nombre de 22. Ce concours, par le chiffre des reproducteurs présentés et la bonne conformation de la plupart d'entre eux, a été jugé supérieur à tous ceux qui ont eu lieu jusqu'ici sous les auspices de la Société.

Le Concours de génisses et vaches laitières a suivi celui de taureaux. Trente ont été exposées. Si cette exhibition laissait à désirer sous le rapport du nombre, dans un canton où la fabrication du beurre forme la principale branche de la production agricole, la plupart des animaux soumis à l'examen du Jury étaient d'une rare beauté.

Comme les années précédentes, les Concours de béliers et de verrats, qui ont eu lieu après ceux des bêtes bovines, étaient peu nombreux. Toutefois, le Jury a pu facilement décerner les primes destinées à ces animaux.

Digitized by Google

A deux heures après midi, la Société et les Autorités se sont rendues, musique en tête et escortées par les brigades de gendarmerie d'Isigny et de Formigny, sur une pièce de terre située sur le bord du chemin de Monfréville, où devait avoir lieu le Concours de labourage. Sept concurrents se sont présentés pour disputer les prix : ce nombre était aussi considérable qu'on pouvait le désirer dans un canton où les herbages occupent la majeure partie du sol. Tout le monde a remarqué avec satisfaction que sur les sept concurrents six étaient fils de fermiers et de propriétaires, qui avaient voulu prouver qu'ils se sont sérieusement occupés de l'art dans lequel leurs pères ont acquis une juste considération, et que, pour commander sûrement, il faut savoir exécuter.

Ce concours a vivement excité l'attention des nombreux spectateurs rangés autour de l'arène. Quoique la sécheresse eût donné une grande ténacité au sol, les deux sillons formant la tâche de chaque concurrent ont été labourés avec promptitude et d'une manière fort satisfaisante. Parmi les sept charrues se trouvait un araire dirigé avec intelligence par un jeune agriculteur, M. Hardel fils, de Grandcamp. Malheureusement les deux chevaux attelés à l'instrument n'étaient pas habitués à marcher ensemble ; ils n'ont pu être convenablement dirigés, et le travail de M. Hardel a été jugé inférieur à celui fait avec des charrues du pays. C'était la première fois qu'on voyait figurer un araire dans les concours de labourage de l'arrondissement ; et il est à regretter que l'essai n'ait pas eu plus de succès, car beaucoup d'agriculteurs, toujours en garde contre les innovations, même les plus utiles, ont attribué à l'emploi de l'instrument une infériorité qui n'était due sans doute qu'à la mauvaise qualité de l'attelage.

La distribution des récompenses a eu lieu sur la place de l'Hôtel de Ville en réunion solennelle de la Société, présidée

Digitized by Google

par M. Pezet, assisté des Membres du bureau et en présence des Autorités et d'une grande affluence d'auditeurs.

La séance a été ouverte par le discours suivant de M. de Laboire, président du Jury :

Messieurs,

En nous séparant, il y a six ans, après une des meilleures journées dont j'aie gardé le souvenir, nous avions tous pris l'engagement de nous retrouver ici aujourd'hui, pour célébrer, avec vous, une seconde fête de l'Agriculture, et nous sommes heureux de vous trouver fidèles à ce rendez-vous, plus nombreux encore et plus empressés que la première fois.

Nous n'avons pas oublié la brillante et cordiale réception qui a été faite à notre Société par les habitants d'Isigny, lorsqu'elle vint inaugurer ses Concours dans votre canton.

Nous n'avons pas oublié davantage les applaudissements que vous donniez à notre faible voix, lorsque, au nom de cette Société que vous avez contribué à fonder, nous nous efforcions de glorifier le travail et de stimuler votre zèle et votre émulation pour le progrès. Cet écho sympathique que ma parole trouvait au milieu de vous je l'ai regardé, Messieurs, comme un engagement solennel contracté par vous de rendre votre contrée, déjà si belle et si fertile, plus belle et plus fertile encore.

Je ne m'étais pas trompé ; car vous avez rempli cet engagement : les explorations consciencieuses des commissaires chargés de visiter les fermes ont constaté des efforts et des progrès remarquables sur tous les points de votre canton, et dans toutes les parties de vos cultures.

Aujourd'hui même, le nombreux et brillant concours de bestiaux que vous venez de soumettre à notre examen, et qui est de beaucoup supérieur à celui que vous présentiez en 1845, témoigne plus hautement que mes paroles des efforts intelligents que vous faites pour améliorer, chaque jour davantage, cette belle race cotentine dont vous êtes fiers avec raison.

Et cependant, hélas ! que les temps sont changés depuis notre dernière réunion ! Le pays jouissait alors d'une profonde tranquillité ; toutes les industries étaient prospères ; l'agriculture était florissante, et ses produits s'écoulaient avec une facilité qui récompensait largement les sueurs de l'ouvrier des champs.

Aujourd'hui, Messieurs, cette source féconde de la prospérité publique est tarie ; la France, en changeant ses institutions, a perdu son repos, sa force et sa richesse. On l'a dit, avec une haute raison, l'agriculture, plus

Digitized by Google

encore qu'aucune autre industrie, a besoin d'un sol ferme et d'un long avenir pour se développer, pour arriver à la hauteur de ses destinées.

Comment donc ne souffrirait-elle pas lorsque le sol tremble à chaque instant sous ses pas, lorsque chacun regarde l'avenir avec effroi, lorsque cette Constitution délétère qui nous régit, et dont l'immense majorité du pays réclame la révision, entretient, au sein des populations, la fièvre, le désordre et la ruine!

Est-ce à dire pour cela que l'agriculture doive aujourd'hui se décourager et ralentir ses progrès? Non, sans doute, Messieurs, elle doit, au contraire, redoubler de zèle et d'efforts : et c'est ainsi que vous l'avez compris, car si, depuis trois années, les produits de vos champs, les bestiaux de vos prairies, se vendent à des prix moins élevés, vous travaillez à combler la différence, en augmentant la fertilité de vos terres et la qualité de vos produits.

Le meilleur moyen de lutter contre la crise qui désole, en ce moment, l'agriculture est donc d'améliorer sans cesse notre sol, nos instruments, nos races de bestiaux ; et la fête que nous célébrons aujourd'hui, ces concours, ces distinctions publiques accordées à vos plus habiles cultivateurs, n'ont pas d'autre but que de vous exciter tous à entrer, à l'envi, dans cette voie du progrès qui peut, seule, nous sauver.

C'est ainsi que l'a compris également un pays voisin, dont l'agriculture éprouve, en ce moment, une crise aussi forte que la nôtre, plus forte peut-être, puisque ses produits agricoles ne sont plus protégés par aucune loi de douanes, et que les blés, comme les bestiaux étrangers, viennent lui faire une libre concurrence sur tous ses marchés. Ce n'est pas cependant par l'abaissement de la valeur du sol que l'Angleterre a voulu soulager l'agriculture ; c'est, au contraire, en améliorant, en développant la fécondité de cette terre, déjà si précieuse. L'Etat a prêté à l'agriculture des sommes énormes, à un faible intérêt, pour entreprendre, sur une vaste échelle, les travaux de dessèchement et d'amélioration qui assainissent le sol, et rendent à la culture des marais stériles. C'est donc en produisant plus et mieux que l'Angleterre, dont personne ne peut contester l'habileté commerciale et industrielle, veut combattre la concurrence étrangère, et cette pensée de progrès et de lutte pacifique se révèle partout, chez elle, en ce moment. C'est ainsi qu'en parcourant les galeries du Palais de Cristal j'ai remarqué une espèce de blé dont les magnifiques épis étaient exposés par un fermier anglais sous le nom de *Blé du libre échange*, parce que, dans la pensée de l'exposant, son abondance et sa qualité permettent de lutter contre les blés étrangers qui inondent de toutes parts le marché anglais.

Mais puisque je suis amené à vous parler de l'Angleterre, permettez-moi

Digitized by Google

de vous dire, Messieurs, que je viens de visiter et d'étudier consciencieusement cette agriculture anglaise si vantée par nos auteurs, qui ne cessent de la proposer pour modèle. Sur la foi de leurs écrits, je m'attendais à trouver toutes les parties du sol anglais également bien cultivées, la jachère supprimée et la terre produisant chaque année plusieurs récoltes. Mais je n'ai pas tardé a être détrompé et à reconnaître que, sous beaucoup de rapports, l'agriculture française est pour le moins égale et souvent supérieure.

Je ne dois pas méconnaître toutefois qu'il y a deux parties très-importantes en agriculture dans, lesquelles l'Angleterre l'emporte sur nous. Je veux parler, d'abord des instruments et machines servant à l'agriculture et qui sont arrivées à un rare dégré de perfection; en second lieu de l'amélioration des races d'animaux et de l'appropriation de ces races aux besoins du pays et aux diverses natures du sol. Mais il faut remarquer que l'Angleterre doit ces deux avantages aux conditions favorables dans lesquelles elle se trouve placée : d'une part la qualité supérieure et le bas prix des fers et du charbon; de l'autre, la richesse des propriétaires et des fermiers qui ne reculent devant aucun sacrifice pour améliorer sans cesse leurs races de bestiaux, amélioration entreprise et développée depuis longtemps par la riche aristocratie anglaise, qui s'en occupe personnellement et qui y consacre ses études et ses capitaux.

Nous n'avons point, hélas ! de semblables ressources en France. Nous n'avons ni le fer à bon marché, ni les capitaux, ni les lumières des classes élevées, qui commencent à peine aujourd'hui à s'occuper sérieusement de l'agriculture. Les fermiers, livrés à leurs propres ressources, ne peuvent faire les sacrifices nécessaires à l'amélioration du bétail; et cependant, Messieurs, malgré tous ces obstacles, malgré les souffrances et la gêne de l'agriculture, nous possédons en France, et particulièrement dans cette contrée, des races précieuses qu'il serait facile de perfectionner avec quelques efforts.

Mais quant à la culture des terres proprement dite, nous n'hésiterons pas à affirmer que, sous le rapport des assolements, du nombre et de la beauté des récoltes, de l'entretien et de l'amélioration des prairies, les bonnes cultures françaises de nos départements du Nord, de l'Alsace, de la Normandie, sont incontestablement supérieures aux meilleures cultures anglaises.

Nous pouvons donc le dire hautement et avec un juste sentiment d'orgueil national, dans l'agriculture, comme dans les arts, comme dans l'industrie, la France marche toujours à la tête de la civilisation; la France est encore et elle sera toujours la grande nation.

Honneur donc aux agriculteurs français! Honneur à vous, Messieurs, qui cultivez, avec une si rare intelligence, cette belle partie de la Normandie,

Digitized by Google

et qui contribuez ainsi à assurer à la France agricole son rang, sa gloire et sa splendeur !

M. de Laporte, organe de la Commission qui avait été chargée de visiter les exploitations agricoles du canton, a ensuite obtenu la parole et a donné lecture du rapport dont suit le texte :

MESSIEURS,

Permettez-moi, en commençant, de remercier mes collègues de la confiance qu'ils m'ont accordée en me nommant rapporteur ; il est honorable en effet d'être associé à une Société animée du bien du pays, et dirigeant vers ce but ses lumières et son activité.

Loin de moi la prétention de faire du style : ce ne serait ni conforme à mes occupations habituelles, ni en rapport avec le travail dont je suis chargé. Je croirai m'être acquitté de ma tâche si j'ai pu reproduire avec précision et exactitude les appréciations de mes collègues et les miennes.

En prenant pour base le programme de vos Concours, nous avions à rechercher et à vous signaler :

1° Le propriétaire non exploitant ayant fait le plus de dépenses utiles aux fermes qu'il possède dans le canton, etc. ;

2° Les propriétaires et fermiers se distinguant le plus par le sytème rationnel d'assolement, la beauté des bestiaux et la bonne tenue de leurs exploitations ;

3° Les propriétaires ou fermiers du canton ayant planté ou élevé le plus d'arbres forestiers et montré le plus d'intelligence pour la culture et l'élagage de ces arbres ;

4° Les cultivateurs dont les fumiers sont le mieux aménagés ;

5° La meilleure culture des racines à substances alimentaires ;

6° Enfin les agriculteurs du canton faisant le plus de sacrifices pour l'amélioration de la race chevaline.

Tel est l'ordre des travaux de la Commission dont nous allons avoir l'honneur de vous rendre compte.

ARTICLE Ier.

CONSTRUCTIONS RURALES.

Plus qu'aucune autre industrie, l'agriculture a besoin, pour prospérer, de repos, d'ordre et de sécurité. Dans les temps calmes, la confiance fait affluer les capitaux chez le cultivateur qui, par ses travaux incessants, en fait de suite une large part à l'ouvrier. Dans les temps orageux, au contraire,

Digitized by Google

les capitaux se retirent, le cultivateur ne vend point ses denrées et l'ouvrier reste privé de ressources. Plus l'inquiétude du temps arrête la circulation du numéraire et plus est digne de louanges le propriétaire qui fait des dépenses au-delà de ce que commande une nécessité absolue. Ce n'est donc pas sans un puissant motif que la Société d'Agriculture a fait figurer au premier rang des récompenses qu'elle doit décerner un prix au propriétaire non exploitant qui a fait le plus de dépenses utiles aux bâtiments d'exploitation des fermes qu'il possède dans le canton.

M. Hellot, propriétaire de la ferme de la Tonnellerie, à Maisy, dont est fermier M. Voisin, n'a reculé devant aucune dépense utile de construction. Il a fait restaurer tous ses bâtiments d'habitation et d'exploitation, entourer ses jardins de murs, construire une laiterie de toute beauté, avec laverie, beurrerie, cabinet à crème, appartement séparé pour la baratte, le tout dans un ordre parfait; une pompe, à proximité, donne, au moyen de conduits en zinc, de l'eau dans tous les appartements, ce qui procure au fermier une grande économie de main d'œuvre.

M. Hellot a de plus fait établir récemment un superbe hangar pour la stabulation des bestiaux. Ce hangar, couvert en ardoises fines avec gouttières, est pourvu de son ameublement nécessaire; les râteliers et mangeoires sont d'une dimension convenable; à chaque extrémité une porte à deux battants livre passage aux voitures qui font l'enlèvement des fumiers. La cour est bien nivelée; plusieurs aqueducs procurent aux eaux un écoulement facile. Une seule chose est à regretter, c'est qu'à la fumière on n'ait point encore ajouté une fosse à purin.

M. Hellot ayant fait les dépenses les plus grandes et en même temps les mieux appropriées pour l'exploitation de sa ferme, la Commission vous propose, Messieurs, de lui accorder la *Médaille d'honneur en argent.*

Nous vous proposons également d'accorder une *Mention honorable* à M. Trudon, pour la construction d'une étable à veaux, avec isolement, qu'il a faite à sa ferme du Belay, à Monfréville. Les veaux, placés sur deux rangs, la tête au centre de l'étable, sont séparés par des stalles en bois d'un mètre environ de largeur.

Entre les deux cloisons qui traversent le milieu de l'étable, une allée est réservée pour les personnes chargées du soin du bétail. Une chaîne fixée par un anneau coulant à une barre de fer placée de haut en bas contre la cloison vers laquelle est tourné le veau l'arrête sans le gêner aucunement dans ses mouvements. Un guichet, ouvrant une communication entre chaque stalle et l'allée, s'élève à la hauteur voulue pour que le veau puisse boire dans un chaudron sans pouvoir le renverser : aucune perte de lait n'est possible; et les veaux ainsi isolés ne peuvent ni se lécher ni se tour-

Digitized by Google

menter les uns les autres, ce qui doit hâter leur engraissement et le rendre plus économique.

M. Trudon a fait aussi à sa ferme de Maisy des travaux assez considérables, tant aux maisons d'habitation, où une laiteri avec laverie et beurrerie a été ajoutée, qu'aux bâtiments d'exploitation.

Un hangar double, de 21 mètres de long sur 3m,50 de large, a été construit avec pilastres ronds, couvertures en ardoise fine, deux portes pour fermetures et râteliers pour les bestiaux, le tout avec des dimensions convenables.

A la ferme du Lieu Philippe, située à Osmanville et appartenant à M. le comte Gustave de Germiny, nous avons remarqué une très-belle laiterie avec laverie, beurrerie, cabinet à crème et un magnifique pavé de Fontenay-le-Pesnel dans tous ces appartements. La pompe est placée à proximité et pourrait facilement, au moyen de conduits, fournir de l'eau dans toutes ces pièces ainsi que dans le fourneau. De très-beaux greniers planchéiés viennent en outre d'être établis à cette ferme; nous croyons donc qu'une *Mention honorable* doit aussi être accordée à M. de Germiny.

Article 2.

TENUE ET DIRECTION DES EXPLOITATIONS.

RAPPELS DE MÉDAILLE D'ARGENT.

M. Voisin (Pierre), fermier de M. Hellot, à Maisy, ayant l'exploitation de plusieurs fermes embrassant une étendue de 180 hectares, obtint en 1845 la médaille d'argent pour la bonne tenue et la direction de ses exploitations. Sous ces rapports M. Voisin mérite encore cette année tous vos éloges. Ses herbages sont nets de toute mauvaise production, bien dépouillés et bien tenus; ses labours bien cultivés et bien engraissés; aussi ses betteraves sont-elles d'une belle venue. Enfin nous répéterions aujourd'hui à aussi juste titre toutes les remarques qui vous furent faites dans le rapport de 1845 au sujet de l'administration de M. Voisin.

M. Estienne, à Deux-Jumeaux, ferme du Pavillon d'Acqueville, appartenant à M. de Soucy.

M. Estienne, cultivateur des plus distingués, n'a fait que continuer les améliorations de tous genres qui lui ont valu, dans le précédent concours, la médaille d'argent et vos félicitations. Ses herbages sont bien dépouillés, et l'on n'y trouverait pas un chardon ni une mauvaise herbe : herbages et prés sont dans le meilleur état qu'on puisse désirer. Ses labours, qui sont en terre forte et entière, malgré la grande difficulté de travail qu'ils présentent, sont aussi avancés que partout ailleurs. La laiterie, la stabulation des bestiaux, les fumiers sont tels qu'au précédent concours. Vous avez déjà

Digitized by Google

récompensé le zèle et l'intelligence de M. Estienne; vous lui accorderez encore vos félicitations dont il n'a pas cessé de se rendre digne.

MEDAILLES D'ARGENT.

M. Aldéric Le Chartier remplace son père dans la terre de l'If, à Vouilly, dont est propriétaire M. le comte d'Osseville. Instruit à bonne école, M. Aldéric Le Chartier fait preuve d'autant de capacité que vous en reconnûtes au dernier concours à M. Le Chartier père. Les améliorations commencées par ce dernier ont été continuées avec zèle et intelligence par son fils. Depuis cinq ans, tous ses herbages ont été engraissés, et les ronces et épines situées sur plusieurs *répares* ont été détruites; l'emplacement d'anciens fossés où ne poussait que du jonc marin (*vignot*) a été rendu productif, après avoir été défriché, réuni et comblé de bonnes terres. Ses labours sont en bon état, bien engraissés et bien cultivés. Nous avons remarqué un hectare environ de betteraves fort bien soignées et d'une belle venue.

La cour est spacieuse et bien disposée pour les fumiers; mais il est à regretter qu'il n'existe point de fosse à purin pour recueillir les engrais liquides.

M. Aldéric Le Chartier fait traire soixante-cinq vaches à lait, dont beaucoup sont fort jolies; il a trois bons taureaux et vingt-cinq jeunes élèves d'une belle espèce. M. Le Chartier, éleveur de chevaux, en possède vingt-cinq, parmi lesquels se trouvent cinq étalons, dont un est approuvé, l'autre patenté et trois jeunes, cinq juments suivies de leurs poulains, neuf antenais, un cheval coupé de trois ans et quelques bonnes juments de trois à quatre ans. M. Le Chartier est un cultivateur laborieux, économe et intelligent; nous vous proposons de lui décerner *une Médaille d'argent*.

M. Pierre Le Petit, à la ferme de Douville, à Deux-Jumeaux. Propriétaire, M. Hue.

Non moins que M. Armand Le Petit, que vous avez signalé et récompensé dans vos précédents concours en lui décernant une médaille d'argent, son fils, depuis deux ans qu'il lui a succédé, se rend digne également de vos récompenses et de vos félicitations. Nous avons trouvé chez lui une tenue de laiterie admirable. Jaloux d'améliorer et n'épargnant rien pour y parvenir, il a fait mettre dans sa laiterie plusieurs tuyaux en zinc destinés à conduire l'air extérieur sur les pots et à rafraîchir le lait dans les temps de chaleur; pour l'hiver, au contraire, un plafond en zinc, remplaçant ces différents tuyaux, empêche la poussière de tomber sur le lait et conserve pendant longtemps dans la laiterie une chaleur modérée, que règle un thermomètre.

L'aménagement des fumiers, les moyens de recueillir et d'utiliser les engrais sont tels qu'on les avait remarqués chez M. Le Petit père. Pour dé-

Digitized by Google

pouiller ses herbages, M. Le Petit fait usage du piquet; aussi sont-ils dans une tenue parfaite. Les labours nous ont paru être dans le meilleur état possible; à l'*éteule* du colza nous avons été convaincus que la plante devait être des plus belles et le rendement des plus productifs.

M. Le Petit nous a présenté ses livres de comptabilité, et nous en avons admiré la tenue. Il serait à désirer que cet exemple fût suivi aussi bien par les fermiers que par les propriétaires. Ce n'est qu'en réfléchissant sur le passé et en se rendant compte du présent que l'on peut apprendre de l'expérience pour l'avenir.

Nous croyons donc que sous tous les rapports M. Pierre Le Petit a droit d'obtenir *une Médaille d'argent*, et nous vous proposons de la lui décerner.

MEDAILLE DE BRONZE.

Il est à regretter que le nombre des récompenses ne soit pas proportionné à celui des agriculteurs qui pourraient y prétendre à de si justes titres. Nous serions heureux si le programme comportait une troisième médaille d'argent de la voir décerner à M. Laurent (François), fermier de M. de Frotté, à Saint-Pierre-Dumont.

Ce cultivateur laborieux et intelligent, peu secondé par son propriétaire dont les bâtiments d'habitation et d'exploitation laissent beaucoup à désirer, tient admirablement ses herbages et ses labours. La Commission a remarqué surtout un hectare environ de betteraves bien cultivées et bien soignées; aussi sont-elles de première qualité. En conséquence la Commission vous prie d'accorder *une Médaille de bronze* à M. Laurent.

MENTIONS HONORABLES.

M. le marquis d'Anglade, propriétaire à Lison, a défriché dans l'ancienne forêt de Neuilly soixante hectares de terrain, dont quatorze ont été convertis en herbage. Les assolements sont dirigés avec intelligence par M. Mallet, son régisseur; les labours sont bien cultivés et surtout bien engraissés. La Commission a remarqué une belle pièce d'avoine et deux pièces ensemencées de trèfle sur blé, quarante ares de carotes et betteraves bien soignées et d'une belle venue, ainsi qu'une pépinière de deux et quatre ans, riche d'environ quinze mille sujets, pommiers et arbres forestiers de différentes espèces, dont la venue est admirable.

Nous vous signalerons donc M. d'Anglade comme ayant droit à vos félicitations et à une *Mention honorable*.

M. Lenoir, fermier de Mme Porto, à l'abbaye de Deux-Jumeaux, possède trente vaches à lait. Sa laiterie est convenable et bien tenue. Ses herbages, dont la plupart viennent d'être engraissés, sont dans un parfait état de clôture et de tenue; l'un d'eux a été récemment pourvu d'eau au moyen d'un abreuvoir remarquable par sa bonne confection. Il est à regretter que cette ferme ne possède pas les hangars nécessaires à la stabulation des bes-

Digitized by Google

tiaux ; ils donneraient la faculté d'aménager les fumiers et d'en faire une plus grande quantité. M. Lenoir est un homme laborieux, un cultivateur distingué ; nous avons à cœur de vous le signaler et de réclamer pour lui vos encouragements et vos félicitations.

M. Tailpied, fermier de M. de Faudoas, à Englesqueville, administre bien sa ferme. Les burets sont bien tenus ; l'aménagement des fumiers est fait convenablement. La fumière est entourée de murs sur quatorze mètres de longueur et douze de largeur. Un puisard, d'une contenance d'environ vingt-cinq tonneaux, y est établi et pourvu d'une pompe. Tous les labours sont généralement bien cultivés et tenus en bon état. On a remarqué soixante ares de betteraves, belles et bien soignées : seulement elles n'ont pas été toutes *découplées*. La Commission croit donc devoir vous signaler M. Tailpied comme digne d'une *Mention honorable*.

Elle vous demande la même distinction pour M. Mallet, de Caenchy, fermier de M. Auvray. Ses labours en général sont remarquables par leur bonne tenue et leur bonne culture. M. Mallet, cultivateur zélé, a droit à vos éloges.

M. Lemière, fermier de M. Yver, à la Bretonnière, commune de La Folie, ne doit pas non plus être passé sous silence. La cour et la position des bâtiments d'exploitation se trouveront dans les conditions les plus convenables pour l'aménagement des fumiers, lorsque les projets du propriétaire et du fermier seront exécutés. Présentement M. Yver fait établir sur cette ferme un abreuvoir octogone muraillé et bétonné. Cet abreuvoir, au milieu de quatre herbages, est ingénieusement disposé et d'un facile accès pour les bestiaux.

M. Lemière a continuellement, depuis quatorze ans qu'il est sur cette terre, fait de grands sacrifices pour son amélioration, surtout depuis cinq ans ; des tombes engraissées nouvellement nous attestent qu'il continue d'en faire. Une pièce de sarrasin nous a paru remarquable par sa beauté ; et le bon entretien d'un plant de jeunes pommiers mérite de vous être signalé.

M. Lemière nous a montré dix génisses d'une bonne constitution et d'une belle espèce.

Si ce cultivateur a déjà des droits aujourd'hui à une *Mention honorable*, nous espérons que, persévérant dans les projets d'amélioration qu'il a déjà en partie exécutés, il méritera d'obtenir au prochain concours une récompense d'un ordre supérieur.

Art. 3.

PLANTATION ET ÉLAGAGE DES ARBRES FORESTIERS.

Deux propriétaires seuls dans le canton ont, avec un mérite pour ainsi

Digitized by Google

dire égal, perfectionné l'art de planter et élaguer les arbres forestiers.

M. Pierre Gueroult, propriétaire à Grandcamp-Létanville, a fait, depuis plus de trente ans, sur ses propriétés, de nombreuses plantations qu'il cultive lui-même avec un soin tout particulier. L'élagage a lieu, en sa présence, à coupe remontante et le plus près possible du tronc : de sorte que la tige ne laisse plus paraître aucune protubérance ni pousser aucune branche latérale. Le tiers environ de cette tige n'est point émondé et forme la tête de l'arbre ; les branches conservées sont maintenues dans des rapports de force et de croissance tels que la sève se répand dans des proportions égales et forme un tronc parfaitement rond, sans nœuds et très-franc. M. Gueroult mérite une récompense pour les soins assidus et éclairés qu'il n'a cessé d'apporter à l'élagage de ces arbres ; partout sur ses fossés et dans son bois du Parc ils sont d'une venue admirable. En conséquence la Commission vous propose de lui décerner la ***Médaille d'argent.***

M. le comte Léon de Germiny, propriétaire d'une portion de la forêt de Neuilly, ne le cède en rien au précédent pour l'élagage de ses arbres : il n'y a de différence entre le système de M. Gueroult et celui de M. de Germiny que l'époque à laquelle ils ont été pratiqués. Celui de M. Gueroult ayant le privilége de l'antériorité sur l'autre, cette considération a fait pencher la balance en sa faveur ; et la Commission, tout en constatant la bonne tenue et l'aménagement des coupes de M. de Germiny, le long desquelles ont été établis, à grands frais, des chemins ou voies d'exploitation, tout en remarquant l'abattage de ses bois et leur repeuplement par des bois d'une autre essence, la Commission, dis-je, n'a pu le proposer que pour la ***Médaille de bronze.*** Mais elle vous prie de joindre à cette récompense vos félicitations et vos remercîments pour le soin qu'a pris M. de Germiny d'introduire chez nous l'usage des *grappins* et pour l'empressement qu'il a mis à propager sa méthode dès qu'il en a connu les avantages. M. de Germiny a aussi importé de Hollande dans ce pays une nouvelle espèce de bois appelée ***Bois blanc de Hollande.*** Ce bois, dont la croissance est très-rapide et qui atteint un très-fort volume, pourra, pour les constructions intérieures, remplacer le peuplier et le sapin.

Art. 4.

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS.

En vous rendant compte de la tenue des fermes, nous avons eu l'honneur, Messieurs, de vous exposer avec quel soin et quelle intelligence MM. Le Petit (Pierre) et Estienne, cultivateurs, à Deux-Jumeaux, et M. Tailpied, à Englesqueville, s'occupaient de l'aménagement de leurs fumiers et des moyens de recueillir et d'utiliser les engrais liquides. La commission, leur ayant reconnu à tous les trois des droits égaux, vous propose de leur accorder à chacun un ***prix de 50 francs.***

Digitized by Google

ART. 5.

CULTURE DES RACINES.

Une somme de 150 fr. est affectée par la Société à la culture des racines à substances alimentaires, et doit être répartie en trois prix spéciaux. Il est facile d'en comprendre les motifs. En effet, cette culture nécessite des frais énormes et donne trop souvent des mécomptes, surtout depuis l'apparition de la maladie des pommes de terre.

M. François LAURENT, cultivateur à Saint-Pierre-Dumont, ayant un hectare environ de betteraves admirablement soignées et de première qualité, nous vous proposons de lui décerner la *première prime de 60 francs.*

Nous vous prions d'attribuer la *deuxième prime, de 50 fr.*, à M. Aldéric LE CHARTIER, fermier de M. d'Osseville, à Vouilly, pour un hectare de betteraves également bien soignées et très-belles, et pour un sillon de pommes de terre.

Enfin la *troisième prime, de 40 fr.* nous a paru être acquise à M. Pierre VOISIN, fermier de M. Hellot à Maisy, pour ses betteraves, qui sont belles aussi, mais cependant un peu inférieures aux précédentes.

ARTICLE 6.

AMÉLIORATIONS DE LA RACE CHEVALINE.

Nous devons vous citer en première ligne M. Théodore LE CHARTIER, fermier de M. de Kergorlay, à Mestry. Nul n'est plus à portée que lui de faire des sacrifices pour l'amélioration de la race chevaline; mais aussi nul n'est plus jaloux d'avoir un mobilier de premier choix, et nul encore ne réunit plus peut-être les capacités nécessaires pour obtenir ce résultat. M. Le Chartier possède trente chevaux, seize antenais et quatorze juments de service, dont six sont suivies de leurs poulains.

Toutes ces productions sont, en général, d'une beauté remarquable. M. Le Chartier a en outre un poulain bai de deux ans, destiné à faire un étalon et qui nous a paru du premier mérite. Nous vous proposons donc d'accorder à M. Le Chartier la *Médaille d'argent.*

L'article 6 du programme n'ayant trait qu'à l'amélioration de la race chevaline, nous n'avons point cru devoir vous parler de la beauté des vaches et des génisses élevées par M. Le Chartier; d'ailleurs le Concours d'aujourd'hui vous a permis de les apprécier vous-mêmes.

M. Théodore Le Chartier a un concurrent sérieux dans la personne de M. Aldéric LE CHARTIER, son frère. Placé dans une position analogue sous tous les rapports, comme lui M. Aldéric fait des sacrifices pour l'amélioration

Digitized by Google

de la race chevaline. Sans énumérer à nouveau le mobilier de M. Aldéric Le Chartier, nous pensons qu'il a droit à la *Médaille de bronze.*

M. Baudet, fermier de M. de Lacour, à Maisy, est un cultivateur laborieux et éclairé ; il possède une des plus belles espèces de chevaux du pays ; la réputation de ses juments poulinières est justement acquise, et leurs productions ont été souvent primées dans les concours de la foire Toussaint. Nous vous prions donc, Messieurs, d'accorder à M. Baudet vos éloges et vos encouragements en lui décernant *une Mention honorable.*

Nous avons terminé l'énumération des récompenses que nous étions chargés de vous soumettre, mais nous sommes loin de vous avoir signalé tous les agriculteurs amis du travail et jaloux des améliorations. En effet, il y en a encore beaucoup qui se distinguent par le zèle et l'intelligence qu'ils déploient, par les résultats qu'ils obtiennent. Ajoutons qu'un grand nombre, qui n'ont pas voulu concourir, pourraient être cités en première ligne. Parmi ceux dont l'administration nous a paru la plus habile et la plus digne d'éloges, nous vous proposerons pour exemple :

M. Louis Duhamel, fermier de M. le comte Gustave de Germiny, à Osmanville ;

M. Niobet, fermier de M. Pophillat, à Isigny ;

M. Pescher, fermier de M. Flaux, à Lison.

Malgré les temps difficiles où nous vivons, l'on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'agriculture a fait de grands progrès dans le canton d'Isigny depuis le dernier Concours ; et cet état de progrès est d'un heureux augure pour l'avenir.

Comme organe de la Commission nommée pour visiter les fermes, qu'il me soit permis, en terminant ce rapport, de témoigner à MM. les agriculteurs de ce canton notre sincère reconnaissance pour l'accueil bienveillant que nous avons reçu d'eux et le vif empressement qu'ils ont mis à faciliter nos travaux, à nous guider dans nos visites de leurs exploitations, à nous seconder enfin dans l'accomplissement de la mission que la Société nous a confiée.

M. le président communique le rapport suivant de M. de Bonnechose, au nom de la Commission qui avait été chargée de visiter les jardins du canton d'Isigny.

Messieurs,

La Commission que vous avez chargée de visiter les principaux établissements horticoles du canton d'Isigny vient aujourd'hui vous faire connaître

Digitized by Google

le résultat de ses investigations. Elle a parcouru, avec attention, quinze jardins qui lui avaient été désignés comme pouvant avoir quelques droits à vos encouragements. Elle se trouve, avec regret, forcée de vous annoncer que, malgré toute la bonne volonté qu'elle avait de rencontrer quelques applications rationnelles de la taille des arbres fruitiers, elle n'a pu en remarquer qu'une très-petite quantité où les principes fussent pratiqués avec quelque intelligence ; dans ce nombre, elle peut citer : ceux de M. Le Normand et du Couvent des religieuses à Isigny, et celui de M. de la Porte, à Lison.

Votre Commission a vu presque partout les méthodes les plus défectueuses suivies avec opiniâtreté, principalement chez quelques jardiniers placés à la tête de grands établissements et auxquels il serait peut-être assez difficile de persuader qu'ils pratiquent des tailles contraires aux intérêts de leurs propriétaires, qui se sont imposé d'énormes sacrifices dans l'espoir d'obtenir de meilleurs résultats.

La Commission, ne pouvant encourager des procédés aussi opposés aux principes bien reconnus de l'art horticole, se voit contrainte de ne pouvoir désigner aucuns jardiniers pour les prix proposés par le programme.

Cependant elle doit vous dire que généralement partout elle a reçu un accueil favorable, et qu'elle a trouvé les jardins tenus avec propreté et bien pourvus de légumes ; elle a également rencontré des jardiniers assez bien disposés à profiter de nos observations, qui ne pouvaient que leur être utiles pour donner une meilleure direction aux arbres fruitiers confiés à leurs soins.

Sur le rapport de M. Aubin, au nom du Jury, les autres récompenses ont été distribuées ainsi qu'il suit :

PRIX DE MORALITÉ.

HOMMES.

Rappel de 1er prix : A Raphaël Michaux, pour 40 années de services signalés chez M. d'Argenton, à Saint-Marcouf.

1er *prix, 60 francs :* A Charles Turgis, pour 23 années de services chez M. Armand de Cussy, à Vouilly.

2e — 40 — A Louis Harang, pour 18 années de services chez M. Hyacinthe Binet, à Grandcamp.

3e — 25 — A Jean-Baptiste Guillemette, pour 13 an-

Digitized by Google

nées de services chez M. Hardel, à Grandcamp.

1re *Mention honorable :* A Pierre MARTIN, pour 12 années de services chez Mme Le Bouvier, à Vouilly.

2e — A Jean-Edouard DUFOUR, pour 10 années de services chez M. Deslandes, à Saint-Marcouf.

FEMMES.

1er *prix*, 60 *francs :* A Rosalie DUVAL, pour 22 années de services chez Mme veuve Commensal, à Isigny.

2e — 40 — A Marie-Hélène-Catherine PITON, pour 25 années de services chez M. Le Sueur, à Saint-Marcouf.

3e — 25 — A Rosalie DUVIVIER, pour 17 années de services chez Mme Roulland, à Neuilly.

1re *Mention honorable :* A Adèle BOYER, pour 16 années de services chez M. Marie, à Montfréville.

2e — A Modeste DUBOSQ, pour 10 années de services chez M. Duprey, à Vouilly.

CONCOURS DE LABOURAGE.

1er *prix*, 70 *francs :* A M. François LAURENT fils, cultivateur, à Saint-Pierre-du-Mont.

2e — 60 — A M. Pierre LE COMTE, employé chez M. Le Bourgeois, à Isigny.

3e — 40 — A M. Auguste LE MARCHAND, cultivateur, à Englesqueville.

4e — 30 — A M. Jacques DUHAMEL, cultivateur, à Grandcamp.

CONCOURS DE TAUREAUX.

Prime d'arrondissemt, 300 *f.*: A M. Pierre GUERIN, de Cardonville, pour un taureau panne-caille, de race cotentine, âgé de 16 mois.

1re *prime cantonale*, 120 *fr.* : A M. Louis LHOMME, de Saint-Germain-du-Pert, pour un taureau rouge-brangé, de race cotentine, âgé de 3 ans.

2e — 100 *fr.* : A M. Aldéric LE CHARTIER, de Vouilly, pour un taureau caille-brangé, de race cotentine, âgé de 3 ans.

3e — 80 *fr.* : A M. Séraphin GOUET, de Longueville, pour

Digitized by Google

un taureau caille-brangé, de race cotentine, âgé de 2 ans.

CONCOURS DE VACHES LAITIÈRES.

Prime d'arrondissem^t, 125 *f.* : A M. Théodore LE CHARTIER, de Mestry, pour deux vaches de 5 ans, l'une caille-brangée et l'autre rouge-brangée.

1re *prime cantonale*, 100 *fr.* : A M. Aldéric LE CHARTIER, de Vouilly, pour deux vaches âgées de 6 ans, l'une brangée et l'autre caille.

2e — 75 *fr.* : A M. LE BOURGEOIS, d'Isigny, pour une vache brangée-rouge, âgée de 5 ans.

CONCOURS DE BÉLIERS.

1re *prime*, 60 *francs* : A M. Félix BROHIER, de Neuilly, pour un bélier métis Leicester, âgé de 2 ans.

2e — 40 — A M. Guillaume PELCOQ, d'Isigny, pour un bélier métis Leicester, âgé de 2 ans.

CONCOURS DE VERRATS.

1re *prime*, 60 *francs* : A M. Joseph DUVIVIER, de Neuilly, pour un verrat de race normande, âgé de 15 mois.

2e — 40 — A M. Aimé MARGUERITE, d'Isigny, pour un verrat métis-Baltimore, âgé d'un an.

Après la distribution des récompenses, les membres de la Société, les Autorités et les lauréats ont pris place à un banquet de 130 couverts dressé dans la belle salle de l'école communale, nouvellement restaurée, qui avait été élégamment décorée par les soins de MM. Romain Etienne, Durand, Gosselin aîné et Laplanche, commissaires de la fête : des inscriptions et des attributs de l'Agriculture, du Commerce et de la Navigation, encadrés de guirlandes de verdure et de drapeaux, formaient un charmant coup d'œil.

Le banquet était présidé par M. Pezet, président de la Société, qui avait à ses côtés MM. Le Rebour, maire d'Isigny; Douesnel, représentant du Peuple; Desclosières et Le Chartier, membres du Conseil général du département; Despallières, maire de Bayeux; Belliard Délisle et Jouet,

Digitized by Google

membres du Conseil d'arrondissement; Romain Etienne, président du tribunal de Commerce d'Isigny; de Guernon-Ranville, président de la Société d'Agriculture de Caen; Lépine, chef du 1er bataillon du 15e de ligne, arrivé dans l'après-midi à Isigny; Pophillat, ancien membre du Conseil d'arrondissement; de Laboire, président du Jury et d'une section de la Société d'Agriculture de Bayeux; Castel et Georges Villers, secrétaire et vice-secrétaire généraux de la Société; Aubin, secrétaire du Jury, et plusieurs autres notabilités de l'arrondissement.

Au dessert, M. Pezet, organe de la Société, a porté le toast suivant :

« Monsieur le Maire,

» Messieurs les membres de la Commission d'organisation,

» Ma première parole doit vous exprimer la reconnaissance de la Société d'Agriculture de Bayeux pour l'accueil sympathique qu'elle a trouvé dans la ville d'Isigny.

» L'éclat et la solennité de cette fête nous touchent sans nous surprendre. Nous n'attendions pas moins du zèle et des soins éclairés des administrateurs de cette cité, et de cette population intelligente et laborieuse qui, il y a six ans, encouragea, nos premiers efforts, par une réception cordiale et fraternelle dont chacun a gardé le souvenir.

» C'est sous des auspices moins riants et moins heureux, il faut tristement le reconnaître, que s'est ouvert le concours de cette année. Nous pouvions craindre que, en venant vous parler d'améliorations et de progrès, notre voix restât sans écho, en présence des rudes épreuves subies par l'agriculture et dont la continuation jette au fond de l'âme des cultivateurs le découragement et l'anxiété.

Digitized by Google

» Et cependant, Messieurs, nous n'avons point reculé dans l'accomplissement de notre mission, convaincus que nous sommes que le mérite ne consiste pas seulement à user avec avantage des jours heureux, mais encore à lutter avec énergie et courage contre les jours mauvais, et à savoir tirer parti des destinées diverses que font aux hommes les circonstances et les temps.

» C'est inspiré par cette maxime inscrite sur ces murs avec un si juste à propos : *Le Sol c'est la Patrie*, que nous venons vous dire : Espoir et confiance. Pour quelques jours difficiles et anxieux, un pays doué d'un sol si naturellement productif, d'un esprit spéculatif si réfléchi, si fécond en ressources, d'une habileté si pratique ne doit ni se décourager dans ses efforts, ni déserter la route du travail et du progrès. Travail ! Progrès ! c'est là, Messieurs, soyez-en sûrs, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, c'est toujours là qu'est le port.

» Je ne sais si je me trompe, mais en portant mes regards autour de moi, je ne puis croire que ce beau pays du Bessin ne soit appelé à recouvrer, à accroître même sa richesse agricole et commerciale.

» L'illusion sur la profondeur des souffrances de l'agriculture n'est plus possible, et les pouvoirs publics s'occupent d'y porter remède. Déjà une légère diminution sur l'impôt foncier est venu cette année alléger ses charges.

» Il y a peu de jours, des délégués de l'Assemblée nationale étaient au milieu de vous occupés à étudier, avec votre concours, les graves questions qui se rattachent à votre industrie menacée. D'autres, et parmi eux l'honorable représentant qui siége à nos côtés, allaient à l'étranger rechercher et comparer les conditions de l'élevage et de l'engraissement des bestiaux. Tout fait espérer que de ces consciencieuses études, de cette sérieuse enquête parlementaire sortira cette double

Digitized by Google

solution : le maintien du droit protecteur, sauvegarde de vos intérêts, et la liberté de la boucherie destinée à mettre en rapport la consommation avec la production.

» Voyez, d'un autre côté, les améliorations matérielles que votre pays a éprouvées, et celles qu'il est permis d'entrevoir dans un prochain avenir :

» Ces admirables travaux qui ont relié aux portes d'Isigny les départements du Calvados et de la Manche séparés par un obstacle périlleux ;

» Ces belles et nombreuses routes, ces chemins vicinaux qui rayonnent maintenant autour de la ville et du canton dans toutes les directions ;

» Cette digue qui a rouvert aux bâtiments de tous les tonnages l'entrée de votre port d'un accès naguère si difficile ;

» Cette vaste baie des Veys que la mer baigne encore, mais qui se dessèchera bientôt sans doute sous la main industrieuse de l'homme ;

» Ces essais déjà tentés avec succès dans ce port pour ouvrir des communications plus rapides avec les grands marchés de Rouen et de Paris ;

» Enfin, Messieurs, cette entreprise projetée de paquebots à vapeur qui partiront de vos quais pour transporter vos marchandises et vos denrées à Londres et sur d'autres points de l'Angleterre, entreprise que le Conseil général du Calvados, dans sa généreuse sollicitude pour les intérêts du pays, vient de doter d'une si large part de primes et d'encouragements.

» Confions-nous aussi dans le sentiment de cette justice distributive, le premier devoir des législateurs, qui relèvera prochainement notre Basse-Normandie de cette inique exhérédation trop longtemps prolongée d'un chemin de fer, que réclament nos intérêts si malheureusement compromis, non moins que la sûreté et l'honneur de la France pour la défense de nos grands établissements maritimes.

Digitized by Google

» Messieurs, en présence de tous ces légitimes motifs de confiance et d'espoir, organe de la Société d'Agriculture de Bayeux, je porte de la voix et du cœur un toast qui doit rencontrer de nombreux échos :

» A la prospérité agricole et commerciale de la ville et du canton d'Isigny ! »

Ce toast a été accueilli par de vifs et chaleureux applaudissements.

M. Le Chartier, membre du Conseil général, a répondu à M. Pezet, au nom du canton qu'il représente ; il a rappelé les services rendus au pays par la Société d'Agriculture, qui venait, pour la deuxième fois, depuis sa fondation, tenir son comice dans la ville d'Isigny, et a félicité les jeunes cultivateurs qui, s'honorant de suivre la même carrière que leurs pères, venaient de recevoir le prix de leur habileté dans le premier des arts.

M. de Guernon-Ranville a ensuite obtenu la parole. Dans une brillante improvisation, il a témoigné de toute la sympathie de la Société d'Agriculture de Caen pour sa sœur de Bayeux, et a loué les agriculteurs du canton d'Isigny d'avoir, par leur intelligence et leurs sacrifices, élevé à un haut degré de perfection la culture des herbages et la fabrication du beurre.

M. Farcy, sous-commissaire de marine, a porté un toast à l'armée, représentée à la fête par un de ses officiers supérieurs.

Répondant à ce toast par quelques paroles chaleureuses, M. le commandant Lépine, après avoir exprimé sa reconnaissance de l'accueil bienveillant qui lui était fait, a dit que l'armée, toujours dévouée à la patrie, ne faillira jamais à ses devoirs.

La fête a été terminée par un feu d'artifice, œuvre d'un

Digitized by Google

amateur de la ville, qui a été tiré, sur la place du Château, en présence d'une affluence considérable de spectateurs.

Avant de quitter Isigny, M. Pezet a remercié, au nom de la Société, MM. les musiciens de la ville, qui avaient bien voulu apporter à la solennité leur concours empressé.

La Société a aussi remercié MM. les commandants des brigades de gendarmerie d'Isigny et de Formigny qui, pendant les concours, avaient constamment maintenu l'ordre avec une fermeté bienveillante, ordre qui, du reste, il est juste de le dire à la louange des habitants du canton, n'a pas été un seul instant troublé.

A dix heures, les membres de la Société ont pris congé des autorités de la ville d'Isigny, dont l'hospitalité avait été si cordiale, si bienveillante, et chacun s'est retiré avec la satisfaction d'avoir assisté à une fête qui laissera dans le canton d'heureux souvenirs et d'utiles résultats.

Séance générale du 27 septembre 1851.

M. PEZET, président.

M. CASTEL, secrétaire général.

La séance est ouverte à une heure trois quarts après midi.

Sont présents :

MM. Despallières, *président honoraire*, de Bonnechose et du Manoir, *vice-présidents*, Georges Villers, *vice-secrétaire général*, Lambert, *archiviste*, Thieulin, *trésorier*, de Laboire, *président de la section d'Agriculture*, Le Sueur, *vice-président*, Aubin, *secrétaire*, Ménigot, *membre honoraire*, Aveline, Barbey, de Béchevel, Bence, Bourguais, de Cauvigny, Daon, Delarue, *d'Arganchy*, Desclosières, Deshameaux, Desmasures, Devaux, Douesnel, Fulgence Féron,

Digitized by Google

Fouchaux, Godefroy, Guérin-Lacouture, d'Houdetot, Huvet père, Charlemagne Jean Delamare, de Juvigny, Pelfresne, Regnauld, Le Cavelier, Le Guedois, Philippe Le Sueur, Letot, Siraudin, Suzanne, Tillard, *de Sallen*, Turgis et Vimard, *membres*.

Le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans réclamation.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ PAR :

M. Charma : 1° *Du Sommeil*, in-8°, 104 pages ; 2° *Notice sur un manuscrit de la bibliothèque de Falaise*; par M. A. Charma. In-8°, 44 pages.

M. Travers : *Annuaire du département de la Manche*. Année 1851.

M. Le Maistre : *Le Tonnerrois (Pagus Tornodurensis)*; par M. L. Le Maistre. In-8°, 16 pages.

M. Jardin : *Herborisations sur la côte occidentale d'Afrique pendant les années* 1845, 1846, 1847 *et* 1848; par M. Edélestand Jardin. In-8°, 20 pages.

M. Nicot : *Compte rendu des Travaux de l'Académie du Gard en séance du Conseil général le* 30 *août* 1851; par M. Nicot. In-8°, 16 pages.

M. Chatel : 1° *Projet de réglement d'instruction élémentaire d'Agriculture et d'Horticulture pratique pour les écoles primaires ;* par M. Vor Chatel. In-8°, 16 pages ; 2° *Projet de Société d'Emulation d'Agriculture et d'Horticulture*; par M. Vor Chatel. In-4°, 4 pages.

La Société reçoit en outre les Publications suivantes :

1° *Annales Scientifiques, Littéraires et Industrielles de l'Auvergne*. Tome XXIV.—Mai et juin 1851.

2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*. Année 1851.—nos 2 et 3.

3° *Extrait du procès-verbal de la séance de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale du* 4 *juin* 1851.

4° *Notices, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche*. 1er volume.—1re partie.

5° *Séances générales tenues à Auxerre, à Cluny et à Clermont-Ferrand, en* 1850, *par la Société française pour la conservation des Monuments historiques*.

6° *Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*. Tome VIII.—Années 1848-1850.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

MM. de Fontenay, d'Autun, Le Maistre, de Tonnerre, et Jardin, de Cherbourg, nommés Correspondants dans la séance du 16 août dernier, remercient la Société de les avoir admis au nombre de ses membres.

ÉLECTIONS.

Sur la proposition du bureau, il est procédé à l'élection de six membres titulaires. L'admission étant prononcée à l'unanimité, M. le Président proclame membres de la Société MM.

Armand de Cussy, propriétaire, à Vouilly;

Demagny, docteur-médecin, à Bayeux;

Étienne, marchand de draps, à Bayeux;

Aldéric Le Chartier, propriétaire-agriculteur, à Vouilly;

Léonce de Marguerit de Rochefort, propre, à Vierville;

Neveux, propriétaire, à Marigny.

L'ordre du jour appelle la discussion des changements à opérer au réglement constitutif de la Société pour le mettre en harmonie avec la loi du 20 mars 1851, sur l'organisation des Comices agricoles et des Chambres d'Agriculture.

M. le Président donne lecture de la loi précitée, de la circulaire ministérielle du 13 août 1851, des Statuts réglementaires de la Société, et invite l'Assemblée à délibérer sur les changements et additions à apporter à ces statuts.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, la Société adopte le réglement suivant :

RÉGLEMENT

de la Société d'Agriculture de Bayeux,

Arrêté conformément à l'art. 2 de la loi du 20 mars 1851.

Art. 1er. La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, assimilée aux Comices agricoles en vertu de l'art. 3 de la loi du 20 mars 1851, comprend

Digitized by Google

dans la circonscription qui lui a été assignée par le Conseil général du département, les six cantons de l'arrondissement de Bayeux.

Art. 2. Ont le droit de faire partie de la Société, en se conformant à ses statuts constitutifs et au présent réglement, les propriétaires, fermiers, colons et leurs enfants, âgés de 21 ans et domiciliés ou ayant des propriétés dans l'arrondissement.

La Société pourra en outre admettre, par des délibérations spéciales prises à la majorité des deux tiers des votants, les personnes qui ne remplissent pas les conditions prescrites par le paragraphe précédent, jusqu'à concurrence du dixième de ses membres.

Les sociétaires ainsi admis jouiront des mêmes droits et seront assujettis aux mêmes obligations que les autres membres.

Art. 3. La cotisation annuelle de chaque membre est fixée à cinq francs, et est due à partir de l'année de l'admission, à quelque époque qu'elle ait eu lieu.

Art. 4. La Société est particulièrement chargée, dans sa circonscription, des intérêts agricoles pratiques, du jugement des concours, de la distribution des primes et autres récompenses.

Art. 5. Les concours annuels ont lieu alternativement dans chaque canton de l'arrondissement.

Art. 6. Les primes sont d'arrondissement ou cantonales.

Le programme des Concours est arrêté par la Société dans l'une de ses deux premières séances générales de chaque année.

Art. 7. La distribution des primes et autres récompenses a lieu, le jour des Concours, en séance solennelle de la Société.

Art. 8. La Société élira six membres de la Chambre d'Agriculture du département, nombre égal à celui des cantons de sa circonscription.

Les membres élus devront avoir leur résidence ou des propriétés dans le canton qu'ils seront appelés à représenter.

Digitized by Google

Art. 9. Seront électeurs tous les membres titulaires de la Société qui feront partie de l'Association depuis un an au moins. Toutefois, cette condition ne sera point exigée pour la première élection générale, qui aura lieu en 1851.

Art. 10. Seront éligibles tous ceux qui, âgés de 25 ans, feront partie d'un des comices ou sociétés d'Agriculture du département, et qui rempliront d'ailleurs les conditions énoncées au 2e paragraphe de l'article 8.

Art. 11. Au jour et à l'heure déterminés par l'arrêté de convocation, les membres de la Société se réuniront, au lieu ordinaire des séances générales, sous la présidence de son président, qui aura pour assesseurs et scrutateurs les autres membres de bureau central.

Le scrutin restera ouvert pendant trois heures et sera dépouillé séance tenante. Le membre ou les membres élus seront proclamés provisoirement.

Art. 12. Lorsque plusieurs membres devront être élus le même jour, le vote aura lieu par bulletin de liste.

Si au premier tour de scrutin un ou plusieurs des membres à élire n'ont point obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il sera immédiatement procédé à un nouveau scrutin; mais alors l'élection aura lieu à la majorité relative.

Art. 13. Dans le cas où des protestations seraient faites contre l'élection ou la validité des opérations, elles seraient consignées, séance tenante, au procès-verbal qui sera dressé. Ce procès-verbal devra être transmis, dans le délai de trois jours, avec les pièces à l'appui, à M. le Préfet du département.

Art. 14. La Société publie un Bulletin trimestriel contenant les procès-verbaux des séances générales et des séances des sections; les mémoires, notices et autres travaux lus dans les séances, dont le conseil d'administration a ordonné l'impression; le compte rendu et les rapports des Concours agricoles, etc.

Digitized by Google

Ce Bulletin est imprimé et distribué sous la direction et par les soins du secrétaire général de la Société.

Art. 15. Les Statuts réglementaires de la Société, approuvés par arrêté ministériel du 22 octobre 1841, sont maintenus dans toutes leurs dispositions qui ne sont pas contraires au présent.

Art. 16. Ce réglement sera soumis à l'approbation de M. le Préfet du département (1).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures et demie.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 1851.

Présidence de M. PEZET.

Le Samedi 29 novembre 1851, la Société s'est réunie en séance générale, sous la présidence de M. Pezet, pour procéder à l'élection de six membres de la Chambre d'Agriculture du département du Calvados.

La séance est ouverte à midi, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

M. le Président donne lecture des articles 6, 7, 8 et 10 de la loi du 20 mars 1851 et de l'arrêté de convocation, en date du 15 novembre suivant. Le secrétaire général fait ensuite l'appel et le réappel de tous les membres de la Société inscrits sur la liste officielle déposée sur le bureau, et les votes sont reçus et déposés dans l'urne au fur et à mesure qu'ils sont exprimés.

A trois heures, personne ne se présentant plus pour voter, et le scrutin étant resté ouvert pendant le temps fixé par l'arrêté de convocation précité, M. le Président prononce la

(1) Le Réglement a été approuvé le 15 novembre 1851.

Digitized by Google

clôture du scrutin, et constate que les bulletins exprimés s'élèvent à 69, nombre égal à celui des votants.

En conséquence, le scrutin est déclaré régulier et la majorité absolue fixée à 35.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Canton de Balleroy :

M. DE LABOIRE, de Castillon. . . . . 58 voix,
Voix perdues. 11

Canton de Bayeux :

M. PEZET. . . . . 36 voix,
M. BENCE, de Vaucelles. 24
Voix perdues. 9

Canton de Caumont :

M. AVELINE, maire de Foulognes. . . . 53 voix,
M. César ROGER, de Livry. 10
Voix perdues. 6

Canton d'Isigny :

M. BELLIARD DELISLE père. . . . . 29 voix,
M. DE LAPORTE, de Lison. 20
M. Pierre LE PETIT, maire de Deux-Jumeaux. 9
M. LE CHARTIER, membre du Conseil général. 8
Voix perdues. 3

Canton de Ryes :

M. LE SUEUR, d'Esquay. . . . . 46 voix,
M. MOISSON DE VAUX, maire de Tracy-sur-Mer. 8
Voix perdues. 15

Canton de Trévières :

M. DE CAUVIGNY, maire de Vierville. . . . 26 voix,
M. GUILBERT, maire de Trévières. . . . 12
M. COEFFET, maire de Colombières. . . . 9
M. Aubin SIMON, maire de Saonnet. . . . 8
M. ADELINE, de Blay. 7
Voix perdues. 7

Digitized by Google

MM. de Laboire, Pezet, Aveline et Le Sueur ayant seuls obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé, séance tenante, à un second tour de scrutin pour compléter les nominations à faire.

45 membres prennent part à ce scrutin, qui donne pour résultat :

Canton d'Isigny :

M. de Laporte.	21 voix,
M. Belliard Delisle.	20
M. Le Petit.	4

Canton de Trévières :

M. de Cauvigny.	31 voix,
M. Aubin Simon.	9
Voix perdues.	5

Conformément à ces deux scrutins, sont proclamés membres de la Chambre d'Agriculture du département :

Pour le *canton de Balleroy*, M. de Laboire, président de la Section d'Agriculture, propriétaire-exploitant, à Castillon;

Pour le *canton de Bayeux*, M. Pezet, président du tribunal civil et de la Société, membre du Conseil général;

Pour le *canton de Caumont*, M. Aveline, propriétaire-exploitant et maire, à Foulognes ;

Pour le *canton d'Isigny*, M. de Laporte, proprietaire-exploitant, à Lison ;

Pour le *canton de Ryes*, M. Le Sueur, vice-président de la Section d'Agriculture, propriétaire-exploitant et maire, à Esquay-sur-Seulle ;

Pour le *canton de Trévières*, M. Paul de Cauvigny, propriétaire-exploitant et maire, à Vierville.

Les opérations électorales étant terminées, la séance est levée à cinq heures du soir.

—

Digitized by Google

TABLES ALPHABÉTIQUES

DU TOME Ier DU BULLETIN.

TABLE DES AUTEURS.

A.

Artur. — Elu membre correspondant, page 93; remercîments pour sa nomination, p. 283.

Aubin. — Rapport de la Commission chargée de visiter les exploitations agricoles du canton de Bayeux, p. 15; réélu secrétaire de la Section d'Agriculture, p. 290.

B.

Belliard Delisle fils. — Communication relative à l'établissement d'un service de bateaux à vapeur entre Isigny et l'Angleterre, p. 97.

Bocher. — Hommage d'un ouvrage, p. 50.

Bogaerts (Félix). — Hommage d'un ouvrage, p. 92.

Boisard. — Hommage de plusieurs ouvrages, p. 92, 161.

Bonnechose (de). — Rapport sur la visite des jardins du canton de Ryes, p. 83; réélu vice-président, p. 162; rapport sur la visite des jardins du canton d'Isigny, p. 365.

Bordes. — Hommage d'un ouvrage, p. 92.

Busscher (Edmond de). — Elu membre correspondant, p. 162; hommage de deux ouvrages, p. 281; remercîments pour sa nomination, p. 283.

C.

Caillieux. — Hommage d'un ouvrage, p. 65.

Castel (P.-A.).— Voyage agronomique, descriptif et archéologique dans le centre et l'est de la France, p. 163; rapport sur l'Exposition universelle de Londres, p. 297.

Charma. — Hommage de plusieurs ouvrages, p. 50 et 374.

Chatel (Vor). — Hommage de deux ouvrages, p. 374.

D

Delisle (Léopold). — Elu membre correspondant, p. 93; hommage d'un ouvrage, p. 282; remercîments pour sa nomination, p. 283.

Digard de Lousta. — Hommage d'un ouvrage, p. 294.

Du Méril (Alfred et Edélestand). — Hommage d'un ouvrage, p. 37.

Durand. — Hommage d'un ouvrage, p. 50.

Digitized by Google

F

Fontenat (Joseph de).—Elu membre correspondant, p. 295; remerciments pour sa nomination, p. 375.

G.

Gautier. — Hommage d'un ouvrage, p. 50.
Grandpont (de). — Hommage d'un ouvrage, p. 294.

H.

Humbert-Firmas (le baron d'). — Hommage d'un ouvrage, p. 161.

J.

Jardin (Edélestand). — Hommage d'un ouvrage, p. 293; élu membre correspondant, p. 29; Hommage d'un ouvrage, p. 374; remerciments pour sa nomination, p. 375.

K.

Koehne (le baron de).—Elu membre correspondant, p. 66; remerciments pour sa nomination, p. 283.

L.

Laboire (de). — Rapport verbal sur les travaux du Congrès central d'Agriculture, p. 56; discours prononcé à la distribution des récompenses des Concours agricoles de Ryes, p. 70; rapport sur l'emploi de l'engrais Bickès, p. 94; discours prononcé à la distribution des primes des Concours agricoles d'Isigny, p. 354.
Lair (P.-A.). — Hommage de plusieurs ouvrages, p. 92.
Lambert (Edouard). — Réélu archiviste, p. 162.
Laporte (de). — Rapport de la Commission chargée de visiter les exploitations agricoles du canton d'Isigny, p. 357.
Le Bidart de Thamaide (le chevalier de). — Elu membre correspondant, p. 66; hommage de plusieurs ouvrages, p. 92; remerciments pour sa nomination, p. 94; hommage d'un ouvrage, p. 161.
Le Cerf. — Hommage de plusieurs ouvrages, p. 50 et 65.
Le Chanteur de Pontaumont. — Hommage de plusieurs ouvrages, p. 37, 282 et 293.
Le Coq. — Elu membre correspondant, p. 66; remerciments pour sa nomination, p. 94.
Le Maistre. — Elu membre correspondant, p. 295; hommage d'un ouvrage, p. 374; remerciments pour sa nomination, p. 375.
Le Roy-Mabille. — Hommage d'un ouvrage, p. 92.
Loysel. — Hommage d'un ouvrage, p. 293.

Digitized by Google

M.

Mecflet (de). — Elu membre correspondant, p. 162 ; remerciments pour sa nomination, p. 283.

Ministre de l'Agriculture et du Commerce (M. le).—Envoi de plusieurs ouvrages, p. 92, 292 et 294.

Mourière.— Rapport sur la visite des jardins du canton de Bayeux, p. 28.

Malsant. — Elu membre correspondant, p. 66; remercîments pour sa nomination, p. 94.

N.

Nettancourt (Constantin de). — Hommage d'un ouvrage, p. 37.

Nicot. — Hommage de deux ouvrages, p. 161 et 374.

P.

Person.—Hommage d'un ouvrage, p. 37; rapport de la Commission chargée de visiter les exploitations agricoles du canton de Ryes, p. 73; rapport sur les prix de moralité du Concours de 1850, p. 86.

Pezet.— Discours prononcé à la distribution des récompenses des Concours agricoles de Bayeux, p. 11; discours prononcé au banquet du Comice agricole de Ryes, p. 90; notice explicative sur un poëme manuscrit du commencement du XIVe siècle, ayant pour titre : *La Chapelle de Baïez*, p. 103; réélu président, p. 162; discours prononcé au banquet du Comice agricole d'Isigny, p. 369.

Pillet (V.-E.). — Hommage d'un ouvrage, p. 50.

R.

Reume (Auguste de). — Hommage de plusieurs ouvrages, p. 92; élu membre correspondant, p. 93; remercîments pour sa nomination, p. 283.

S.

Sirand. — Hommage d'un ouvrage, p. 161.

T.

Thieulin. — Elu trésorier, p. 295.

Travers. — Hommage de plusieurs ouvrages, p. 37 et 374.

V.

Villers (Georges). — Notice sur l'église de Gueron, p. 149; relation d'un pélerinage au Mont Saint-Michel, p. 150; réélu vice-secrétaire général, p. 102; communication d'une plante de blé phénoménale, p. 296.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

A.

Agriculture. — Plante de blé phénoménale, p. 296.

Archéologie. — Description de l'église de Gueron, par M. Georges Villers, p. 149.

B.

Bulletin. — Décision relative à la publication d'un Bulletin trimestriel, p. 39.

C.

Concours Agricoles. — De Bayeux, p. 9; de Ryes, p. 69; d'Isigny, p. 352.

Correspondance. — Circulaire de la Commission d'organisation de la vie session du Congrès central d'Agriculture, p. 38; lettre de M. A. de Caumont concernant l'Exposition régionale de Lisieux, p. 52; demande de renseignements pour l'étude de la question des bestiaux, p. 60; lettre de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce annonçant la réception de la délibération prise par la Société le 2 février 1850 pour demander l'abolition de la surtaxe imposée sur les beurres, p. 67; lettre du même ministre touchant une demande de 1,000 fr. pour l'acquisition d'une machine à fabriquer les tuyaux de *drainage*, p. 67; lettre de M. le président de la Société d'Agriculture de Compiègne relative aux allumettes chimiques, p. 67; lettres de MM. de Le Bidart de Thumaide, Malsant et Le Coq qui remercient la Société de les avoir admis au nombre de ses membres, p. 94; lettres de MM. de Koehne, Edm. de Busscher, Léopold Delisle, Augte de Reume, de Mecflet et Artur qui adressent des remercîments pour leur nomination en qualité de membres correspondants, p. 283; lettre par laquelle M. le sous-préfet de Bayeux invite la Société à désigner un de ses membres pour faire partie du Jury du Concours départemental, p. 294; lettre de M. Léon de Germiny sur la plantation et l'élagage des arbres forestiers, p. 296; lettres de MM. de Pontenay, Le Maistre et Jardin qui remercient la Société de les avoir admis au nombre de ses Correspondants, p. 375.

D.

Délibérations. — Délibérations relatives : 1° a la publication d'un Bulletin trimestriel, p. 39; 2° à la surtaxe imposée sur les beurres, p. 44; 3° à l'établissement d'un comptoir national d'escompte, p. 47; 4° à la Chambre de commerce de Caen, p. 48; 5° à la fixation du jour de la tenue des Concours agricoles de Ryes, p. 68; 6° à l'industrie

Digitized by Google

beurrière, p. 101 ; 7° au chemin de fer de l'Ouest, p. 154 ; 8° au Concours du Bœuf gras, p. 156 ; 9° à la station des étalons nationaux de Bayeux, p. 157 ; 10° aux droits perçus sur les beurres à Paris, p. 159 ; 11° au monument de Guillaume le Conquérant, p. 284 ; 12° aux Comices agricoles, p. 296.

Discours: — De M. Pezet à la distribution des récompenses des Concours agricoles de 1849, p. 11 ; de M. de Laboire au Comice agricole de 1850, p. 70 ; de M. Pezet au banquet du Comice de Ryes, p. 90 ; de M. de Laboire à la distribution des récompenses des Concours agricoles de 1851, p. 354 ; de M. Pezet au banquet du Comice d'Isigny, p. 369.

E.

Elections et Nominations: — De six membres titulaires, p. 38 ; de quatre délégués au Congrès central d'Agriculture, p. 38 ; de sept membres titulaires, p. 51 ; de trois délégués au *Festival académique de Lisieux*, p. 52 ; des membres de la Commission chargée de visiter les exploitations du canton de Ryes, p. 64 ; d'un membre titulaire et de quatre correspondants, p. 66 ; d'un membre du Jury chargé de décerner les primes du Concours départemental, p. 66 ; de trois membres correspondants, p. 93 ; de deux membres titulaires et de deux correspondants, p. 162 ; des membres du bureau général, p. 162 ; de quatre délégués au Congrès central d'Agriculture, p. 162 ; d'un délégué au Congrès des Sociétés savantes, p. 163 ; de trois membres titulaires, p. 283 ; des membres du bureau de la 1re section, p. 290 ; des membres de la Commission chargée de visiter les exploitations agricoles du canton d'Isigny, p. 292 ; d'un membre titulaire et de trois correspondants, p. 295 ; d'un trésorier, p. 295 ; de six membres titulaires, p. 375 ; de six membres de la Chambre d'Agriculture du département, p. 378.

H.

Histoire. — Notice explicative sur un poëme manuscrit du commencement du XIVe siècle, ayant pour titre : *La Chapelle de Baïez*, par M. Pezet, p. 103 ; relation d'un pélerinage au Mont St-Michel, par M. Georges Villers, p. 150.

O.

Ouvrages présentés: — Par MM. Travers, Le Chanteur de Pontaumont, Alfred et Edélestand Du Méril, Person et Constantin de Nettancourt, p. 37 ; par MM. Charma, Bocher, Le Cerf, Durand, Pillet et Gautier, p. 50 ; par MM. Le Cerf et Caillieux, p. 65 ; par MM. de Le Bidard de Thumaide, de Reume, Félix Bogaerts, Bordes, Boisard, Le Roy-Mabille et le Ministre de l'Agriculture et du Com-

Digitized by Google

merce, p. 92; par MM. de Le Bidard de Thumaide, d'Hombres-Firmas, Boisard, Nicot et Sirand, p. 161; par MM. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, Edmond de Busscher, Léopold Delisle et de Pontaumont, p. 281; par MM. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, Le Chanteur de Pontaumont, Jardin, Loysel, de Grandpont et Digard de Lousta, p. 293; par MM. Charma, Travers, Le Maistre, Jardin, Nicot et Châtel, p. 374.

P.

Programme:—Des Concours agricoles de 1850, p. 52; des Concours de 1851, p. 285; d'un Concours de taureaux dans le canton de Ryes, p. 291.

R.

Rapports: — De M. Aubin sur la visite des exploitations agricoles du canton de Bayeux, p. 15; de M. Mourière sur la visite des jardins du même canton, p. 28; de MM. de Laboire, de Cussy et Person sur le Congrès central d'Agriculture, p. 56; de M. Person sur la visite des Exploitations agricoles du canton de Ryes, p. 73; de M. de Bonnechose sur la visite des jardins du même canton, p. 83; de M. Person sur les prix de moralité du Concours de 1850, p. 86; de M. de Laboire sur l'emploi de l'engrais Bickès, p. 94; de M. Castel, sur l'Exposition universelle de Londres, p. 297; de M. de Laporte sur la visite des Exploitations agricoles du canton d'Isigny, p. 357; de M. de Bonnechose sur la visite des jardins du même canton, p. 368.

Réglement. — Réglement arrêté conformément à l'art. 2 de la loi du 20 mars 1851, p. 375.

S

Séances générales. — Année 1850, 2 février, p. 36; 13 mai, p. 49; 27 juillet, p. 65; 30 novembre, p. 91. — Année 1851, 11 janvier, p. 153; 15 février, p. 160; 31 mai, p. 281; 16 août, p. 293; 27 septembre, p. 373; 29 novembre, p. 378.

Séances de la Section d'Agriculture. — Année 1850, 23 février, p. 60; 1er juin, p. 62; 6 juillet, p. 99. — Année 1851, 15 mars, p. 290; 14 juin, p. 292.

Séances de la Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres. — 18 décembre 1850, p. 103.

Sociétés savantes. — Echanges, dons, etc., p. 37, 50, 51, 65, 66, 92, 93, 161, 282, 283, 294, 374.

V.

Voyages. — Voyage agronomique, descriptif et archéologique dans le centre et l'est de la France, par M. Castel, p. 163.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JANVIER 1852.

BUREAU GÉNÉRAL.

Président :

M. PEZET, président du tribunal de première instance, membre du Conseil général du département et de plusieurs Sociétés savantes, à Bayeux.

Président honoraire :

M. DESPALLIÈRES, membre de plusieurs Sociétés savantes, maire de la ville de Bayeux.

Vice-Présidents :

MM. DE BONNECHOSE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Monceaux ; DU MANOIR DE JUAYE, membre de l'Association normande et de la Société pour la conservation des Monuments historiques, maire, à Juaye.

Secrétaire général :

M. CASTEL, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bayeux.

Vice-Secrétaire général :

M. VILLERS (Georges), adjoint, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bayeux.

Archiviste :

M. LAMBERT, bibliothécaire, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Bayeux.

Trésorier :

M. THIEULIN, secrétaire de la mairie, à Bayeux.

Ire SECTION.—AGRICULTURE ET HORTICULTURE.

Président :

M. DE LABOIRE, membre de l'Association normande, propriétaire-agriculteur, à Castillon.

Digitized by Google

Vice-Président :

M. Le Sueur, membre de l'Association normande, propriétaire-agriculteur et maire, à Esquay-sur-Seulle.

Secrétaire :

M. . . . . .

Vice-Secrétaire :

M. Ovide Gast, propriétaire-agriculteur, à St.-Martin-des-Entrées.

IIe SECTION.—Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Président :

M. Victor Vautier, propriétaire, à Bayeux.

Vice-Président :

M. Tavigny, avocat, à Bayeux.

Secrétaire :

M. Labbey (Théodore), docteur-médecin, membre de l'Association normande, à Bayeux.

Vice-Secrétaire :

M. Bertot, pharmacien, membre de l'Association normande, à Bayeux.

MEMBRES HONORAIRES.

Mgr Robin, évêque de Bayeux, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bayeux.

M. Lair, conseiller de préfecture, membre de plusieurs Académies nationales et étrangères, etc., à Caen.

M. Ménigot, sous-préfet de l'arrondissement de Bayeux.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Achard de Bonvouloir, ancien président du Conseil général du Calvados, à Bayeux.

Achard de Bonvouloir (Charles), propriétaire et maire, à Magny.

Achard de Vacognes, membre de l'Association normande et de la Société pour la conservation des Monuments historiques, à Tour.

Adeline, membre de l'Association normande, propriétaire, à Blay.

Agneaux (Frédéric d'), membre de l'Association normande, à Bayeux.

Argenton (le baron d'), membre de l'Association normande, à St-Marcouf.

Digitized by Google

Aveline, propriétaire et maire, à Foulognes.
Balleroy (le marquis de), propriétaire, à Balleroy.
Barbey (Félix), propriétaire-agriculteur, à Engranville.
Barette (l'abbé), curé à Condé-sur-Seulle.
Barey, propriétaire, à Septvents.
Baudet, entrepreneur de roulage, à Caumont.
Baussy (de), propriétaire-agriculteur et maire, à Sully.
Beaumont, ancien vérificateur des poids et mesures, à Juaye.
Beaupré, percepteur, à Longueville.
Béchevel (de), propriétaire, à la Folie.
Belliard-Delisle, membre du Conseil d'arrondissement, à Isigny.
Belliard-Delisle, avocat, à Isigny.
Bence (Gustave), propriétaire-agriculteur, à Vaucelles.
Bessin (Auguste), propriétaire, à Bayeux.
Binet, propriétaire-agriculteur, à Maisons.
Blaise, propriétaire, à Bricqueville.
Blanlot, propriétaire et maire, à Ryes.
Bouquet, percepteur, à Hottot.
Bourguais (Auguste), propriétaire-agriculteur, à Meuvaines.
Bricqueville (Alfred de), propriétaire et maire, à Gueron.
Buisson Delanoe, négociant, à Isigny.
Bures, régent au collége, à Bayeux.
Cairon, propriétaire et maire, à Anctoville.
Canu, propriétaire-agriculteur, à Maisy.
Carabeufs, avocat, membre de l'Association normande et du Conseil d'arrondissement, à Bayeux.
Carité, membre de l'Association normande, au Breuil.
Carpentier (Alphonse), propriétaire, à Saint-Martin-des-Entrées.
Castel, propriétaire-agriculteur, à Etréham.
Caumont (Arcisse de), membre correspondant de l'Institut, directeur-fondateur de l'Association normande, de la Société française pour la conservation des Monuments historiques, etc., à Caen.
Cauvigny (Paul de), membre de l'Association normande, maire, à Vierville.
Chabrol (le comte de), propriétaire, au Mollay.
Chatel, propriétaire-agriculteur et maire, à Vaux-sur-Aure.
Chauvin, propriétaire-agriculteur, à Caumont.
Chigouesnel, avocat, à Bayeux.
Clinchamps (de), propriétaire, au Manoir.
Coeffet, propriétaire et maire, à Colombières.
Costrel, propriétaire, à Mestry.
Couillard, percepteur, à Mandeville.
Courson (Aymar de), propriétaire, à Bayeux.

Digitized by Google

Croisilles (de), propriétaire, à Bayeux.
Cussy (le vicomte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Vouilly.
Cussy (Adalbert de), propriétaire, à Bayeux.
Cussy (Armand de), propriétaire, à Vouilly.
Daon, membre de l'Association normande, maire, à Bricqueville.
Dary, percepteur, à Caumont.
Declomesnil, greffier du tribunal de commerce, à Bayeux.
Delarue, propriétaire et maire, à Arganchy.
Delarue, pharmacien, à Bayeux.
Delarue (Léonard), propriétaire, à Bayeux.
Delauney, rédacteur de l'*Indicateur*, à Bayeux.
Delauney, architecte, à Bayeux.
Demagny, docteur-médecin, à Bayeux.
Desclosières (Adolphe), membre du Conseil général et de plusieurs Sociétés savantes, maire, à Longues.
Desetables, propriétaire-agriculteur et maire, à Vienne.
Desfosses, percepteur, à Saint-Loup-Hors.
Deshayes, propriétaire et maire, à Livry.
Deslandes, propriétaire et maire, à Saint-Marcouf.
Deshameaux (Anatole), propriétaire, à Bayeux.
Desmarets, propriétaire, à Isigny.
Desmasures, propriétaire et maire, à Cussy.
Desnoyers (Charles), avocat, à Bayeux.
Desramé-Dubois, propriétaire, à Saint-Martin-des-Entrées.
Devaux, médecin-vétérinaire, à Colombières.
Dorléans, propriétaire et maire, à Bernesq.
Douesnel Dubosq, ancien Représentant, membre du Conseil général et de l'Association normande, à Bayeux.
Doullys, pharmacien, membre de la Société Linnéenne de Normandie, à Bayeux.
Doyère, docteur-médecin, membre de l'Association normande, à Caumont.
Dubosq, propriétaire-agriculteur et maire, à Saint-Vigor.
Dubreuil, propriétaire, à Tilly-sur-Seulle.
Dubuisson, propriétaire et maire, à Sainte-Marguerite d'Elle.
Dudouet, propriétaire-agriculteur et maire, à Barbeville.
Dujourdain (Georges), propriétaire, à Bayeux.
Dumerle, propriétaire, à Balleroy.
Dupont, ancien notaire, membre du Conseil d'arrondissement, à Caumont.
Dupont, propriétaire-agriculteur, à Vaux-sur-Aure.
Durand, membre de l'Association normande, à Isigny.
Duval, instituteur communal, à Tour.
Duvant (St-Ange), imprimeur, à Bayeux.

Digitized by Google

Ecquevilly (le comte d'), membre de la Société française pour la conservation des Monuments historiques, au Quesnay-Guesnon.

Enault (Auguste), propriétaire-agriculteur et maire, à Blay.

Enault (Louis), négociant, à Isigny.

Estienne, propriétaire-agriculteur, à Deux-Jumeaux.

Etienne (Alfred), propriétaire, à Bayeux.

Etienne (Romain), président du tribunal de commerce, à Isigny.

Etienne, marchand de draps, à Bayeux.

Farcy, propriétaire, à Caumont.

Faucon de Lalonde, percepteur, à Lisieux.

Féron, docteur-médecin, à Bayeux.

Féron (Fulgence), avoué à Bayeux.

Fontette (Louis de), propriétaire, à Sainte-Marguerite-de-Ducy.

Fouchaux, propriétaire-agriculteur, à Ryes.

Frestel, banquier, à Bayeux.

Gardin-Nery, propriétaire, à Subles.

Gaugain, trésorier de la Société française, pour la conservation des Monuments historiques, à Bayeux.

Gautier, médecin, à Cormolain.

Girard (Pierre), propriétaire-agriculteur, à Bazenville.

Godard, pharmacien, à Balleroy.

Godefroy, propriétaire, à Arganchy.

Gomiecourt (de), propriétaire, à Agy.

Gosset (Théophile), propriétaire, à Tour.

Goubot, maire, membre de l'Association normande, à Caumont.

Grandchamp, propriétaire, à Colombières.

Grandval (de), membre du Conseil général, à Saint-Denis-Maisoncelles.

Guelle, percepteur, à Grandcamp.

Guérin-Lacouture, négociant, à Bayeux.

Guibet, propriétaire, à Airel (Manche).

Guilbert, propriétaire, à Marigny.

Guilbert, propriétaire-agriculteur et maire, à Commes.

Guilbert Duclos, membre du Conseil d'arrondissement, maire, à Trévières.

Guillot (Octave), propriétaire, à Sully.

Hainault de Canteloup (de), propriétaire, à Lingèvres.

Halley, propriétaire-agriculteur, à Bucels.

Hamelin Desétables, président du tribunal de commerce, à Bayeux.

Haudry de Soucy, membre du Conseil d'arrondissement et de l'Association normande, à Baynes.

Henneguy, propriétaire, à Bayeux.

Hervieu, ancien membre de l'Assemblée constituante, à Ryes.

Digitized by Google

Houdetot (le comte d'), membre de l'Institut, etc., à Etréham.
Huvet père, propriétaire, à Bayeux.
Huvet (Charles), docteur-médecin, à Bayeux.
Jahiet, avocat, membre de l'Association normande, à Bayeux.
James Charles), avocat, à Bayeux.
Jean Delamare (Charlemagne), ancien élève de l'école Polytechnique, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bayeux.
Jean Delamare (François), propriétaire, à Bayeux.
Jean Delamare (Théodore), conducteur des ponts et chaussées, à Bayeux.
Jean Delamare, pharmacien, à Trévières.
Jeanne, conducteur des ponts et chaussées, à Bayeux.
Joly, propriétaire, à Planquery.
Joly, ancien avoué, à Bayeux.
Jouet, docteur-médecin, membre du Conseil d'arrondissement, à Isigny.
Jourdain, docteur-médecin, à Bayeux.
Juvigny (de), propriétaire, à Bayeux.
Kergorlay (le comte Hervé de), membre du Conseil général de l'Agriculture, à Canisy (Manche).
Kergorlay (le comte Alain de), membre de la Société géologique de France, à Castilly.
Labbey (Médéric), receveur municipal, à Bayeux.
Lacour, docteur-médecin, à Creully.
Laffetay (l'abbé), chanoine, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bayeux.
Lair, propriétaire, à Bayeux.
Lamare de Crux (de), membre de l'Association normande, à Sully.
Lance (Auguste), directeur des mines de Littry, à Littry.
La Planche, propriétaire, à Isigny.
La Porte (de), propriétaire, à Lison.
La Rivière (le comte Eugène de), propriétaire, à Bayeux.
La Rivière (Achille de), propriétaire, à Bayeux.
La Rougefosse (Gabriel de), chef d'escadron en retraite, à Englesqueville.
Laurent, géomètre, à Balleroy.
Lavalley-Duperroux, négociant, juge au tribunal de commerce, à Bayeux.
Le Barbenchon, propriétaire, à Campigny.
Le Bas, propriétaire-agriculteur et maire, à Bucels.
Le Bègue de Germiny (le comte Gustave), propriétaire, à Bayeux.
Le Boulenger, propriétaire et maire, à Castillon.
Le Boulenger (Marc), propriétaire, à Bayeux.
Le Bourgeois, propriétaire, à Isigny.
Le Breton, propriétaire-agriculteur, à Littry.
Le Cavelier, fabricant d'huile, juge au tribunal de commerce, à Bayeux.

Digitized by Google

Le Chartier, membre du Conseil général, à Isigny.
Le Chartier (Aldéric), propriétaire-agriculteur, à Vouilly.
Le Chartier (Théodore), propriétaire-agriculteur, à Mestry.
Le Coco, propriétaire-agriculteur, à Colombiers-sur-Seulle.
Le Cordier de Bigars, comte de la Londe, propriétaire, à Meuvaines.
Le Couteulx de Vertron, propriétaire, à Bayeux.
Le Couteulx (Gustave), avocat, à Bayeux.
Le Creps (Charles), propriétaire, à Bayeux.
Le Doyen, médecin-vétérinaire, à Trévières.
Le Duc, propriétaire, à Saint-Vigor-le-Grand.
Le François (Jacques), propriétaire-agriculteur, à Campigny.
Le Grix, propriétaire et maire, à Litteau.
Le Guedois, agent-d'affaires, à Bayeux.
Lelong, ancien notaire, à Bernesq.
Lelouvetel, régent au collége, à Bayeux.
Lelu, juge d'instruction, à Bayeux.
Lelu (Emile), propriétaire, à Bayeux.
Le Masle, propriétaire et maire, à Baynes.
Le Moigne (Lucien), propriétaire, à Vierville.
Le Mulois, propriétaire, à Saint-Martin-des-Entrées.
Lemonnier, propriétaire et adjoint, à Bucels.
Lemonnier (Laurent), propriétaire, à Caumont.
Lenormand, négociant, à Isigny.
Le Pelletier de Molandé, propriétaire et maire, à Cottun.
Lépesse (de), membre de l'Association normande, à Vierville.
Le Petit (Amand), propriétaire, à Longueville.
Le Petit (Félix), propriétaire, à Longueville.
Le Petit (Pierre), propriétaire-agriculteur, à Longueville.
Le Petit (Pierre), propriétaire-agriculteur et maire, à Deux-Jumeaux.
Le Prestre, propriétaire, à Neuilly.
Le Raître, pépiniériste, à Bayeux.
Le Rebour, négociant, maire, à Isigny.
Le Sénécal (Adrien), propriétaire, à Bayeux.
Le Sueur, propriétaire-agriculteur, membre de l'Association normande, à Huppain.
Letot (Charles), avocat, membre de l'Association normande, à Caen.
Le Vannier (Alfred), propriétaire, à Bayeux.
Le Verdier, propriétaire, à Colleville.
Le Verrier (Charles), architecte, à Bayeux.
Le Verrier (Jacques), propriétaire-agriculteur, à Cricqueville.
Liénard, ingénieur de la marine en retraite, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bayeux.

Digitized by Google

Londe, propriétaire-agriculteur, à Sallen.
Louvet, notaire, à Littry.
Mallet, ancien notaire, à Bayeux.
Marguerit (Léonce de), membre de l'Association normande, à Vierville.
Marguerye (le comte Louis de), membre de l'Association normande, à Colleville.
Marguerye (Arthur de), propriétaire, à Colleville.
Marie, juge de paix, membre de l'Association normande, à Isigny.
Marie, notaire à Lingèvres.
Mariette Dumesnil, propriétaire, à Ryes.
Martin, propriétaire et maire, à Torteval.
Menage, propriétaire, à Ellon.
Menard, propriétaire, à Trévières.
Michel (l'abbé), vicaire général, doyen du chapitre, à Bayeux.
Michel Bonnefonds, greffier du tribunal de commerce, à Isigny.
Moisson de Vaux (le baron), propriétaire et maire, à Tracy-sur-Mer.
Montégu (Eugène), propriétaire, à Bayeux.
Morel, libraire, à Paris.
Morel, pharmacien, à Bayeux.
Morice, notaire, à Creully.
Mourière, professeur de mathématiques au collége, à Bernay (Eure).
Mulot, propriétaire, à Bayeux.
Munier, propriétaire, ancien commandant de la garde nationale, à Bayeux.
Mutel, juge de paix, à Bayeux.
Neveux, propriétaire, à Marigny.
Nicolle, docteur-médecin, à Bayeux.
Niobey, notaire à Bayeux.
Olive, membre de la Société des Antiquaires de Normandie et de l'Association normande, maire, à Ellon.
Pagny, propriétaire et maire, à Cartigny-l'Epiney.
Panchet Bellerose, peintre à Bayeux.
Patey, médecin-vétérinaire, à la Délivrande.
Pelfresne, propriétaire, à Saint-Vigor-le-Grand.
Perrée, horticulteur, à Bayeux.
Person, ancien membre de l'Assemblée constituante, à Graye.
Petron, régent de philosophie, à Bayeux.
Pierre, médecin-vétérinaire, à Bayeux.
Pilet Desjardins, avocat, à Bayeux.
Pillet, régent de rhétorique, membre de plusieurs Sociétés savantes, à à Bayeux.
Pitard Dumesnil, propriétaire et maire, à Saint-Sulpice.
Philippe (Cyris), propriétaire, à Bayeux.

Digitized by Google

Planquette, propriétaire, à Bernesq.
Poitevin (Alfred), propriétaire et maire, à Russy.
Poitevin (François), propriétaire, à Sainte-Honorine-des-Pertes.
Pophillat, propriétaire, à Lison.
Pophillat (Cyrus), greffier du tribunal de paix, à Isigny.
Postel, propriétaire et maire, au Manoir.
Prempain, propriétaire-agriculteur, à Crépon.
Quentin, propriétaire-agriculteur, à Saint-Martin-des-Entrées.
Raisin, propriétaire, à Saint-Vigor-le-Grand.
Regnauld, propriétaire-agriculteur, à Tour.
Roger (César), propriétaire, à Livry.
Roger de La Chouquais (Ernest), propriétaire, à Caen.
Rotz (Norbert de), membre de l'Association normande, à Vaux-sur-Aure.
Salles, juge, à Bayeux.
Savignac (Anatole de), propriétaire, à Bayeux.
Senot, propriétaire, à Balleroy.
Siraudin, vérificateur des poids et mesures, à Bayeux.
Simon (Aubin), propriétaire et maire, à Saonnet.
Sivard de Beaulieu, propriétaire et ancien maire, à Carentan.
Suzanne, agent-voyer, à Balleroy.
Tailpied, avoué à Bayeux.
Talbot, propriétaire-agriculteur, à Gueron.
Thézard, propriétaire-agriculteur, à Cottun.
Thomas (Amand), greffier de la justice de paix, à Trévières.
Thorel, greffier en chef du tribunal civil, à Bayeux.
Tillard (Léon), avocat, à Ellon.
Tillard, pépiniériste, à Sallen.
Tillard (Pierre), propriétaire, à Caumont.
Toustain (le vicomte de), propriétaire, à Vaux-sur-Aure.
Toustain (Jules de), propriétaire, à Vaux-sur-Aure.
Turgis, préposé en chef de l'octroi, à Bayeux.
Turgot (le marquis de) ministre des affaires étrangères, à Paris.
Varin, avoué, à Paris.
Vautier Dubourg, propriétaire-agriculteur, à Saint-Martin-des-Entrées.
Vernet, propriétaire, à Bayeux.
Vigney, médecin-vétérinaire, à la Cambe.
Vilade (Léon de), juge, à Bayeux.
Villeroy (Edmond), docteur-médecin, membre du Conseil général, à Balleroy.
Vimard (Michel), propriétaire-agriculteur, à Mosles.
Ygouf (Henri), propriétaire-agriculteur, à Vierville.

Digitized by Google

Youf, médecin, à Mosles.

Yvon, médecin-vétérinaire, à Bayeux.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Artur, agrégé des sciences mathématiques, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

Avannes (d'), conseiller à la Cour d'appel, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Alger.

Beaurepaire de Louvagny (le comte Alexandre de), ancien ministre plénipotentiaire, membre de plusieurs Académies, à Louvagny (Calvados).

Bertrand, doyen de la Faculté des Lettres, membre de plusieurs Sociétés savantes, maire de la ville de Caen.

Bocher, ancien préfet du Calvados, à Paris.

Bonnin, ancien notaire, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, etc., à Evreux.

Bordes (Adolphe), conservateur des hypothèques, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Pont-l'Evêque.

Brébisson (Alphonse de), secrétaire de la Société académique de Falaise, inspecteur de l'Association normande, etc., à Falaise.

Busscher (Edmond de), secrétaire de la Société des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, membre de plusieurs Académies, etc., à Gand.

Caillieux, secrétaire perpétuel de la Société vétérinaire du Calvados et de la Manche, membre de plusieurs Sociétés savantes à Caen.

Canel (Alfred), avocat, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, ancien Constituant, à Pont-Audemer.

Charma, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Caen, membre de plusieurs Académies, etc., à Caen.

Chauvin, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des Sciences, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

Chesnon, ancien directeur de l'École normale primaire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Evreux.

Clément, membre du Conseil général de la Manche et de plusieurs Sociétés savantes, à Saint-Lo.

Clinchamps (de), président de la Société d'Archéologie, à Avranches.

Coquereau, chanoine de Saint-Denis, etc., à Paris.

Couppey, juge, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cherbourg.

Daniel (l'abbé), membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, etc., à Paris.

Delachapelle (Edouard), secrétaire de la Société académique, etc., à Cherbourg.

Digitized by Google

DELAMARE (l'abbé), vicaire général, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Coutances.

DELISLE (Léopold), ancien élève de l'Ecole de Chartes, membre de plusieurs Académies, à Paris.

DESROCHES (l'abbé), membre de la Société des Antiquaires de Normandie, curé d'Isigny (Manche).

DEVILLE (Achille), membre correspondant de l'Institut et receveur général des finances, à Alençon.

DUBOSC, archiviste de la préfecture, membre de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lo.

DUBREUIL (Alphonse), préparateur du cours d'Agriculture au Conservatoire des Arts et Métiers, etc., à Paris.

DUBUC, membre de plusieurs Sociétés savantes, au château de Bois-Normand, près Lyre (Eure.)

DU MÉRIL (Alfred), membre de plusieurs Sociétés savantes, au château de Marcelet (Calvados.)

DU MÉRIL (Édélestand), membre de plusieurs Académies, à Paris.

DU MONCEL (le Cte.), général du génie, fondateur de l'exploitation agricole de Martinvast, etc., à Cherbourg.

EDOM, recteur de l'Académie, etc., au Mans.

ELIE DE BEAUMONT, membre de l'Institut, professeur d'histoire naturelle au Collége de France, inspecteur général des mines, etc., à Paris.

EUDES DESLONCHAMPS, correspondant de l'Institut, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des Sciences, à Caen.

FEUILLET, président de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lo.

FLOQUET, membre correspondant de l'Institut, etc., à Paris.

FONTENAY (Joseph DE), secrétaire de la Société Eduenne, etc., à Autun.

FORMEVILLE (DE), conseiller à la Cour d'Appel, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

GALLEMAND, président de la Société d'Agriculture, à Valognes.

GAYOT (Eugène), inspecteur général, chargé du service central des Haras, etc, à Paris.

GERVAIS, avocat, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

GERVILLE (DE), membre correspondant de l'Institut, etc., à Valognes.

GIRARDIN, professeur de chimie, membre correspondant de l'Institut, etc., à Rouen.

GUILLOT (Paul), ancien secrétaire de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du départemeut de la Manche, à St.-Lo.

GUITON DE LA VILLEBERGE (le vicomte), membre de plusieurs Sociétés sa-

Digitized by Google

vantes, à Montanel (Manche).

Guizot, membre de l'Académie française, ancien ministre, etc., à Paris.

Héricart de Thury (le vicomte), membre de l'Institut, etc., à Paris.

Hombres-Firmas (le baron d'), correspondant de l'Institut, etc., à Alais (Gard).

Houel (Ephrem), inspecteur général des Haras, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

Jardin (Edélestand), aide-commissaire de la marine, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cherbourg.

Kerckhove (le vicomte de), président de l'Académie d'Archéologie de Belgique, etc., à Anvers.

Koehne (le baron de), secrétaire de la Société impériale d'Archéologie et de Numismatique de Saint-Pétersbourg.

Kuhlman, membre correspondant de l'Institut, etc., à Lille.

La Fresnaye (le baron Frédéric de), membre de plusieurs Académies, à Falaise.

Lamare Picquot, naturaliste-voyageur, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

La Quérière (de), membre de l'Académie de Rouen, de l'Association normande, etc., à Rouen.

La Sicotière (Léon de), inspecteur divisionnaire de l'Association normande et de la Société française pour la conservation des Monuments historiques, etc., à Alençon.

Le Bidard de Thumaide (le chevalier de), secrétaire général de la Société d'Emulation de Liége, membre de plusieurs Académies, etc., à Liége.

Le Brun (Isidore), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

Le Cerf, professeur honoraire à la Faculté de Droit, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

Le Chanteur de Pontaumont, trésorier-archiviste de la Société académique, etc., à Cherbourg.

Léchaudé d'Anisy, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

Le Coq, directeur des Annales de l'Auvergne, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Clermont-Ferrand.

Le Febvre Ste-Marie, inspecteur général de l'Agriculture, etc., à Paris.

Le Flaguais (Alphonse), bibliothécaire, membre de plusieurs Académies, à Caen.

Le Glay, archiviste général du département du Nord, correspondant de l'Institut, etc., à Lille.

Le Grand, docteur-médecin, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Saint-Pierre-sur-Dives.

Le Maistre, correspondant du ministre de l'Instruction publique, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Tonnerre.

Digitized by Google

Le Métayer des Planches, secrétaire de la Société d'Agriculture, inspecteur de l'Association normande, à Pont-l'Evêque.

Le Prévost (Auguste), membre de l'Institut, ancien député, etc., à Bernay (Eure).

Le Tertre, conservateur de la bibliothèque publique, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Coutances.

Mancel (Georges), bibliothécaire, vice-secrétaire de la Société d'Agriculture et de Commerce, etc., à Caen.

Marchand (Eugène), pharmacien, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Fécamp.

Maufras (Charles), professeur au collége Rollin, membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.

Mecflet (de), directeur de la ferme école départementale du Calvados, inspecteur de l'Association normande, etc., au château de Quesnay.

Mérite-Longchamp, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

Michelet, professeur au collége de France, membre de l'Institut, etc., à Paris.

Mulsant, bibliothécaire-adjoint de la ville de Lyon, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lyon.

Noel-Agnès, inspecteur de l'Association normande, ancien représentant, à Cherbourg.

Pézeril, ancien notaire, archiviste de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lo.

Pottier, bibliothécaire, secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen, etc., à Rouen.

Reume (Auguste de), capitaine d'artillerie, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bruxelles.

Renault, vice-président du tribunal civil, inspecteur divisionnaire de l'Association normande, à Coutances.

Richard, ancien représentant, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

Richard, préfet du Finistère, etc., à Quimper.

Roberge, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

Rocquancourt, colonel d'état-major, etc., à Thorigny.

Roger, professeur à la Faculté des Lettres, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

Rougier de La Bergerie, ancien préfet, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris,

Simon, ancien géomètre en chef du Cadastre, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

Sourdeval (Ch. de), secrétaire perpétuel de la Société académique, etc., à Tours.

Digitized by Google

THOMINE aîné, ancien représentant, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

THOMINE (l'abbé), missionnaire apostolique, etc., en Chine.

TOCQUEVILLE (Alexis DE), membre de l'Académie française, ancien ministre, etc., à Paris.

TRAVERS, professeur à la Faculté des Lettres, secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, etc., à Caen.

TREBUTIEN, sous-bibliothécaire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

TROLLEY (Alfred), professeur à la Faculté de Droit, membre de la Société des Antiquaires de Normandie et de l'Association normande, à Caen.

WOINEZ (Charles), ancien imprimeur, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

YVART, inspecteur-général des écoles vétérinaires et des bergeries nationales de France, etc., à Paris.

Bayeux. — Imp. de St.-Ange DUVANT fils et Cᵉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

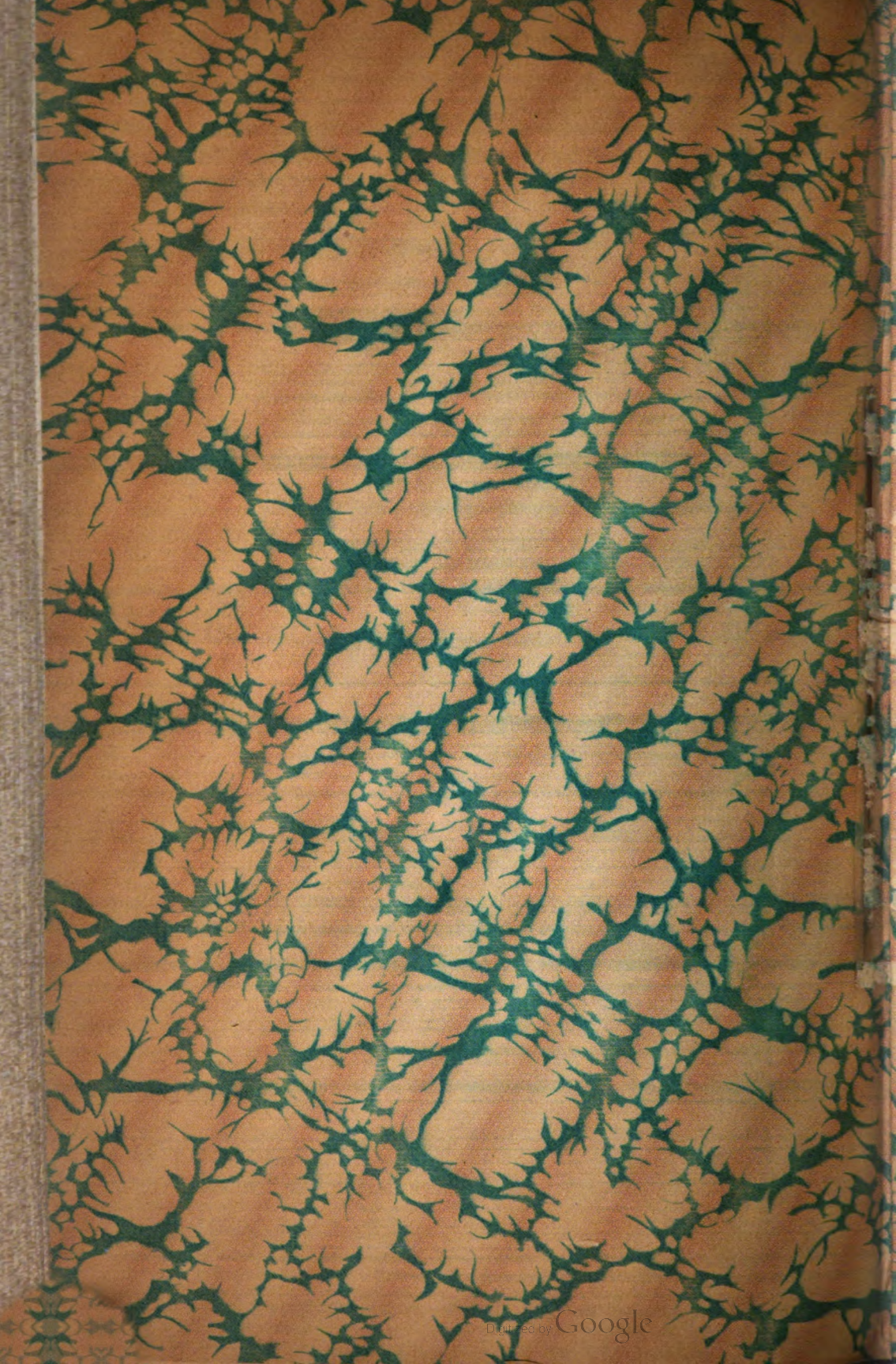
Digitized by Google

Digitized by Google